



HAL
open science

Les littoraux de la Caraïbe insulaire, des territoires en mutation

Michel Desse

► **To cite this version:**

Michel Desse. Les littoraux de la Caraïbe insulaire, des territoires en mutation. Géographie. Université Paris 4 Sorbonne, 2004. tel-03709045

HAL Id: tel-03709045

<https://hal.science/tel-03709045v1>

Submitted on 29 Jun 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**Université Paris IV-Sorbonne
UFR de Géographie**

Michel DESSE

**LES LITTORAUX
DE LA CARAÏBE INSULAIRE,
DES TERRITOIRES EN
MUTATION.**

Volume II

Mémoire d'habilitation à diriger des recherches

Arrêté ministériel du 23 novembre 1988

Sous la direction de M. Christian Huetz de Lempis

Professeur à l'Université Paris IV-Sorbonne

soutenance le 12 décembre 2014

Membres du Jury :

Mr. Jean-Pierre Augustin

Mr. Maurice Burac

Mr. Jean-Pierre Doumenge

Mr. Christian Huetz de Lempis

Mr. Olivier Sevin

Professeur à l'Université Michel de Montaigne, Bordeaux III

Professeur à l'Université des Antilles et de la Guyane

Professeur à l'Université Paul Valéry, Montpellier III

Professeur à l'Université Paris IV-Sorbonne

Professeur à l'Université Paris IV-Sorbonne

Pour citer cette HDR : DESSE M (2004). Les littoraux de la Caraïbe insulaire, des territoires en mutation. Habilitation à Diriger la Recherche, tome 2, Université Paris IV-Sorbonne, 285 pages.

INTRODUCTION.

Les rivages de la Caraïbe sont aujourd'hui très convoités car ils correspondent à l'archétype recherché des littoraux tropicaux. Les îles antillaises deviennent depuis quelques décennies une des premières destinations touristiques au monde, irriguées par deux grandes régions émettrices de touristes et de capitaux, l'Amérique du Nord et l'Europe. De manière concomitante, chaque île connaît à son rythme un développement économique qui nécessite de nombreux aménagements (ports, aéroports, zones industrielles...) qui tendent à se concentrer le long des rivages entraînant la littoralisation de la population. Ces mouvements migratoires et leurs aménagements induits portent atteinte aux écosystèmes littoraux, fragiles et précieux du fait de l'insularité et de l'isolement. Ces déséquilibres nécessitent une gestion rigoureuse.

On le comprend, les interrelations qui affectent les régions côtières sont nombreuses et complexes et posent le problème de l'échelle de l'analyse et de l'écheveau de la variété des acteurs à prendre en compte. Ainsi, le concept du territoire s'applique bien à l'étude du linéaire côtier. On peut le définir comme étant une aire appropriée et investie par une communauté ou une société qui y vit. Chaque île se décompose en une série de territoires qui se jouxtent et se superposent suivant les fonctionnalités qu'ils représentent. On peut identifier des territoires de vie, de production, de découverte et de loisirs. Ces derniers sont multiples en fonction des pratiques sportives, des groupes qui les exercent, de la symbolique qui l'accompagne. L'espace de vie du pêcheur se compose des lieux du quotidien : sa maison, le quartier, la plage, la zone de pêche plus ou moins étendue en fonction de la région. Les valeurs psychologiques qu'il projette sur la mer sont nombreuses et fondent en partie ses connaissances empiriques, sa représentation mentale du fond, des biocénoses marines et la réponse technique qu'il apporte.

Les espaces vécus des individus comprennent les espaces de vie (lieux fréquentés par l'individu), l'espace social (composé des interrelations sociales spatialisées) et les valeurs psychologiques qui y sont projetées et perçues (Frémont A, 1984). La constitution multiethnique de ces sociétés insulaires et créoles accroît la variété des espaces vécus. Ces derniers constituent des métastructures spatiales qui englobent les différents territoires de l'individu (Di Méo G, 1991) qu'il est nécessaire d'appréhender afin de comprendre en partie le fonctionnement des dynamiques littorales.

La notion de territoire littoral repose tout d'abord sur un espace approprié : le rivage, la mer bordière et l'océan. Les littoraux constituent au sens strict la ligne de séparation entre la mer et la terre. Cependant, l'actuelle intériorisation des aménagements et des sources de dérégulation des écosystèmes côtiers nécessitent la prise en compte d'une zone littorale plus ou moins étendue en fonction des problématiques abordées (Miossec A, 1998). Il est commode de

reprendre la typologie de R.Bousquet (Bousquet R, 1990) qui définit un littoral de nature, d'œkoumène et de juridiction, correspondant aux trois aspects qui constituent les territoires littoraux. Le littoral de nature comprend dans les îles tropicales : les plages, les barrières de corail, les mangroves et les falaises. Du fait de la faiblesse des marées, la zone d'estran est souvent réduite à quelques mètres. Cependant à l'occasion des fortes houles cycloniques, il peut temporairement s'étendre sur une centaine de mètres quand les côtes sont planes. Le littoral d'œkoumène prend en compte les villes, les installations portuaires et touristiques, les fronts de mer urbains... Il constitue un espace fonctionnel tourné vers la production (la pêche), le transport (les ports de commerce), mais aussi vers le tourisme et les loisirs. Enfin, le littoral de juridiction est soumis aux lois et règlements nationaux et internationaux. Ainsi dans toutes les îles, les rivages ont constitué des terrains domaniaux qui appartenaient aux Etats coloniaux pour des raisons stratégiques de défense et de développement. Les littoraux constituent ainsi des espaces originaux qui tendent à s'intérioriser par leurs aménagements et par les réglementations qui les accompagnent. Ils se maritimisent aussi avec différentes juridictions qui s'y appliquent (ZEE, réglementation de navigation, réserves de pêche...) et par les aménagements qui gagnent sur la mer (jetées, quais, polders industriels, conduites d'évacuation d'eaux usées...)

Dans le contexte insulaire, clos et défini, les littoraux constituent une source de richesse fondamentale et parfois l'unique ressource permettant l'essor du tourisme, de la pêche ou la création de zones franches commerciales. Cette importance des littoraux est renforcée dans le cas des îles montagneuses où la pente constitue une contrainte à la mise en valeur et aux aménagements. Les régions côtières doivent alors supporter la multiplicité des installations nécessaires au développement économique actuel.

La notion de région côtière définie par l'UNESCO (Miossec A,1998) complète ainsi la définition du littoral, permettant de prendre en compte les bassins versants proches qui influencent directement les écosystèmes littoraux du fait des pentes souvent fortes et des importantes précipitations tropicales qui induisent l'érosion des versants et la pollution des eaux côtières. De même les délimitations juridiques ne sont pas suffisantes pour prendre en compte l'ensemble du littoral fonctionnel. Au contraire, la région côtière et les eaux marines proches constituent des espaces solidaires qui permettent d'optimiser la gestion intégrée nécessaire parce que l'espace insulaire est restreint et toute atteinte peut être irréversible du fait de l'insularité, de l'isolement, des faibles potentialités de régénération et de reconstitution des écosystèmes fondamentaux.

Les territoires littoraux sont appropriés par des communautés qui y vivent, y travaillent et y pratiquent des loisirs. *Les sociétés littorales traditionnelles* sont faciles à identifier : elles comprennent les pêcheurs, les marins de commerce, les

professions induites aux activités maritimes. Leur niveau d'appropriation de l'espace littoral est cependant très divers entre le pêcheur à pied qui capture les crabes en mangrove et celui qui effectue des sorties de plusieurs jours en mer. Si le territoire du premier est restreint, les phénomènes de territorialisation peuvent être forts dans les deux cas. *Les habitants du littoral* sont plus nombreux et leur rapport à la mer reste difficile à appréhender. Les rivages permettent la survie pour les paysans haïtiens fuyant les mornes de l'intérieur, la mer apporte un complément d'activité, un espace libre pour s'y installer. Cependant dans la majorité des îles de la Caraïbe, les littoraux accueillent de nouvelles populations attirées par la beauté des paysages marins, par de nouveaux modes d'existence où les loisirs nautiques donnent sens à la vie. Vivre au bord de la mer et bénéficier de la vue océane devient signe d'une promotion sociale, et aussi de spéculation foncière et économique. D'autres exercent par choix, de nouveaux métiers maritimes, moniteurs de plongée, skippers de voiliers ... *Les touristes* enfin constituent des populations littorales éphémères mais en renouvellement constant. Leur rapport à la mer est très divers et peut-être très intime pour certains d'entre eux, passionnés de voile, de surf ou de plongée. Ils créent aussi des territoires particuliers. Ces sociétés littorales sont plus ou moins encadrées par des législations spécifiques, des acteurs institutionnels (services de l'Etat, Parcs Naturels) et des groupes de pression multiples (associations de protection de la nature et du patrimoine). Ainsi, les sociétés littorales et les acteurs qui les accompagnent marquent leur territoire. La juxtaposition et la superposition territoriale peut parfois s'effectuer sans heurt mais souvent des conflits apparaissent. Les autres composantes territoriales de l'intérieur peuvent aussi générer des oppositions et des formes de dérégulation.

Le territoire induit aussi l'identification de la société à un lieu qu'il charge d'une histoire et d'un patrimoine communs et d'une idéologie particulière. Ces éléments fondent en partie le sentiment d'identité collective (Di Méo G, 2000). Ainsi dans une société qui se tertiarise, la mer, espace mythique, se charge de multiples valeurs symboliques : la liberté, la pureté, le plaisir. Le surfeur, comme le pêcheur deviennent emblèmes de ces valeurs alors que leur nombre est réduit aux Antilles. Dans ces îles rurales, ce sont les pêcheurs pourtant peu nombreux qui incarnent en partie la tradition des métiers d'autrefois : les courses de bateaux de travail (gommiers, yoles, keelboat) se développent et sont appréciées dans toute la Caraïbe. L'historicité du territoire débouche parfois sur une manipulation de la mémoire collective. Il est ainsi courant d'expliquer l'actuel mitage du littoral des Antilles françaises par le mouvement d'installation des affranchis après 1848. En réalité, un grand nombre de bâtiments hors des zones agglomérées ont été construits après 1970. De même, lors des fêtes de commémoration du centenaire de la catastrophe de la Montagne Pelée, les édiles martiniquais ont insisté sur les relations entre Saint-Pierre et la mer. L'arrivée du Bélem à huit heures du matin le 8 mai 2002 puis l'arrivée des autres grands

voiliers constituaient le clou du spectacle : une mémoire déviée d'une réflexion de fond sur la société et l'économie de Saint-Pierre en 1902, à peine émergée de l'esclavage.

L'archipel des Caraïbes se caractérise par la diversité des niveaux de vie, d'Haïti aux Bahamas, mais aussi au sein de chaque île, parfois à l'échelle d'une plage d'une ville. La misère jouxte la plus grande richesse. Les stratégies internes sont alors plus ou moins dépendantes des logiques externes et de leurs acteurs. Les niveaux de vie s'entrechoquent et se côtoient et la capacité d'approprier le littoral aussi. Cette diversité de développement et de statuts politiques induit aussi une palette de sens au développement durable et à la nature de la littoralisation. Ainsi la compréhension des dynamiques littorales est complexe et nécessite une analyse synthétique. Il faut, en effet, comprendre les modes de vie et les perceptions du littoral par ces populations créoles si l'on veut vraiment entamer une gestion efficace. Quelles sont les perceptions du littoral pour le pêcheur, pour le jeune citadin antillais ou pour le touriste ? Quels sont alors les espaces produits ? Que signifie l'occupation du bord de mer et les mouvements actuels de réhabilitation des fronts de mer ? Quelles sont les logiques qui sous-tendent ces discours ? La gestion intégrée du littoral est nécessaire quand elle peut s'appliquer, quelles mesures et quelles stratégies sont mises en œuvre en fonction des différents statuts politiques insulaires ? Finalement, la juxtaposition des territoires littoraux de vie, de production, de loisirs ou de juridiction n'entraîne-t-elle pas des phénomènes d'exclusion et la formation d'enclaves littorales ?

I

DU TERRITOIRE DE SURVIE

AU TERRITOIRE

RECREATIF.

« Les nègres de Sainte-Marie, hormis une grappe de pêcheurs téméraires qui revenaient d'ailleurs le plus souvent bredouilles, vouaient une haïssance sans nom à l'Atlantique. Leurs maisons lui tournaient le dos et les fenêtres qui lui faisaient face étaient définitivement clouées. Il n'y avait qu'une courte saison de répit dans la litanie des jurons et de mauditions que les habitants lui lançaient : celle d'août, au cours de laquelle l'Atlantique semblait se retirer dans sa tanière abyssale et où un mince ruban de sable jaune reliait le bourg à un îlot en forme de chenille qui lui faisait face.

A ce moment-là, par famille entière, on enjambait les flots pour passer la journée sur l'autre bord, veillant bien à rentrer avant la brume du soir car tout soudain, on voyait la traîtresse resurgir et recouvrir le ruban de sable. Des insoucians, des âmes en peine ou en proie au désamour y avaient ainsi perdu la vie. » Raphaël Confiant. le régisseur du rhum. Folio, Gallimard.

L'Antillais est longtemps resté un homme de la terre, un paysan qui regardait la mer avec méfiance. La mer a été la dernière demeure d'un grand nombre d'esclaves. De nombreux navires négriers, trop chargés ou trop vieux ont coulé durant la traversée et à l'approche des rivages. D'autres ont été abordés et coulés lors de combats navals. Enfin, comble de l'horreur, certains équipages se sont débarrassés de leur compromettante cargaison à l'approche des gardes-côtes entre l'interdiction de la traite et la fin de l'esclavage. Pour ceux qui arrivèrent à bon port, la traversée ne fut pas moins éprouvante pour ces paysans venant de l'intérieur du continent africain ; traversée de violence, de promiscuité, de séparation, de peur, de privation. La mer devient linceul et rupture d'avec l'autre vie. Lorsqu'ils débarquent aux Antilles, la plantation attend une force de travail pour déboiser, cultiver le cacao, le café ou la canne. La mer peut devenir un moyen de fuite et les colons détournent les esclaves vers la terre et la plantation. D'ailleurs, le poisson, essentiellement la morue séchée, entre dans un circuit commercial en provenance de l'Amérique du Nord. La mer demeure une source de danger, d'incursion et de pillages par les pirates, les flibustiers, les troupes étrangères. Ce constat est ainsi exprimé par J Clermont étudiant à l'Ecole Normale de Port-au-Prince *« jusqu'à présent persiste dans la mentalité haïtienne ce réflexe à l'insularité, à l'enfermement. Il faut croire que l'angoisse née de la traite négrière et surtout après l'indépendance, la hantise constante d'un retour possible des colonisateurs qui ne pouvaient venir que de la mer, nourrissent pour une grande part cette peur de la mer ».*

Si chaque habitation possède une ouverture sur le littoral pour l'exportation des produits agricoles, le littoral, défini par les 50 pas du Roi s'étend suivant les îles, sur une largeur maximale de 80 mètres depuis le niveau atteint par les plus hautes marées. Ce littoral juridique est considéré par les puissances coloniales comme un glacis stratégique hérissé de forts, de batteries détournant les

habitants des horizons marins. Les falaises et les mangroves constituent de bonnes parades aux débarquements. Pour le Père Labat, la mangrove représente « *une bonne défense contre les descentes et les surprises des ennemis. La difficulté de s'y déplacer empêche les gens chargés d'armes et de munitions et qui viennent pour surprendre, parce que la diligence et le silence leur sont absolument nécessaires pour réussir leur entreprise.* » (Labat, p 309). Exclu de toute spéculation agricole, espace en marge et périphérique, le littoral accueille dès les premières années de la mise en valeur européenne, les exclus ; le marchand trop pauvre pour posséder la terre, le petit blanc artisan ou habitant dans les petites îles sèches qui ne permettent pas l'essor de l'agriculture comme aux Saintes ou à Saint-Barthélemy ; l'affranchi qui quitte les régions de plantation du Cap Haïtien ou de l'Artibonite pour s'installer pêcheur aux Cayes, à Léogane, aux Barradères au sud-ouest de Port-au-Prince. En Guyane, ce sont les bagnards annamites qui, en doublant leur peine, deviendront les premiers pêcheurs intégrés à l'économie de marché.

155 ans se sont écoulés depuis l'émancipation des esclaves dans les îles françaises, davantage dans les îles anglaises et à Haïti, pourtant l'esclavage reste un facteur explicatif indéniable de la structure sociale antillaise, de ses clivages, de ses difficultés, de ses tensions et de ses logiques spatiales. Le mitage du paysage, la préférence donnée à l'acquisition d'une maison à la campagne étaient déjà décrits par E Revert dans les années 1940 à la Martinique. Il assimilait ces dynamiques spatiales aux paysages agraires haïtiens. Cet éparpillement répond à la logique de fuite des rues cases-nègres de l'habitation, de la promiscuité qui rappelle l'esclavage. Les récents travaux de Lawson-Body (Lawson-Body G, 2000) et de Christine Chivallon (Chivallon C, 1998) confirment ces hypothèses. Ces deux chercheurs montrent que les nouveaux affranchis ont acquis légalement des terres dès les années 1860. Ainsi, si cette sombre période explique en partie les paysages et les sociétés antillaises actuelles, elle marque aussi et encore les rapports à la mer et au littoral. Aujourd'hui encore les exemples de cette crainte de la mer sont nombreux. A Haïti, les migrants qui fuient l'île sur les boat people multiplient les pratiques religieuses vaudou et chrétiennes avant de s'entasser sur des embarcations trop vétustes pour un voyage de tous les dangers que le plus grand nombre ne terminera pas. En Guadeloupe, on est souvent surpris par le nombre de passagers malades et apeurés à bord des navettes inter-îles. Lors d'une excursion avec nos étudiants Martiniquais au port de plaisance du Marin, j'ai été surpris de constater que certains étudiants, pourtant sportifs, n'osaient pas s'aventurer à bord d'un voilier au ponton. A Haïti, les étudiants âgés de 22 ans découvraient à l'occasion d'une sortie sur le terrain les étoiles de mer et les petits poissons visibles le long d'un quai.

Jusqu'aux années 1980, la mer attirait peu et restait un espace en marge. Aucune société antillaise pourtant insulaire n'a porté une civilisation maritime comme c'est le cas pour d'autres îles tropicales. Le littoral restait un espace à

part pour le trafic, l'illicite, la débrouille et parfois la survie. Aujourd'hui encore, les littoraux ont élargi la gamme de leurs fonctionnalités : certains (Cité Soleil à Port-au-Prince, quartier du Carénage à Pointe-à-Pitre) apparaissent comme des espaces propices à la polyactivité, base d'une élémentaire survie ; d'autres supportent des activités halieutiques, d'autres enfin sont valorisés par le tourisme et génèrent des territoires éphémères trouvant échos auprès des populations insulaires qui tendent à y développer des sociétés de loisirs.

Ainsi, les littoraux de la Caraïbe, autrefois utilisés par quelques populations restreintes aux activités spécialisées dans les productions halieutiques, deviennent depuis 20 ans des espaces de « l'endroit », du plaisir et du loisir.

1 DES TERRITOIRES DE SUBSISTANCE.

Les littoraux demeurent des espaces en marge pour certaines catégories de population, des lieux ouverts à l'illicite ou tout simplement à la débrouillardise. L'augmentation du niveau de développement insulaire contribue à diminuer ces populations qui peuvent, en nombre, se révéler très prédatrices. Au contraire, à Haïti, le littoral apparaît comme un refuge pour atténuer la misère quotidienne.

1.1 Les marrons du littoral.

Le littoral reste un lieu privilégié pour les activités marronnes. Le nègre marron était au temps de la plantation, l'esclave qui fuyait la plantation et se réfugiait dans la montagne et peut-être dans la mangrove. Homme debout et envié par ses frères esclaves, il vivait en marge de la société, recherché par les planteurs et l'administration. Il y a une vingtaine d'années dans les Départements Français d'Amérique, le marron était une figure traditionnelle de la débrouillardise antillaise. Il était maçon, ouvrier agricole, pêcheur, jardinier, mécanicien, petit agriculteur sans terre souvent véritable professionnel mais hostile aux déclarations officielles, absent des fichiers des Affaires Maritimes ou des registres des patentes commerciales. Dans les îles indépendantes, l'organisation professionnelle est moins développée : dans ces conditions, le marronnage comme opposition marquée à l'Administration n'existe pas en temps que tel.

A la Dominique, dans le domaine de la pêche maritime, pour être légalement considéré comme pêcheur, il suffit de se déclarer à la Fishery Division de Roseau qui délivre après enregistrement une carte de pêcheur professionnel. Ce statut n'ouvre à aucun droit sociaux, ni à la retraite (Ramdine G, p 58). A Haïti, l'Etat s'efforce de regrouper les pêcheurs mais il n'y a pas vraiment de contrôle de la profession. Au contraire, les pêcheurs des Antilles françaises doivent se déclarer aux Affaires Maritimes pour exercer et vendre leur production. Ils cotisent pour leurs prestations sociales et leur retraite à l'établissement national des invalides de la marine. Ceux qui exercent sans déclaration officielle sont considérés comme marrons pour l'Administration et de plus en plus par les organisations de professionnels qui tentent de développer des zones de pêche, la réglementation des tailles, des espèces pêchées...On leur reproche ainsi de pêcher l'oursin blanc (*Tripneustes ventricorus*) en dehors des périodes réglementaires. Peu à peu, les pêcheurs marrons disparaissent et finissent par s'enrôler à leur tour quand la pression des autres pêcheurs devient trop forte.

En Guyane, Guadeloupe et à la Martinique, il faut actuellement compter 1/3 à 2/3 de pêcheurs marrons en plus de ceux régulièrement enrôlés aux Affaires

Maritimes. Nous avons recensé 217 pêcheurs enrôlés dans le Grand Cul-de-sac Marin de Guadeloupe en 1992 pour 311 pêcheurs marrons. Heureusement ces pêcheurs marrons ne travaillent pas tous à temps plein et certains vieillissent. Cependant la plupart sont de véritables professionnels qui ne se démarquent pas par leur embarcation, la puissance du moteur ou la méthode de pêche employée. Cependant, dans les Antilles françaises, les pêcheurs enrôlés reçoivent des aides pour renouveler l'outil de production, des indemnités en cas de perte du matériel par vol ou houle cyclonique et le nombre de pêcheurs marrons diminue.

Les marrons se rencontrent aussi sur des territoires particuliers comme les mangroves. Les ramasseurs de crabes de terre (*Cardisoma guanhumi*) appartiennent à cette catégorie. Le crabe de mangrove est très apprécié des Antillais surtout pour les repas de Pâques et de la Pentecôte. Les semaines précédant ces pics de consommation, les ramasseurs capturent les crabes à l'aide de pièges en forme de boîte à clapet et appâtés avec un morceau de canne à sucre, de fruit à pain ou une feuille de madère. Ce ramassage peut être familial, mais certains sont devenus de véritables professionnels qui approvisionnent leur entourage et même les supermarchés. Entre la capture et la consommation, les crabes sont placés dans des crabiers afin d'y être purgés. Un ramasseur « professionnel » possède une centaine de pièges (Niphon C) qui rapportent un complément de revenus important. Ces ramasseurs qui connaissent la mangrove et le cycle de la mue du crabe vieillissent et sont peu remplacés par les jeunes générations. Les hauts de mangroves accueillent aussi des cultures marronnes sur des terrains qui appartiennent dans les DOM au domaine public maritime et forestier géré par l'O.N.F, puis par le Conservatoire du Littoral. En principe le petit agriculteur doit faire une demande de concession pour trois ans mais cette réglementation est peu respectée. On trouve ainsi les cultures marronnes de madère, de cresson, de bananier à la limite entre le marais d'eau douce et la terre ferme. On y coupe aussi des perches utilisées comme tuteur à igname (Desse M, 1999). La coupe des palétuviers rouges (*Rhizophora mangle*) pour fabriquer le charbon de bois est plus dommageable. En période sèche, les petits éleveurs y laissent paître leur vache au piquet. Cette agriculture qui tend heureusement à disparaître dans les DFA, reste très vivace dans les autres îles.

Finalement, le nombre de marrons traditionnels diminue par manque de pêcheurs, d'agriculteurs et de ramasseurs de crabes. Aujourd'hui le petit travail non déclaré remplace le marronnage traditionnel. Le tourisme et les plages deviennent les nouveaux supports des activités en marge et remplacent les mangroves et la mer côtière. Ces nouveaux marrons sont multiples : la vendeuse de glace, le coupeur de noix de coco, le vendeur d'artisanat et d'articles de plage. Parfois des structures plus importantes apparaissent avec des paillottes et des petits restaurants. Certains se spécialisent (surtout aux Grenadine et à la

Dominique) dans l'accueil des voiliers pour livrer des fruits et légumes, remorquer les bateaux jusqu'au mouillage ...

Enfin, le marron est parfois proche du trafiquant. Il utilise ainsi sa connaissance du milieu littoral pour écouler du matériel volé, des produits détaxés, des stupéfiants. Il existe ainsi tout un trafic de scooters et de matériel électronique qui quittent la mangrove du Lamentin à la Martinique pour la Dominique et Sainte-Lucie. De même les pêcheurs des Grenadines avec leurs petits canots très rapides, se livrent parfois au trafic des produits détaxés achetés à Saint-Martin et revendus à Saint-Vincent ou à Béquia. Ainsi, ce qui différencie le marron du djobeur (celui qui pratique des petits métiers non déclarés) c'est sans doute sa forte territorialisation qui le conduit parfois à la limite de la légalité en s'appuyant sur une très bonne connaissance du terrain. Sa situation en marge de l'administration en fait aujourd'hui un homme à part dans la société antillaise.

1.2 Des littoraux de survie.

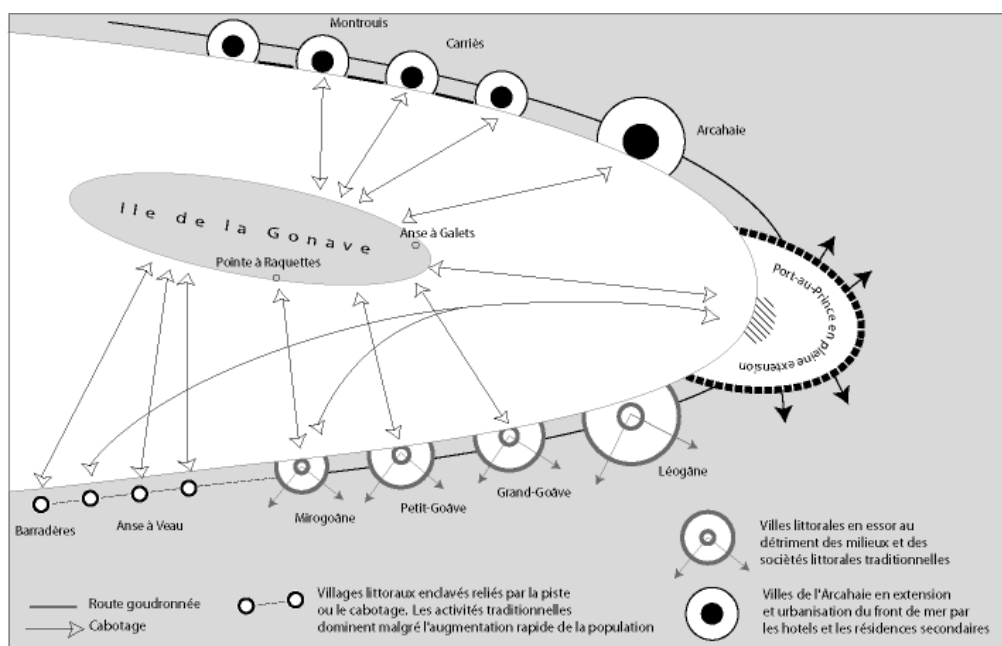
Avec un IDH (indicateur de développement humain) de 0.43, Haïti est le pays le plus pauvre de la Caraïbe. Une grande partie de la population vit avec moins de 200 \$US par an. Les taux d'accroissement démographique sont élevés et entraînent une rapide augmentation de la population (5.1 millions d'Haïtiens en 1981, et 8 millions estimés en 2002). Si près de 70% de la population vivent à la campagne, l'agriculture demeure peu productive pour différentes raisons. Les campagnes sont des mondes pleins où les densités souvent supérieures à 200 habitants au km² excèdent largement les potentialités agronomiques. La recherche de terres nouvelles est donc nécessaire et conduit à une forte déforestation qui engendre alors une très forte érosion et la disparition de la terre arable. Ce cycle déforestation/érosion nécessite la recherche de nouvelles terres à exploiter. Dans ces conditions, les petits paysans se déplacent sans investir à cause de leurs faibles revenus et de l'absence de certitudes juridiques quant aux terres occupées. La pauvreté des masses rurales ne peut guère s'appuyer sur un Etat, puisque le paysage politique haïtien est marqué par une forte instabilité et la remise en cause périodique de la démocratie. Dans ces conditions l'exode rural apparaît pour beaucoup comme le seul échappatoire à la misère collective.

Cette faiblesse économique est liée à la faible productivité agricole, à l'absence de matières premières et d'industries et à l'instabilité des différents régimes politiques. La société repose sur une majorité de pauvres, engendrant un rapport à l'environnement très différent de celui que l'on trouve dans le reste des

Antilles à niveau de vie plus élevé. Pour le Haïtien, le milieu est un moyen de production qui peut être utilisé dans l'immédiat. C'est ce milieu dans sa globalité qui est alors exploité; le sous-sol pour la construction, le sol, quand il existe, pour l'agriculture, les arbres pour le charbon de bois ou les poteaux de construction et quand la faim persiste : les eaux littorales. Il n'existe aucune limite à l'exploitation des écosystèmes. La misère se vit à l'instant. L'idée de protection durable n'a pas de sens en période de crise. Les pressions exercées par les populations littorales sont diverses et d'intensité variée. Ces atteintes aux milieux littoraux et marins augmentent et couvrent des étendues croissantes. Les littoraux supportent ainsi un grand nombre d'activités ; les unes sont liées à la mer (la pêche, le cabotage), les autres reposent sur l'exploitation de la bordure terrestre (l'extraction de matériaux, l'exploitation des mangroves et l'agriculture, le tourisme).

Les zones côtières attirent : cette descente des mornes est celle des paysans qui fuient les fortes pentes érodées et épuisées pour s'installer sur les bordures littorales au détriment des populations endogènes. Ces paysans déracinés surexploitent ces milieux qu'ils ne connaissent pas et qui ne sont pour eux que des écotones de transit avant de continuer l'exode vers la ville (carte 1). Ces acteurs exogènes sont une source de conflits avec les populations littorales anciennes qui se sentent submergées par les nouveaux migrants. Ce phénomène est aujourd'hui accentué par le fort accroissement naturel de ces nouvelles populations.

Les littoraux fonctionnels du golfe de la Gonave (Haïti). (carte 1).



L'activité de pêche est diffuse le long des côtes du Canal Saint-Marc et du Canal du Sud. Traditionnellement les barques à voile et les pirogues pratiquent la pêche côtière dans les mangroves et sur les récifs qui bordent la côte des Arcadins, de l'île de la Gonave et du Canal du Sud puisque le plateau continental est peu étendu. L'isobathe des 200 mètres se situe souvent à moins de 300 mètres du rivage. Il s'agit d'une pêche vivrière dont le surplus est vendu aux populations locales et parfois exporté vers les centres urbains de Port-au-Prince, de Léogâne ou de Miragoâne. Les canots sont rarement propulsés par des moteurs et le plus souvent les pêcheurs utilisent les rames et la voile. Les barques à fond plat (corallins) de quatre à six mètres de long et les canots à quille de cinq à huit mètres, construits en bois, s'aventurent parfois sur les cayes, hauts-fonds coralliens qui émergent dans la baie de Port-au-Prince. Les techniques de pêche sont limitées par les faibles moyens financiers. On pratique la pêche à la senne, au filet maillant, à la ligne et à la nasse. Les filets confectionnés par le pêcheur dépassent rarement une centaine de mètres. De même, les nasses sont encore fabriquées en bambou. Les pirogues, de petite taille, ne dépassent guère les quatre mètres. Il s'agit d'un simple tronc creusé qui n'est pas rehaussé de bordés. La pénurie d'arbres de grandes dimensions qui affecte la République d'Haïti explique cette taille modeste et le profil des pirogues qui peut présenter des courbures. Les pirogues constituent le tiers de la flottille de pêche sur la côte des Arcadins, alors qu'à partir de Miragoâne les pirogues dominent pour représenter la totalité des embarcations de pêche de la baie des Barradères. Ces pirogues propulsées par de mauvaises pagaies sont dirigées par un seul homme, rarement deux. L'absence de plat-bord ne rend possible que les sorties par mer calme aux premières heures de la journée et cela pendant 120 à 150 jours par an. Ces pêcheurs exploitent uniquement les bras de mangrove et les récifs coralliens littoraux. Ils pratiquent la pêche à la ligne, à la nasse, au petit filet et surtout la pêche sous-marine à l'aide de fusils à harpon de fabrication artisanale.

En raison de la surexploitation des fonds et des faibles moyens de propulsion, les communautés de pêcheurs les plus importantes ne se localisent pas à Port-au-Prince mais à l'ouest du canal de Saint-Marc (Arcahaie, Ogier) et le long du Canal du Sud (on compte entre 25 et 30 000 pêcheurs à Haïti). Nous avons dénombré ainsi plus de 50 barques à voile et autant de pirogues à Léogâne, Grand-Goâve, Petit-Goâve et Miragoâne, une vingtaine de barques et une cinquantaine de pirogues à Anse-à-Veau et à Grand-Boucan. Nous estimons que la baie des Barradères accueille une flottille de 150 pirogues. Cette zone attire aussi des pêcheurs saisonniers originaires des Cayes, ville située sur le littoral méridional d'Haïti et de Jérémie, située à 80 kilomètres des Barradères.

L'exploitation des palétuviers prend toute son ampleur sur les grandes étendues de mangroves qui bordent le littoral du Canal du Sud. Les mangroves alluvionnaires y sont nombreuses et étendues (cinq kilomètres de long sur un de

large à Miragoâne, dix kilomètres de long sur un de large en fond de baie des Barradères). La mangrove composée de *Rhizophora mangles* est coupée régulièrement de sorte qu'elle ne dépasse pas les deux ou trois mètres de hauteur. Les palétuviers coupés servent de gaules et de poteaux pour la construction. D'autres sont brûlés pour fabriquer du charbon de bois. Les forêts sèches littorales subissent le même sort et certaines zones arbustives ne dépassent pas trois mètres de hauteur. Ailleurs le long de la côte des Arcadins et à l'ouest de Port-au-Prince les nouveaux occupants tentent d'exonder les petites mangroves accrétionnaires pour y développer l'agriculture, l'élevage et pour y construire des maisons ou des hôtels (sortie de Carrefour au sud-est de Port-au-Prince).

L'extraction de matériaux de construction constitue aussi un secteur important des économies littorales. Le sable des plages est ainsi exploité pour la construction, de même que les blocs de corail ramassés sur les plages. Cependant ces modes d'extraction traditionnelle ne conduisent pas à des prélèvements massifs. A l'ouest de Miragoâne et jusqu'à Petit-trou de Nippes les villageois exploitent des carrières dans les falaises mortes des anciens récifs soulevés. Les matériaux extraits sont des blocs qui servent à la construction des dalles d'habitations et des murs. Le reste est réduit à l'état de sable. Sable et blocs de corail sont utilisés localement pour la construction, le reste est expédié par bateaux et camions vers Port-au-Prince. Il s'agit d'exploitations familiales. Le long de la côte des Arcadins, l'extraction de matériaux se fait dans des carrières de grandes dimensions pour alimenter la capitale.

Quand le littoral permet la survie, les phénomènes de territorialisation sont forts et portent les germes des conflits à venir entre les populations traditionnelles du littoral et les nouveaux migrants, entre les utilisateurs officieux et les groupements officiels des professionnels de la mer.

2 LES LITTORAUX DE PRODUCTION.

Les îles de la Caraïbe ont été largement dominées par les économies de plantation jusqu'à une période récente. Si les plus petites telle Mayreau aux Grenadines, les Saintes, la Désirade se sont tournées en partie vers la pêche par absence de diversification économique, les îles plus grandes sont traditionnellement restées agricoles. Le secteur halieutique anime cependant leurs façades insulaires. Depuis une trentaine d'années, les îles se sont aussi ouvertes aux services et en particuliers au tourisme essentiellement balnéaire. L'activité touristique constitue aujourd'hui le principal secteur de production des littoraux insulaires. Ces mutations récentes de la pêche côtière qui tend à gagner le large et du tourisme qui se diversifie, engendrent de nouvelles recompositions territoriales qui dépendent des logiques et des acteurs internes et externes aux îles.

2.1 La petite pêche côtière en pleine évolution.

La mer des Caraïbes n'est pas une grande région de production halieutique et les estimations concernant les productions débarquées sont faibles : 1000 tonnes à Sainte-Lucie, 1800 tonnes à la Dominique, 5000 à la Barbade et à la Martinique, 8000 tonnes à Haïti, 10 000 tonnes pour l'archipel guadeloupéen. Si les populations insulaires sont réduites et comptent quelques milliers d'habitants pour les îles des Grenadines, Montserrat, Antigua, elles atteignent 90 000 habitants à la Dominique, 142 000 habitants à Sainte-Lucie, 381 300 à la Martinique et 422 200 en Guadeloupe, la consommation de produits halieutiques est élevée de l'ordre de 90 kg par an et par habitant. Les importations sont donc nécessaires, la Martinique par exemple, importe 7 500 tonnes de produits de la mer. Ainsi si les productions sont faibles, cela est dû à la faible richesse des milieux et au manque de moyen d'exploitation (petites embarcations, faibles investissements, pratiques routinières). On compte près de 900 embarcations à la Dominique, 1000 en Guadeloupe et à Sainte-Lucie et 1300 à la Martinique pour des effectifs variant entre 960 marins-pêcheurs à la Martinique, 1400 à Sainte-Lucie et en Guadeloupe, 1600 à la Dominique.

Ces effectifs connaissent une variation annuelle importante ; à la Martinique et en Guadeloupe, on estime qu'il y a un tiers de pêcheurs qui ne sont pas officiellement déclarés. La population marronne double de juillet à novembre et triple de novembre à juin pour la pêche à Miquelon (pêche aux poissons

pélagiques) (Failler P,1993). Enfin ces populations de pêcheurs diminuent comme tous les actifs du secteur primaire. On comptait 1000 pêcheurs à la Martinique en 1960, 1600 en 1970 et 963 en 2002.

2.1.1 Les marins-pêcheurs dans la société antillaise.

Le monde de la pêche aux Antilles est peu connu des insulaires. Les marins-pêcheurs constituent un groupe à part, vivant dans des quartiers ou des villages littoraux spécifiques. A la Dominique, les quartiers de Potter's ville situés à la périphérie nord de Roseau et de New Town au sud sont des quartiers de pêcheurs qui s'étendent le long du littoral. Les maisons de pêcheurs sont construites entre la route et la grève de galets, elle-même occupée de filets, de canots, de rondins pour le halage des embarcations, d'abris à matériel. A Ferry, en Guadeloupe, les pêcheurs occupaient le haut de plage au début des années 1980, avant d'être délogés par l'avancée de la mer. Les familles halieutiques choisissent aussi parfois des lieux difficiles d'accès par voie terrestre et s'installent en bordure de mangrove en villages comme à deux kilomètres à l'ouest de Petit-Trou-de-Nippes dans la baie des Barradères à Haïti ou en habitat dispersé comme au sud de la baie du François à la Martinique. Chaque maison possède alors un ponton pour atteindre l'embarcation, seul moyen de communication. Si à la Martinique, les îlets sont utilisés par les pêcheurs pour remiser leur matériel, dans la baie des Barradères, certains résident sur des îlets à fleur d'eau. La totalité de l'espace est utilisée par les habitations et les installations de pêche. Dans ces conditions de surinsularité, les quartiers de pêcheurs ne se livrent pas facilement.

Sans comparaison avec les ethnies de pêcheurs nomades du golfe de Guinée, les pêcheurs les plus motivés sont aussi souvent des semi-nomades qui se déplacent en fonction des bancs de poissons d'une façade à l'autre des îles et parfois d'une île à l'autre. Ainsi à Saint-François en Guadeloupe, les pêcheurs saintois de Terre-de-Haut se regroupent dans un quartier de bord de mer à certaines saisons. A Haïti, des pêcheurs saisonniers exploitent les eaux côtières de la baie des Barradères. Ils sont originaires des Cayes, ville située sur le littoral méridional d'Haïti et de Jérémie, à 80 kilomètres des Barradères. Ces déplacements renforcent l'image du marin-pêcheur, homme libre et sans frontière, trait d'union entre les mondes clos des îles.

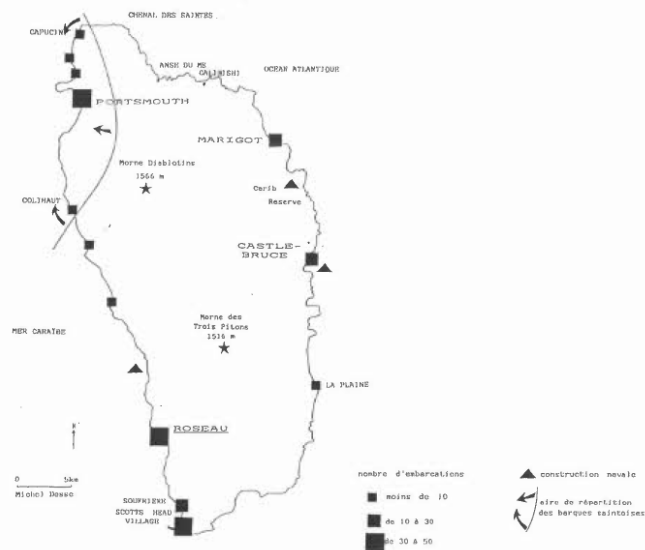
Ce qui marque aussi les sociétés halieutiques antillaises, c'est l'éparpillement des installations le long du littoral. On compte ainsi 106 points de débarquement autour de la Guadeloupe et de ses dépendances proches et 131 à la Martinique (Reynal L, 1998). Traditionnellement, les côtes-sous-le-vent accueillent les plus fortes communautés halieutiques à cause des conditions de navigation favorables et de la présence de petits pélagiques. A la Dominique, où la

motorisation est faible et moins répandue, la côte-sous-le vent conserve son avance (cf carte 2). Avec la motorisation des flottilles et l'augmentation de la taille des embarcations, les façades au vent prennent leur revanche comme à la Martinique où les ports du Vauclin, du François, du Robert et de Trinité dominant largement (carte 3). A Sainte-Lucie dans les années 1960, les petits villages de pêcheurs connaissaient une morte saison halieutique de novembre à mars car les canots ne pouvaient sortir au large. Cette situation change depuis les années 1970 avec la multiplication des moteurs hors-bord et l'apparition des coques en plastique. La pêche se développe alors sur la côte-au-vent (Bigot H, 1999).

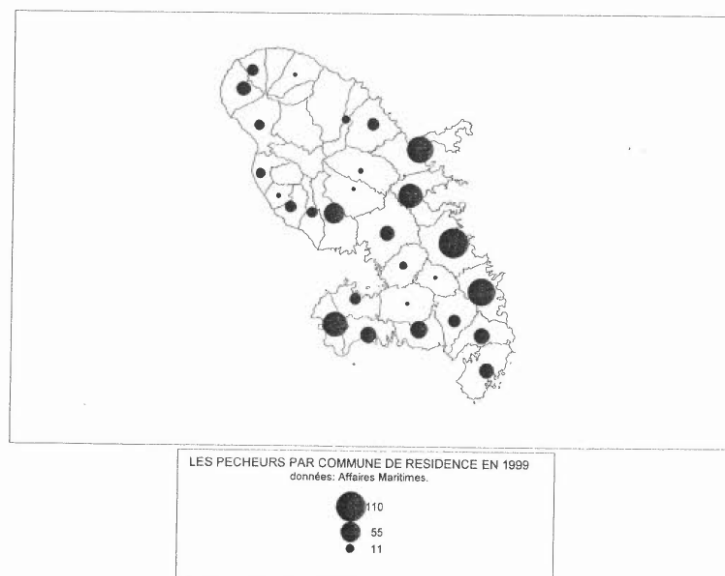
Cet isolement, ce repliement sur la famille halieutique renforce l'incompréhension du terrien pour le marin dont la journée est remplie d'incertitude quant à l'heure du retour, ou le nombre de captures. Cette fracture est encore plus forte envers ceux qui se risquent à la pêche à Miquelon de novembre à juin, c'est-à-dire à la capture de poissons pélagiques au large en perdant parfois les côtes de vue. Tout ceci entraîne une grande méconnaissance et parfois du désintérêt pour le domaine de la pêche. Nous avons ainsi réalisé une enquête concernant la connaissance de plusieurs mots issus du vocabulaire maritime antillais ; les résultats sont édifiants puisque seulement 2.8 % des personnes connaissent la définition du gommier, 2.4% de la yole et 6% de la nasse tombé-levé. 8% précisent simplement que la yole et le gommier sont des bateaux traditionnels. Cet isolement des populations maritimes débouche parfois sur une crainte du pêcheur considéré comme ayant des pouvoirs avec l'au-delà. Pour Jean Clermont, de l'Ecole Normale Supérieure de Port-au-Prince, « *il subsiste la mentalité magique du vaudou dont certains dieux redoutés habitent la mer tels Agoué(Dieu et maître de la mer), Dambalah et Herzulies qui sont des loas féminins qui peuvent punir les serviteurs indéliçats par un engloutissement lors d'une traversée en mer. Les personnes qui ont une activité maritime sont considérés un peu comme des hommes pas trop ordinaires* ». Agaou et Ogou-Balindo font partie de l'escorte d'Agoué ; Agaou est le génie des tempêtes et des tremblements de terre. La sirène représente l'esprit des eaux et de l'amour dont la baleine est la mère (exposition sur le Vaudou, Abbaye de Daoulas, Finistère, 2003).

Le marin-pêcheur a longtemps été considéré comme un homme pauvre, n'ayant pas de terre dans des sociétés et des économies où la possession foncière reste le marqueur de la position sociale. Cette pauvreté conditionne le faible niveau technologique : petite embarcation, faible moyen de propulsion : donc attachement à la pêche côtière. La faible rentabilité rend nécessaire la polyactivité dans les métiers selon la pêche pratiquée (nasse, senne, traîne) mais aussi avec d'autres activités professionnelles. Le pêcheur était aussi ouvrier agricole, petit planteur, maçon occasionnel. Plus les îles sont pauvres, plus ce schéma perdure. A Haïti, la petite taille des pirogues ne permet pas de sortir plus

La répartition des embarcations à la Dominique (carte 2)



La répartition des marins-pêcheurs à la Martinique (carte 3)



de 150 jours par an et durant quelques heures par jour. La polyvalence est donc nécessaire.

2.1.2 Le pêcheur et ses territoires de pêche.

Le pêcheur antillais reste en général attaché à la petite pêche côtière. Cela s'explique en partie parce que les embarcations sont peu adaptées à la haute mer. Leur petite taille limite l'utilisation de treuil ou de vire casier. Dans ces conditions, le relevage des nasses et des filets se fait à la main. Il est alors nécessaire de pêcher sur les hauts-fonds peu étendus situés à proximité des côtes puisque les Petites Antilles sont des volcans dans la mer, issus du contact entre la plaque Caraïbe et la plaque Atlantique ; ainsi dès que l'on s'éloigne des îles, les profondeurs sont importantes. Cela se vérifie le long des côtes sous-le-vent de Sainte-Lucie à la Guadeloupe. Les hauts-fonds s'étendent davantage au nord-est de la Martinique et autour des îles de Saba, Barbuda, Anguilla.

Le plateau insulaire martiniquais dont la superficie est équivalente à celle de l'île se caractérise par une extension inégale d'une façade à l'autre. Bien développé à l'est, du côté atlantique avec environ 75% de la surface totale, le plateau a une largeur maximale de 25 km au large de la Trinité. Au sud, il se rétrécit à deux kilomètres et à l'ouest, exceptée la baie de Fort-de-France, son rebord qui atteint 90 mètres de profondeur se trouve à moins de 150 mètres du rivage au nord de Saint-Pierre. La partie côtière de la façade orientale est occupée par des récifs-barrières échancrés de passages sous-marins, principalement aux abords du Robert, du François et du Vauclin (Augris C, 2000). A Haïti, le golfe de la Gonave atteint des profondeurs de 1000 mètres entre Port-au-Prince et l'île de la Gonave qui est pourtant proche.

Le second handicap pour les petites embarcations est l'état de la mer. Les côtes-sous-le vent offrent des situations d'abri, par contre la mer est houleuse en côte- au-vent dès que l'on s'éloigne des zones protégées par les barrières de corail. De même, la mer est forte dans les canaux, les passages qui séparent les îles. Enfin depuis 1982, les Zones Economiques Exclusives, protègent les eaux au droit de chaque île et limitent ainsi les possibilités de pêche. Les pêcheurs sont ainsi souvent contraints de demeurer dans la limite de leur ZEE nationale.

1 La plage et le lagon des territoires familiers.

Ainsi pour une majorité de professionnels, la zone d'exploitation est forcément côtière à l'intérieur d'une baie, d'un lagon et le long des plages. A la Dominique où l'on utilise encore des radeaux, le pêcheur ne s'éloigne guère à plus de quelques centaines de mètres du rivage. De même à Haïti où les pirogues sont de très petite taille et sans bordés, elles ne peuvent naviguer que

lorsque la mer est très calme aux premières heures de la matinée et durant une partie seulement de l'année.

Le long des plages, essentiellement en côte-sous-le-vent, la pratique de la pêche à la senne de plage reste littorale. Le gommier propulsé à la rame pour ne pas effrayer le banc de poissons effectue un demi-cercle de 300 à 500 mètres de rayon avant de revenir à la plage. Les pêcheurs connaissent très bien leur petite anse, la couleur de l'eau, le frétillement des petits pélagiques chassés par les carangues, les courants de marée. Le territoire de pêche est réduit à quelques anses. Dans les lagons, les eaux claires et peu profondes permettent de voir le fond. On y pratique la pêche aux espèces demersales (poisson perroquet, cardinaux, bourses, langoustes, murènes, poulpes). Il s'agit de déposer les engins de capture, les nasses ou les filets dans des endroits précis correspondant aux niches écologiques des espèces recherchées. Le pêcheur élabore une carte mentale des fonds pour se rappeler l'endroit où il y a un fond blanc, un trou, un surplomb, une faille, en fonction de la couleur de la mer, des courants, de la forme des vagues. Cette clarté de l'eau permet aux pêcheurs de repérer leurs nasses, de pratiquer la pêche en apnée et d'améliorer la connaissance intime des fonds qui sont alors répertoriés par une toponymie complexe et précise nécessaire à la pratique d'arts dormants (nasse, filets calés, palangres).

2 Les « seks » et la pêche à Miquelon des territoires discontinus.

Certains marins s'ouvrent aux horizons océaniques. Il s'agit d'individus, ou de groupes qui investissent dans des embarcations plus performantes et les maîtrisent. Ces communautés se localisent traditionnellement aux extrémités des îles et se spécialisent dans l'exploitation halieutique des canaux qui séparent les îles. Il s'agit des pêcheurs de Grand-Rivière et des Anses d'Arlet à la Martinique, des pêcheurs de Scott Head à la Dominique, des Saintois ou des Désiradiens (cf carte). Mais on retrouve aussi de tels professionnels dans les ports dynamiques, dès lors qu'ils ont investi dans des canots plus gros et plus motorisés. Ils partent régulièrement pêcher les poissons pélagiques à Miquelon ou sur les « sek ».

Les seks ou bancs sont des hauts-fonds situés au large. Le banc d'Amérique situé à une quinzaine de kilomètres au nord-est de la Martinique couvre environ 200 km². C'est un grand plateau immergé entre 70 et 49 mètres d'eau. Le banc de Dien-Bien-Phu se trouve en partie dans les eaux dominicaines à 40 kilomètres au nord-est de la Martinique par 100 mètres de profondeur (le nom de ce banc viendrait du fait qu'il a été découvert par des pêcheurs martiniquais au moment de la bataille de Dien-Bien-Phu en 1954). Les pêcheurs élaborent ici leur carte mentale de la topographie sous-marine par la longueur du fil ou de l'orin déroulé, mais aussi par les différences de couleur de la mer et l'intensité des vagues. Aujourd'hui les sonars et les GPS permettent une meilleure

appréhension des fonds. Plus le sek est éloigné, plus son exploitation est difficile. Les plus gros canots martiniquais peuvent pêcher avec 25 nasses sur le banc de Dien-Bien-Phu, alors que leurs homologues dominicains, plus pauvres, ne peuvent guère transporter leurs nasses sur leurs petites embarcations en bois.

La pêche à Miquelon nécessite des campagnes de deux jours passés en pleine mer entre novembre et juin. Il s'agit de pêcher le poisson volant et les gros pélagiques (thons, bonites, dorades coriphènes, marlins). L'embarcation s'éloigne à plus de 60 milles nautiques des côtes, parcourt près de 300 milles nautiques pour une consommation de 300 litres d'essence. Il s'agit d'une quête aléatoire guidée par le vol des oiseaux et la recherche de bois flottants qui constituent des abris pour les petits poissons et donc pour les pélagiques prédateurs plus gros. La pêche à Miquelon nécessite des connaissances des courants marins, de la météorologie, de la salinité de l'eau qui permettent tout à la fois de se repérer quand on est hors de vue des côtes et de rechercher le poisson. Les pêcheurs des Antilles françaises sont aujourd'hui équipés de GPS et de sonars mais la connaissance empirique des courants et de la salinité reste nécessaire. Chaque pêcheur a tout de même tendance à battre un même espace océanique au droit de sa zone d'attache entraînant ainsi des phénomènes de territorialisation et parfois des incidents avec d'autres pêcheurs étrangers à la zone.

Ainsi pour les pêcheurs spécialisés dans la capture d'espèces pélagiques, le long des plages comme au large, c'est la présence du poisson à un moment donné qui constitue le territoire de pêche, forcément spontané, séquentiel et saisonnier.

3 Les nouveaux territoires maritimes engendrés par les DCP.

Les dispositifs de concentration de poissons se composent d'un ensemble de filets et de bâches en plastique amarrés à un orin mouillé par 1000 mètres de fond situé entre 3 et 15 kilomètres au large. Les bâches sont attachées à des profondeurs diverses entre 300 et 10 mètres. L'ensemble est repérable à la surface par des bouées et parfois des réflecteurs radar. Au bout d'une dizaine de jours, de petits organismes colonisent l'ensemble et tout une chaîne trophique apparaît avec au sommet les grands prédateurs pélagiques comme les thons et les marlins. Les techniques de capture sont simples puisqu'il suffit de pêcher à la traîne en prenant garde d'étager les hameçons entre 300 et 50 mètres de profondeur.

Les DCP installés autour de la Martinique sont officiels et financés par l'union Européenne et le Conseil Régional. On en compte une vingtaine implantés au droit de chaque commune et donc communs à tous les pêcheurs enrôlés. En Guadeloupe, à la Dominique et à Haïti, la majorité des DCP est installée par les pêcheurs qui s'approprient alors l'espace maritime alentour.

L'aire du DCP varie avec les courants et peut s'étendre sur un mille nautique. Cette territorialisation débouche sur des conflits et des dégradations. Pour échapper à cela, les pêcheurs ont alors tendance à les implanter de plus en plus éloignés des côtes. Ainsi les DCP conditionnent les nouveaux territoires nautiques puisque les pêcheurs sont assurés d'y capturer les grands pélagiques qui se vendent très bien aux restaurants, aux grands hôtels comme de plus en plus aux populations locales. Les pêcheurs les plus dynamiques se tournent aujourd'hui vers ce type de moyen de capture. Ainsi le territoire aléatoire de la pêche à Miquelon, tend à perdre de son importance au profit des DCP qui fixent le poisson et donc les pêcheurs qui les fréquentent. Le DCP polarise les zones de pêche au large.

4 Les territoires halieutiques des navires hauturiers.

Certaines communautés de pêcheurs effectuent des campagnes durant plus d'une semaine. Il s'agit des pêcheurs vénézuéliens de l'île de Margarita qui arment des navires d'une quinzaine de mètres. Ils pêchent le vivaneau autour des îles d'Aves et de Los Roques puis revendent leur production en Guyane française et à la Martinique parce que ce poisson y est très apprécié. La production peut alors être vendue à un prix supérieur à celui qu'ils obtiendraient au Vénézuéla tout en restant très abordable dans les DFA. En 2001, les pêcheurs martiniquais vendaient 50 francs le kilo de vivaneau alors que les Vénézuéliens l'écoulaient à 20 francs.

Dans les autres îles, des flottilles de navires hauturiers apparaissent depuis une vingtaine d'années. A la Barbade, on compte près de 90 hauturiers qui fréquentent les eaux de Trinidad et de Tobago (Cécil R, 1999). Les 15 navires de pêche martiniquais et les 21 Guadeloupéens fréquentent les eaux guyanaises et les îles du nord de la Guadeloupe (Saba et Anguilla). Les équipages ont souvent acquis les techniques de pêche hauturière dans d'autres régions du monde. Certains navires sont encadrés par des marins métropolitains originaires de Bretagne et de Vendée. A la Dominique et à Saint-Vincent, des armements japonais traquent les baleines et les requins. Ainsi une partie des équipages de ces flottes hauturières n'est pas originaire de la Caraïbe et joue un rôle essentiel dans la diffusion des techniques. Ces marins-pêcheurs hauturiers quittent les eaux littorales et côtières et ont une appréhension plus large de l'espace maritime caribéen. Parce qu'ils capturent des espèces démersales, leurs territoires de pêche sont cependant étroitement liés aux hauts-fonds (bancs de Guyane, de Saba, de Los Roques, des îles d'Aves) et seul les long liners et les baleiniers japonais exploitent les espaces et les espèces pélagiques. Dans tous les cas, les instruments d'aide à la navigation jouent un rôle prépondérant et remplacent les seuls savoirs empiriques des petits pêcheurs antillais. Les accords

de pêche entre les différents Etats de la Caraïbe conditionnent aussi ces territoires halieutiques hauturiers.

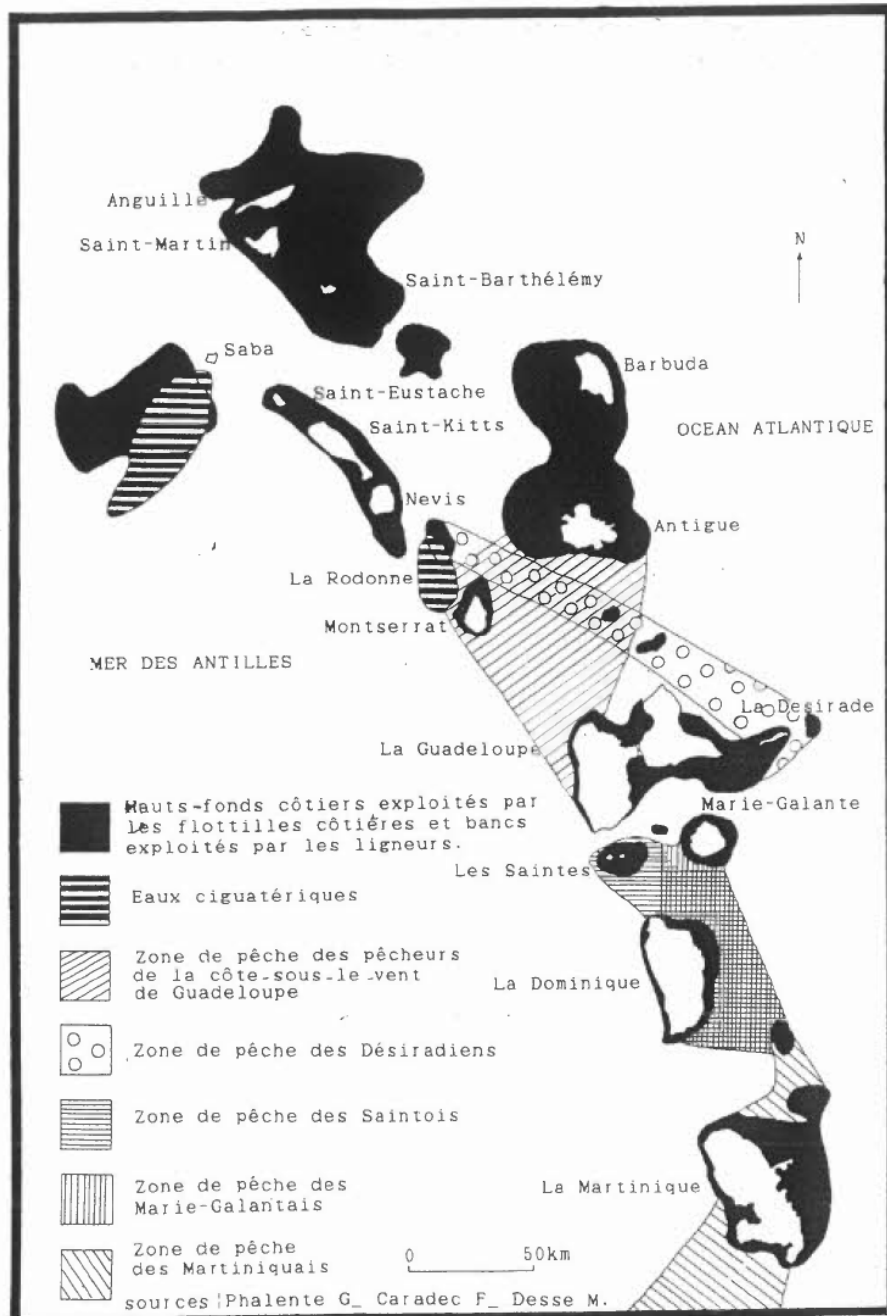
5 Motorisation et élargissement des territoires halieutiques.

Les territoires halieutiques tendent à gagner le large pour plusieurs raisons : la faible rentabilité de la pêche littorale où les écosystèmes sont surexploités, le développement des DCP qui permettent de capturer de gros pélagiques à 30 minutes de mer du port ou de la plage d'échouage. Cependant c'est surtout la motorisation qui permet cette option hauturière. Avec elle, les pêcheurs peuvent pêcher les gros pélagiques, se déplacer rapidement pour relever les nasses et les filets et donc disposer d'un plus grand nombre d'engins sur un territoire de pêche étendu. D'une île à l'autre, de grandes variations apparaissent influençant directement le niveau de production des pêcheries. A Haïti, la voile et la rame restent les seuls moyens de propulsion pour plus de 90% des embarcations de pêche qui restent à proximité de la côte.

A la Dominique, les moteurs hors-bord équipent plus de la moitié de la flottille ; ils ont une puissance inférieure à 25 chevaux et assurent essentiellement le trajet. La pêche s'effectue encore largement à la rame pour pêcher à la ligne de fond ou à la senne. Les territoires halieutiques restent dépendants des littoraux. Aux Grenadines, à la Martinique, les pêcheurs possèdent des moteurs de 50 à 80 chevaux. Certains se livrent à la pêche à Miquelon et fréquentent des zones de pêche étendues (cf carte 4). Dans l'archipel de Guadeloupe, les embarcations sont surmotorisées et possèdent souvent deux moteurs de 80 chevaux couplés. Ces pêcheurs ont les territoires de pêche les plus vastes et les plus complexes entre la pêche dans les lagons et la pêche hauturière. Enfin, le moteur permet de se détacher des écosystèmes côtiers qui nécessitent des techniques de capture complexes et diversifiées adaptées à chaque espèce recherchée (nasse, apnée, senne de plage). Avec la motorisation des flottilles et la diffusion de la pêche à la traîne, on assiste à l'augmentation des prises de pélagique.

A Sainte-Lucie et dans les Antilles françaises comme à Haïti, de plus en plus de pêcheurs ne sont plus issus de la famille halieutique et ne connaissent plus les procédés de fabrication des nasses. La pêche à la traîne permet alors d'accéder plus facilement à l'exploitation des milieux marins.

**Les territoires de pêche des marins-pêcheurs guadeloupéens et martiniquais.
(carte 4)**



2.1.3 Des moyens de production adaptés aux territoires halieutiques.

L'insularité pèse sur les niveaux de développement et de production des pêcheries de la Caraïbe. Les embarcations restent légères et les techniques de capture sont diverses et souvent adaptées aux milieux.

1 Diversité et petite taille des embarcations.

On distingue dans les Petites Antilles, quatre types d'embarcations : les radeaux, les canots traditionnels et les coques améliorés et enfin les bateaux de pêche pontés de plus de 10 mètres.

Les radeaux de fortune sont encore très utilisés en Côte-sous-le-vent de la Dominique où ils constituent la moitié des embarcations mais aussi au sud de la Martinique et dans les Grenadines. Traditionnellement, le radeau se compose de six troncs de quatre mètres de long en bois canon, en hampe florifère d'agave, en « bois-flot », en bois blanc ou en mahaut. L'ensemble est fixé par des cordages, cloué par deux pièces en bois mais de plus en plus par un fer à béton. Aujourd'hui certains radeaux sont constitués de chambres à air, de blocs de polystyrène, de planches à voile. Ces radeaux sont utilisés pour pêcher au filet et à la ligne à quelques mètres de la côte ou pour ramasser les oursins dans les lagons.

Les bateaux traditionnels sont encore largement utilisés. Il s'agit des pirogues ou gommiers que l'on retrouve de la Dominique à Saint-Vincent, ils portent alors les noms de dug out ou canoe). Ils mesurent de 6 à 9 mètres de long pour une largeur d'un mètre. Leur conception remonte à la période précolombienne. Le tronc de gommier blanc (*Dacryodes exela*) ou de gommier rouge (*Tetragastris balsamifera*) est creusé à la hache puis au feu. La coque est ensuite formée par des galets chauffés puis rehaussée de bordés. Les petits gommiers sont essentiellement utilisés pour la pêche à la senne le long du littoral et les grands gommiers de 9 mètres s'aventurent davantage au large. Cependant leur tenue à la mer est difficile et les chavirages fréquents. Cela explique qu'ils soient en voie de disparition. De plus la fabrication d'un gommier nécessite des grands troncs d'arbres qui sont de plus en plus rares dans les îles. A la Martinique, il est interdit de les couper en forêt. Les gommiers de la Martinique sont donc taillés à Sainte-Lucie et à la Dominique (essentiellement dans la réserve caraïbe), où l'on connaît encore le savoir-faire et où la main d'œuvre n'est pas trop onéreuse. A Haïti les pirogues ou « boa fouyé » sont de petite taille et dépassent rarement les cinq mètres. Les troncs d'arbre sont rares du fait de la forte déforestation et les pirogues sont souvent courbes. Elles ne sont pas rehaussées de bordés et dépassent à peine la surface. Elles permettent le

déplacement du pêcheur, parfois de deux quand la mer est très calme. Elles sont propulsées au moyen d'une pagaie.

Dans les autres îles, dominant les bateaux en forme, de cinq à huit mètres. La saintoise en Guadeloupe appelée keel boat à la Dominique et aux Grenadines construite en bordés mesure cinq à six mètres de long. Parfois les aires de répartition se croisent. Nous avons ainsi noté en 1988 à la Dominique que les pêcheurs de la Côte-sous-le-vent avaient adopté la saintoise au nord et le gommier au sud. Aujourd'hui, la saintoise est présente jusqu'à Scott Head dans l'extrême sud de la Dominique. On retrouve des canots de conception proche à la Barbade, à Trinidad et dans les îles situées au nord des Petites Antilles. A Haïti, les corallins sont des barques construites en planches à fond plat. Elles mesurent entre quatre et six mètres. Les canots à quille sont plus grands (15 à 20 mètres) et sont utilisés pour la pêche et le cabotage. Enfin pour faire face à la pénurie de grands arbres, les yoles ont fait leur apparition dans les années 1940. Construites en planches, elles reprennent la forme du gommier tout en étant plus larges et donc plus marines. On les rencontre essentiellement à la Martinique.

Depuis une trentaine d'années, les nouvelles techniques de la construction navale (contre-plaqué, fibre de verre) et la motorisation ont transformé les bateaux de pêche. Dans les Antilles françaises, le polyester est très répandu et permet de modifier les formes traditionnelles des yoles et des saintoises. A Trinidad, à la Barbade, aux Grenadines le contre-plaqué, le bois constituent les matériaux les plus utilisés. Les bateaux ont souvent une forme très pointue.

Les bateaux de pêche de plus de dix mètres sont rares du fait de la faiblesse des installations portuaires et des capitaux locaux et aussi parce que les pêcheurs antillais hésitent à se tourner vers le grand large. Ces bateaux de plus de dix mètres peuvent être de conception traditionnelle comme les ligneurs de l'île vénézuélienne de Margarita. Ces navires peuvent atteindre une vingtaine de mètres. Propulsés au moteur, ils conservent souvent une voile. Par contre dans les Antilles françaises, les ligneurs sont fabriqués en plastique ou en aluminium sur des chantiers de France métropolitaine. Ils sont équipés d'un appareillage performant (vire-ligne, cale réfrigérée, équipements de navigation de type sonar, radar, GPS).



Photographie 1 : Grève d'échouage à Scott Head (Dominique). Les gommiers traditionnels sont prêts à la pêche à la senne. Ils sont maniés à la rame. On notera la présence d'un radeau et au premier plan un système de rondins permettant le halage des embarcations. (cliché M Desse)



Photographie 2 : Saintoises améliorées avec des coques semi planantes à Sainte-Anne en Guadeloupe. Le nouveau port en arrière plan ne regroupe pas l'ensemble des embarcations. Au premier plan des grandes nasses en grillage. (cliché M Desse)

2 Des techniques de pêche adaptées aux milieux.

Les pêches antillaises étant essentiellement littorales, les pratiques de pêche sont variées et adaptées aux milieux. Certaines comme l'utilisation de la nasse en pointe de flèche remonteraient à l'époque amérindienne. Néanmoins, ces techniques de pêche tendent à se simplifier depuis la motorisation des embarcations qui permet la généralisation du filet et de la traîne.

- Les techniques de pêche infralittorales.

Traditionnellement, les pêcheurs antillais exploitent les hauts-fonds et les récifs coralliens. La faible profondeur permet l'utilisation de techniques qui ne nécessitent pas d'engins hydrauliques de relevage.

La pêche en apnée, en bouteille d'oxygène ou au narguilé constituent des moyens de prélèvement élémentaires pour des espèces ciblées comme les oursins, les langoustes, les lambis. A Haïti, certains utilisent des arbalètes à harpon de confection artisanale. Si la pêche en apnée permet une exploitation raisonnable, la pêche avec des bouteilles d'oxygène ou le narguilé induit une forte prédation sur les stocks. Ces pratiques sont rigoureusement interdites dans les Antilles françaises ; elles sont tolérées car peu contrôlées aux Grenadines et à Haïti.

La pêche à la ligne de fond encore appelée palangrotte est aussi pratiquée dans les eaux infralittorales par les pêcheurs indigents. Dans la baie des Barradères à Haïti, c'est la pratique la plus répandue auprès des pêcheurs qui partent seuls sur leur petite pirogue.

La nasse est aussi répandue et permet la capture d'espèces démersales vivant dans les récifs coralliens. Dans les îles les plus pauvres, les nasses sont de petite taille et fabriquées en bambou. Dans les Antilles françaises, les pêcheurs retraités savent encore les fabriquer et les utiliser. Elles sont sélectives et visent des espèces particulières comme la nasse bouteille, fine et allongée destinée à la capture des murènes ou la nasse « tombé levé » qui mesure 70 cm sur 30 cm.. Elle est appâtée et mouillée pour une ou deux heures avant d'être relevée permettant la capture de petits poissons coralliens. La nasse est déposée dans un trou, le long d'une faille, le pêcheur utilise parfois un masque pour bien la positionner.

Depuis une vingtaine d'années, les grandes nasses en pointe de flèche se généralisent. Elles se composent d'une armature en bois de poirier ou de merisier, le tout recouvert de grillage. Depuis quelques années, le fer à béton tend à remplacer les gaulettes en bois. Les grandes nasses mesurent 1.70 à 2.50 mètres de hauteur pour 0.70 à 1 mètre de large. Le maillage varie entre 30 et 40 mm. Les plus grandes nasses sont essentiellement mouillées dans des zones calmes ou sur les seks aux eaux profondes. Elles sont immergées parfois durant plusieurs semaines au même endroit et relevées deux à trois fois par semaine.

Couvertes de concrétions et d'algues, elles deviennent des abris pour les petits poissons qui finalement se trouvent piégés. Ils constituent alors des appâts vivants et attirent les prédateurs de plus grosse taille. La période privilégiée pour pratiquer ce type de pêche s'étend d'août à décembre durant l'hivernage et cela explique les fortes pertes à l'occasion du passage des cyclones et des tempêtes tropicales. Les pêcheurs les plus actifs possèdent en moyenne 200 nasses dans les Antilles françaises mais ne peuvent guère en transporter plus de deux sur leur embarcation. Elles ne sont pas toujours reliées à un flotteur par peur des vols, les pêcheurs les relèvent alors au grappin. Le long des façades où les fonds sont accores, on n'utilise pas la nasse ; c'est le cas en Côte-sous-le-Vent de la Martinique, de la Dominique et au sud de la Basse-Terre.

La pratique de **la pêche à la senne de plage** est encore très importante durant la période d'hivernage. A Haïti certains utilisent des petits filets à petit maillage et encerclent à pied des bancs de poissons pélagiques avant de les rabattre sur la plage. Le plus souvent la senne de plage se pratique en bateau, et offre le même spectacle de Saint-Vincent à la Guadeloupe. Pendant l'appel des pêcheurs du quartier au son du lambi, le maître senneur se positionne à 300 mètres au large de la plage dans l'axe du banc de coulirous ou de balaous. La senne est embarquée sur son bateau. Il est vite rejoint par une seconde embarcation, toutes deux réalisent alors un mouvement d'encercllement et déroulent la senne longue de 300 mètres et d'une chute maximale de 8 mètres, en direction de la plage où les attendent des haleurs. Dès que les gommiers touchent la plage, une trentaine de personnes aident à remonter la senne sur la plage.

- Les techniques de pêche côtière.

Les moyens de capture des espèces démersales ne changent guère mais se simplifient avec la généralisation de la grande nasse, de filets à grandes mailles et de tramail pour la capture des langoustes et des lambis mais aussi des « requins vaches » et des tortues dans certaines îles (Grenadines et Haïti en particulier).

Certains **filets de type monofilament et filet maillant** sont calés dans les passes des récifs pour pêcher à la fois la faune piscaire du récif (poissons perroquets, bourses) et les pélagiques qui viennent y chasser (carangues, thazards, barracudas). Si les filets à langouste mesurent généralement moins de 100 mètres, les filets maillants s'étendent sur 1000 à 2000 mètres sauf dans les îles pauvres où la longueur dépasse à peine 200 mètres ; à Haïti, peu de filets dépassent 50 mètres.

La senne est aussi utilisée pour pêcher le balaou et le coulirou. Quand le banc est repéré, le pêcheur jette des longues herbes dans l'eau afin de fixer les balaous qui se concentrent alors en dessous (figure 1). L'embarcation, décrit un

mouvement de rotation pour encercler le banc avec la senne longue de 300 mètres et de 8 mètres de profondeur. Les pêcheurs jettent des pierres pour effrayer les poissons et les repousser vers la poche de la senne qui est ensuite relevée dans l'embarcation. On emploie parfois deux embarcations. A Port-Louis en Guadeloupe, la pêche aux colas nécessite 30 hommes et cinq à six canots. Le maître senneur prospecte les lieux dans le Grand Cul-de-Sac Marin et appâte le banc avec du frai composé de poisson écrasé mélangé à du sable. Il est rejoint en début de matinée par les autres canots. La manœuvre d'encercllement commence alors. Sur ces fonds coralliens, il est impossible de faire glisser la senne. Les pêcheurs plongent alors en apnée pour faire passer les pans de senne au dessus des coraux tout en repoussant le poisson vers la poche centrale. La senne est ensuite halée sur les embarcations.

- Les techniques de pêche au large

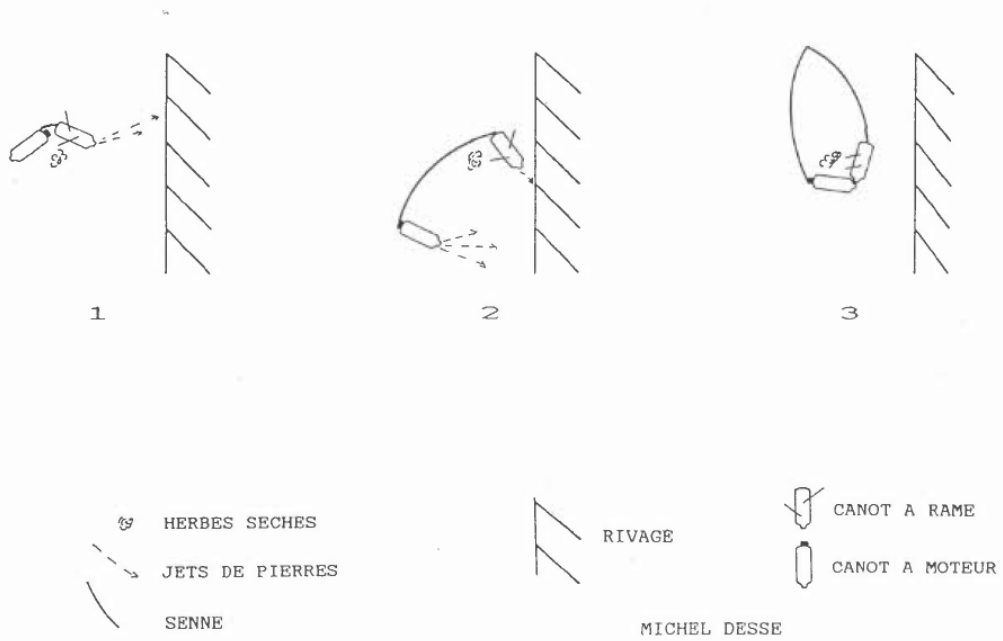
Les pêcheurs sont confrontés à la profondeur et à la relative pauvreté biologique des eaux océaniques. Sur les hauts-fonds, ils utilisent toujours la nasse, mais en quantité moindre, au maximum 25 à 30 quand les hauts-fonds se situent à plus de 20 kilomètres des côtes. La profondeur rend difficile le halage manuel des nasses surtout quand la mer est houleuse.

La pêche à la senne est aussi pratiquée par quelques communautés de pêcheurs spécialistes mais uniquement pour le thon et les bonites. Cette pratique reprend les mêmes techniques que celles utilisées en mer pour capturer les balaous et les coulirous. Les dimensions changent cependant puisque la senne mesure entre 600 et 1000 mètres de long pour une hauteur de 50 mètres. Les pêcheurs de Terre-de-Bas des Saintes sont spécialisés dans cette technique qui nécessite un gros investissement, plusieurs canots et une bonne coordination du groupe.

Les filets dérivants de surface à poissons volants (famille des Exocoetidae) sont utilisés dans toutes les Petites Antilles et particulièrement à la Barbade. Il s'agit d'entourer un amas d'algues après y avoir attiré le banc à l'aide de frai composé de poisson et de fruits écrasés avec un filet long de 100 à 600 mètres et d'une chute de 6 mètres de profondeur.

Les pêches à la ligne dominent les formes de capture au large. La palangre se diffuse. Elles sont de taille réduite et comptent 100 à 200 hameçons pour les petites embarcations. Les ligneurs de 15 mètres de type plan de relance déroulent parfois des palangres de 10 à 20 kilomètres d'extension et les long liners coréens de 50 à 100 kilomètres pour capturer essentiellement les requins.

La pêche à la senne (Figure 1)



(Figure 1)

La pêche à la traîne se pratique au vue des côtes, autour des DCP comme à Miquelon. L'embarcation adapte sa vitesse au poisson recherché, de même la traîne sera plus ou moins lestée pour capturer les bonites en surface et les gros pélagiques en profondeur. Le vol des oiseaux, le bois flotté sont autant d'indices de la présence de poisson et conditionnent les passages. La pêche au bidon est pratiquée autour des DCP. L'hameçon est appâté avec une bonite, la ligne longue de 50 à 80 mètres est attachée à un bidon vide de 50 litres. Quand le marlin mord, il part avec le bidon et se fatigue en essayant de gagner les profondeurs. Chaque pêcheur surveille entre cinq et dix bidons. Enfin au droit des côtes et sur les bancs, on pêche à la ligne de fond pour capturer des vivaneaux, des sardes et autres poissons rouges. La ligne est souvent lestée d'un galet afin d'atteindre plus rapidement les grandes profondeurs.

Ces techniques de pêche sont variées et parfois bien adaptées au milieu, elles engendrent aussi une forte prédation lors des pêches sélectives de langouste ou de lambis, ou en utilisant des sennes de plage au maillage trop petit. Les productions restent très faibles et cette activité halieutique connaît des difficultés pour se moderniser.

2.1.4 La difficile modernisation des flottilles.

Les pêches antillaises connaissent toujours des difficultés pour se moderniser, gagner le large et devenir plus productives. Tout un écheveau de causes d'ordre biologiques, économiques, sociales, mentales expliquent ce retard.

1 La Caraïbe est une zone de petites productions halieutiques.

La productivité de la mer caraïbe, si elle est encore peu connue reste relativement faible par rapport à d'autres régions océaniques comme l'ouest du Pacifique ou l'Atlantique du nord-est. La grande profondeur explique ce constat, en effet, la photosynthèse qui permet la présence et l'accroissement du phytoplancton ne peut s'élaborer que sur les premiers cent mètres de la colonne d'eau. En dessous, la perte de luminosité, l'absence de substrat limitent le développement d'écosystèmes complexes et ne sont parcourues que par quelques grands poissons et mammifères pélagiques comme les requins, les espadons, les thons, les marlins, les baleines.

Les îles émergent de l'océan sans être bordées par de larges plateaux continentaux. Dans ces conditions, les eaux océaniques l'emportent. De même, les récifs coralliens apparaissent à moins de trente mètres de la surface, ce qui

limite leur présence au pourtour des îles ou aux bancs émergents. La seconde cause de la faiblesse des écosystèmes marins de la Caraïbe réside dans le faible apport en nutriments. Le nord du Golfe du Mexique reçoit les eaux limoneuses du Mississippi, de même le sud des Petites Antilles (Trinidad, Tobago et dans une moindre mesure les Grenadines) sont encore baignées, au moins d'octobre à décembre par les eaux saumâtres des fleuves de Guyane et de l'Orénoque. Par contre les courants océaniques (courant nord Atlantique) qui bordent les autres îles sont clairs et peu chargés en éléments minéraux. La présence de nutriments dépend des littoraux insulaires qui reçoivent parfois avec excès en période des pluies les eaux limoneuses des rivières. Ainsi les îles et leurs eaux littorales riches en éléments minéraux constituent des oasis de richesse pour reprendre l'expression d'André Guilcher, permettant l'élaboration de la photosynthèse à la base du développement des écosystèmes marins.

2 La surpêche, un lourd handicap au développement.

Finalement ces zones côtières peu profondes ne couvrent qu'une petite partie de la mer des Caraïbes. Sur ces espaces restreints, le nombre de pêcheurs et d'engins de pêche utilisés épuisent les écosystèmes marins. Avec la modernisation des flottilles insulaires et surtout leur mécanisation, le nombre d'engins de pêche et leur dimension ne cessent de croître, de sorte que tous les espaces côtiers et pélagiques connaissent une pression de pêche. Dans les Antilles françaises, chaque pêcheur professionnel spécialisé dans les nasses en possède 200 en moyenne. Les filets calés dépassent le plus souvent 1000 mètres et atteignent parfois 2000 mètres. Ces dimensions seraient faibles sur les côtes d'un continent, mais dans le cadre de petites îles au plateau étroit, elles constituent des facteurs de surpêche. A la Dominique et à Haïti, les pêcheurs plus pauvres utilisent des maillages très fins pour pallier le faible nombre d'engins de pêche. Enfin la pêche à la senne aux petits pélagiques (senne à colas, à balaous et à coulirous) le long des littoraux peut entraîner l'altération des stocks et des biocénoses benthiques. Tout ceci tend à accroître les pressions sur les espèces démersales dont certaines plus recherchées connaissent un sort alarmant. Du fait du grand nombre de points de débarquement, il est difficile de connaître l'état des stocks.

Le vivaneau (*lutjanidae*) est une espèce demersale pêchée au filet, au casier et à la ligne, entre 50 et 300 mètres de fond par les flottilles hauturières. Afin de pallier la diminution de la production, l'effort de pêche tend à se déplacer vers de plus grandes profondeurs avec la création de flottilles hauturières mieux armées à la pêche sur des zones plus profondes. En 1987, 60% des langoustes débarquées à la Martinique (Gobert, 1991) avaient une taille inférieure au minimum légal fixé à 22 cm. Cela s'explique parce que les juvéniles de *Panulirus argus* vivent près des côtes et sont capturées par les nasses et les plongeurs. Aux Grenadines depuis quelques années, les langoustes qui étaient

peu appréciées des populations locales, sont très recherchées pour être vendues aux restaurants, aux touristes et aux équipages de voiliers de croisière aux grenadines. A Haïti, des grossistes collectent les langoustes auprès des petits pêcheurs et les revendent à l'exportation vers Cuba et Saint-Domingue où la demande touristique est forte. Une petite partie de la production alimente la restauration et l'hôtellerie. Le lambi est aussi une espèce très prisée, capturée au filet et en plongée. Dans les Antilles françaises, les lambis doivent avoir une taille minimale, ce qui n'est pas le cas dans les autres îles. A Haïti, les pêcheurs prélèvent des lambis dont la taille varie entre huit et quinze centimètres, alors qu'un lambi adulte dépasse vingt centimètres et possède un pavillon.

Ainsi certaines espèces ciblées subissent des prélèvements inquiétants. Il est alors indispensable que les groupements de professionnels tels que les Fishery Division dans les îles anglophones, prennent des mesures. Dans les Antilles françaises, les comités régionaux des pêches imposent sur avis de l'IFREMER des limitations temporaires de pêche concernant certaines espèces ainsi que des zones de cantonnement. L'application du règlement revient aux Affaires Maritimes.

3 La nécessité de gagner la mer pour soulager les eaux côtières.

La surpêche est déjà ancienne dans les Petites Antilles et remonte à une vingtaine d'années. Pour rentabiliser et demeurer pêcheurs, ces derniers sont polyactifs (agriculteurs et pêcheurs) d'autres multiplient les pratiques halieutiques (senne, nasse, traîne, pêche sur les DCP), recherchent les espèces à de plus grandes profondeurs ou bien se contentent des juvéniles près des côtes. Partout l'effort de pêche augmente. Il peut s'évaluer au carburant utilisé par kilogramme de poisson capturé. Ainsi dans les Antilles françaises, la sortie en mer ne serait pas rentable si l'essence n'était pas détaxée pour les professionnels. A la Dominique, le moteur est utilisé avec parcimonie. Finalement, si les prises suffisent à la consommation des familles de pêcheurs, elles ne permettent pas toujours de dégager des bénéfices suffisants à la modernisation des embarcations. Acheter un bateau plus grand, un moteur plus puissant, un filet plus long nécessite également des revenus réguliers pour rembourser les intérêts d'emprunts. La moindre avarie peut alors pénaliser toute tentative de modernisation. La situation la moins avancée se rencontre à Haïti.

Les pêches haïtiennes restent peu dynamiques du fait des faibles moyens technologiques. Les pirogues et les canots ne fréquentent que les eaux littorales et infralittorales qui sont surexploitées, expliquant en partie les faibles rendements (trois à quatre kilogrammes par sortie et par unité). Ce cercle

vicieux du système halieutique : petites embarcations, forte prédation dans les eaux côtières, faible rendement entraîne une faible rentabilité et ne permet pas de dégager un bénéfice suffisant pour une éventuelle modernisation (Chaussade J, 1999 et Breuil C, 1999). La pluri-activité est donc nécessaire et se porte alors souvent vers l'exploitation des autres écotones littoraux comme les mangroves, l'exploitation des carrières littorales ou vers les trafics de toutes sortes. De plus l'indigence du réseau routier, l'absence de moyens modernes de conservation du poisson empêchent le bon approvisionnement de l'intérieur de l'île. Cette production halieutique est ainsi mal écoulee et si elle reste faible, connaît tout de même des difficultés de vente renforçant ainsi le dysfonctionnement du système halieutique. Enfin, les espèces pélagiques océaniques (carangues, thonidés, espadons, marlins) sont malheureusement considérées comme des espèces de second choix et vendues séchées et salées sur les marchés (Breuil C, 1999).

Les phénomènes de surpêche sont fréquents et l'appauvrissement des fonds renforce la migration saisonnière des pêcheurs qui déplacent le processus de surpêche sur de nouveaux espaces halieutiques, par sauts de puce successifs. Depuis une vingtaine d'années, la crise agricole étant persistante, des paysans se sont aussi tournés vers la pêche. Souvent très pauvres, ils naviguent à la pagaie sur des pirogues longues de trois à quatre mètres et non rehaussées de bordés. Certaines ne sont même pas droites... Dans ces conditions, ils ne fréquentent eux aussi que les fonds proches du littoral. L'instabilité des embarcations limite aussi les moyens de capture. On y pêche à la ligne, à la petite nasse en bambou de type « tombé levé », au narguilé et en apnée avec des fusils à harpon de fortune.

Les pratiques de pêche sont souvent mauvaises. Ainsi sur la côte des Arcadins, les culs de sennes de plage ont un maillage de 3 cm en maille étirée. Dans ces conditions les espèces juvéniles ont peu de chances de s'échapper. La recherche d'espèces spécifiques constitue aussi une forme de mauvaise pratique halieutique. Ainsi les lambis et les langoustes sont surexploités afin d'alimenter le négoce à l'exportation. A Haïti, les sociétés d'exportation de poissons valorisent surtout les prises de langoustes. Elles font alors l'objet de captures importantes de la part des pêcheurs qui tentent de sortir de l'économie de subsistance.

Finalement les effets de la surpêche et des mauvaises pratiques entraînent une diminution des prises par pêcheur qui s'élèvent à 3 kilogrammes par sortie en mer. Surtout, la taille des espèces pêchées diminue et les captures de juvéniles augmentent, compromettant ainsi le repeuplement. Ainsi le long du Canal du sud, les plages sont couvertes de coquilles de lambis juvéniles dont les tailles sont comprises entre 5 et 10 centimètres, ils n'ont donc pas atteint l'âge de la reproduction.

Pour éviter la diffusion du modèle haïtien, les états insulaires prennent des mesures afin d'aider les pêcheurs artisans à gagner la haute mer. Elles visent tout d'abord à la modernisation des embarcations. Dès 1960, la SATEC, organisme de l'Etat permet l'introduction du hors-bord aux Antilles françaises. Des établissements de formation professionnelle sont créés. Depuis 1982, les Régions avec l'aide de l'Etat et de la CEE puis de l'Union Européenne interviennent auprès de la profession par l'aide au financement de nouvelles embarcations, le remboursement de la taxe sur le carburant. Les Plans d'Orientation à la Pêche dans le cadre de l'Union Européenne et des Régions poursuivent l'effort de modernisation.

A la Dominique, du fait de la faiblesse des ressources tirées de l'agriculture et du tourisme, le développement de la pêche passe par les organismes internationaux tels que la FAO, l'UE, la WECAFC (West Central Atlantic Fisheries Commission), l'OECS (Organisation of Eastern Caribbean States) (Ramdine G, 2000) et par des accords de joint-venture avec la Corée et le Japon qui ont construit le port de pêche artisanal de Roseau et l'équipement en machines à glace. La Fisheries Division est l'organe exécutif de la gestion des pêches. Ce ministère s'occupe essentiellement des statistiques et de l'octroi des licences de pêche aux navires étrangers. C'est la Fisheries village, coopérative dirigée par un chairman qui assume la modernisation de la flottille à l'échelle de chaque communauté de pêcheurs après prélèvement d'une taxe sur la vente du poisson (Ramdine G, 2000).

A Haïti, la pêche relève de la compétence du Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural qui possède de très faibles moyens. La grande majorité des pêcheurs ignore l'existence des services de l'administration des pêches. Entre 1995 et 2000, avec l'arrivée du Président Préval, la pêche s'est structurée avec l'Association Nationale des Pêcheurs et des programmes de coopération technique ont été signés avec Cuba qui prospecte les eaux méridionales de l'île avec près de 200 pêcheurs. Le développement récent des coopératives (72 en 2003), dont la plus importante siège à Luly, l'aide des ONG comme l'association Sillage de Camaret qui intervient à Phaéton (à proximité de Fort Dauphin) en formant les pêcheurs sur un petit ligneur du pays Bigouden, les programmes du PNUD (Programme des Nations Unies pour le développement) permettent aux pêches haïtiennes de mieux se structurer.

Les Dispositifs de Concentration de Poisson constituent aussi depuis une dizaine d'années un moyen de valorisation des eaux marines. Ils sont utilisés depuis longtemps en Asie et en Méditerranée. Les pêcheurs de la Caraïbe apprécient à leur tour les effets positifs des DCP qui fixent les poissons pélagiques, permettant de limiter le temps de recherche et donc la dépense en carburant. Dès la fin des années 1980, le SDAT de Guadeloupe a proposé les DCP aux pêcheurs. C'est ensuite l'IFREMER, forte de ses expériences en

Polynésie et à la Réunion qui a réalisé les études et la mise au point d'un DCP normalisé. La FAO, les techniciens halieutiques de l'Organisation of Eastern Carribean states ont aussi participé à la diffusion du DCP à la Barbade et à Sainte-Lucie.

Depuis différents modes de diffusion apparaissent, en saut de puce, d'île en île. En Guadeloupe, les pêcheurs se sont appropriés la technique et possèdent de nombreux DCP privés qui doublent les DCP officiels subventionnés depuis 1985 par le Conseil Régional et qui subissent de nombreux actes de sabotage. A la Martinique, les DCP officiels dominent et sont surtout exploités depuis la fin des années 1990. A la Dominique, G Ramdine, étudiant en géographie effectuant un séjour de recherche a livré les plans d'assemblage du DCP aux pêcheurs de Dublanc qui l'ont adopté (mise à l'eau le 1 mai 2000). En 2001, le principal armateur et mareyeur haïtien a lancé une société de pêche en joint venture avec un armateur martiniquais qui a mouillé alors des DCP dans les eaux haïtiennes, apprenant la technique à des pêcheurs et techniciens de la coopération cubaine...

Si un DCP officiel muni d'une corde épaisse, de réflecteur radar coûte environ 50 000 F, un pêcheur peut avec des moyens modestes fabriquer un DCP pour 5000 F rentabilisé en moins de deux mois. Cependant si le DCP demeure une formidable occasion pour mieux exploiter le grand large sur des fonds de plus de 1000 mètres, les scientifiques ont peu de recul pour mesurer l'impact d'une augmentation de la pression de pêche sur les espadons, les marlins et les thons dans la mer des Caraïbes. Il est possible que la multiplication des DCP entraîne la surpêche.

Enfin, certaines îles se dotent de flottilles de pêche hauturière. En 1973, le premier complexe moderne de pêcherie ouvrait ses portes à Oistins à la Barbade permettant la fabrication de glace. Les armateurs investissaient alors dans de nouvelles embarcations mieux adaptées à la haute mer. On compte actuellement 80 unités, des senneurs spécialisés dans la capture du poisson volant et une dizaine de palangriers qui pêchent autour de la Barbade et des îles de Trinidad et de Tobago.

Depuis 1982, en Guadeloupe et à la Martinique, les différents plans de développement de la pêche avec l'aide du FEOGA et du FIDOM ont permis la constitution d'une flottille de navires pontés de 9 à 11 mètres pouvant pêcher sur les bancs de Saba et d'Anguilla. On comptait 13 ligneurs à la Martinique en 1988 et 21 en Guadeloupe (Desse M, 1988). En 2003, on compte 15 navires à la Martinique dont les plus récents sont des catamarans. Ces bateaux équipés d'un moteur diesel de 140 chevaux mesurent entre 7 et 12 mètres pour 6 à 15 tonneaux de jauge brute. Ils disposent de vire ligne permettant de pêcher à la ligne et à la nasse, possèdent une cale à glace et des instruments de navigation. En 2003, 10 ligneurs martiniquais pêchent en Guyane à Haïti et au nord de la Guadeloupe, cinq d'entre eux fréquentent les îles d'Aves (Vénézuéla). En

Guadeloupe, les propriétaires appartiennent à des communautés halieutiques spécifiques (7 Désiradiens, 5 Métropolitains, 3 Saintois), les autres sont originaires des communes comme c'est le cas à la Martinique.

4 Les freins à la maritimisation : les ZEE, la ciguatera et les mentalités.

Si la nécessité de gagner la mer est acquise par les pêcheurs, les scientifiques et les politiques, il demeure de nombreux freins d'ordre juridique, biologique et toujours psychologique. L'espace maritime reste encore l'inconnu qui fait peur.

Jusqu'aux années 1970, le droit international de la mer accordait aux états riverains la souveraineté sur une zone de 12 milles nautiques avant d'être élargie par la convention de Montego Bay à la Jamaïque en 1982 qui officialise la Zone Economique Exclusive à 200 milles. Dans le cas des Petites Antilles, la ligne d'équidistance entre chaque île délimite les ZEE qui s'étendent sur 200 milles uniquement au droit de chaque île renforçant les phénomènes d'insularisme dans ces petits états insulaires. Ces ZEE recoupent d'anciennes zones de pêche, notamment pour la pratique de la pêche à Miquelon et sur les bancs au large. Le sek de Dien Bien Phu est ainsi en partie situé dans les eaux de la Dominique et de la Martinique. La délimitation des ZEE a été adoptée au moment où de nombreux états se sont dotés de flottilles hauturières. Ainsi des licences de pêche et le respect des quotas sont nécessaires pour exploiter les eaux territoriales voisines, autant de freins à la maritimisation des pêches.

Les conflits se multiplient entre les ligneurs guadeloupéens et les autorités maritimes d'Anguilla et de Saba. De même les navires hauturiers martiniquais rencontrent des difficultés pour pêcher dans les eaux de la Barbade, de Trinidad et des îles d'Aves qui appartiennent au Vénézuéla. Les conflits affectent aussi la pêche côtière. En mai 2002, un pêcheur de Grand-Rivière ayant mouillé un DCP personnel à la limite des eaux de la Dominique, a été arraisonné par les autorités maritimes de l'île et son matériel confisqué. En novembre 2001, 10 pêcheurs martiniquais, sur cinq yoles de Case-Pilote, de Bellefontaine, du Prêcheur et de Grand-Rivière ont été interpellés par les autorités de la Dominique alors qu'ils gravitaient autour d'un DCP à la limite des eaux territoriales.

Des accords bilatéraux devraient permettre dans les années à venir de pratiquer la pêche traditionnelle aux poissons pélagiques qui se moquent bien des frontières maritimes. L'ouverture des eaux territoriales peut parfois faire l'objet d'arrangements et d'exploitation en société mixte. Sainte-Lucie et la Dominique ont ainsi des accords de pêche et de coopération avec le Japon et la Corée. Haïti ouvre aussi ses eaux aux navires hauturiers cubains en contrepartie d'une aide technique et de devises.

La présence de Ciguatera constitue un autre handicap à la maritimisation des pêches dans la Caraïbe. Le terme ciguatera recouvre à la fois le phénomène responsable de la présence d'une toxine biologique dans la chair de certains poissons et les manifestations chimiques que cette toxine fait apparaître chez l'homme (troubles digestifs pouvant entraîner paralysie et décès). La source initiale de production de cette toxine est une algue microscopique connue sous le nom de « Gambierdicus toxicus ». Ce dinoflagellé prolifère sur les substrats coralliens morts, la toxine étant introduite dans la chaîne alimentaire pisciaire par les poissons herbivores. Ce sont les poissons carnivores du haut de la chaîne alimentaire qui concentrent la ciguatera et qui sont les plus dangereux comme par exemple les bécunes (*Sphyraena baracuda*), les carangues jaunes (*Caranx bartholeme*), le congre vert (*Gymnothorax fanebris*), le vivaneau jaune (*Lutjanus Jocu*). La ciguatera est essentiellement présente sur les bancs situés au nord des Petites Antilles (cf carte).

Enfin, le dernier frein au développement de la pêche hauturière demeure lié aux mentalités. Le pêcheur antillais est attaché aux sorties brèves excédant rarement les quatre à cinq heures en mer. Les sorties à Miquelon de 8 à 20 heures ne sont pas quotidiennes et restent des moments forts dans le calendrier de pêche. Ainsi, la pêche sur DCP correspond bien aux mentalités en fixant les grands poissons pélagiques à quelques milles de la côte, facilitant ainsi leur capture. Les marins hauturiers appartiennent à des groupes spécifiques : les Désiradiens, les Saintois, les Bretons et les Vendéens, les Vénézuéliens de l'île de Margarita, les Cubains. Ces marins sont issus de groupes à la culture maritime plus poussée. Sur les crevettiers de Guyane, depuis la francisation de la flotte, les officiers sont aussi Vendéens et Bretons, l'équipage originaire du Guyana et finalement les matelots guyanais sont des exceptions.

L'épuisement des fonds, les phénomènes de surpêche, la fermeture des eaux territoriales dans le cadre des ZEE, la ciguatera et les mentalités attachées à la pêche côtière réduisent fortement les tentatives de développement de la pêche au large. Les pêcheurs côtiers doivent ainsi trouver de nouvelles formes de diversification.

5. Le tourisme, une possibilité de reconversion partielle de la pêche.

Le tourisme permet actuellement une certaine diversification de la petite pêche antillaise. Cependant, seuls les pêcheurs déjà engagés dans la modernisation de leurs embarcations et de leurs pratiques peuvent profiter des touristes comme débouché à leur production ou pour diversifier leur activité. Cette ouverture nécessite des qualités de contact, d'animation et un certain professionnalisme qui limite le nombre de pêcheurs susceptibles de se réorienter

vers l'animation touristique. La vente du poisson aux hôtels et aux restaurants demeure le lien le plus courant avec l'activité touristique. Certaines espèces sont particulièrement recherchées comme le vivaneau, le marlin, la langouste, le lambi. La langouste, et le marlin n'étaient pas très appréciés des Antillais. La vente aux hôtels a engendré une plus forte pression de pêche et menace d'épuisement les langoustes et les lambis. La vente de marlins et d'espadons appréciés pour leur chair par les touristes a permis de justifier la pêche sur les DCP. Depuis, les populations locales apprécient davantage le poisson blanc et la langouste, découvrant souvent de nouvelles recettes dans les restaurants. Ainsi le tourisme a permis de transformer les goûts alimentaires des populations insulaires qui répondent davantage à la production halieutique.

L'aquaculture développe aussi pour la restauration, des productions d'écrevisses ou de loup des caraïbes portion. Certains pêcheurs valorisent directement leur production en ouvrant un restaurant. Sur la plage du Carbet, à la Martinique, une association de pêcheurs et d'aquaculteurs propose ainsi des plats de poisson provenant de leur production.

Une autre manière d'intégrer la filière touristique consiste à proposer des services occasionnels. Aux Tobago Cays (Grenadines), les pêcheurs ravitaillent les voiliers de passage en vivres frais et en poisson. Durant les fêtes de la mer, les courses de yoles ou de gommiers, les pêcheurs du village ouvrent des buvettes et des restaurants d'un jour, proposent leur aide et transportent des spectateurs pour suivre la course.

Dans les îles où la motorisation est développée, les promenades en mer tendent à se généraliser. Au François, une dizaine de pêcheurs officiellement déclarés accueillent les touristes pour des sorties vers les îlets ou secondent les compagnies de promenades en mer qui exploitent les îlets et la baignoire de Joséphine. Certains déposent juste le client sur un îlet et reviennent le chercher à une heure fixée. D'autres proposent aussi le repas de midi, le traditionnel baptême au rhum dans la baignoire de Joséphine et la visite commentée de la mangrove. A côté de ces pêcheurs se livrant officiellement au transport des passagers, il existe toute une variété de situations plus officieuses. A Grand-Rivière et au Prêcheur, les pêcheurs offrent leurs services pour découvrir les plages inaccessibles du nord de l'île. Le Syndicat d'Initiative de Grand-Rivière propose même des circuits pour les randonneurs qui rejoignent la Prêcheur à pied (19 km) et reviennent à Grand-Rivière en barque de pêcheur. Certains franchissent parfois le cap et se consacrent entièrement à l'activité touristique. Au sud de la Martinique, B.. se spécialise dans la découverte sur sa yole, du lagon et de la mangrove de la Baie des Anglais. Il accompagne aussi des groupes de kayaks de mer. La pêche à Miquelon permet de compléter ses revenus par des apports exceptionnels, mais c'est le tourisme qui assure la

stabilité des revenus. Cependant c'est « le roi M.. » installé au François qui illustre le mieux ce passage de la pêche au tourisme. Il possède deux bateaux de passagers de 90 places chacun, un restaurant sur l'îlet Oscar avec une plage et un hôtel de 50 chambres en face de l'embarcadère. Une sortie quotidienne bien réglée : croisière autour des îlets, baptême au rhum à la baignoire de Joséphine, repas sur l'îlet, animation et musique... Il emploie plus de vingt personnes.

Ainsi le tourisme et l'ensemble de la société insulaire constituent de nouveaux débouchés pour la pêche. L'homme de la mer souvent renfermé et en dehors de la vie sociale devient parfois un animateur, un guide naturaliste. Ces quelques pêcheurs parfois fantaisistes et joyeux animateurs incarnent pour les touristes et les Antillais, l'image de leur profession qui ne cadre pas avec les efforts de modernisation et de professionnalisation qui sont nécessaires pour gagner le large et développer les productions halieutiques. Malgré les plans de développement, l'image perçue de la pêche et de l'espace maritime, par la profession comme par la population se transforme donc très lentement.

Ainsi les pêcheries connaissent dans la Caraïbe des mutations qui peuvent parfois apparaître minimes comme la généralisation du moteur ou celle de l'utilisation de la glace. Elles engendrent néanmoins des modifications des territoires de pêche qui se maritimisent et de nouveaux modes d'exploitation et de gestion des écosystèmes marins apparaissent. Cependant depuis quelques décennies, la production halieutique n'est plus le seul mode d'exploitation des littoraux qui s'ouvrent à d'autres formes de mise en valeur telles que le tourisme.

2.2 Les littoraux touristiques.

Les littoraux de la Caraïbe constituent des territoires touristiques construits par les acteurs et résultant d'une triple logique. L'image paradisiaque est une construction idéale, régulièrement mise au goût du jour. De la plage de sable blanc sous le soleil des années 1970, l'image construite et recherchée dans les années 1980 se charge de sports nautiques (plongée sous-marine, ski nautique et planche à voile). Depuis les années 1990, la recherche du patrimoine et la découverte de nouveaux supports paysagers : la plage bien sûr mais aussi l'îlet, la mangrove et la haute mer diversifient la construction des images touristiques. Les nouveaux espaces recherchés, les fonds sous-marins, la mangrove, la vieille ville, la plage immaculée engendrent des cycles d'attrait et de développement touristique qui touchent une île au détriment d'une autre ou une partie différente de l'île. A leur manière, les Etats et les acteurs privés répondent et parfois

anticipent cette recherche idéale par des stratégies de développement et d'aménagement entre tourisme de masse et tourisme de luxe.

La mise en tourisme des littoraux de la Caraïbe s'explique par le dynamisme des acteurs et par ses paysages qui répondent à l'image collective de la tropicalité insulaire : sable blanc, cocotiers et eaux turquoises. Les principales destinations sont un condensé de cet idéal recherché. Ceci explique l'essor de l'activité touristique à Virgin Gorda : eaux turquoises et limpides parsemées de rochers arrondis, ou la plage des Salines à la Martinique : anses bordées de cocotiers... Douceur de l'air et de l'eau, mer calme définissent les critères recherchés, privilégiant les côtes sous-le-vent et la saison du Carême de décembre à mai. Certaines destinations comme la Dominique où les plages de sable sont inexistantes, ou comme les côtes-au-vent, souffrent de ces îles-écran. Elles doivent alors vendre autre chose : la forêt, la culture, le patrimoine, la richesse sous-marine.

2.2.1 les territoires temporaires du tourisme.

Les territoires du tourisme reposent sur des espaces particuliers appropriés par des groupes identifiables : les touristes, mais aussi les acteurs de l'accueil et de l'animation construisant un sentiment d'appartenance et d'identité collective. Ils dépendent de logiques internes : les acteurs locaux du tourisme et de logiques externes, les touristes.

Les plages constituent les premiers espaces supports du tourisme littoral. Les grandes stations s'organisent autour de la plage bordée d'hôtels à Punta Cana (Saint-Domingue), Cayo Coco (Cuba), Gros Islet (Sainte-Lucie), Sainte-Anne ou Saint-François (Guadeloupe). La plage est utilisée pour la baignade, les sports nautiques et bien sûr la détente et le bronzage. On y pratique parfois des jeux comme le beach volley. La plage est parfois entièrement vouée au tourisme, il s'agit alors des plages privées d'hôtel. La plage de l'hôtel Hilton située entre les deux pitons au sud de Sainte-Lucie, n'est accessible qu'en passant par l'hôtel qui filtre la clientèle. A Haïti, les plages des hôtels sont protégées par des murs qui se poursuivent dans la mer, les vigiles armés assurent la protection des rares vacanciers. La plage des hôtels est aussi parfois ouverte à une fréquentation plus large et accueille la population locale.

La plage est le premier support, le produit d'appel privilégié des acteurs du tourisme dans la Caraïbe. Cela explique que les hôtels y apportent le plus grand soin et créent même la plage quand elle n'existe pas. Celles qui bordent les hôtels de Gosier en Guadeloupe ont ainsi été aménagées de toutes pièces. Le sable, tamisé a été apporté, l'arrière-plage plantée de cocotiers, le plan d'eau protégé par un enrochement et peu de clients se rendent compte de

l'artificialisation de ces plages en alvéole. A la Pointe du Bout à la Martinique, le Novotel a même remplacé le sable gris par du sable blanc corallien venant des Grenadines. On peut ainsi valoriser un littoral banal en construisant des plages, cela se pratique aussi à l'île Maurice dans l'océan Indien. La plage du touriste devient un lieu où les sphères privées et publiques se rejoignent. Cependant le brassage des touristes et la brièveté des séjours ne permettent guère une véritable convivialité. La plage des touristes n'est pas une plage d'habitues. Cependant la majorité des plages répertoriées par les guides touristiques se localisent en dehors des complexes hôteliers et les pratiques au cours des excursions se limitent souvent à la baignade et au bronzage.

La piscine est également un territoire important pour le tourisme hôtelier. Elle polarise les familles et les jeunes enfants, elle supporte les activités et les animations : l'aquagym et les divers jeux qui ponctuent la journée. Une certaine convivialité s'opère d'une rive à l'autre du bassin, entre les jeux des enfants, les ébats des adolescents et les discussions des parents.

Les autres lieux supports sont secondaires et participent à la découverte globale de l'espace insulaire dans le cadre d'excursions, constituant cependant des lieux symboliques forts.

L'îlet et la recherche de la surinsularité donne la sensation, pour quelques heures, de couper avec le séjour touristique ordinaire. L'excursion sur les îlets est très souvent au programme des sorties. Un hôtel des Grenadines propose même une excursion sur une île différente chaque jour. La petite île est vite territorialisée par le groupe des excursionnistes qui se l'approprie comme des Robinson Crusoë. Ici la plage, ailleurs le coin repas, ici l'espace de danse. Parfois cette première plage de débarquement suffit à rassasier la curiosité, peu se risquent à faire le tour de l'îlet qui connaît déjà ses angles morts, ses centres et sa périphérie comme une épure d'une plus grande île touristique.

La mangrove est aussi un espace support d'excursions à pied sur des passerelles (Baie du Trésor à la Martinique, Marigot Bay à Sainte-Lucie), de découverte en kayak (mangrove de Génipa à la Martinique, Rivière du Vieux-Fort à Saint-Louis de Marie-Galante), en canot à rame (Indian River à la Dominique) ou en bateau de passagers (Grand Cul-de-Sac Marin en Guadeloupe). La mangrove attire par sa richesse, l'étrangeté de l'écosystème mais elle ne se parcourt pas en dehors des zones balisées. Il s'agit d'un tourisme de découverte très encadré.

Les falaises, quand elles sont pittoresques, constituent des supports d'excursions ponctuelles. Les falaises de la Grande Vigie situées au nord-est de la Grande Terre en Guadeloupe dominant la mer d'une hauteur de près de 80 mètres et constituent une des excursions obligées du parfait touriste. Les falaises de Marie-Galante offrent aussi des paysages grandioses, autour du Gueule Grand Gouffre. Cependant, les pratiques de loisirs sont réduites ; il n'y a pas de

chemin de randonnée sur la côte sauvage de Marie-Galante, ce qui est impensable dans le cas des îles du Ponant français. L'analyse des cheminements autour de Gueule Grand Gouffre montre qu'il s'agit de visites éclairs, le temps de quelques prises de vue sous le soleil... avant de rejoindre la plage.

La mer devient également un espace touristique du fait de l'essor des pratiques nautiques et de l'offre pour visiter les îlets, la barrière de corail, observer les mammifères marins ou pêcher au gros. Certains sites sont de fait entièrement réservés aux touristes comme les épaves de Saint-Pierre à la Martinique. Il s'agit des navires qui ont coulé suite à l'explosion de la Pelée en 1902. Ainsi, chaque jour, les petites épaves de la plage des Raisiniers, immergées par huit mètres de fond, reçoivent la visite d'une vingtaine de plongeurs. De même, les abords de l'îlet Pigeon en Guadeloupe, ou les fonds de la Pointe Borgnesse à la Martinique sont fréquentés par des plongeurs et des bateaux à fond de verre.

Le lieu de résidence du touriste influence aussi ses pratiques. Dans le cadre du **grand hôtel et du club de vacances**, la territorialisation est très forte, matérialisée par des murs d'enceinte et des limites nautiques couvertes par la surveillance de la base nautique du club. Les courts de tennis, l'atelier de tir à l'arc, le podium d'animation, l'atelier de travaux manuels structurent l'espace tout comme la chambre, la salle des repas ou le bar. Au centre de cet espace, la piscine est érigée en haut lieu symbolique autour de laquelle gravitent les activités. La plage et la mer proche sont le pendant des lieux d'animation terrestre. Ce territoire éphémère clos et sécurisé rassure le touriste qui très vite le marque par des rites, des habitudes. On garde la même table, le même groupe de rencontre, la même place au bord de la piscine ou sur la plage. Les quelques sorties organisées et programmées ne permettent pas l'appropriation de l'espace insulaire. On admire les belles plages de l'île mais on préfère se baigner dans la piscine de l'hôtel le soir.

Le touriste en location s'approprie moins l'espace immédiat. Il est en découverte d'une île, parfois de sa population. Voyageur en mouvement, il n'a pas le temps de créer des rites d'appropriation territoriale. Il change régulièrement de site et recherche les plages familiales. Il attache par contre un grand intérêt aux hauts lieux du tourisme. Il fait le tour du pré carré insulaire qu'il intègre dans sa globalité.

La formation des territoires touristiques répond à l'image construite de l'île tropicale. Depuis les années 1970, les vacances aux Antilles signifient la plage, le sable blanc, la mer turquoise, le cocotier, la mer calme, le coucher de soleil, la musique et le rhum, la danse. A ces clichés qui constituent toujours le soubassement de l'attraction touristique aux Antilles, se rajoutent depuis la moitié des années 1980 les pratiques sportives et plus récemment la découverte



Photographie 3 : La plage aménagée de l'hôtel Fleur d'Épée à Gosier en Guadeloupe. Sable apporté, cocotiers, cheminements et parasols en bois entourent la plage auréolaire protégée d'enrochements. La mer est l'attraction principale du touriste. Cliché M Desse.



Photographie 4 : La piscine reste le centre attractif du club hôtelier Pierre et Vacances à Sainte-Luce à la Martinique. Les jardins assurent le lien avec la plage. Cet établissement récent est construit au delà des 50 pas géométriques. Cliché M Desse.

du patrimoine. Les touristes sont parfois déçus entre l'image qu'ils avaient et la réalité : « la plage paraissait plus blanche sur le dépliant », une remarque souvent entendue à l'hôtel-club du Carbet où le sable est gris foncé. Pour répondre à ces attentes, les hôtels qui ne sont pas toujours construits les pieds dans l'eau aménagent leurs plages, plantent des cocotiers ; les villes réaménagent leurs fronts de mer. Les dépliant publicitaires se focalisent sur ces éléments fondateurs, la plage et la mer. Les acteurs des territoires touristiques sont aussi créateurs d'images et de lieux-mémoire afin de renforcer leurs spécificités. Les responsables du tourisme de la Dominique, qui ne possèdent pas de belles plages se démarquent en proposant des séjours d'observation des mammifères marins, les Grenadines axent leur publicité sur les îlets et leurs plages désertes ourlées de mer turquoise, les hôtels de Cayo Coco à Cuba vantent leurs kilomètres de sable blanc. La Martinique érige ses spécificités en lieux-mémoire qu'il faut avoir vus, le rocher du Diamant, la plage des Salines, la plage de sable noir de l'anse Céron, la baignoire de Joséphine.

Les touristes et les acteurs locaux du tourisme constituent les sociétés éphémères et permanentes des territoires du tourisme insulaire. Les acteurs touristiques (l'équipe d'animation, le comité des fêtes...) imposent une démarche, une découverte, des rites. Ainsi dès la sortie de l'avion, le groupe de touristes est pris en charge et se constitue ; il a le sentiment de vivre une histoire unique. Une société éphémère se crée alors et investit un territoire. En période de Carnaval, l'aéroport du Lamentin à la Martinique est décoré aux couleurs de la fête. Arrivé à l'hôtel-club du Carbet, l'équipe d'animation accueille le groupe autour d'un punch servi sur la plage ; les soirées et les journées sont rythmées par l'ambiance carnavalesque. Les sorties en mer, les plongées avec bouteille sont programmées en temps et en lieu. Soirées à thème, sorties, excursions fédèrent le groupe et construisent une histoire commune nécessaire à la construction territoriale.

D'ailleurs, quand le touriste revient dans l'île une seconde fois, il compare les lieux : l'hôtel a changé, la décoration est différente mais aussi l'état de l'épave où l'on a effectué le baptême de plongée, le décor de la plage. Le lieu visité s'est modifié et on se rappelle de cet endroit qui sort de l'ordinaire, immortalisé par la photographie ou l'image du camescope. Le touriste qui revient confirme par ses attitudes et ses réflexions qu'il occupe un territoire qu'il a l'impression de maîtriser au moins par le verbe. Ces attitudes se renforcent quand les touristes achètent une résidence secondaire. Ils sont alors plus insulaires que les résidents, plus attachés aux particularismes et aux paysages qui les ont initialement séduits.



Photographie 5 : La baignoire de Joséphine, sur les fonds blancs du Robert. Il est 11 heures, tout est prêt pour le baptême au rhum et la photo souvenir, une journée bien rodée pour les spécialistes de l'animation. Cliché M Desse.



Photographie 6 : Saint-Pierre, le 9 mai 2002, la ville patrimoniale qu'il faut voir même si les touristes passent sans vraiment s'y arrêter. Dès le lendemain de la commémoration du centenaire de la catastrophe, les grands voiliers sont déjà presque tous partis. Cliché M Desse

2.2.2 Les mobilités touristiques.

La Caraïbe est aujourd'hui un des principaux bassins touristiques du monde. Les Grandes Antilles occupent toujours les premières places avec 2.97 millions de touristes en République Dominicaine, 1.77 million à Cuba, 1.32 million à la Jamaïque et 1.17 million à Puerto-Rico. Les Petites Antilles attirent des flux inférieurs compris entre 10 337 touristes à Montserrat et 721 224 à Aruba. La taille des îles ne constitue pas un facteur d'explication, puisqu'à elle seule, Sint Maarten (partie hollandaise de Saint-Martin) accueille 491 634 touristes en 2000 contre 526 290 pour la Martinique. Les excursionnistes des paquebots de croisière ou des bateaux de plaisance sont parfois plus nombreux que les touristes de séjour. On compte ainsi 870 000 croisiéristes à Sint Maartin contre 491 634 touristes de séjour, 202 000 croisiéristes à la Dominique pour 68 800 touristes de séjour.

1 La diffusion spatio-temporelle du tourisme de séjour.

Le tourisme est une activité récente qui date de la fin du XVIII^e siècle en Grande-Bretagne, réservée à la noblesse et à la grande bourgeoisie européenne. Ces premiers Anglais effectuent leur tour vers la Méditerranée, parfois le Proche-Orient. La Caraïbe reste longtemps en dehors de ce mouvement. Il faut attendre le début du XX^e siècle pour que Miami devienne un lieu de villégiature, relié aux centres urbains et industriels du nord-est des Etats-Unis par le chemin de fer « Seaboard Railway ». Au début du XX^e siècle, l'United Fruit investit dans les plantations de canne et de banane mais aussi dans la construction hôtelière en Floride, à Cuba, à la Jamaïque et à Saint-Domingue (Miossec J.M-1998). Les Grandes Antilles sont ainsi les premières îles de la Caraïbe à attirer le tourisme de séjour. Les lois américaines sur la prohibition accentuent le phénomène touristique. Ces îles reçoivent en effet l'argent des mafias qui investissent dans l'industrie du jeu, les hôtels, les établissements de nuit dans lesquels la consommation d'alcool est autorisée. Ces premiers touristes sont riches et certains célèbres comme Ernest Hémingway qui achète après-guerre, une propriété à Cojimar à huit kilomètres de la Havane. Il faut attendre les années 1950, pour que les touristes riches abordent les Petites Antilles pour y séjourner. A Saint-Barthélemy, le tourisme de luxe se développe à partir des années 1960 avec l'installation de la famille Rockefeller qui achète une propriété sur l'île.

Dans les autres îles des Petites Antilles, le tourisme de séjour est quasiment absent et seules les bourgeoisies insulaires locales accèdent aux loisirs balnéaires. A la Martinique, la séance du conseil général du 13 décembre 1938, évoquait déjà la nécessité de développer un « certain nombre d'établissements pour faciliter les excursions sur les plages notamment au Diamant et à Sainte-

Anne ». Le tourisme de séjour reste rare jusqu'aux années 1960. En Guadeloupe, seul l'hôtel de « la Vieille Tour » était aux normes internationales en 1960. Durant ces années les bourgeoisies locales pratiquent déjà le motonautisme et fréquentent les plages et les îlets en fin de semaine comme le décrit Jean Benoist « *ma vie sociale aurait dû être celle d'un cadre expatrié, en relations par son métier avec une élite locale faite de médecins antillais et de fonctionnaires métropolitains : bateau, réceptions, bord de mer...* » (Levy J.J,2000).

Entre 1960 et 1980, le tourisme de croisière a joué un rôle fondamental pour l'essor du tourisme de séjour en favorisant la découverte des îles et donnant ainsi envie d'y revenir. Ce touché touristique a aussi permis aux insulaires comme aux professionnels du tourisme d'intégrer les enjeux du développement de l'économie touristique. Les dessertes aériennes et maritimes expliquent aussi la diffusion spatiale du tourisme dans les Petites Antilles : les premières touchées : la Martinique, la Barbade, la Guadeloupe, Antigua possèdent des espaces plats permettant la construction de pistes d'atterrissage pour gros porteurs. En Guadeloupe, la première piste longue de 1600 mètres est inaugurée en 1950 à l'aéroport du Raizet. Elle est allongée en 1972 permettant l'atterrissage du Boeing 747. Le nouvel aéroport construit à la fin des années 1990 permet d'accueillir 1.5 million de passagers. En devenant port tête de ligne pour la croisière, l'aéroport du Raizet connaît une forte augmentation de son trafic et une ouverture de lignes vers l'Italie. De même T.Hartog, montre que la double extension de l'aéroport de Juliana en 1985 a permis d'accueillir 100 000 visiteurs supplémentaires dans les deux années qui suivirent. Les liaisons régionales se greffent sur ces aéroports internationaux, le hub de San-Juan de Puerto Rico, l'aéroport du Raizet en Guadeloupe, du Lamentin à la Martinique, de la Barbade permettent la mise en tourisme des petites îles comme Saint-Barthélemy, Aruba, Saint-Thomas ou des îles hôtels des Grenadines (Petit Saint-Vincent ou Palm Island). On retrouve les mêmes dynamiques de diffusion touristique décrites par J-C Gay aux Maldives et aux Seychelles (Gay J-C, 2000).

2 Du tourisme américain au tourisme de diaspora.

Les touristes américains dominent largement les clientèles de séjour du nord du bassin caribéen et représentent plus de 70% des touristes aux îles Vierges, aux Bahamas, aux Bermudes, aux îles Caymans, Turk et Caicos, à la Jamaïque et à Puerto Rico (cf tableau 1).

**L'origine des touristes de séjour (hors croisière) en 2002
(tableau 1)**

Pays	Américains en %	Canadiens en %	Européens en %	Caribéens en %	Total
Anguilla	56.6	3.45	21.5	18.04	43 789
Antigua et Barbuda	28.5	6.7	43.5	21.17	206 871
Aruba	62.77	2.8	6.55	27.8	721 224
Bahamas	81.8	5.65	8	4.46	1 596 160
Barbade	20.59	11	47.8	20.45	544 696
Bermudes	77.27	9.3	10.75	2.6	328 305
Bonaire	49.59	2.14	35	13.2	51 269
Cayman	72	5.1	8	14.7	406 620
Cuba	4.3	17.34	53.5	24.8	1 773 986
Curaçao	15.34	1.4	40	51.3	191 246
Dominique	21	2.8	17	59	68 857
République Dominicaine	21.6	8.2	43.7	26.3	2 972 552
Grenade	25.25	3.76	36	35	128 864
Jamaïque	71.18	8.12	15	5.6	1 322 690
Montserrat	15.1	3.3	25.6	55.9	10 337
Puerto-Rico	83.1	1.07	2.5	13.28	1 174 520
Saint- Eustache	12.9	0.8	21	65.3	19 066
Saint-Kitts et Nevis	36.32	10.04	17.64	35.97	27 404
Sainte-Lucie	36.1	5.5	36.6	21.6	269 850
Sin Maarten	38	5.8	24.7	31.23	491 634
Saint- Vincent et Grenadines	23	4.2	38.3	32.5	72 894
Trinidad et Tobago	35.7	12.5	19.4	32.25	327 593
Turks et Caïcos	71.9	9.7	8.25	10	151 372
Martinique	3.9	2.5	84	9.7	526 290
Guadeloupe	3.5	3.5	82	11	660 000

Sources : Carribean Tourism Organisation

Au contraire, plus les îles sont éloignées et moins les touristes américains sont nombreux. Ils ne représentent que 23% des touristes à Saint-Vincent et aux Grenadines, 14% à Saint-Kitts et Nevis, 21% à la Dominique et 3.6% à la Martinique. Même dans ces îles éloignées, la part des excursionnistes de croisière américains est de loin la plus importante: 74.6% à la Martinique et près de 90% dans les îles du Nord. Cette présence massive des Américains s'explique par la proximité de cette puissance économique et par la mainmise sur les secteurs du tourisme par le biais des compagnies aériennes depuis l'aéroport de Miami, par l'intermédiaire des paquebots de croisière qui

appartiennent pour 90% d'entre eux aux capitaux américains. Le premier port de croisière reste Miami, secondé par Puerto Rico. Les capitaux américains ont largement investi les ports de plaisance et la location des yachts et des voiliers. De même, on les retrouve dans la grande hôtellerie internationale comme les chaînes Hilton et Holiday Inn, longtemps réservées à une clientèle d'hommes d'affaires et qui se repositionnent sur la clientèle touristique et de congrès (tableau 2).

**Les implantations des grands groupes hôteliers dans les îles de la Caraïbe.
(tableau 2)**

Hilton

île	ville	Nombre de chambres
Bahamas	Nassau	291
Jamaïque	Kingston	303
Puerto Rico	Ponce	153
Puerto Rico	San Juan	645
Sainte-Lucie	Souffrière	112
Trinidad	Port of Spain	350
Tobago		100
Margarita		300

Holiday Inn

île	ville	Nombre de chambres
Aruba		600
Bahamas	Nassau	183
Caymans	Grand Caymans	231
Jamaïque	Montego Bays	497
Puerto Rico	Mayagues	142
Puerto Rico	Ponce	116
Iles Vierges américaines	Saint-Thomas	146
Trinidad	Port of Spain	150

Intercontinental

île	ville	Nombre de chambres
Puerto Rico	San Juan	400
République Dominicaine	Santo Domingo	150
Margarita		300

Les touristes américains, même s'ils ne sont pas nombreux, se démarquent par leur niveau de vie et leur recherche des pratiques ludo-sportives et les animations en tout genre. Un lieu touristique doit réitérer le modèle floridien. En effet la particularité du tourisme américain repose sur le concept de l'animation. Les Américains découpent volontiers leur temps annuel de vacances en de courts séjours, brèves escapades qui doivent être intensives et dépaysantes. Dans ces conditions, ils se tournent vers les parcs d'attractions et les animations en tout genre. La Floride constitue un modèle, première région touristique, elle offre à Orlando les parcs de Walt Disney World, Universal studios, les attractions scientifiques de Cap Canaveral, les parcs spécialisés dans le milieu marin, le Marineland et le Sea World d'Orlando. Ces polarités touristiques sont accompagnées par un maillage de parcs d'importance régionale au niveau de chaque station. Les animations proposées sont nombreuses et diversifiées. Les stations balnéaires des Keys offrent toutes une grande variété de possibles découvertes du milieu marin. Le touriste peut explorer les fonds marins avec bouteille et tuba, dans les réserves marines et sur les épaves de galions espagnols. Une vingtaine d'entreprises proposent de plonger avec les raies, les tortues et surtout avec les dauphins. Elles proposent des sorties de découverte des dauphins, la possibilité parfois de nager et de les caresser ; certaines organisent des spectacles de dauphins. De nombreuses offres permettent des sorties en mer, la location de bateaux à voile et à moteur, la pratique de la pêche au gros, du ski nautique ou le vol à voile tracté par un bateau à moteur. Ces animations permettent de gagner de nouveaux touristes et entraînent une hiérarchie fonctionnelle des polarités touristiques qui repose sur une surenchère des animations. Ce modèle floridien influence largement les stratégies touristiques dans la Caraïbe.

Les touristes européens fréquentent les îles de la Caraïbe et essentiellement les Petites Antilles depuis la fin des années 1970. Il s'agit essentiellement de tourisme de séjour même si le nombre de croisiéristes français, allemands et italiens augmente. Les Européens restent très fidèles à leurs anciennes colonies et constituent parfois des clientèles monospécifiques : anglaise à la Dominique et à la Barbade, hollandaise à Bonaire et Curaçao. A la Martinique 79.3% de la clientèle touristique est originaire de la Métropole et seulement 4.7% sont composés d'autres Européens. Les chaînes hôtelières et les clubs de vacances encadrent cette spécialisation. A Cuba, chaque nationalité européenne trouvera des clubs et hôtels de son pays d'origine. Dans les Antilles françaises, l'hébergement est essentiellement offert par des groupes métropolitains et antillais. Les Européens ont des comportements touristiques qui tendent à se ressembler, même si quelques différences apparaissent. Le caractère festif est plus marqué chez les Espagnols et les Italiens, tandis que les Français sont réputés peu dépensiers. Les touristes européens ont en général un bon niveau de vie et appartiennent souvent à des catégories socioprofessionnelles moyennes et

élevées ce qui nivelle les différences de comportement. Les Européens du sud, qui découvrent les joies du tourisme appartiennent cependant davantage à des catégories socioprofessionnelles élevées. Une ségrégation sociale apparaît aussi en fonction de la destination. Plus l'activité de tourisme est ancienne comme à la Barbade, en Guadeloupe, à la Martinique et plus les touristes appartiennent à des groupes sociaux modestes ; les personnes âgées y sont les plus nombreuses. A Cuba, à Saint-Domingue, la clientèle est plus jeune, souvent sans enfants et de niveau social supérieur. La saison haute et basse modifie aussi la structure de la clientèle puisque les prix sont majorés du tiers au double en haute saison. L'animation touristique doit donc s'adapter à ces différents touristes. Les Européens recherchent en majorité les vacances sportives, les paysages préservés et la qualité du patrimoine. L'attente est donc très différente de celle des touristes américains. Ces Européens pratiquent volontiers le tourisme en dehors des chaînes hôtelières intégrées et des clubs de vacances.

Les touristes caribéens sont également de plus en plus nombreux, signe de l'augmentation du niveau de vie. Ils sont davantage sollicités en basse période touristique et quand l'activité connaît une crise comme depuis les attentats du 11 septembre 2001. Les îles émettrices de cette clientèle restent malgré tout peu nombreuses. Ainsi sur 11.5% des Caribéens qui ont séjourné à la Martinique en 2002, 9.7% venaient de Guadeloupe et de Guyane et seulement 1.8% des autres Etats de la Caraïbe. Par contre les Guadeloupéens et les Martiniquais se rendent davantage dans les autres îles de l'archipel. Ils constituent une forte part de la clientèle à la Dominique, Sainte-Lucie et Saint-Vincent/ les Grenadines. Ils se démarquent peu des comportements des touristes européens. Par contre leurs séjours sont souvent plus courts et davantage motivés par des événements festifs et des spectacles comme la semaine du Jazz à Sainte-Lucie, le carnaval de Bonaire ou de Sainte-Lucie qui a lieu en été.

Le tourisme de la diaspora ou de l'émigration joue un rôle important et se démarque des autres clientèles touristiques. Haïti a accueilli 143 362 touristes en 1999. Une petite partie d'entre eux sont Américains et Européens et plus de 80% issus de la diaspora haïtienne, souvent de revenus modestes. Les deux tiers d'entre eux résident dans la famille et dans la maison qu'ils construisent au pays. Un tiers fréquente les hôtels de la zone métropolitaine et de la côte des Arcadins. La mer n'est donc pas le but du séjour et ils résident le plus souvent dans leur commune d'origine pour y retrouver la famille. Cependant, certains aux revenus plus élevés fréquentent pour quelques jours les petits hôtels du littoral au Cap Haïtien, à Civiadier à proximité de Jacmel ou sur la côte des Arcadins. Il s'agit de structures qui accueillait des touristes internationaux dans les années 1970, et qui survivent depuis sans grande amélioration du confort et des activités proposées. A la Dominique, à Sainte-Lucie et à Saint-Vincent on note les mêmes comportements. En Guadeloupe et à la Martinique, les Antillais de retour au

pays ont des rapports à la mer qui les rapprochent des autres touristes d'origine métropolitaine. Ils redécouvrent les hauts lieux touristiques et recherchent aussi à renouer avec la tradition qu'ils ont enjolivé durant leur séjour en Métropole comme le chante Doc Gynéco.

*« Là-bas il fait chaud, on boit l'eau de coco,
Sous les cocotiers, les filles sont dorées,
Les maillots mouillés, et les bonda bondés.
ça sent le colombo, les plats épicés.
Y'a du zouk à fond, des fruits de la passion,
Francky Vincent est le saint patron.
On coupe la canne pour en prendre le sucre,
Mélangez citrons verts et rhum Trois-Rivières,
Oui c'est clair, clair comme l'eau de la mer.
J'y-vais quand c'est gratuit, congés bonifiés,
Suis-moi dans les hauteurs de la Soufrière,
Je suis le guide touristique qui t'emmène en Basse-Terre. »*

Ils s'immergent dans les courses de voile traditionnelles, participent à des soirées zouk, aux repas familiaux sur la plage, s'identifiant alors au reste de la famille et des amis restés dans l'île. La mer constitue une raison importante de leur séjour et ils participent à la maritimisation des Antillais résidants.

2.3 Les formes du tourisme

Dans les îles de la Caraïbe, trois formes de tourisme cohabitent, le tourisme de séjour, le tourisme des croisières en paquebot et celui des croisières en voiliers. Ils sont tous les trois créateurs de territoires de vie qui se juxtaposent sans vraiment se croiser. Les uns abordent les îles sans interioriser leur visite. La rapidité du séjour se résume à quelques rapides photographies des quartiers de bord de mer. D'autres ne quitteront même pas le voilier ou le paquebot, l'île est effleurée, image fugitive qui donnera peut-être envie de revenir plus longtemps. D'autres optent pour le séjour de la luxueuse villa au meublé chez l'habitant, sans oublier l'hôtel ou le club de vacances.

2.3.1 Les espaces du tourisme de séjour.

Les touristes de séjour sont les plus nombreux, mais leur nationalité, leur âge, le niveau de leurs revenus sont diversement exploités par les états insulaires qui font le choix du tourisme de haut de gamme ou du tourisme de masse.

1 Les perles touristiques.

Les territoires touristiques de luxe se rencontrent dans toutes les îles de la Caraïbe, pointe gardée, îlet privatisé, protégés des espaces du tourisme de masse et du restant de l'île. Seules les petites îles peuvent opter pour accueillir du tourisme de haut de gamme sur l'ensemble de leur territoire. J.P Chardon et T Hartog (1995) montrent comment la petite île de Saint-Barthélemy (7000 habitants) a opté pour le tourisme de luxe, sachant tirer parti des contraintes : étroitesse, relief très morcelé, petites plages, petite rade de Gustavia qui ne permet pas l'accostage des paquebots, pour limiter le nombre de touristes et attirer la clientèle la plus riche. A partir des années 1960, avec l'installation de la famille Rockefeller qui achète une propriété sur l'île, les premiers touristes viennent sur « le rocher » avec leurs propres avions. Longue de 640 mètres, la piste de l'aéroport Gustave III ne peut accueillir que des petits avions de moins de 20 places. Depuis, l'île reste une destination pour la jet-set européenne et américaine qui y achète et loue des villas luxueuses. Entre 1985 et 1995, la municipalité a autorisé le simple doublement de la capacité hôtelière et para-hôtelière, soit 700 chambres offertes en hôtels et 700 en villas de location (Chardon J.P et Hartog T,1995). Cette offre limitée permet de conserver une orientation vers le luxe avec des prix à la location qui varient entre 5000 et 10 000\$ par semaine en 2002. Saint-Barthélemy est aussi une zone franche qui attire les croisiéristes américains débarquant de petites ou moyennes unités de croisière. Le port de Gustavia est trop étroit et ne peut pas accueillir les paquebots géants. Ces croisiéristes recherchent les produits détaxés de haut de gamme, les restaurants de cuisine française, l'originalité de cette touche française dans un environnement anglophone. Cette barrière par l'argent est le meilleur moyen de ségrégation que l'on retrouve aussi dans l'île des milliardaires.

L'île Moustique située au nord de l'archipel des Grenadines est le second exemple de tourisme de luxe. En 1958, Lord Glenconner Colin achète l'île, sans eau, ni route, et sans aéroport. En marchand de biens habile, il offre 4 500m² à la princesse Margaret d'Angleterre en cadeau de mariage. Elle y construit une villa luxueuse et attire la jet-set. Aujourd'hui l'île est devenue un parc tropical au gazon anglais et compte 120 villas luxueuses appartenant à des membres de la famille royale d'Angleterre comme la princesse Margaret et à des célébrités comme Mick Jaegger, David Bowie, Raquel Welch ou Jean Luc Lagardère.

La diffusion touristique dans la Caraïbe. (planche cartographique 5)

Figure 1 - NOMBRE DE TOURISTES DE RÉCOUR DANS LES ÎLES DE LA CARAÏBE EN 1966

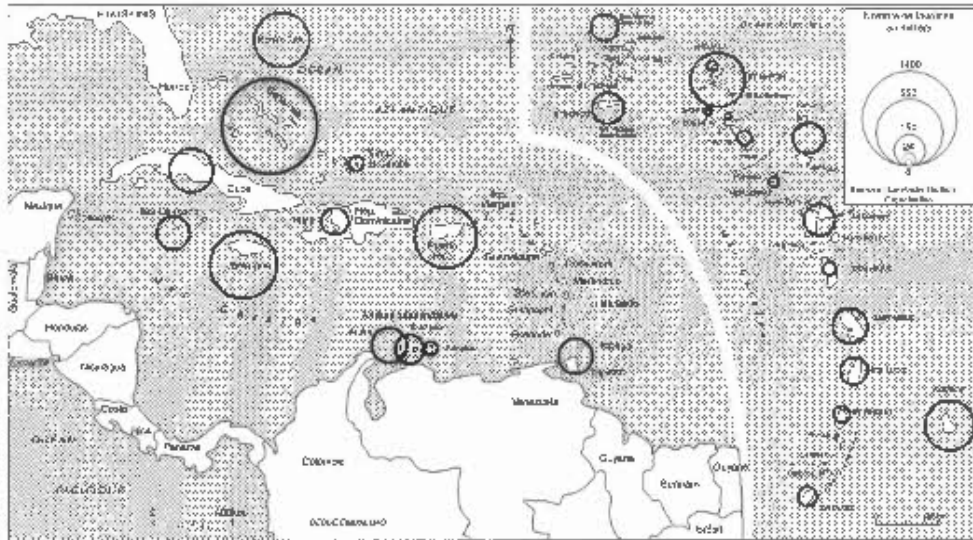
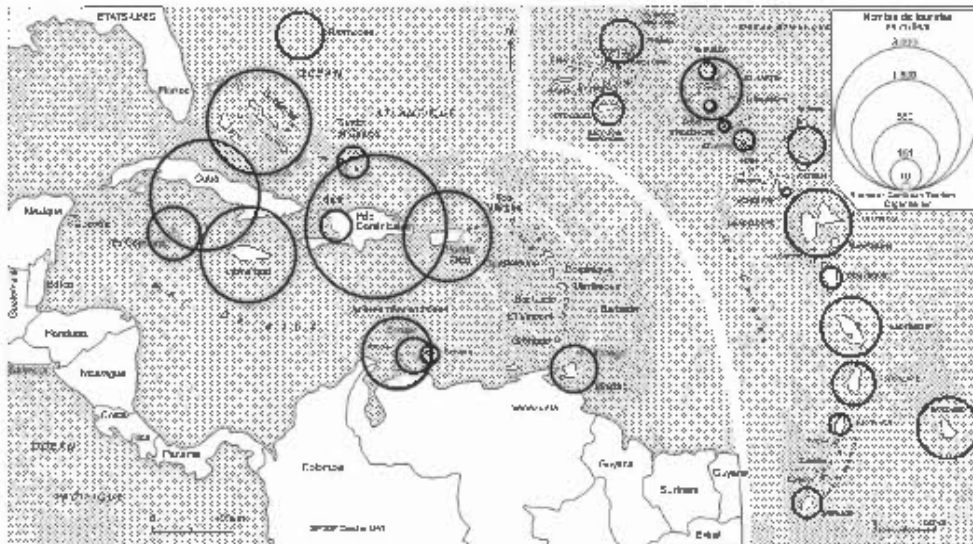


Figure 2 - NOMBRE DE TOURISTES DE RÉCOUR DANS LES ÎLES DE LA CARAÏBE EN 2002



2 La démocratisation et la diffusion du tourisme de séjour au sein de l'arc caraïbe.

Les Petites Antilles connaissent le développement de l'activité touristique relativement tardivement. Trinidad et la Barbade se sont ouvertes dès les années 1960 alors que les Antilles françaises, Antigua, Sainte-Lucie, les îles hollandaises ne deviennent des destinations importantes que dans les années 1970 et surtout 1980. La Dominique, Saint-Vincent restent encore à l'écart des flux touristiques et demeurent des destinations à découvrir.

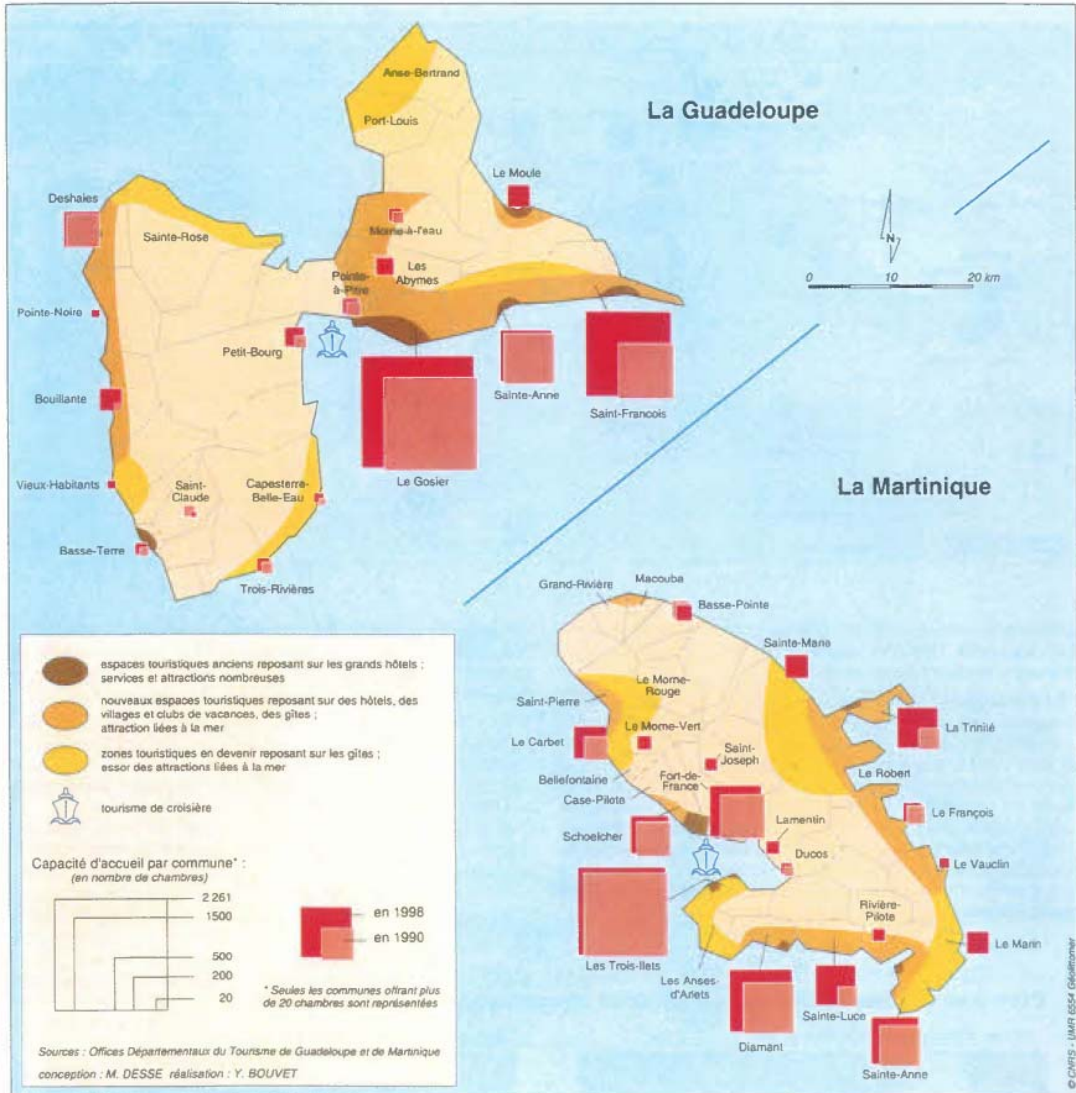
A la Barbade, l'Hôtel Aids Act signé en 1956 est à l'origine du développement touristique (Burac M.1993). On compte déjà 16 hôtels en 1957, 175 en 1982, 165 en 1987 et près de 150 actuellement. La Barbade a connu son plus haut niveau d'infrastructures en 1982. On comptait ainsi 11 843 lits en 1979, 14 314 en 1982, 13 800 en 1987 et 11 803 en 1992. Les crises mondiales successives et le désir de renouer avec une clientèle aisée ont entraîné une diminution du nombre de chambres dont le standing a tendance à augmenter tandis que les devises issues de l'activité touristique ont largement grimpé.

En Guadeloupe, en 1960, Guy Lasserre notait la quasi-inexistence de l'activité touristique. On dénombrait à l'époque 250 chambres de toutes catégories et seulement 123 chambres touristiques de type trois étoiles. L'hôtel de la «Vieille Tour» à Gosier était le seul à offrir une piscine et des chambres climatisées à sa clientèle. Durant cette décennie, différents plans et aides ont permis de construire une série d'hôtels de trois à quatre étoiles. Au milieu des années 1960, la capacité hôtelière atteint 500 chambres, 837 en 1970, 3 038 en 1980, 4740 en 1988 et 6000 chambres en hôtels, résidences de tourisme et villages de vacance en 2002. La Guadeloupe n'est ainsi entrée dans une phase de touristification qu'à la fin des années 1970.

A la Martinique, la construction de l'hôtel Bakoua en 1965 à la Pointe du Bout lance le signal du développement touristique. Le nombre de chambres augmente lentement, 179 en 1966, 306 en 1968 et 862 en 1970. En 1975, la capacité d'hébergement passe à 3 440 chambres, après la construction des grands hôtels (Méri dien, PLM Batelière et Diamond Roc). La capacité hôtelière poursuit sa progression avec 3 030 chambres en 1990 et 6000 chambres pour 117 établissements en 2002.

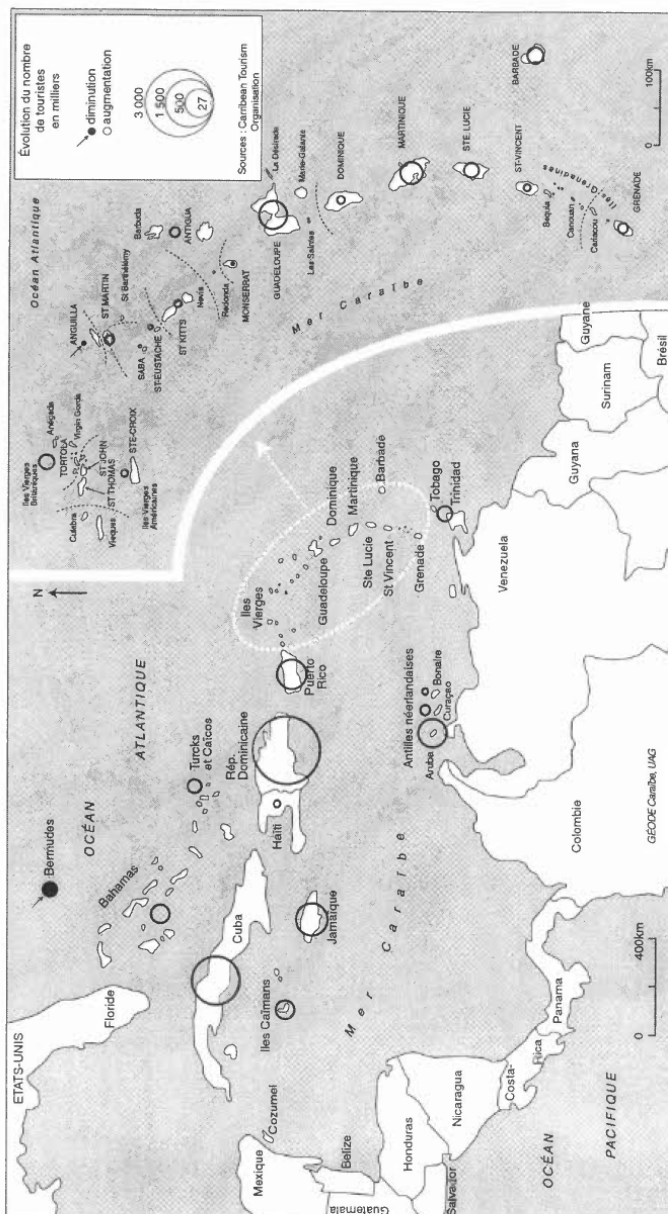
Durant les années 1980 et 1990, certaines îles comme Trinidad, Aruba, Anguilla qui avaient parié sur le développement industriel et pétrolier, sont confrontées à des crises économiques et se lancent dans le tourisme pour diversifier leurs économies. Les grosses unités hôtelières se développent à Aruba après la fermeture de la raffinerie pétrolière Exxon en 1985 ; on compte aujourd'hui 7500 chambres.

Les espaces touristiques en Guadeloupe et à la Martinique (carte 6)



L'évolution des touristes de séjour dans la Caraïbe entre 1986 et 2002. (planche cartographique 7)

Figure 3 - ÉVOLUTION DU NOMBRE DE TOURISTES DE SÉJOUR DANS LES ÎLES DE LA CARAÏBE ENTRE 1986 ET 2002



A la fin des années 1990, toutes les îles connaissent une augmentation notable du nombre de touristes. La fréquentation touristique de la République Dominicaine passe ainsi entre 1992 et 2000 de 1.8 million à 2.9 millions de touristes, les îles Vierges anglaises de 100 000 à 281 000. Seule l'île de Montserrat, en partie évacuée et dévastée par son volcan, a connu une forte diminution de sa fréquentation. Les attentats du 11 septembre 2001 ont ralenti la fréquentation qui reprend depuis par à-coups en fonction de la stabilité de la situation politique et économique mondiale.

**Les îles qui accueillent plus de 400 000 touristes
(tableau 3)**

1980	1990	2000
Bahamas	Bahamas	Aruba
Bermudes	Barbade	Barbade
Iles américaines Vierges	Bermudes	Caïmans
Jamaïque	Iles Américaines Vierges	Cuba
Puerto Rico	Jamaïque	Guadeloupe
	Puerto Rico	Iles Américaines Vierges
	République Dominicaine	Jamaïque
	Sin Maarten	Martinique
		Puerto Rico
		République Dominicaine
		Sint Maarten

Sources : Carribean Tourism Organization

La relative stagnation de certaines destinations ces dernières années pourrait s'expliquer par la concurrence des pays asiatiques, le vieillissement du parc hôtelier des premières îles comme la Barbade et la Martinique. Au contraire les nouveaux complexes de Punta Cana à Saint-Domingue ou de Cayo Coco à Cuba attirent de plus en plus et se situent dans la phase ascendante liée à la découverte de la destination. A Cuba, où l'économie souffre de l'embargo américain et de la perte de ses acheteurs attirés en Europe de l'Est depuis 1989, le tourisme apparaît comme un moyen de diversifier l'économie et de gagner des devises étrangères. On comptait 50 000 touristes en 1975, 372 000 en 1992, 1 million en 1996 et 1.8 millions en 2000. Ainsi Cuba est aujourd'hui la seconde destination

de la Caraïbe. Les atouts sont nombreux : la variété des paysages, la richesse du patrimoine et de la musique, mais aussi la politique de l'état cubain qui ouvre ce secteur aux capitaux étrangers surtout espagnols par des joints-venture, fait appel à des conseillers européens et crée la société étatique de gestion, la Cubanacan responsable de chaînes d'hôtels et de tours opérateurs. Les grands hôtels internationaux sont privilégiés pour développer le tourisme de masse.

Ainsi des cycles de fréquentation touristique apparaissent et signent le déclin de destinations déjà anciennes comme Saint-Martin, la Guadeloupe, la Martinique, la Barbade au profit de nouvelles comme Cuba, la République Dominicaine, Anguilla et Trinidad.

2.3.2 Le tourisme de croisière et de plaisance.

La découverte de la Caraïbe par la mer constitue une autre forme de tourisme et place la région au premier rang mondial pour l'activité de croisière. L'Arc antillais constitue aussi un important bassin de croisière pour la navigation de plaisance.

1 A la périphérie du bassin de croisière.

La Caraïbe constitue avec 12 millions de visiteurs, le premier bassin de croisière au monde. Le port de Miami domine l'ensemble de cette activité. La croisière, est pratiquée par les touristes américains depuis la fin du XIX^e siècle, donc bien avant le tourisme de séjour. Ils ont pu ainsi découvrir les Petites Antilles lors des escales. C'est sans doute une originalité de la Caraïbe qui a développé ce type de tourisme qui ne nécessite ni infrastructures hôtelières à terre, ni port. Ainsi après la catastrophe de 1902, Saint-Pierre est déjà une excursion pour les paquebots américains et dans les années 1930, la Martinique accueille 11 000 croisiéristes. Depuis les années 1990, la croisière connaît une très forte progression même si on note un ralentissement depuis les attentats du 11 septembre 2001. Il y avait 3.8 millions croisiéristes dans la Caraïbe en 1980, 6.7 millions en 1989 et 12 millions en 2000.

En 2002 comme autrefois, les principales destinations restent les îles proches des Etats-Unis comme les Bahamas (1.8 million croisiéristes) et Puerto Rico (1.2 million croisiéristes). Cela s'explique en partie parce que les principaux ports têtes de ligne sont Miami, San-Juan de Puerto Rico et dans une moindre mesure Pointe-à-Pitre. A l'opposé, Saint-Vincent et les Grenadines accueillent 31 000 croisiéristes et Trinidad et Tobago 32 000. Les autres îles des Petites Antilles accueillent entre 100 000 (Saint Kitts et Nevis) et 500 000 en Guadeloupe. On peut remarquer que certaines escales tendent à stagner et parfois perdent des croisiéristes dès 1999, donc avant les attentats de 2001. En

1996, la Guadeloupe recevait 589 500 croisiéristes pour 292 000 en 2000 et 312 318 en 2001. La Martinique accueillait 315 000 croisiéristes en 1985, 428 000 en 1995 et 420 000 en 2001. Cette diminution de la clientèle s'explique par un bilan jugé négatif de l'accueil à Fort-de-France (problème de l'insécurité, de la langue française, des prix élevés, du manque d'excursions offertes) mais aussi parce que toutes les îles accueillent des croisiéristes. La Dominique était peu ouverte à cette activité et recevait 65 000 passagers en 1991, 135 000 en 1995 et 202 000 croisiéristes en 2000. Cependant certaines escales poursuivent leur progression, c'est le cas de Charlotte Amélie, la capitale de Saint-Thomas aux îles Vierges américaines qui recevait 1.2 million croisiéristes en 1999 et 1.5 million en 2000. Il en est de même aux Bahamas où les passagers passent de 1.5 million en 1995 à 2 millions en 2000.

Les compagnies de croisière sont essentiellement américaines. La compagnie Carnival qui est une des plus importantes d'entre elles propose 18 itinéraires de l'Alaska au Venezuela dont 14 pour la Caraïbe. Seules cinq croisières abordent les Petites Antilles et deux seulement sont centrées sur la Martinique et la Guadeloupe. Malgré tout, les paquebots, souvent de grande taille (le Fascination du groupe Carnival accueille 2040 passagers et 920 hommes d'équipage), constituent une manne financière et un nombre d'excursionnistes qui dépasse parfois les touristes de séjour.

Une quinzaine de compagnies font escale à Fort-de-France, la compagnie Carnival transporte 40% des croisiéristes. 80% des croisiéristes sont nord-américains, 12% sont Européens et 8 % Caribéens. Ils recherchent à 65% le shopping, à 15% les restaurants et à 41% les excursions. Les dépenses par personne sont modestes (20 \$US) en 1999 alors qu'elles s'élevaient au double à la fin des années 1980. Cette activité est très saisonnière avec une haute saison qui s'étale de décembre à mars avec parfois deux à trois navires par jour qui débarquent 2 000 à 3 000 touristes à Fort-de-France, ce qui constitue un atout indéniable pour les commerçants. A Castries, les navires de croisière restent au port environ huit heures. Durant ce court séjour, les croisiéristes dépensent en moyenne 47 \$US. En 1997, les 347 177 croisiéristes ont dépensé 16.077 millions de \$US. Le premier poste de dépenses concerne les taxis et la visite de l'île, les excursions nautiques et les achats de produits détaxés arrivent ensuite, suivis par les achats de nourriture et d'artisanat local.

2 La Caraïbe à la voile, l'essor de la location de voiliers.

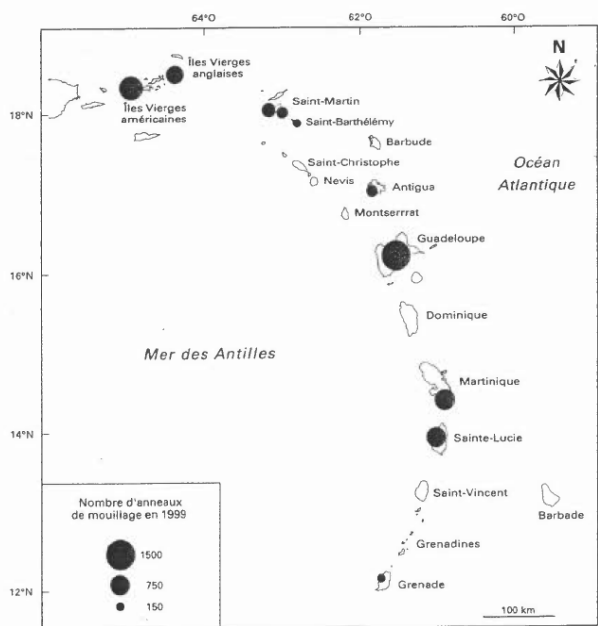
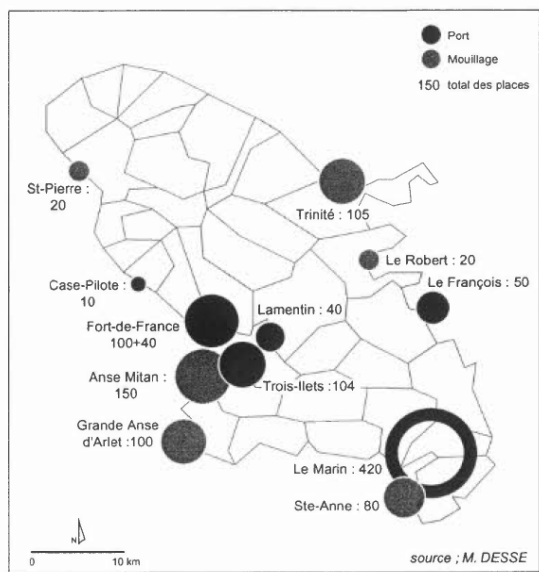
La plaisance est aussi un mode de découverte des Petites Antilles qui est relativement récent. Réservée aux classes aisées dans les années 1950, les Petites Antilles sont devenues une destination obligée pour les navigateurs américains et européens. Ces flux répondent cependant souvent à des pratiques nautiques différentes. Les plaisanciers américains fréquentent davantage le nord des Petites Antilles et pratiquent encore une plaisance de luxe sur de grands

voiliers de plus de 15 mètres. Les yachts à moteur de grande taille sont nombreux. Certains bateaux sont basés directement dans les ports de plaisance d'Antigua, des îles Vierges ou de Sainte Lucie (Rodney Bay marina). Les navigateurs américains recherchent la plaisance-plaisir, facilitée par la proximité des îles qui permet souvent une navigation à vue. Les plaisanciers européens, souvent plus expérimentés, vivent la voile comme un mode de vie. Les Antilles ne constituent pour certains qu'une escale vers l'océan Pacifique en passant par le canal de Panama. Les escales deviennent un temps obligé pour travailler et économiser de l'argent avant de poursuivre leur périple. Depuis une vingtaine d'années, la bourgeoisie locale et les Métropolitains aisés pratiquent aussi la plaisance de loisirs et visitent les autres îles. Enfin devant l'engouement pour la pratique de la voile, des agences de location de voiliers se sont installées dans les principaux ports des Petites Antilles et proposent des bateaux pour quelques jours ou quelques semaines. Ces agences sont souvent internationales et disposent d'infrastructures logistiques dans les différentes îles de la Caraïbe mais aussi sur d'autres bassins de croisière comme la mer Méditerranée ou la Polynésie.

On compte 1300 places sur les pontons et les mouillages de la Martinique. Le sud-est de l'île concentre 67% des capacités d'accueil et les deux principaux ports de plaisance. Le sud-ouest regroupe 16% des capacités d'accueil et le Centre-Caraïbe 17%. Les différents mouillages occasionnels qu'offrent les plages et anses du sud ne sont pas comptabilisés mais ils peuvent temporairement gonfler les capacités d'accueil. Ces places de pontons et de mouillages sont utilisées par les vedettes à moteur et les voiliers. Elles ne concernent pas les petites embarcations de plaisance qui constituent 76% de la flottille.

La flottille de location se localise dans les deux principaux ports de plaisance de la Martinique : aux Trois-Ilets (12 voiliers sur 104 places et surtout au Marin avec une flottille de 399 unités sur les 600 places offertes). Il s'agit essentiellement de voiliers (97% de l'ensemble). On comptait en 1999, 260 monocoques et 130 multicoques. La location de voiliers participe de manière originale à l'essor touristique de la Martinique. Les 27 500 amateurs de voile, locataires de bateaux ont apporté durant l'année 2000 autant à l'économie martiniquaise que les 414 000 croisiéristes des grands paquebots. Près de 400 personnes vivent des activités nautiques dans la seule commune du Marin. La plaisance devient alors synonyme de développement économique qu'il convient de renforcer dans un projet de valorisation du tourisme.

**Les capacités des ports de plaisance et des mouillages à la Martinique
dans les Petites Antilles en 1999.
(planche 8)**



Les sociétés de location de bateaux sont essentiellement implantées au port de plaisance du Marin qui regroupent 18 d'entre elles. Trois sociétés ont aussi une agence au port de la Pointe du Bout aux Trois-Ilets. S'il n'y avait qu'une société de location en 1977, huit s'installent à la fin des années quatre-vingt et sept durant les années quatre-vingt dix. Ces entreprises ont souscrit 5 900 contrats de location pour 27 574 clients en 1997. Les sociétés assurent la maintenance des navires et l'avitaillement à la demande de la clientèle. Ainsi sont-elles les intermédiaires privilégiés avec les commerçants et les prestataires de services locaux. Les retombées économiques se chiffrent à 9.1 millions d'euros dont 5 millions d'euros de salaires pour les 273 employés.

Pour les croisières d'une à deux semaines, les destinations les plus prisées sont les Grenadines avec des escales à Sainte-Lucie et à Saint-Vincent; 15% d'entre eux se dirigent vers la Guadeloupe, la Barbade et Trinidad qui demandent une navigation hauturière, attirent 25% et le Venezuela 13%.

Peu perçu par la population locale ou la municipalité du Marin, ce tourisme engendre cependant 11.5 millions d'euros soit autant que les croisiéristes des grands paquebots. Ces retombées financières profitent aux loueurs, mais aussi aux commerces et aux entreprises des communes d'accueil et finalement à l'ensemble de la Martinique. La commune du Marin, dans sa globalité profite aussi du port. Ainsi le centre de carénage (55 emplois) et les deux supermarchés tirent le meilleur profit de leur position limitrophe au port. Le nouveau Leader Price donne sur la mer par un ponton réservé aux clients plaisanciers. Un petit centre commercial accompagne les nouveaux appartements qui jouxtent le port (commerces de mode, de sport, de souvenirs). De même 43 % des entreprises d'avitaillement, d'accastillage et de maintenance de navires de plaisance de l'île sont implantées dans cette commune. Au total ce sont près de 400 emplois qui dépendent du port du Marin. Cependant, les petits commerces et les restaurants de l'agglomération du Marin boudent cet équipement et ne captent pas la riche clientèle qui fréquente le port. La cité marinoise domine de quelques mètres la capitainerie sans que la ville débouche vers ce nouvel aménagement. Les rues commerçantes gardent une léthargie désuète et le commerce est moribond. Les nouveaux commerces s'implantent sur l'axe décentré constitué par la Nationale Fort-de-France/ Sainte-Anne.

Enfin, les activités de location et de plaisance ont des répercussions sur le reste de l'île, même si elles demeurent modestes. Les touristes utilisent les taxis pour les transferts entre l'aéroport et le port. Ils visitent rapidement et dépensent essentiellement dans les restaurants et les achats de souvenirs (rhums, fleurs). Cette diffusion apparaît davantage dans le domaine purement nautique puisque 27.5% des entreprises de maintenance et d'accastillage de plaisance se trouvent à Fort-de-France. Ailleurs chaque commune ne dispose que de deux ou trois entreprises spécialisées.

2.3.3 Ecotourisme, tourisme de nature ou tourisme durable ?.

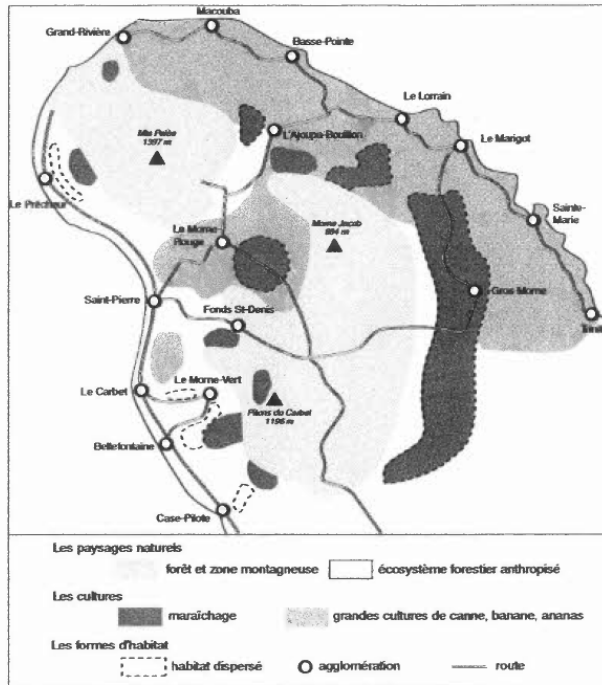
Depuis une vingtaine d'années, l'écotourisme qui allie la découverte des milieux et des cultures insulaires, se développe dans les îles antillaises et depuis 2001, une convention pour le tourisme durable dans la Caraïbe a été signée dans l'île de Margarita. Cette convention reprend les notions de protection des environnements et des cultures caribéennes mais place aussi les populations au cœur du développement touristique durable. Cette nouvelle forme de tourisme qui implique les touristes et les populations locales constitue un nouveau produit d'appel. Le tourisme de nature, peut aussi cacher une simple offre sportive qui parfois s'éloigne de la durabilité.

En Guadeloupe, dès le début des années 1980, certains intellectuels et des cadres des services touristiques, de la direction départementale de l'agriculture de la Basse-Terre développaient les principes de l'écodéveloppement, de la gestion mesurée de la pêche, de l'agriculture et de la sylviculture. Le tourisme développé sur un mode extensif devait apporter un complément de revenu tout en préservant les milieux et la société locale. Cette philosophie de la ressource partagée s'est étendue aux différentes îles et a contribué à la diffusion des aires d'accueil touristique, à la multiplication des gîtes et des chambres chez l'habitant, à l'appropriation du tourisme par les sociétés insulaires, au risque parfois de connaître des dérives vers le tourisme de découverte de la nature et la pratique des sports de plein air qui peuvent engendrer de graves détériorations sur les milieux (destruction de certaines platines coralliennes, érosion le long des chemins, dégradation du couvert végétal...).

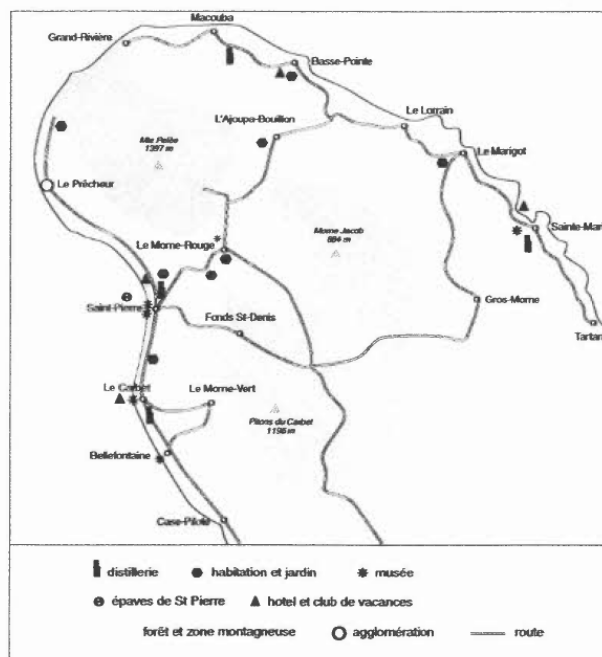
Le tourisme de nature, permet aussi de réduire l'asymétrie entre le littoral et l'intérieur, détournant les touristes des plages pour leur faire découvrir les habitations, les jardins créoles, la forêt humide, les volcans (cf. carte 9). Des pratiques sportives accompagnent la découverte de ces nouveaux espaces comme le canyoning, la randonnée à pied, le VTT, le quad, l'équitation. A la Dominique, ce tourisme de nature est essentiel, constituant la principale activité touristique de l'île. Les visiteurs doivent acquitter une taxe afin d'accéder aux monuments naturels dominicains, le Bowling Lake ou la forêt humide et ses perroquets.

Les littoraux condensent toujours une part importante du tourisme de découverte qui permet de diversifier les supports balnéaires, plages isolées et peu accessibles, découverte de la mangrove, visite des îlets. En Guadeloupe, dans le Grand Cul-de-Sac Marin, ou aux îlets de la Petite Terre au large de Saint-François, des compagnies touristiques débarquent des visiteurs chaque jour. Au départ de la Marina du Bas-du-Fort de Pointe-à-Pitre, le bateau passe dans la mangrove de la Rivière Salée, occasion pour entendre une présentation de l'écosystème puis la description du Grand Cul-de-Sac Marin et des récifs coralliens et enfin la journée et le repas se déroulent sur l'îlet Caret, petit îlot de sable.

Paysages et activités du nord de la Martinique (carte 9)



Le tourisme patrimonial dans le nord de la Martinique (carte 10)



Dans toutes les îles de la Caraïbe, les îlets cristallisent de telles sorties, dans les baies du François et du Robert à la Martinique, aux Grenadines ou à l'îlet Tintamare à Saint-Barthélemy. Cette découverte des îlets se fait aussi parfois en kayak ou avec un pêcheur qui s'improvise guide. Les récifs et les fonds coralliens constituent aussi un support intéressant pour l'écotourisme. Toute une flottille de bateaux à fond de verre, de bateaux-bulle permettent d'approcher à sec la réalité sous-marine des Petites Antilles. Certains peuvent plonger avec bouteille sur les tombants et les épaves. Des randonnées sous-marines commencent à voir le jour, le nageur en apnée suit un parcours de découverte balisé et documenté. Si en Floride, les offres sont nombreuses pour nager et plonger avec les lamentins, les raies, les tortues et les dauphins, le processus se développe rapidement dans les îles. On peut ainsi suivre les dauphins et les baleines lors de séjours hôteliers spécifiques à la Dominique et aux Grenadines. A la Martinique et en Guadeloupe, la possibilité d'observer des cétacés est présentée comme un épisode possible, mais pas le but unique de la sortie. A Bequia aux Grenadines, une des principales attractions est la visite du « dispensaire de tortues marines ». Avec le développement de l'écotourisme, se pose très vite le problème de la surfréquentation qui entraîne l'agression et la détérioration des milieux supports, à l'encontre de la notion de durabilité. Le Parc National des îles Vierges américaines, qui couvre les deux tiers de l'île Saint-John, reçoit près de 900 000 visiteurs par an. De même les seuils de saturation sont vite atteints lors de la visite des îlets et des récifs coralliens.

Le tourisme patrimonial est un des aspects du tourisme de nature (cartes 9 et 10). Il n'est pas rare de voir des touristes se mélanger aux pêcheurs pour hâler une senne de plage. A Belle Fontaine, à la Martinique, une association « coup de senne » répond au mieux à cette curiosité des touristes mais aussi des enfants des écoles, des clubs des aînés. On peut assister aux différentes étapes de la pêche à la senne, y participer et prendre des photographies de figurants consentants. A Bequia, à Bouillante en Guadeloupe, au Carbet à la Martinique des petits musées maritimes vivent. Il y a sûrement davantage à faire pour mettre en valeur le patrimoine maritime.

Enfin le tourisme de nature est souvent proche du sport de nature. De nombreux séjours se spécialisent dans la plongée, le surf, la voile. Il est alors possible après huit jours de vacances sportives de passer un niveau de plongée ou de maîtriser un catamaran de sport. De nombreux grands hôtels et clubs de vacances valident ainsi les niveaux sportifs de leurs clients. Si le tourisme de nature est souvent lié à la découverte individuelle, il est de plus en plus pratiqué par de grands groupes hôteliers qui prévoient des sorties canyoning ou la visite d'une bananeraie. Comme pour les autres activités touristiques, il est nécessaire qu'il y ait une certaine clientèle pour que le tourisme de nature soit rentable ; or par définition, le support d'accueil est fragile et souvent en inadéquation avec une trop forte fréquentation.

2.4 Les professionnels des territoires touristiques littoraux.

Les acteurs privés du tourisme sont divers et de ce fait, ils n'ont pas tous le même pouvoir d'action et de structuration de l'espace. Ainsi le développement de la location saisonnière est important mais comme il s'agit de petites structures dispersées, cela ne génère pas un aménagement spécifique du littoral.

2.4.1 Les petits métiers du tourisme sont nombreux.

A la plage des Salines à la Martinique, on peut distinguer *les vendeurs installés* qui disposent d'un stand de vente. Il s'agit des restaurants et snacks de plage, des buvettes, d'un vendeur de fruits locaux, d'échoppes d'articles de plage. *Quelques occasionnels* s'installent aussi pour vendre des calebasses sculptées, des bijoux en graines, des chapeaux en palme de cocotier. L'ensemble est complété par *les vendeurs ambulants* qui arpentent la plage en proposant des maillots de bain, des vêtements de plage, des beignets, des glaces locales, des cacahouètes grillées et même du café dans des thermos. Ces vendeurs ambulants peuvent parfois appartenir à des groupes très organisés et structurés comme pour la vente de maillots de bain, proposés par de jeunes femmes sur la plage. Un grossiste assure l'approvisionnement et dépose les modèles ambulants en fonction des plages les plus fréquentées.

La location d'engins de plage connaît un développement depuis le début des années 1990. Le kayak, la planche à voile, le scooter de mer, les catamarans qui constituaient l'équipement de base des grands hôtels, se louent aujourd'hui dans les hôtels mais se diffusent aussi sur des plages fréquentées comme l'anse Michel et la Pointe Marin à Sainte-Anne, la pointe Faula au Vauclin, les plages de Sainte-Anne, de Saint-François et de Port-Louis en Guadeloupe, sur la plage de Rodney Bay à Sainte-Lucie. Certaines petites entreprises dépassent la simple location de kayaks pour organiser des excursions (îlets du Robert, mangrove) et même en Guadeloupe des raids de quatre à huit jours. D'autres assurent des stages de formation pour le fly-surf par exemple à Saint-François (Guadeloupe).

Comme les autres activités déjà citées, la location saisonnière connaît un fort développement depuis le début des années 1990, renforcé par les lois de défiscalisation dans les Antilles françaises et les aides gouvernementales à Sainte-Lucie ou à la Dominique. Les solutions proposées sont nombreuses : de la chambre louée épisodiquement, au bas de villa aménagé en gîte qui permet d'assurer les traites de la maison en passant par le bungalow indépendant. Depuis quelques années, on note l'accroissement des ensembles de dix à vingt

bungalows avec parfois des services organisés : piscine, location de voiture, excursions. Ce type d'hébergement est répandu à Marie-Galante et représente la moitié de l'offre locative.

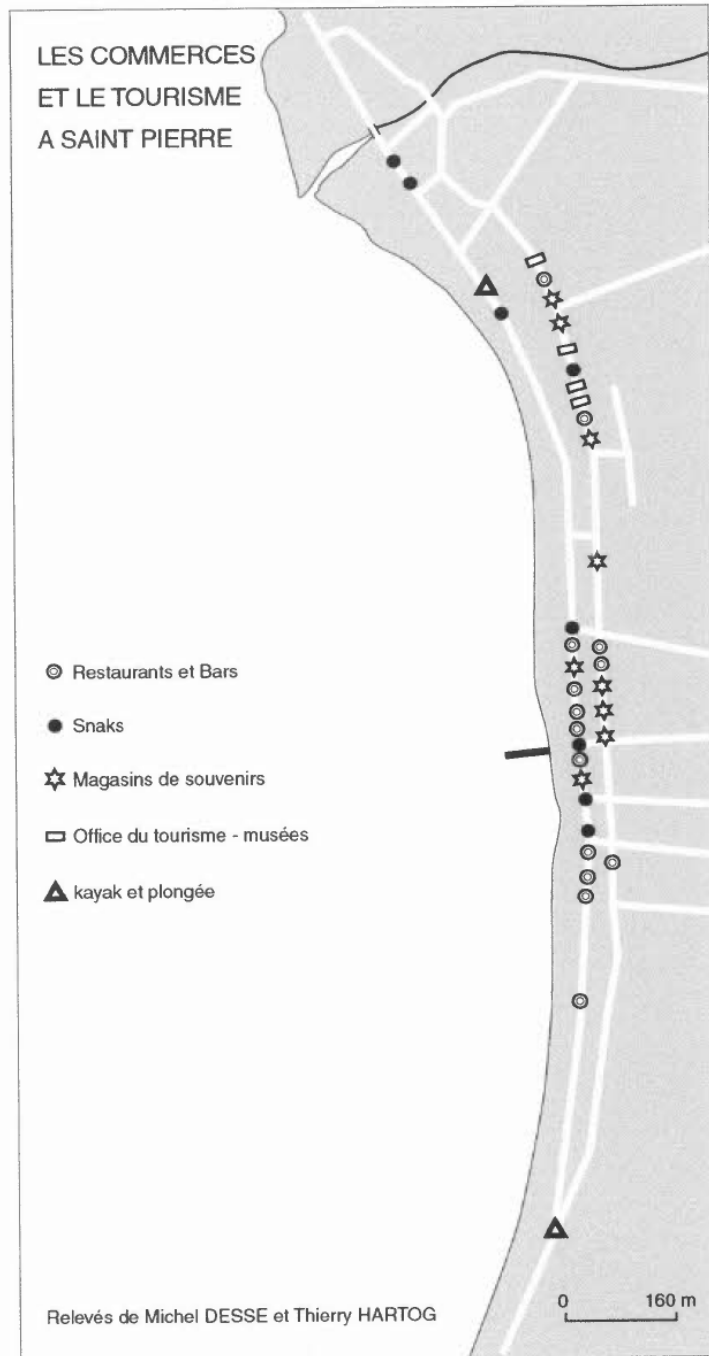
2.4.2 Les excursions en mer et la plongée.

L'offre de sorties en mer nécessite des capitaux importants. Ces produits d'appel touristique connaissent cependant toute une hiérarchie des acteurs. A la base, on trouve des marins-pêcheurs qui louent leurs services et leurs embarcations pour des promenades en mer ou des parties de pêche. Cela se pratique pour accéder aux îlets du Robert ou du François à la Martinique. A Grand-Rivière, l'office du Tourisme organise des randonnées pédestres vers le Prêcheur, le retour est assuré par les pêcheurs.

Certains deviennent des professionnels de l'excursion en mer. En Guadeloupe, une société organise des sorties en mer pour des groupes d'une centaine de personnes dans la mangrove et sur l'îlet Caret, situés dans la réserve de biosphère. Dans la baie du François en Martinique, une entreprise regroupe l'hôtellerie, la découverte des Fonds Blancs et la restauration sur l'îlet Thierry. En pleine saison, les groupes atteignent une centaine de personnes. Autour de l'îlet Pigeon à Mallendure (Guadeloupe), un bateau à fond de verre permet de découvrir les fonds marins de la Réserve Cousteau. A la Pointe-du-Bout et au port du Marin on trouve des embarcations plus modestes, des aquascopes qui permettent une découverte similaire des fonds coralliens. Dans les différents ports, de grands catamarans d'une vingtaine de mètres, assurent des sorties à la journée pour découvrir les littoraux proches. Aux Grenadines comme en Guadeloupe ces catamarans permettent de découvrir les autres îles de l'archipel.

Depuis peu, des entreprises assurent aussi des sorties de pêche au gros. D'autres se spécialisent dans la recherche des dauphins et des baleines. A la Dominique, une dizaine de vedettes se sont spécialisées dans ce secteur de découverte. La plongée sous-marine nécessite aussi un solide capital pour acquérir le matériel, le contrôler et disposer d'une grande embarcation. Les centres de plongée se localisent souvent à proximité des grands hôtels qui leur assurent la clientèle. D'autres clubs sont implantés sur des sites exceptionnels comme Saint-Pierre et ses épaves de 1902, étagées entre 10 et 80 mètres de profondeur, ou à Mallendure à la Réserve Cousteau où fut tournée une partie du film « Le monde du silence ». Dans ces cas-là, certaines sociétés de plongée proposent leurs gîtes et leurs hôtels.

**Les petits commerces liés au tourisme à Saint-Pierre.
(carte 11)**



2.4.3 Le restaurant, l'hôtel et le club de vacances.

La restauration offre aussi un vaste éventail d'acteurs, de la camionnette installée en bord de mer, en passant par le bungalow comme à Grand-Anse de Deshaies, pour finir en restaurant de bord de mer. Il s'agit souvent d'établissements modestes proposant de la cuisine créole. Les restaurants gastronomiques se localisent davantage autour des grands hôtels et dans les zones urbaines résidentielles. Cette activité peut parfois marquer les fronts de mer, comme à Saint-Pierre à la Martinique (cf carte), à Terre-de-Haut des Saintes, à Deshaies ou à la Marina du Bas-du-Fort en Guadeloupe.

La petite hôtellerie et la location de luxe dépendent du dynamisme d'acteurs privés. Ainsi à Canouan dans les Grenadines, un couple de Français tient depuis une quinzaine d'années, le kanouan Beach Hôtel, unique dans l'île. A Saint-Barthélémy, à Saint-Martin et aux Saintes, petite hôtellerie et location de luxe se sont développées avec les capitaux des blancs créoles de Guadeloupe et de Martinique puis avec les capitaux métropolitains attirés par les investissements défiscalisés. Les exploitants doivent faire preuve de dynamisme afin de trouver leur clientèle (publicité dans les journaux ou sur internet) puisqu'ils ne reçoivent pas la clientèle des tours-opérateurs.

Au contraire la grande hôtellerie et les clubs de vacance s'appuient sur une logistique commerciale souvent performante et internationale. En 1919, Conrad Hilton ouvre son premier hôtel à Cisco dans l'Etat de l'Illinois aux USA . Aujourd'hui, les 383 hôtels du sixième groupe hôtelier mondial (144 000 chambres) se veulent être chacun « une petite Amérique » selon les principes définis par le fondateur. Dans les Petites Antilles on compte trois Hilton à la Barbade, Sainte-Lucie et sur l'île de Margarita. Le groupe français Accor est aussi très bien implanté dans les Antilles françaises avec les hôtels Sofitel, Novotel, Mercure et Coralia. Dans ces conditions, les groupes locaux sont peu nombreux et connaissent souvent des difficultés comme le groupe martiniquais Fabre-Domergue qui exploite des hôtels à Saint-Martin, à la Martinique et en Guadeloupe (Clipper, Salako et Prao).

Les clubs de vacances sont aussi présents. Le Club Méditerranée se développe depuis les années 1950. Le groupe Trigano compte 120 villages répartis en Méditerranée, en Europe, en Amérique, en Polynésie, en Afrique et dix clubs dans la Caraïbe, en Guadeloupe, à la Martinique et à Sainte-Lucie, les autres sont implantés dans les îles du nord à Cuba, en République Dominicaine, aux Bahamas et à Turks et Caïcos. Les villages Pierre et Vacances se retrouvent en Guadeloupe et à la Martinique. Ces grands hôtels et ces villages de vacances organisent leur propre promotion et sont parfois très liés aux compagnies aériennes comme la Pan-Am avec les hôtels Intercontinental, Air France et les hôtels Méridien (qui dépendent aujourd'hui du groupe britannique Forte),

Nouvelles Frontières et ses hôtels comme le Marouba Club implanté au Carbet à la Martinique.

Les acteurs du tourisme sont nombreux et interviennent différemment en fonction de leur capacité à produire des territoires touristiques. Ils constituent des liens indispensables avec les populations insulaires. Leur nombre et leur diversité favorisent en effet l'intégration du tourisme aux économies et aux modes de vie qui tendent alors à se modifier au contact des touristes. Quand cette activité est mesurée, les territoires touristiques souvent ponctuels, discontinus et toujours éphémères constituent ainsi des lieux d'ouverture et de brassage social. Au contraire quand l'île est pauvre, les acteurs touristiques se limitent souvent à la grande hôtellerie, au club de vacances et les phénomènes d'exclusion, de ségrégation et d'acculturation apparaissent.

La diffusion du tourisme et de ses activités sportives et ludiques ont entraîné de nouvelles pratiques de loisirs sur les littoraux et contribué à modifier le regard des Antillais sur la mer et son littoral.

3 LES NOUVELLES PRATIQUES LITTORALES DES POPULATIONS RESIDANTES

Longtemps aux Antilles, les littoraux ont été des espaces en marge, peu mis en valeur. Avec la tertiairisation des économies insulaires, les littoraux deviennent de nouveaux territoires de loisirs porteurs de groupes identifiés qui génèrent leurs marques, leurs formes d'utilisation. De nouvelles sociétés littorales aux modes de vie urbain apparaissent aux côtés des populations traditionnelles. On assiste d'une part au renouveau et à l'amplification des formes de loisirs antillais, mais aussi à l'émergence de nouvelles pratiques et à une tendance générale à gagner vers la mer. Si le degré de la relation à la mer demeure difficile à quantifier, des différences apparaissent néanmoins en fonction de l'origine, de l'âge et du sexe des individus. Le niveau de vie et de développement des îles modifient également le niveau de la pratique des loisirs nautiques.

Après quelques heures passées sur une plage, de grandes différences apparaissent entre les pratiques de la plage et de la mer selon qu'il s'agit de touristes ou de résidants. Ce postulat est courant dans une grande partie des régions littorales encore traditionnelles. En Bretagne aussi jusqu'aux années 1950, les plages étaient peu fréquentées. Aujourd'hui encore, se rendre à la plage reste une affaire de jeunes. Le climat plus frais, les tempêtes de l'hiver expliquent en partie cette situation. A contrario, on s'attendrait à une forte relation à la mer aux Antilles comme en Polynésie ; tout y concourt : l'air est chaud comme la mer calme et limpide. Pourtant, la pratique reste faible comparée aux civilisations littorales de Polynésie et d'Asie du sud-est.

Paradoxalement, les Antillais ont longtemps préféré la quiétude ombragée des petits bassins de rivière, aux plages ensoleillées. Ceci se comprend dans les régions où les vagues, les courants côtiers et la morphologie de la côte rendent la baignade malaisée et dangereuse. Ainsi au Lorrain, à Grand Rivière, les cours d'eau attirent davantage. A Haïti, les rivières côtières constituent des lieux de vie pour s'y baigner, nettoyer le linge, abreuver les bêtes. Aujourd'hui, dans les petites Antilles les cours d'eau ont toujours leurs adeptes mais les plages et la mer attirent davantage.

3.1 Des loisirs traditionnels en mutation sur le littoral.

Si les populations antillaises ont longtemps été marquées par la ruralité, elles fréquentaient néanmoins les littoraux à l'occasion de quelques fêtes annuelles, marquées par les repas sur la plage ou les régates entre les marins pêcheurs. Aujourd'hui, ce phénomène s'amplifie et les piques niques sur la plage, les courses de bateaux traditionnels constituent des éléments fondateurs de la culture créole et des traits d'union nécessaires avec un proche passé.

3.1.1 Le renouveau de la voile traditionnelle.

Jusqu'aux années 1950, la voile était le seul moyen de propulsion des bateaux de pêche de la Caraïbe. A l'occasion de certaines fêtes patronales ou à la suite de défis lancés entre pêcheurs, des régates s'improvisaient, comme cela se fait toujours à Pestel à Haïti. Aujourd'hui, cet esprit perdure, même si souvent les bateaux ne naviguent plus à la pêche et sont au contraire conçus pour la course. Les équipages souvent constitués de gens de mer s'ouvrent aussi aux équipiers étrangers au milieu halieutique.

Aux Grenadines, depuis 1967, la Bequia Easter Regatta regroupe des bateaux traditionnels durant trois jours dans l'Admiralty Bay. Il s'agit de régates de baleinières à voile qui rappellent que l'île était une base baleinière il y a encore une vingtaine d'années. A Grenade, les courses de voiliers de travail traditionnels (work boat et keelboat) sont aussi prisées, notamment lors du festival de Saint-Georges, sa capitale. Ces anciens canots de pêcheurs naviguent avec cinq membres d'équipages. Depuis une dizaine d'années, on compte une soixantaine d'équipages constitués de nationalités diverses ; Américains, Canadiens, et même Finlandais. Les courses sont sponsorisées par des marques de cigarettes et des banques britanniques.

D'avril à septembre, les compétitions de yoles rondes et de gommiers se multiplient à la Martinique. Ces embarcations à voile sont composées d'un équipage de 5 à 12 personnes. La yole qui fit son apparition durant la seconde guerre mondiale est construite en planches puisque les grands arbres et notamment le gommier sont rares ; elle reprend les formes du gommier qui est une pirogue monoxyle rehaussée de bordés. En 1980, cinq à six gommiers prenaient le départ des courses ; on en compte 25 actuellement. Depuis 1985, le



Photographie 7 : Grande effervescence avant le départ des yoles rondes au Robert. Chaque équipage est sponsorisé. M Desse, 1990.



Photographie 8 : Le port de plaisance du Marin et l'alignement parfait des voiliers de location. Un nautisme qui reste encore hors de portée de nombreux insulaires. M Desse, 2000.

Tour de la Martinique en yole connaît un franc succès, rassemblant jusqu'à 50 000 spectateurs. Chaque embarcation est soutenue par sa commune d'origine, une entreprise et une marque. Avec l'équipe de maintenance, les bateaux d'assistance, les entraîneurs, c'est une trentaine de personnes qui est mobilisée par embarcation à chaque départ de course. Les supporters dépassent largement le petit nombre de pratiquants. En 1998, le Club de gommiers de la Martinique regroupait 130 membres. Depuis quelques années, c'est au tour des yoles à rames d'attirer de nouveaux spectateurs en Côte-sous-le-vent, notamment entre Le Prêcheur et Saint-Pierre. En Guadeloupe, les compétitions de saintoises commencent également à se développer.

Enfin, le 2 mai 2002, une dizaine de grands voiliers ont accompagné le Bélem à Saint-Pierre lors de la commémoration du centenaire de l'explosion de la Montagne Pelée. Ces grands voiliers participaient à l'image reconstruite du port de Saint-Pierre tel qu'il était avant la catastrophe. Des bateaux sur corps mort, faussement prêts à charger une hypothétique cargaison de rhum. A terre, une foule immense recherchant vainement l'animation de l'ancienne ville portuaire ; une réappropriation visuelle sans âme, une occasion ratée de réconcilier un peuple avec son élément marin.

3.1.2 Du repas sur la plage à la thérapie.

Traditionnellement, le lundi de Pâques, les Antillais se rendent en famille sur la plage. Si autrefois on utilisait les cabrouets tirés par des bœufs, aujourd'hui ce sont les pick-up et les véhicules 4X4 qui transportent les tables, les chaises, les marmites, les toiles de tente. Chaque famille et groupe d'amis installe sous les arbres du bord de mer de véritables campements. Certains y dorment même plusieurs jours durant le week-end pascal. Le plat traditionnel reste le matoutou, crabe de terre acheté aux ramasseurs depuis quelques jours et affiné en cage. Certaines cuisinières concourent pour obtenir le matoutou d'or, distinction suprême. Chaque groupe suit le même rituel. Les hommes tendent les bâches et les hamacs, s'occupent du feu, grillent les poulets, règlent la sono et savourent les petits punchs, les femmes cuisinent le matoutou, les enfants se baignent. La mer est leur domaine, parfois rejoints par les adultes pour se rafraîchir ; d'autres ne quitteront pas l'ombre des raisiniers de bord de mer. En fin d'après-midi, la plage se transforme en terrain de football, de volley ou de criquet dans les îles anglophones.

A la Pentecôte et durant les week-ends des grandes vacances le même scénario se répète. La plage est un espace ouvert à tous et permet aux grands groupes de se retrouver, ce qui serait difficile pour les familles modestes vivant à l'étroit en appartements. Certains organisent même des zouks privés et des sound-systèmes sur l'espace littoral. Au Cap Chevalier, à l'Anse Michel, ce sont



Photographie 9 : Lundi de Pâques à la plage des Raisiniers au Carbet, Si quelques touristes métropolitains tentent de bronzer sur la plage, les Antillais préfèrent le repas de famille sous les bâches en haut de plage. La mer permet de se rafraîchir entre deux matoutou de crabe... M Desse,2002.



Photographie 10 :Jeux de base ball à Béquia aux Grenadines. La plage est un terrain de jeux. M Desse.2001.

quelques milliers de personnes qui s'installent ainsi. La possession d'un bateau à moteur permet aussi de gagner les îlets. L'îlet Chevalier au sud de la Martinique est ainsi pris d'assaut chaque fin de semaine et en particulier à Pâques et à la Pentecôte. Ces pratiques sont très différentes de celles des touristes en couple ou en famille qui recherchent le calme et le bruit des vagues.

La plage et la mer sont aussi des lieux de thérapie. Dès le lever du jour, certains s'adonnent au footing, marchent dans l'eau pour chasser les rhumatismes, d'autres font des ablutions. La baignade est perçue comme un moyen curatif contre la grippe, le rhume, les boutons de chaleur. On lui reconnaît un caractère relaxant. Si quelques nageurs s'aventurent à quelques dizaines de mètres du rivage, la plupart des baigneurs restent en eau peu profonde et recherchent davantage la relaxation que l'exploit sportif. Sur la plage, le sable permet de se frotter et de se nettoyer la peau. En Guadeloupe, nous avons observé des mères qui enfouissaient leurs jeunes enfants dans le sable, jusqu'à la taille pour les stimuler à la marche. La plage devient alors un lieu de convivialité intimiste.

Elle peut être parfois investie de sacré lors de baptêmes d'Évangélistes. A Haïti, certaines cérémonies vaudou se déroulent en bord de mer même si ce sont les confluences de rivières qui constituent les espaces rituels privilégiés. A Sainte-Anne, à la Martinique, un petit offertoire vaudou a été construit à la fin des années 1990 face à la mer, à la Savane des Pétrifications. Le jour de la commémoration de l'abolition de l'esclavage, des prêtres vaudou y pratiquent une cérémonie à la mémoire des esclaves morts durant la traversée.

Ailleurs, la mer reçoit des messages, des sorts déposés par des quimboiseurs ; c'est « l'aboutissement » : l'eau arrête le sortilège lancé contre une personne.

3.2 Les facteurs du développement des loisirs littoraux.

Le rapide passage d'une société rurale souvent pauvre à la civilisation urbaine actuelle a permis l'essor et la diffusion de la société de loisirs. Avec la possession d'une voiture, les mobilités quotidiennes deviennent complexes et le littoral apparaît comme un support de loisirs supplémentaire comme le stade, le club de sport, le cinéma multiplexe ou la galerie commerciale.

3.2.1 L'amélioration du niveau de vie ouvre à la société de loisirs.

Le développement de la société de loisirs aux Antilles est très étroitement lié au niveau de vie. Loisirs et sports ont longtemps été des marqueurs efficaces de la ségrégation sociale et ethnique. A Haïti, la pratique des loisirs reste limitée aux jeunes et à quelques périodes de l'année comme le carnaval et certaines fêtes religieuses et nationales. Dans les autres îles, les populations immigrées et indigentes que l'on retrouve dans les quartiers d'habitat insalubre sont aussi

exclues de la société de loisirs, tout comme les ouvriers agricoles et les petits planteurs des régions montagneuses.

A la Dominique, à Saint Vincent où la population rurale demeure importante, la mer et les plages ne constituent pas des lieux de loisirs et ces derniers sont limités. Par contre à Sainte-Lucie, en Guadeloupe, à la Martinique, à Saint-Martin ou à Saint-Barthélemy de véritables sociétés de loisirs apparaissent. Dans un contexte de pauvreté ou de niveau de vie modeste, la plage offre des possibilités de loisirs à bon marché : pique-nique, baignade, sortie en mer sur la barque d'un ami pêcheur. Avec l'augmentation du niveau de vie, apparaissent de nouvelles possibilités : les sports de glisse, la plongée sous-marine, la navigation côtière et hauturière. D'une manière concomitante, les Antillais ne se limitent pas aux loisirs nautiques qui ne représentent finalement qu'une partie réduite de l'offre. La grande majorité se passionne plutôt pour les sports d'équipe (le football et le basket), le tennis, les sports motorisés, la course à pied et les sports en salle (muscultation, body scult, fitness) (Plantin C, 1999).

3.2.2 La multiplication des espaces de vie au sein des espaces vécus.

L'augmentation du niveau de vie, tout comme la plus grande mobilité des individus, contribuent à expliquer la diffusion de la société de loisirs. Longtemps les sociétés antillaises se sont construites autour de l'habitation, de l'usine sucrière, de la rhumerie (Desse M, 2003). Depuis les années 1950, les villes et surtout les capitales insulaires captent les moyens de production, entraînant des phénomènes de macrocéphalie urbaine mais aussi de forts mouvements de périurbanisation. Les mobilités quotidiennes se structuraient entre le lieu de travail en ville et la maison à la campagne, dans les communes. Depuis une dizaine d'années, ces mobilités sont plus complexes du fait de l'essor du travail féminin et de la rapide augmentation du parc automobile. Les déplacements intègrent les trajets pour conduire les enfants à l'école, les achats dans les centres commerciaux, la pratique des loisirs hebdomadaires et les sorties de fin de semaine ; autant de nouveaux espaces de vie souvent discontinus qui englobent les différents territoires de l'individu et forment leur espace vécu.

La possession d'une voiture, la féminisation du travail, l'attraction commerciale des grandes surfaces, la pratique normalisée et presque obligatoire des activités pour les enfants constituent quelques éléments explicatifs de ces nouvelles mobilités. Dans ce contexte, le littoral est devenu un espace vécu support d'activités de loisirs comme un autre et a perdu la prééminence que l'on pouvait attendre sur de petites îles. La fréquentation des rivages par les femmes de plus de 30 ans est significative. Elles affectionnent la baignade, la natation, les piques-niques sur la plage et parfois les sorties en mer mais avec une très faible fréquence annuelle. Elles se rendent en moyenne moins de 10 fois par an à

la plage. Le reste du temps, elles sont absorbées par les mobilités du quotidien entre l'école, le centre commercial, le travail et les clubs de sport pour les enfants. Ces mobilités complexes où le littoral n'est qu'un lieu de vie parmi d'autres, se démarquent bien de celles du touriste pour qui la plage et la mer sont l'aboutissement et la raison du séjour dans les îles.

3.2.3 Les acteurs et les lieux de la diffusion des nouveaux loisirs.

Les sociétés antillaises sont imprégnées par deux aires d'influence culturelle, celle des anciennes métropoles européennes et surtout celle des Etats-Unis qui projettent sur les individus des modes de vie et des valeurs nouvelles façonnées par un véritable culte dédié au corps et à la nature par la pratique sportive. Vis à vis de ces références, les sports nautiques comme le surf ou la plongée sous-marine imposent une image très valorisante de nature et de liberté, à la différence des sports classiques comme le tennis ou l'athlétisme.

La médiatisation des courses transocéaniques comme la Route du rhum, participe également à cet engouement pour la mer. Le stade Atlantique est ainsi devenu un outil de promotion à l'échelle de la mondialisation de l'événement. Les villes organisatrices profitent de l'image de la course ; Saint-Malo a accueilli 1.5 millions de visiteurs pour l'édition 2002 de la Route du rhum et Pointe-à-Pitre plusieurs dizaines de milliers de spectateurs.

**L'intérêt des résidents pour les courses et les compétitions nautiques en %
(tableau 4)**

Origine des résidents Compétitions nautiques	Fran ce	Guadeloupe	Martinique	Haï ti
Gommiers, yoles, saintoises	10.6	9.1	80.3	0
Voiliers(transat des passionnés, Route du Rhum)	27.5	32.5	40	0
Dragon, optimistes, hobie cat	18.2	45.5	36.4	0
Planches à voile	16.7	27.8	38.9	16. 7
Surf	15.2	27.3	54.5	3
Scooters de mer	9.4	40.6	50	0
Pêche au gros	66.7	0	33.3	0
Aucun intérêt pour les compétitions nautiques	1	1	1	97

source: enquêtes de M.Desse

Trente sept heures d'émissions de radio et de télévision ont couvert l'événement ainsi que 4 600 articles, sans compter les sites internet. Les courses

dans la Caraïbe commencent elles aussi à connaître le succès médiatique (Bernard N, Bouvet Y, Desse M, 2004).

Le développement du tourisme dans toutes les îles antillaises a aussi contribué à la diffusion de nouvelles pratiques nautiques auprès des populations locales. Longtemps, le grand hôtel intégré a été le seul lieu où l'on pouvait pratiquer la plongée, le surf, la planche à voile, le kayak de mer ou le catamaran de sport. A Haïti et à la Dominique, c'est encore le cas et les loisirs nautiques restent liés à l'hôtel qui dispose du matériel et de moniteurs compétents. Pour rester compétitifs, ces grands hôtels doivent suivre les nouvelles tendances. Ils proposaient le ski nautique dans les années 1980, dans les années 1990 les bases nautiques hôtelières louaient des scooters de mer, elles organisent depuis deux ans des sorties à thème de plusieurs heures. L'hôtel intégré du Carbet à la Martinique propose par exemple des excursions pour rencontrer des dauphins au nord de l'île, faire le tour du rocher du Diamant ou visiter les plages du sud, les anses désertes du nord et le canal de la Dominique. De même la pratique du kite surf (surf tracté par un cerf-volant) doit sa diffusion aux hôtels (Méridien, Novotel) ou au club nautique du Vauclin qui assurent des stages de perfectionnement.

Dans les espaces touristiques anciens, l'offre nautique se diffuse le long des plages. On peut louer une planche à voile, participer à une sortie de plongée sous-marine avec bouteille, louer un bateau à moteur. Tout ceci concourt à la diffusion des pratiques nautiques auprès des insulaires qui butinent les loisirs comme des colibris en fonction des opportunités, une demi-heure de scooter de mer, un baptême de plongée, une sortie en mer organisée par le comité d'entreprise... Ce touche-à-tout est facilité en périodes touristiques creuses par les prix attractifs proposés aux insulaires. Enfin, les Antillais sont souvent aussi des touristes dans les autres îles, en France, aux USA et par conséquent, ils y ont pratiqué et découvert certains sports dans les hôtels et les clubs de vacances fréquentés et désirent les pratiquer à leur retour. De même l'Antillais de la diaspora survalorise la mer et condense les pratiques durant le mois de vacances : la plage, la pêche traditionnelle avec les amis, la sortie sur un îlet...

Les Européens et les Américains résidents jouent aussi un rôle majeur dans la diffusion des loisirs nautiques. Pour ces populations, habiter aux Antilles est souvent un choix de vie. Outre la recherche du dépaysement, de la tropicalité, la mer constitue un attrait important. Leur niveau de vie, supérieur à celui des populations locales, leur permet de dégager du temps et des revenus dans la pratique des loisirs. Certains font même le choix de résider dans les îles pour pratiquer le surf ou la voile toute l'année. Les ports de plaisance situés dans les îles anglophones accueillent ainsi de nombreux voiliers et yachts américains qui recherchent des conditions de navigation clémente et les possibilités de défiscalisation offertes par les paradis fiscaux.

Enfin la multiplication des clubs nautiques, de plongée, de kayak de mer, relayée par les établissements scolaires et universitaires concourent à

l'augmentation des pratiques nautiques et à l'amélioration des techniques sportives. Le Lycée d'Enseignement Professionnel du Marin initie aussi les élèves à la pratique du kayak de mer et de la yole ronde. A l'Université des Antilles et de la Guyane, les étudiants peuvent apprendre les rudiments de la croisière hauturière et obtenir le certificat de skipper. Chaque année, deux à trois voiliers descendent aux Grenadines. Par ailleurs les étudiants peuvent découvrir le kayak de mer, le catamaran de sport et la petit yole à voile. Les associations sportives et les clubs assurent aussi le perfectionnement des pratiques nautiques. On compte 8 clubs de voile à la Martinique, 20 clubs de plongée auxquels il convient d'ajouter les centres de loisirs sociaux, les clubs des comités d'entreprise et de l'armée. A la Dominique il y a 10 centres de plongée et 9 à Saint-Vincent et aux Grenadines mais ils restent fortement liés aux hôtels.

3.3 Les nouvelles pratiques de loisir sur le littoral.

Nous avons réalisé 350 enquêtes à questions ouvertes durant les années 2000 et 2001 et 220 enquêtes à questions fermées en 2002 concernant les pratiques et les usages du littoral afin d'analyser les comportements des Guadeloupéens, des Martiniquais, des Haïtiens et des Métropolitains résidents. Ces enquêtes s'intéressent à la pratique de la pêche de loisir, de la randonnée, des activités sur la plage, en bord de mer et au large. Elles prennent en compte la fréquence et la période de ces pratiques en fonction de l'âge, du sexe et de la communauté d'origine. Nous avons effectué 166 questionnaires à questions fermées en Guadeloupe et à la Martinique et 47 à Haïti. Dans cette île, mademoiselle Chesenat Murat alors étudiante en DEA à l'Université des Antilles et de la Guyane a réalisé cette enquête. Nous avons utilisé le logiciel Sphinx de traitement d'enquête.

3.3.1 Les différences en fonction de l'âge et du sexe.

Les pratiques de loisirs sur la plage dépendent de l'âge et du sexe des individus.

- Les 18-25 ans sont sans conteste les plus actifs sur la plage, puisque 20% d'entre eux y jouent au football et au beach volley. La plage est aussi un lieu de détente pour bronzer, se montrer, séduire par la beauté du corps. C'est enfin un espace de convivialité où l'on se retrouve entre amis et en famille. 29% des jeunes viennent pique-niquer sur la plage, certains y campent et font la fête la nuit. Les pratiques ludo-sportives sont aussi nombreuses et réalisées par petites touches en fonction des opportunités sans vraiment se spécialiser dans une activité précise. Les sports de glisse correspondent bien à cette forme de

consommation ; les jeunes passent du body board, au surf ou au kite surf. Le body board passionne 8% des jeunes, le surf et la planche à voile 3 %. Ces comportements se retrouvent également entre 14 et 18 ans. Cependant, ces jeunes sont limités par le niveau de vie de leurs parents, puisque la location d'un jet ski, la pratique du surf ou de la plongée nécessite un certain investissement et parfois une formation. De même, les jeunes des communes de l'intérieur ou bordées de littoraux difficiles, fréquentent moins la mer. Toutes ces contraintes expliquent que dominant les activités de base comme la baignade, alors que les sports de glisse ne concernent que quelques passionnés auxquels les autres s'identifient. Toutes ces contraintes expliquent que les activités de base comme la baignade dominant, alors que les sports de glisse ne concernent que quelques passionnés, auxquels les autres s'identifient. Ainsi, la baignade est pratiquée par 40 % d'entre eux, 20% s'adonnent à la natation, 10% utilisent un bateau à moteur pour la promenade et la pêche à la ligne et 8% le scooter de mer. Seuls 10% pratiquent la plongée sous-marine pour la découverte des fonds et la pêche. Le littoral est aussi un espace propice aux randonnées pédestres et automobiles.

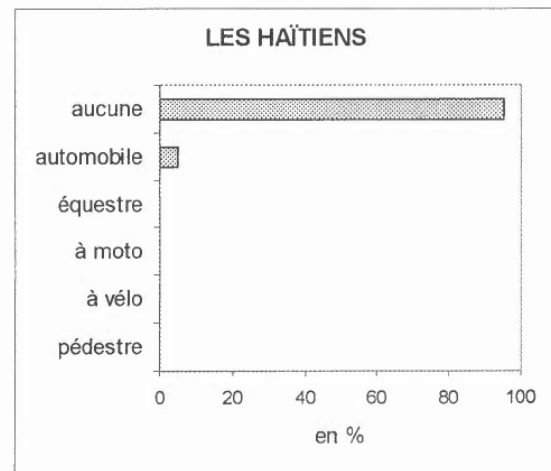
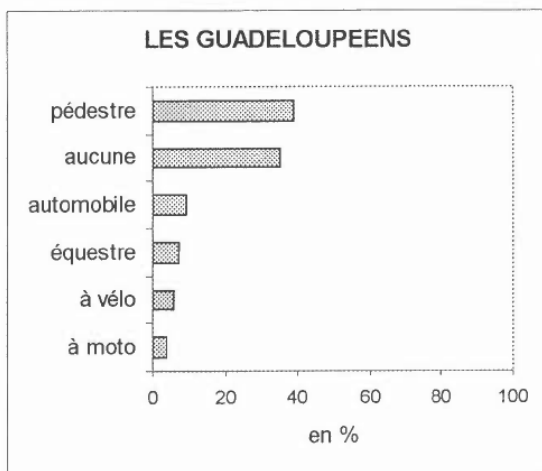
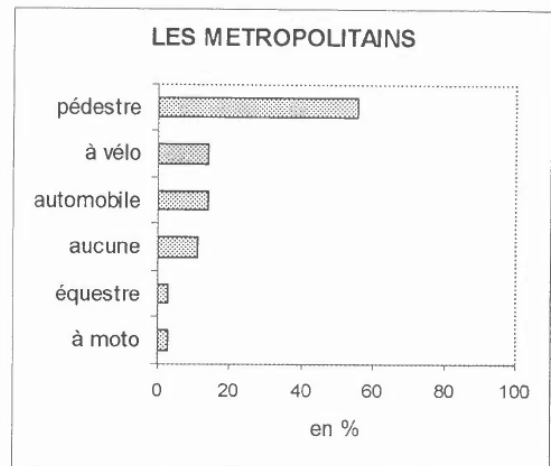
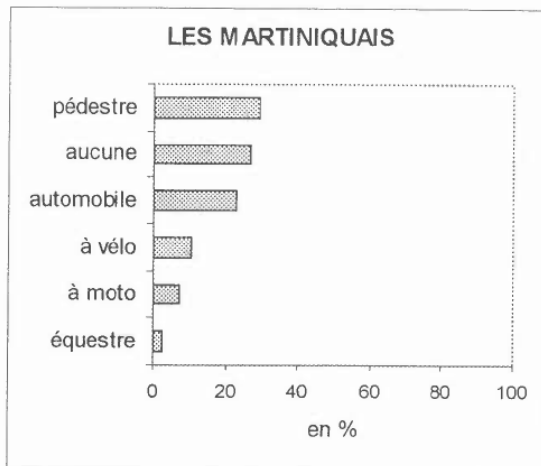
La pratique de la randonnée chez les 18/25 ans.
(tableau 5)

<i>Type randonnée</i>	<i>de</i>	<i>En %</i>
Pédestre		28
Automobile		19
A vélo		14
A moto		6
Equestre		4
Aucune		29

Source : enquête M Desse, 2002

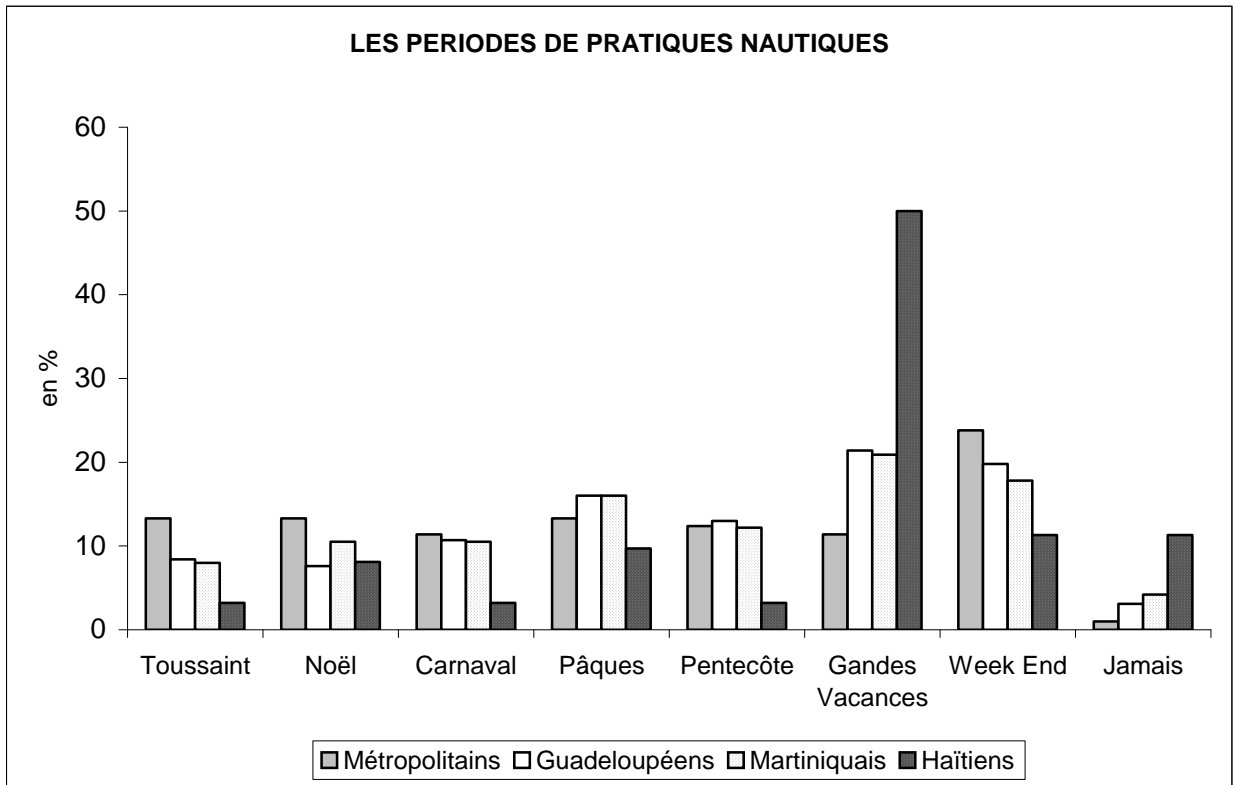
La pratique de la randonnée.

(figure 2)

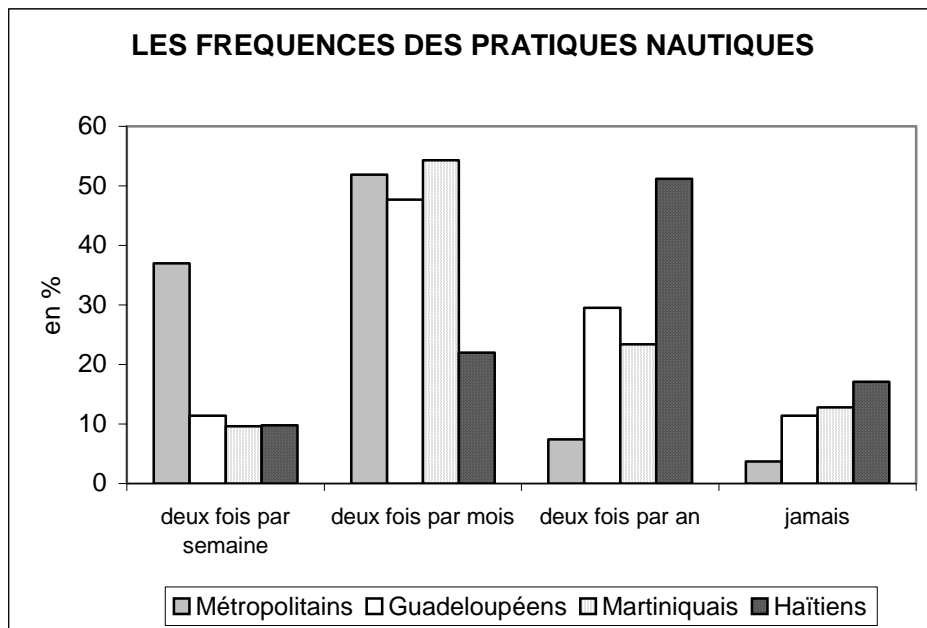


- Après 25 ans, les pratiques se réduisent et tendent à se spécialiser. Les revenus conditionnent les activités et seuls 5% des individus s'adonnent à la plongée, sortent en mer sur des bateaux à moteur, essentiellement pour la pêche à la ligne et au gros ou pratiquent la croisière en voilier. Le pique-nique demeure l'activité principale pour 30% des plus de 25 ans. Viennent ensuite le bronzage (9%) et le camping (3%). La plage n'est plus considérée comme un terrain de sport. De même la baignade arrive avant la natation. Si après 60 ans, la sortie en automobile remplace et domine les formes de randonnées, c'est la marche qui intéresse les classes d'âges des 25 à 60 ans.

Pour l'ensemble, la fréquence est relativement faible, 5% d'entre eux se rendent à la plage deux fois par semaine, 46 % deux fois par mois et 34% deux fois par an. Ceci s'explique par la forte baisse de fréquentation durant la fin de la saison cyclonique et le début du Carême (de septembre à mars). Les vacances de Pâques, de la Pentecôte et les grandes vacances constituent les périodes les plus prisées. Si durant toute l'année, la fin de semaine est le moment privilégié pour se rendre à la plage, la fréquentation est plus forte à la fin du Carême (avril, mai). Les moins de 25 ans fréquentent cependant davantage la mer et le littoral sur l'ensemble de l'année.



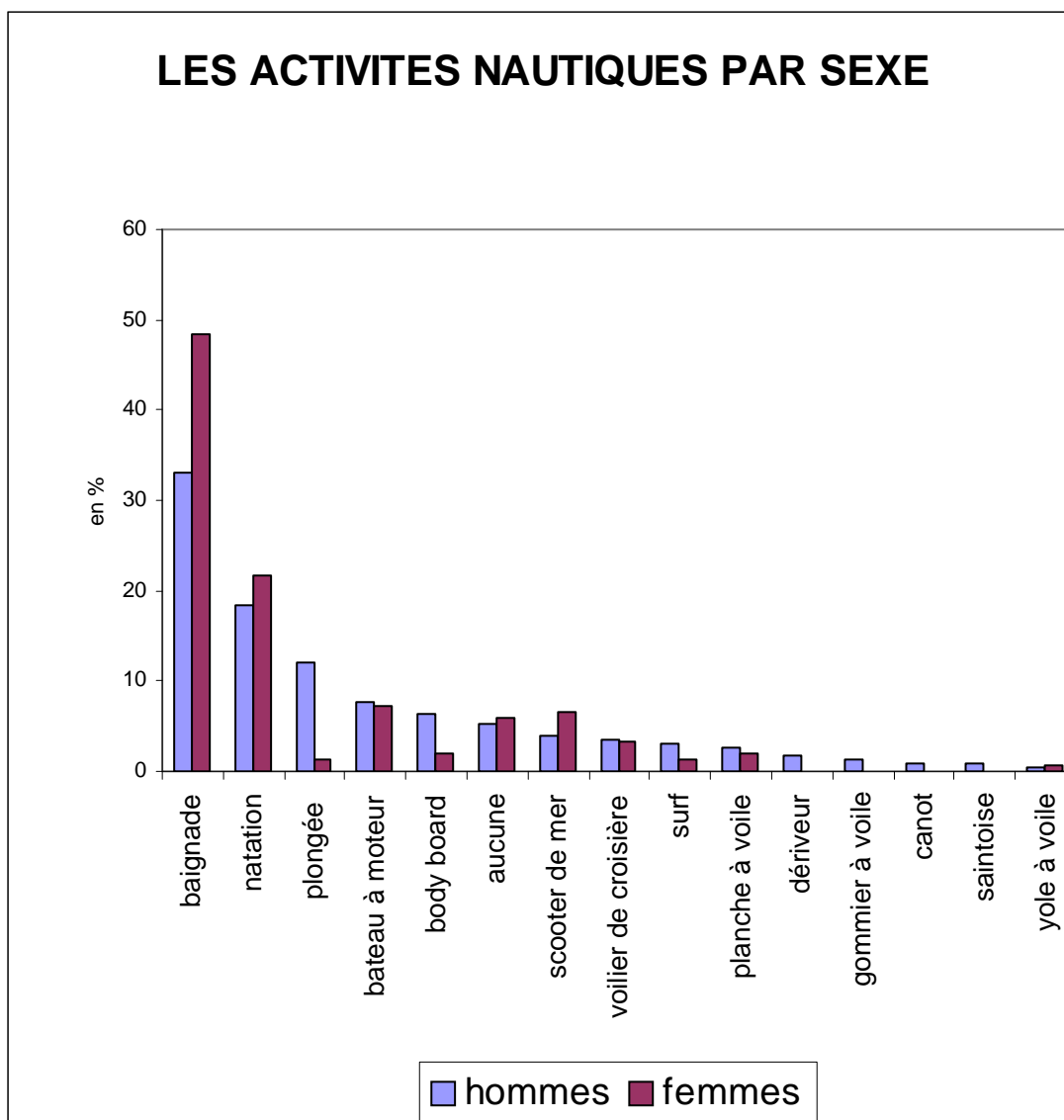
(figure 3)



(figure 4)

- Hommes et femmes ont des pratiques littorales différentes. D'une manière générale, les hommes consacrent davantage de temps aux loisirs et cela durant toute l'année. Les grandes vacances et Pâques sont les périodes préférées des femmes surtout pour les plus de 25 ans où elles se rendent sur les plages en famille ou avec des amis. Cette fréquentation ponctuelle peut se comprendre par le rôle important occupé par la femme antillaise « poteau mitan » de la famille.

(figure 5)



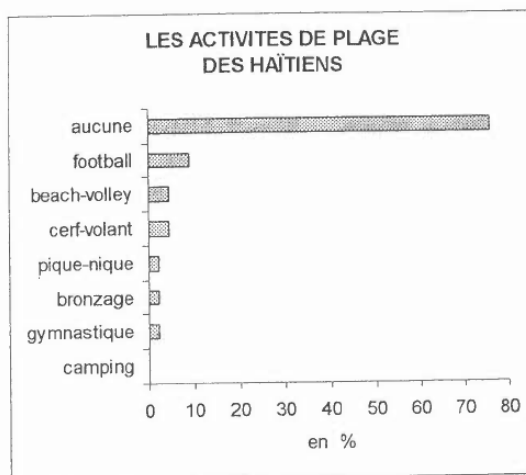
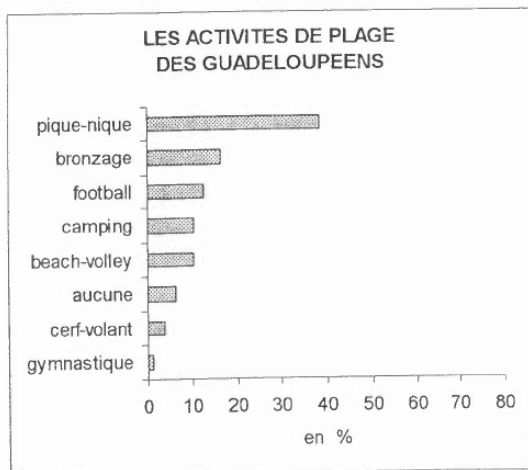
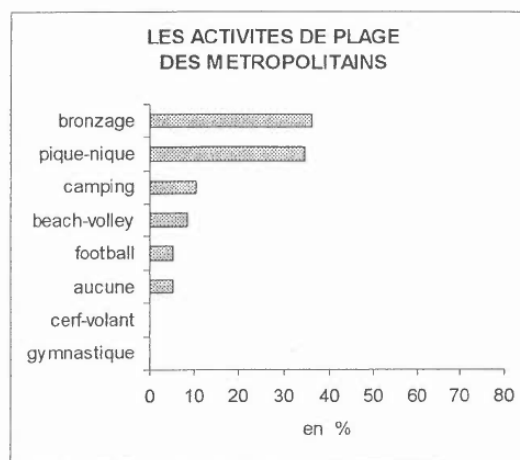
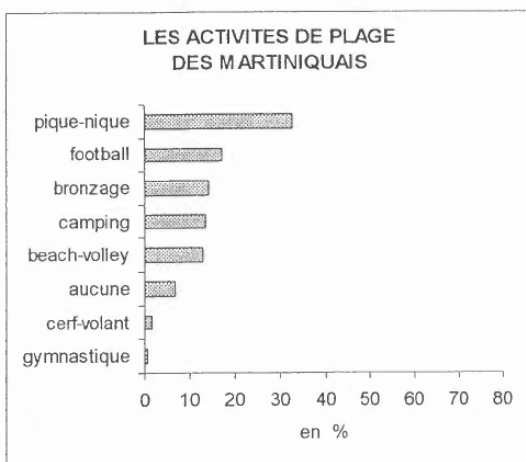
Les tâches ménagères, les courses dans les centres commerciaux, les déplacements pour les activités des enfants, constituent autant de mobilités qui limitent la fréquentation des plages et la pratique de loisirs nautiques. Si les hommes indiquent souvent plus de trois plages fréquentées dans l'année avec parfois des plages de proximité où ils pratiquent la plongée sous-marine ou la planche à voile, les femmes préfèrent les plages familiales aménagées aux eaux calmes pour la baignade des enfants. Le pique-nique, le bronzage et le camping sont les activités les plus représentées. Le bronzage est pratiqué à 56% par les femmes contre 44% pour les hommes. Si le beach volley est adopté par 41% des femmes, le football reste une pratique masculine pour 80% d'entre eux. Sur l'eau, les hommes sont majoritaires à plus de 70% pour la navigation, la pêche, le surf ou la planche à voile et à plus de 80% pour le body board, la plongée, le dériveur et le gommier. Les femmes égalent les hommes pour la baignade, la natation et le scooter de mer.

Le littoral est un lieu ouvert propice à la randonnée pour 56% des hommes et 44% des femmes. Si les premiers pratiquent à 80% les balades à vélo, les femmes les plus sportives préfèrent les galops à cheval sur les plages.

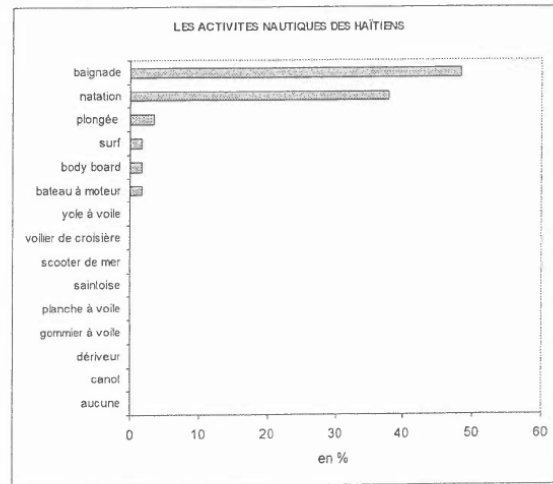
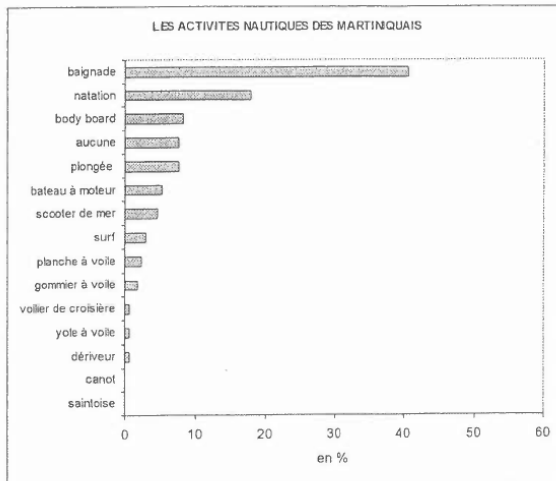
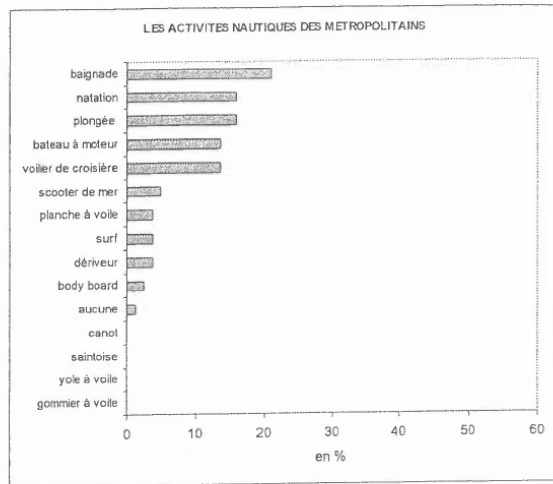
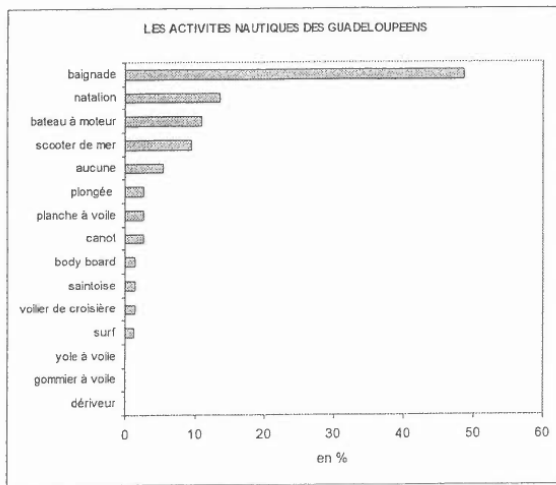
3.3.2 Des pratiques différenciées en fonction de l'origine des résidents.

Pour *les Métropolitains* résidents, la plage est avant tout un lieu de détente, la mer un espace ludo-sportif (figures 6 et 7). Le pique-nique et le bronzage constituent les principales occupations sur la plage où l'on se rend en famille restreinte et entre amis. Les autres activités sont secondaires, même si le camping se développe auprès des plus jeunes. Les sports nautiques pratiqués sont nombreux. Cela s'explique par le niveau des ressources qui est souvent supérieur et parce que la résidence aux Antilles est choisie, en partie, pour profiter de la mer. Cependant les loisirs nautiques restent coûteux et cela explique un certain tassement des résultats. Il y a donc souvent une fracture entre le souhait de vivre pleinement la mer et la réalité. La navigation en bateau à moteur ou en voilier n'implique pour chacun que 13.5% des Métropolitains. Un pourcentage élevé par rapport aux autres régions françaises mais bien en dessous de l'image idéale des Antilles. La baignade, la natation et la plongée sous-marine accompagnent les journées à la plage et sont le signe d'une bonne appréhension de l'eau. Les sports de glisse intéressent surtout quelques passionnés dynamiques qui jouent un rôle moteur pour la diffusion de ces nouveaux sports. Ce sont des Métropolitains originaires du pays basque qui ont importé l'usage du surf à la Martinique en 1985, puis le body board en 1990. Ces deux sports de glisse passionnent aujourd'hui près de 500 personnes résidentes (Plantin C, 1999, p66). Depuis le début des années 1980, le kite surf

Les pratiques de la plage (figure 6)



Les pratiques nautiques (figure 7)



ou fly surf (planche de surf tractée par un cerf-volant) s'est répandu depuis Hawaï vers la région landaise puis s'est propagé aux littoraux français, pour atteindre les DOM à partir de 1998. Après un moment de découverte, où les Métropolitains dominent, les sports de glisse se structurent (création du comité martiniquais de surf et de body board en 1990) et font des adeptes auprès des jeunes Antillais qui se l'approprient alors.

Les hauts revenus de certains leur permettent d'accéder à la navigation hauturière pour la croisière ou la pêche. On peut ainsi distinguer la flottille de plaisance des Antillais adeptes des bateaux à moteur et celle des Métropolitains qui possèdent 80 % des voiliers. Ces derniers sont de grande taille et habitables, ce qui n'est pas le cas de la majorité des bateaux à moteur. Ainsi les sorties en mer divergent puisque certains Métropolitains se rendent régulièrement dans les îles proches, Antigua, la Dominique, Sainte-Lucie et parfois pendant de plus longs séjours vers les Grenadines et le Venezuela ou vers les îles Vierges. Les sorties à la journée sont tributaires des ports de plaisance, le Grand Cul-de-Sac-Marin, le nord de la Basse-Terre de Guadeloupe, l'archipel des Saintes sont les zones les plus fréquentées du bassin de navigation du port de plaisance du Bas du Fort à Gosier. Les plages des Anses d'Arlet constituent les destinations favorites des plaisanciers de la Baie de Fort-de-France et les Salines intéressent davantage les plaisanciers du Marin. Près de la moitié des Métropolitains interrogés pratiquent la pêche. Les techniques de capture traditionnelles ne les intéressent guère ; en revanche 20% d'entre eux pêchent au gros, ce qui nécessite des embarcations puissantes. La pêche à la ligne depuis le bord de mer et la pêche sous-marine sur les cayes coralliennes sont aussi très prisées et ne nécessitent pas toujours l'aide d'une embarcation. Enfin pour 89% des Métropolitains, le littoral est propice à la randonnée. La marche intéresse 55.5% d'entre eux, suivie du vélo et de la voiture le long des routes côtières.

La pratique des différentes activités se déroule essentiellement en fin de semaine, pendant les vacances scolaires et durant toute l'année avec un creux en juillet et août. Les grandes vacances ne sont pas une période privilégiée puisque de nombreux Métropolitains rentrent en France à ce moment. La fréquence de la pratique littorale est importante en grande majorité deux fois par mois, et pour le quart des réponses, deux fois par semaine.

Guadeloupéens et Martiniquais ont des pratiques de la mer et du littoral communes, du fait de nombreuses convergence de niveau de vie et de statut (graphiques 6 et 7). Pour les Antillais, la plage est un terrain de jeux, un espace de convivialité et de séduction. On déambule au bord de l'eau pour voir et être vu. Le pique-nique conserve une bonne avance et représente 35 % des pratiques, le football, le beach volley, le cerf volant, la gymnastique constituent aussi des activités importantes qui concluent souvent la journée à la plage. Le bronzage et

le repos au soleil tendent à se développer mais ne représentent que 15 % des activités. Le camping reste une affaire de jeunes qui se regroupent le temps d'un week-end pour danser et jouer du tambour. Si la plage est un terrain de jeux, repris dans de nombreux clips à la télévision magnifiant un chanteur de zouk ou de ragga entouré d'un cortège de danseuses en maillot, la mer est peu utilisée, mise à part la baignade qui représente 45 % des pratiques, suivie de la natation ; au total ces deux activités regroupent 60% des formes d'utilisation ludosportives de la mer. Les sorties en mer, les sports de glisse, la plongée sous-marine sont affaire de quelques initiés passionnés durant toute l'année avec une fréquence élevée. Pour la majorité, la pratique du scooter de mer, du voilier et de la planche à voile reste occasionnelle à cause de leur coût. Les plus jeunes se passionnent davantage pour les sports de glisse surtout quand ils résident à proximité des meilleures vagues. La pêche n'intéresse qu'un tiers des personnes interrogées, essentiellement la pêche à la ligne depuis le rivage et la plongée sous-marine, qui ne demandent pas d'embarcation. La pêche à la nasse et à la senne attire peu les pêcheurs du dimanche.

Pour 30% des Antillais, le littoral n'est pas considéré comme un espace particulièrement propice à la randonnée. C'est encore une différence majeure avec les populations métropolitaines. Les Guadeloupéens affectionnent davantage la marche (39%) ; par contre les autres formes de randonnées sont moins prisées. Les Martiniquais préfèrent les randonnées pédestres (29.5%), en automobile (19.6%) et à vélo (10.6%).

Pour l'ensemble de ces activités, 50% des Antillais ne les pratiquent que deux fois par an et 50% deux fois par mois. La fréquence est donc plus faible que celle des Métropolitains. Cela s'explique par le niveau de vie qui est souvent moins élevé et par la méfiance qu'ils entretiennent vis-à-vis de la mer. On peut aussi penser que les Antillais ont des réseaux familiaux plus étoffés, une meilleure insertion dans les clubs sportifs, les milieux associatifs et politiques. Par conséquent la plage et la mer ne constituent pour la majorité d'entre eux que des milieux complémentaires.

Les grandes vacances, malgré le début des pluies et des premières dépressions tropicales qui rendent souvent les eaux côtières plus troubles et parfois polluées, sont la pleine période de fréquentation des plages. On s'y retrouve en famille, entre amis, avec les cousins de Paris ou de Toulouse. Les Métropolitains résidents et les touristes sont alors peu nombreux. Pâques et la Pentecôte restent des périodes traditionnelles de fréquentation de la mer et des plages. Pâques domine avec 20% de fréquentation contre 12% durant la Pentecôte à la Martinique. La fin de semaine est aussi un moment favorable pour fréquenter la plage mais pas exclusivement comme le font davantage les Métropolitains. La Toussaint et la Noël sont consacrées à la famille et le carnaval se passe dans les rues de Pointe-à-Pitre ou de Fort-de-France. Si le Père Noël arrive parfois

chevauchant un scooter de mer pour les fêtes de fin d'année, il n'existe pas de parade carnavalesque nautique.

Les pratiques du littoral à **Haïti** diffèrent énormément. Le loisir balnéaire tel qu'il est vécu dans les Antilles françaises ne touche en réalité qu'une petite élite locale qui représente moins de 5% de la population. Elle se compose de la bourgeoisie qui possède pour les plus riches des villas en bord de mer dans les villes littorales de province. La plupart se concentre le long de la côte des Arcadins, à 50 km au nord-ouest de la capitale. Certains possèdent même des bateaux à moteur, jalousement gardés dans des lieux protégés de murs et surveillés par des vigiles armés. Les expatriés des ONG ont aussi des loisirs balnéaires plus développés, mais ils préfèrent la plupart du temps les piscines et les plages privées des hôtels qui offrent la sécurité et une meilleure hygiène.

Ainsi, à Jacmel, la longue plage est superbe mais personne ne s'y baigne. Seuls quelques cochons occupent les lieux, à la recherche des détritiques apportés par vents et marées. Par contre les quelques expatriés rencontrés se trouvaient autour de la piscine d'un petit hôtel au bord de la plage.

Conformément aux enquêtes menées, la majorité des Haïtiens fréquente peu la mer, si ce n'est à l'occasion d'une sortie ou deux par an pendant les grandes vacances de juillet août. Les vacances de Pâques arrivent bien après.

Si aux Antilles françaises, du fait du haut niveau de vie, la mobilité est plus grande et varie en fonction de l'activité pratiquée, à Haïti on ne fréquente qu'une plage (Guilou-plage à Gressier, plage publique des Arcadins, « ça ira » à Léogane). La pratique est monospécifique : on s'y baigne et nage pour 60% des cas. Seuls 1.7% des enquêtés pratiquent le surf et le body board et 3.4% la plongée sous-marine à raison de ... deux fois par an... La pratique de la pêche intéresse 30% d'entre eux (essentiellement la pêche à la ligne). Aucun ne pratique la randonnée, une activité surréaliste dans ce pays où la marche demeure un moyen de transport important et obligé. Les loisirs nautiques demeurent un luxe et la pratique d'un sport qui nécessite un investissement (surf, plongée) est exclue. La plage attire finalement peu et d'une manière différente des Antilles françaises puisque seulement 2.2% des Haïtiens y piqueniquent. Seuls 8.9% jouent au football et au volley sur la plage. Par contre la plage apparaît comme un lieu de chalandise pour les propriétaires de plage et les petits vendeurs qui y pratiquent une activité commerciale.

Ainsi les nouvelles pratiques du littoral dépendent largement du niveau de vie de chacun. Même si la relation à la mer se limite en majorité à la pratique de la plage et à la baignade, elle s'intensifie néanmoins. Les sports nautiques pratiqués ponctuellement connaissent cependant un certain essor. Les différences qui apparaissent entre les pratiques des résidents et des touristes

expliquent, en partie, certaines incompréhensions à l'origine du déficit d'images qui accompagne aujourd'hui certaines destinations insulaires de la Caraïbe.

3.4 Les territoires du loisir.

Les lieux de pratique des loisirs nautiques constituent de véritables territoires. J.P Augustin nomme à juste titre la vague du surfeur, territoire de l'éphémère. Ce qualificatif se porte aussi à la risée qui permet la pointe de vitesse en catamaran ou en planche à voile. D'autres formes de territorialisation ressemblent davantage à celles rencontrées auprès des pêcheurs professionnels : la zone de mouillage, le lieu de pêche, la caye dont on connaît les trous à langouste. De même à la plage, si le lieu est en apparence ouvert, les phénomènes d'appropriation du plan d'eau et de la plage sont forts. Ces différents territoires de loisirs se démarquent aussi par leur temporalité plus courte et irrégulière.

D'après une enquête réalisée auprès de quelques 300 personnes concernant les espaces où se déroulent leurs loisirs nautiques, la plage arrive largement en tête devant l'îlet, la falaise et la mangrove. La plage des résidents ne diffère pas de celle du touriste et les canons de beauté sont les mêmes : « sable blanc et mer bleue, sable jaune, cocotiers et mer bleu- clair, plage de sable très longue avec peu d'arbres, sable blanc, plage large bien entretenue avec des petites paillotes, des restaurants, des activités nautiques ». Quelques rares réponses mentionnent une « plage sauvage ».

Les plages les plus fréquentées (en fonction du nombre d'occurrences) (tableau 6)

Martinique	Guadeloupe
Les Salines	Port-Louis
Pointe Marin	Saint-François
Anse-à-l'Ane	Sainte-Anne
Tartane	Grande Anse de Deshaies
Diamant	La Perle
Anse Michel	Raisin Clair
Cap Chevalier	Gosier
Anse Mitan	Pointe des Châteaux
Anses d'Arlet	Souffleur
Sainte-Luce	Corps de Garde

Source : enquête M Desse, 2002

Les plages fréquentées sont nombreuses avec 52 citations différentes en Guadeloupe et 54 à la Martinique. On constate que l'ordre donné par l'occurrence des réponses correspond aux plages touristiques. Ceci montre bien qu'il y a une juxtaposition des lieux de loisirs et de tourisme en dehors des plages semi-privées des hôtels.

Les hommes et les jeunes fréquentent un plus grand nombre de plages en fonction du loisir pratiqué, la pêche sur une plage du Robert, la plongée sous-marine au Cap Chevalier, les Salines avec des amis. Certaines sont difficiles d'accès et ne présentent pas un grand intérêt pour la baignade, mais offrent des facilités pour la pêche ou la mise à l'eau d'une embarcation. Les femmes fréquentent un petit nombre de plages touristiques et familiales. Les populations du littoral mentionnent les plages de proximité qui ne sont pas forcément les plus jolies et les plages des grandes sorties que l'on fréquente par petites touches durant l'année. La grande majorité des personnes interrogées fréquente plus de trois plages différentes dans l'année. Rares sont les habitués d'une plage unique. Cela s'explique en partie parce que les îles sont petites et plusieurs plages se trouvent à équidistance des lieux de résidence. Enfin, la voiture est toujours mentionnée comme l'unique moyen de locomotion et permet alors de varier les sites balnéaires. Les territoires de la plage se structurent en archipel, leur visite est marquée par la double discontinuité spatiale et temporelle. L'appropriation territoriale est forte mais très localisée, la zone de pêche, l'espace occupé par le groupe. Cette territorialisation est d'autant plus ancrée qu'elle touche à l'intime et à la famille.

Si touristes et résidents partagent le même espace balnéaire, dans le détail, la juxtaposition des deux groupes est moins évidente. Les populations antillaises occupent la plage et la mer bordière surtout en début de matinée et en fin d'après-midi quand la température est plus clémente, alors que les touristes arrivent dès la fin de la matinée et demeurent sous le soleil aux heures les plus chaudes pour regagner leur hôtel en fin d'après-midi. Les différences concernant la fréquentation de la plage est aussi saisonnière. Nous avons montré que les Antillais fréquentent moins le littoral entre septembre et mars alors que la pleine saison touristique s'étend de décembre à mars.

La répartition des uns et des autres est aussi différente sur la plage. Les touristes recherchent le soleil et la proximité de l'eau, les Antillais, l'ombre de la forêt de bord de mer. Par contre en fin d'après-midi, les jeunes joueront au football sur la plage. De même une césure existe avec la partie occupée par les touristes souvent située au droit de la route d'accès, le panorama est le plus beau. Des restaurants, des marchands de souvenirs positionnent le lieu. Les touristes en couple, ou par petits groupes excédant rarement cinq ou six personnes, vont et viennent entre serviettes et mer, annexant une taille réduite de

la plage. A l'écart, au bout d'une piste peu carrossable, les grands groupes composés d'amis et des familles antillaises se regroupent à l'ombre des arbres, les tables, le coin cuisine, l'aire de jeux des enfants et le fond sonore constituent autant d'enveloppes plus ou moins territorialisées. Cette césure spatiale est observable à Grande Anse de Deshaies, à la plage des Salines, à la plage de la Brèche à Tartane. Les résidents, mieux équipés avec leurs 4x4 sont majoritaires sur les plages difficiles d'accès pour les petites voitures de location.

3.4.1 Les territoires des loisirs nautiques dans la baie du Robert à la Martinique.

La baie du Robert ouverte aux alizés est protégée par des îlets et des cayes coralliennes. Afin de préserver les écosystèmes, le fond de la baie est protégée par une zone de cantonnement de pêche et les îlets bénéficient de protections environnementales diverses. La commune est active et le pourtour de la baie fortement anthropisé. Tout ceci concoure au développement de nombreuses activités de loisirs nautiques : voile, motonautisme, kayak, pêche en mer et sous-marine, sans oublier la baignade et le pique-nique. Certains utilisateurs cumulent les activités. Les territoires de loisir sont donc discontinus dans le temps et dans l'espace. Pour chaque activité des aires de forte pratique apparaissent et au contraire en fonction de vents, des courants, des espèces pêchées des espaces moyennement fréquentés s'individualisent. Cette étude des territoires des loisirs nautiques dans la baie du Robert, reprend les principales conclusions d'un travail amorcé avec l'IFREMER devant aboutir à la constitution d'un Système d'Information Géographique permettant la meilleure gestion intégrée du site. Les cartes des territoires des loisirs nautiques sont placées en annexe II.

La baie du Robert attire de nombreux amateurs de plage (planche 31, annexe II). Cette affluence dépasse les simples riverains de la baie en fin de semaine et le dimanche. On remarque une plage de proximité sous le vent de la pointe du Vieux Fort et les plages du dimanche sur l'îlet Chancel desservi par des navettes maritimes depuis le port du Robert. D'autres y débarquent en canot. On y passe la journée pour la baignade et le pique-nique, parfois organisés par les compagnies maritimes. L'îlet Madame et ses hauts fonds de sable (banc de la Rose) constituent une autre zone de baignade plus étendue fréquentée en canot. On peut donc y prendre son bain autour de l'embarcation. Cette zone est accessible depuis la pointe la Rose. Cette dernière et l'îlet Madame accueillent les repas en plein air. Ponctuellement, d'autres zones de baignade attirent quelques riverains à la Pointe Fort, dans la baie de Cayol qui borde le quartier de la Pointe Savane et à la pointe Hyacinthe au sud de la baie du Robert.

Les territoires du nautisme sont aussi nombreux et ne se recourent pas forcément. Les amateurs de planche à voile (planche 32) se mettent à l'eau au club nautique de la Pointe Fort qui assure d'ailleurs la formation des véliplanchistes. Les départs s'effectuent aussi des pointes Hyacinthe et Sable

Blanc au sud de la baie. La zone la plus fréquentée se localise entre ces deux rives, permettant de tirer des bords en fonction des alizés. Suivant les envies des véliplanchistes et des vents, les chenaux qui séparent les îlets peuvent être annexés au territoire de pratique. Du fait de la faible profondeur de la baie et du lien étroit avec le club nautique, l'aire de pratique du dériveur et du catamaran de sport, se rapproche de celle de la planche à la voile, tout en étant moins étendue (planche 32). Le kayak de mer se développe grâce à deux entreprises de location qui privilégient la visite de la mangrove, les abords des pointes Rouges et Melon et le tour des îlets.

Si le Bélem a mouillé les 8 mai 1902 et 2002 dans la baie du Robert, cette dernière n'est pas vraiment propice à la voile. Il est malaisé d'en sortir, bout au vent et les hauts fonds sont nombreux dès que l'on se rapproche de ses rives rendant les virements de bord plus techniques. Les yoles, voiliers traditionnels évoluent de préférence au large des îlets. La baie accueille en outre des voiliers de plaisance sur deux zones de mouillages forains. Les aires qu'ils fréquentent correspondent aux zones de baignade, de pique-nique autour des îlets Chancel, Madame, Boisseau et à proximité des fonds blancs (planche 31).

Le scooter de mer nécessite une cale pour la mise à l'eau située au bourg du Robert (planche 33). Globalement toute la baie est parcourue dans la limite interne des îlets. Au large, la houle océanique nécessite une plus grande expérience de navigation et une autonomie en carburant. Au centre de la baie, deux espaces connaissent une plus forte fréquentation et permettent évolutions, figures et courses. La zone orientale jouxte les hauts-fonds occupés par les baigneurs et baigneuses du dimanche qu'il faut éblouir par les acrobaties et les décibels. Le canot à moteur reste un moyen de communication privilégié pour les populations riveraines traditionnelles qui résident en bord de mer et pour les pêcheurs qui ont parfois leur local de matériel sur les îlets ou dans la mangrove (planche 33). Ailleurs, les pointes connaissent une urbanisation résidentielle souvent de haut de gamme et il n'est pas rare que le jardin de certaines villas aboutissent à un ponton et à une puissante embarcation à moteur. Les aires les plus fréquentées correspondent aux zones de pêche et de baignade, ainsi qu'à l'aire de navigation réglementaire du club nautique.

La pêche est interdite en fond de baie du Robert à cause de la zone de cantonnement de pêche. Ainsi, les territoires de la pêche de loisir se localisent au large des îlets et autour de l'îlet Loup-Garou situé au large (planche 34). Certains pêchent aussi autour des pointes et dans les chenaux qui séparent les îlets. La pêche à la traîne est privilégiée. La baie du Robert étant peu profonde et les eaux de couleur bistre, la pratique de la pêche sous-marine en apnée se localise sur les cayes externes de la baie et même quand le temps le permet, autour de l'îlet Loup Garou à des profondeurs comprises entre 5 et 20 mètres (planche 34). La topographie sous-marine, la clarté de l'eau et l'état de la mer expliquent le niveau de fréquentation. La plongée sur les cayes est dangereuse et nécessite une mer relativement calme. L'épuisement des fonds est contourné par

la fréquentation des sites au large et plus profonds. Cette pêche en apnée est pratiquée par les riverains de la baie mais aussi par d'autres amateurs qui mettent leur bateau à l'eau, choisissant leur site en fonction du vent et de la houle.

*

*

*

La perception et l'utilisation des territoires littoraux sont ainsi transformés depuis une trentaine d'années. On assiste à une maritimisation des territoires de pêche et de loisir, mais aussi à une intériorisation des pratiques. Plages et arrières-plages deviennent les supports privilégiés des nouvelles sociétés de loisir et de tourisme. Des espaces autrefois répulsifs comme les mangroves constituent aujourd'hui des lieux attractifs pour les populations les plus pauvres, comme pour les amateurs de tourisme et de loisirs de découverte. Ainsi les territoires littoraux se sont-ils élargis dépassant la simple discontinuité entre la terre et la mer. Dans le même temps, les cycles d'occupation du littoral se sont juxtaposés sans qu'une activité ne disparaisse totalement. Si le tourisme et les loisirs représentent les principales formes d'utilisation, consommatrices de rivages, la pêche, le marronnage imposent encore leurs territoires.

Depuis trente ans, les littoraux de la Caraïbe qui étaient peu mis en valeur, connaissent aujourd'hui une utilisation et une fréquentation très forte, véritable littoralisation des économies et des modes de vie qui nécessite de nombreux aménagements.

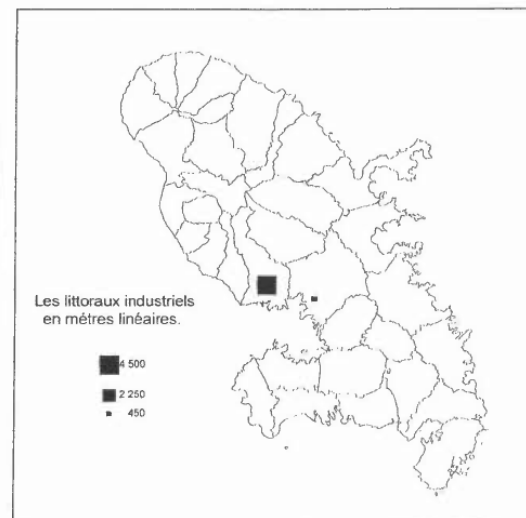
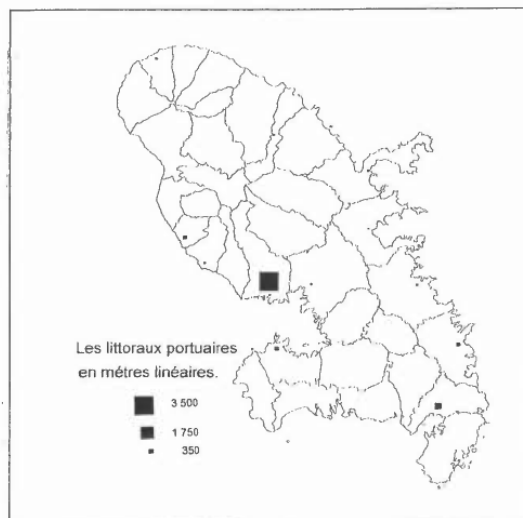
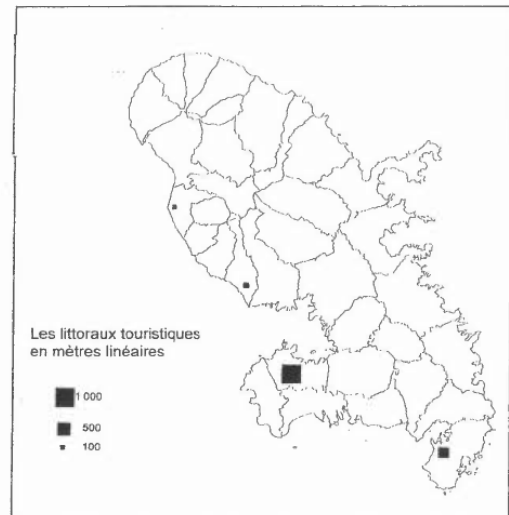
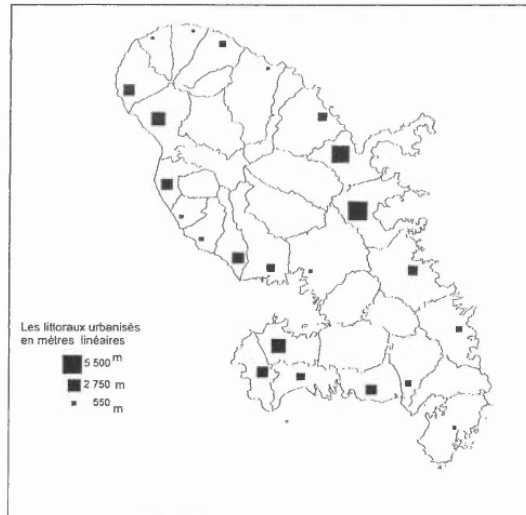
II

LES FORMES DE LITTORALISATION.

Les littoraux de la Caraïbe ont longtemps été délaissés et finalement seuls les pêcheurs et les populations indigentes utilisaient cet espace. Avec le développement des villes puis l'essor du tourisme et enfin de la société de loisirs, les littoraux deviennent des territoires de production, de tourisme et de loisirs. Ce renforcement de la fréquentation s'accompagne d'un mouvement général de littoralisation, c'est-à-dire de mise en valeur et d'aménagement du littoral. Voir la mer, pratiquer un sport nautique deviennent des éléments de confort et de niveau de vie. Ainsi les îles de la Caraïbe qui étaient tournées vers la plantation et l'intérieur, s'ouvrent à la mer et aménagent les littoraux source de désenclavement, de découverte de la société de consommation et de développement touristique. Il devient alors important d'aménager et de réglementer l'accès à la mer afin de limiter le mitage du littoral. Il faut pouvoir libérer les fronts de mer sans pénaliser les populations les plus démunies et atténuer les phénomènes de gentrification imposés par l'augmentation des prix du foncier et qui sont porteurs de ségrégation sociale et raciale. D'après nos relevés de l'aménagement du bord de mer à la Martinique, les agglomérations et les zones denses d'habitat diffus s'étendent sur 34,4 kilomètres de côtes, les routes littorales souvent bordées d'enrochements occupent 9.6 kilomètres de côtes, les zones industrielles littorales et les infrastructures portuaires (commerce, pêche et plaisance) occupent 5 kilomètres chacune. Les aménagements touristiques s'étendent sur 2000 mètres et se concentrent essentiellement en un endroit. On retrouve les mêmes constantes dans les autres îles de la Caraïbe.

Ainsi, si les infrastructures touristiques sont souvent critiquées et accusées de dénaturer les sites, elles ne constituent cependant pas la majorité des aménagements du littoral qui reviennent en priorité aux villages, aux villes du littoral et aux zones industrialo-portuaires attenantes. Les hôtels, les ports de plaisance et les infrastructures de développement de la pêche viennent ensuite.

**L'occupation différenciée des littoraux martiniquais.
(planche cartographique 12)**



1 UNE ANTHROPISATION ACCELEREE DES PAYSAGES LITTORAUX.

Les Petites Antilles présentent de grandes variétés de formes d'occupation du littoral. L'habitat dispersé traditionnel jouxte les bourgs littoraux qui se prolongent parfois par des quartiers résidentiels et touristiques. Il est donc nécessaire de comprendre la mise en place spatio-temporelle de ces formes d'habitat du littoral afin d'en analyser les grandes structures.

1.1 Des littoraux différemment aménagés.

L'arrivée par la mer permet de se faire une première idée du niveau de développement et d'équipement des îles de la Caraïbe. La Martinique, la Guadeloupe, Sainte-Lucie et la Barbade font ainsi figure d'îles très construites et aménagées. Les villes capitales de Pointe-à-Pitre, de Fort-de-France, de Castries et de Bridgetown s'étendent le long du littoral en un front urbain composé de quartiers résidentiels, d'infrastructures portuaires et de leurs aménagements associés. A la Barbade, le front urbain s'allonge sur 14 kilomètres de Paradise Beach à Maxwell au sud. A Fort-de-France, le front urbain se développe sur 17 kilomètres de Fond Bourlet (commune de Schoelcher) à la piste de l'aéroport du Lamentin. A Pointe-à-Pitre, le littoral urbanisé s'étend sur 24 kilomètres de la zone industrialo-portuaire de Jarry jusqu'au lotissement de Saint-Félix à l'est de l'agglomération de Gosier. Ces fronts de mer ne sont pas toujours continus mais l'urbanisation parfois diffuse, tantôt en hauteur sur les pentes des mornes, ailleurs en arrière de mangroves donnent cependant au navigateur le sentiment de fronts d'urbanisation. Ailleurs sur le reste de l'île, d'autres zones très aménagées existent (la région touristique de Gros Ilet /Rodney Bay à Sainte-Lucie), le littoral touristique du sud de la Grande-Terre de Guadeloupe entre Sainte-Anne et Saint-François. De même les lotissements qui sont bâtis sur les pentes de Bouillante et de Vieux-Habitants imprègnent le paysage et s'ils sont éloignés de la mer renforcent l'idée de la forte emprise humaine. Enfin la conurbation Baillif et Basse-Terre est aussi un secteur fortement anthropisé. A la Martinique, Fort-de-France n'est pas la seule utilisatrice du littoral puisque les baies du Marin, du Robert, du François et du Vauclin sont aussi très construites. Il en est de même des littoraux touristiques de la Pointe du Bout ou de Sainte-Luce.

Cette anthropisation est parfois plus poussée dans les petites îles. A Saint-Martin certains secteurs sont saturés et pratiquement artificialisés. A Grand-Case, la piste de l'aéroport est construite en partie sur la lagune, le cordon sableux est occupé par le village et ses extensions récentes. La baie orientale

présente les mêmes caractéristiques d'un cordon sableux très fortement urbanisé. A Terre-de-Haut des Saintes le quart du littoral nord de l'île est construit. La zone agglomérée et les quartiers attenants occupent la quasi-totalité des terres planes. A une plus grande échelle, la petite île de Mayreau située dans l'archipel des Grenadines (2000 mètres de long pour 400 mètres de large) est aussi très construite quand on l'aborde par le sud-est. Quelques 200 maisons s'étagent entre l'église qui est construite au point culminant et la baie des Salines. Ici le rapport entre les constructions et la petite taille de l'île renforce le sentiment d'anthropisation.

Au contraire, certaines îles comme la Dominique et Saint-Vincent gardent encore un paysage forestier dominant. A la Dominique, les villages côtiers sont peu étendus. La côte caraïbe regroupe 70% de la population surtout à Roseau puisque Mahaut, Saint-Joseph, Colihaut et Portsmouth ont une extension réduite. Ainsi l'agglomération de Souffrière située dans l'extrême Sud de l'île reste dominée par les mornes et les nouvelles extensions sont construites sur les basses pentes et en fond de vallée. Le front de mer de la capitale Roseau ne s'étend que sur cinq kilomètres en comptant les routes littorales. Sur la côte Atlantique et en particulier dans la réserve caraïbe, l'habitat est dense mais reste dispersé. L'église, le grand carbet de réunion du conseil ne sont pas des lieux fédérateurs permettant de centraliser l'agglomération. Le littoral, anthropisé par sa mise en valeur agricole n'est pas construit.

A Saint-Vincent, Kingstown s'allonge sur trois kilomètres le long de la baie. Cinq autres agglomérations occupent le littoral. On ne compte aucun aménagement sur les 17 kilomètres compris entre Fancy au nord de l'île et Petit-Bordel en côte-sous-le-vent.

Si les petites îles sont souvent très construites, d'autres sont peu urbanisées comme Union (Grenadines) où les 1600 habitants se regroupent à Clifton et à Ashton. Le nord et l'ouest d'Union sont quasiment déserts. Sur l'île Moustique, les grandes propriétés des stars occupent l'espace sans qu'il y ait vraiment d'agglomération. En dessous d'une certaine superficie aux îles Vierges, aux Grenadines, sur les îlets de la Martinique, on note une fréquentation importante surtout en fin de semaine, d'installations de fortune pour les pêcheurs ou pour les touristes mais plus rarement des installations pérennes. Le phénomène d'îles-hôtels qui existent aux Seychelles, aux Maldives (Gay J-C, 2000) et en Polynésie commence cependant à se développer (îlet Oscar à la Martinique ou Palm Island aux Grenadines).

Au niveau de chaque île des littoraux pleins et vides apparaissent. Ainsi, si le sud de l'île de la Martinique présente une forte urbanisation (Sainte-Luce, le Marin, les baies du Vauclin, du Robert et du François), des zones restent exemptes de constructions importantes : les côtes des Anses d'Arlets, l'extrême



Photographie 11 : Certains paysages littoraux attirent les constructions récentes et sont mitées comme le quartier de Dostaly au François. On notera également les constructions en haut des mornes au second plan. M Desse, 2002.



Photographie 12 : L'îlet Métrente, dans la baie du François est fortement construit : huit constructions de maisons secondaires, appontements et chemins cimentés. M Desse, 2002

sud de la Martinique, de la Pointe Dunkerque à Sainte-Anne jusqu'au lotissement de Macabou. De même, de l'anse Belleville au Prêcheur jusqu'à Grand'Rivière, on ne compte aucun aménagement sur 14 kilomètres. A l'échelle de la baie de Fort-de-France, la pointe-du-Bout qui regroupe plus de 50% de la grande hôtellerie martiniquaise conserve néanmoins une taille modeste. La zone construite s'étend mais l'élément forestier qui occupe les mornes domine encore le paysage.

Enfin, les façades littorales sont diversement aménagées et les dissymétries entre les côtes-au-vent et sous-le-vent apparaissent toujours. Sur **les côtes-au-vent**, les vents alizés de direction nord-est apportent les pluies mais aussi la houle qui réduit les possibilités d'utilisation du littoral pour la pêche ou le trafic maritime. Les plantations se développent jusqu'à la mer. On ne compte ainsi que cinq agglomérations le long du littoral au vent à la Dominique. Le gros de l'habitat se situe à l'intérieur des terres. Les villes côtières comme Castle Bruce se sont finalement développées vers l'intérieur et non en bord de mer. A Grenade, le littoral sud-est de l'île est délaissé par la route qui lui préfère la mi-pente des mornes et son chapelet de petites agglomérations. Au contraire **les côtes sous-le-vent**, plus sèches et en position d'abri ont attiré les navigateurs qui y ont installé les premières plantations et les villes portuaires les plus importantes qui aujourd'hui dominant chaque île. Ainsi même dans le cas d'un littoral très découpé, les villes et les aménagements portuaires se localisent en côte sous-le-vent d'Antigua à Saint-John, à Deep Bay et à Jolly Harbour. Ce phénomène d'opposition des façades peut être atténué quand les baies du littoral permettent la création de positions d'abri. Ainsi, le sud-est de la Martinique est en partie abrité par la presqu'île de la Caravelle et par une double barrière corallienne. Les îlets et les baies du François, du Robert et du Vauclin connaissent un aménagement relativement dense (nombreuses constructions, fronts de mer aménagés, ports de pêche).

Ces petites îles se révèlent finalement très complexes et l'étude des phénomènes de littoralisation ne peuvent faire l'impasse de la dimension temporelle de l'action de l'homme, de l'évolution chronologique, historique de son installation au bord des mers en fonction du contexte politique et économique-technique.

1.2 Des îles rurales qui s'ouvrent à la mer.

Les littoraux des Petites Antilles peu aménagés à l'époque amérindienne connaissent une anthropisation croissante à partir du XVIII^{ème} siècle et surtout depuis 1950.

1.2.1 Des Caraïbes aux premiers colons.

Les Indiens des Petites Antilles étaient des agriculteurs et des pêcheurs. D'après les cédulas royales de 1503, 1511 et l'instruction du licencié Rodrigo de Figueroa en 1520, **les Caraïbes** habitaient sur Tobago, Grenade, Saint-Vincent, Sainte-Lucie, la Martinique, la Dominique et la Guadeloupe. **Les Arawak**, occupaient les îles du Nord, Monserrat, Saint-Christophe et Nevis, Sainte-Croix et probablement la Barbade (Moreau JP, 1992). D'après les récents travaux menés par B.Bérard à la Martinique, près de 90% des sites archéologiques se situent sur le littoral. Il est possible que ce chiffre soit un peu surévalué puisque les vestiges en zone agricole sont peu nombreux à la suite de 200 ans de cultures et de labours. Néanmoins on peut penser que la majorité des Amérindiens vivait sur le littoral dans les Petites-Antilles. B.Bérard montre qu'ils occupaient trois sites privilégiés : le haut de plage, l'arrière des mangroves et le rebord des falaises. Les fouilles archéologiques, les roches gravées, les rochers polissoirs l'attestent, la toponymie aussi (Bataka, Calibishie, Colihaut, Carbet...). J.P Moreau reprend les récits des premiers chroniqueurs décrivant les villages indiens de la Guadeloupe qui sont nombreux et se composent de 20 à 30 cases regroupées autour d'une place centrale. Ils décrivent leurs embarcations ; les petites creusées dans un seul tronc et les grandes ayant plus de vingt mètres de long faites de différentes pièces de bois assemblées.

D'après le Père Pierre-Ignace Pelleprat en 1655, *«les pirogues sont longues de cinquante et soixante pieds, et larges de cinq, ils les font tous d'une pièce ... Les barques longues sont capables de porter cinquante ou soixante hommes... Leurs canots sont plus petits, rond par le bas et se renversent facilement... »* Le Père André Chevillard donne en 1659, une description plus précise. *« Les kanaoa sont de grands arbres qu'ils creusent tant avec le feu qu'avec des haches et ajustent avec des tilles et puis luy baillent par dehors la forme et la façon propre à naviguer ; et parcequ'elles sont basses, ils les rehument et les relèves avec des planches qu'ils attachent tout autour avec de la lienne qui leur sert de corde et les calefatent avec de l'écorce de Mahaut pillée. Ils mettent tout du long des perches et à ces perches attachent des bastons au travers de la pyrangue qui servent de tostes sur lesquels ils s'assient pour ramer. Les canaoa...ne sont jamais moindres de vingt cinq ou trente pieds et vont jusqu'à cinquante ou soixante pieds. Les autres que nous appelons canotte et eux « kouliala » sont aussi de toutes grandeurs au-dessous de vingt cinq pieds, vu qu'ils en font qui ne sont pas capables de porter plus d'un homme et c'est pour la pêche ».* Ces Indiens caraïbes se livrent au commerce entre les îles, ils organisent des opérations guerrières contre les Arawak et pratiquent la pêche. Cependant les aménagements littoraux de cette période sont très éphémères et marquent peu les paysages.

Les Caiquetios à Curaçao, Aruba et Bonaire appartenaient à une communauté de langue Arawak-Maipure vivant sur la côte vénézuélienne. Ils

vivaient en petites communautés sous l'autorité d'un cacique. Les Caiquetios étaient d'abord des pêcheurs (Burac M. 1989, p227) et pratiquaient aussi la petite agriculture. Ils entretenaient de nombreux échanges en pirogue avec le continent. Bien qu'éloignés des îles au-vent, les Arawak subissaient les raids des Caraïbes. Ils furent en partie décimés par les Espagnols et déportés vers Hispaniola au début du XVI^e siècle.

Il faut donc attendre l'arrivée stable des Européens pour que les premiers aménagements importants apparaissent. Entre 1493, date du deuxième voyage de Christophe Colomb et 1620, les Européens s'intéressent aux Petites Antilles sans pour autant réussir l'exploitation et la mise en valeur. J.P Moreau montre qu'au début du XVI^e siècle, les Espagnols implantés dans les Grandes Antilles subissent les raids des Caraïbes qui occupent les Petites Antilles et ils y répondent en attaquant eux-mêmes ces Indiens et en les réduisant en esclavage. Après 1550, Anglais, Français et Hollandais fréquentent à leur tour les Antilles pour le commerce, la piraterie ou la course. Après 1600, ils essaient d'y acclimater le tabac et les premières cultures d'exportation.

Sous l'impulsion du cardinal de Richelieu, nommé à la tête du gouvernement royal en 1623, la France cherche à se doter d'une politique coloniale.

En 1625, les Français conduits par Pierre Belain d'Esnameuc s'installent dans une partie de l'île de Saint-Christophe (aujourd'hui Saint-Kitt's) qui était déjà occupée par les Anglais. La Compagnie de Saint-Christophe est créée en 1626, du nom de l'île où le flibustier normand Belain d'Esnameuc fonde la première colonie française des Antilles. La Compagnie de Saint-Christophe puis la Compagnie des Iles d'Amérique qui siège dans l'île du même nom, administre les îles dès 1626, dispose des terres et organise le commerce. En 1635, depuis Saint-Christophe, la Compagnie des Iles d'Amérique organise la colonisation: mandatés par la Compagnie, Liénard de L'Olive et Duplessis d'Osseville débarquent à la Guadeloupe. Ils prennent possession de l'île, le 28 juin 1635 ; d'Esnameuc prend la même année possession de la Martinique au nom de la Compagnie des Iles d'Amérique. Les Français livrent une guerre sans merci aux Indiens Caraïbes. Sainte-Lucie est conquise depuis la Martinique et plus tard les Grenadines et Grenade. Les Anglais occupaient une partie de Saint-Christophe depuis 1623, la Barbade depuis 1620 et le Nord des Petites Antilles (Montserrat, Antigua depuis 1632). Les Hollandais colonisent Tobago en 1629 et Saint-Eustache en 1632.

Charles Houël, gouverneur de la Guadeloupe de 1643 à 1664, fonde la ville de Basse-Terre, devient propriétaire de l'île qu'il rachète à la Compagnie des Iles d'Amérique et reçoit de Louis XIV le titre de Marquis de Guadeloupe. C'est vers 1644 que la vocation économique de l'île se dessine avec la culture de la canne à sucre. Cette culture demande une importante main d'œuvre : des Africains réduits en esclavage sont amenés dans les plantations. En 1664, Colbert décide d'établir l'autorité royale. Il rachète l'île et la cède à la

Compagnie des Indes Occidentales, chargée de sa mise en valeur. En 1674, la Compagnie est supprimée, l'île rattachée directement au pouvoir royal et devient colonie du royaume. La Martinique occupe alors un poste de commandement sur les autres possessions françaises. Durant cette première période, les conflits entre Anglais, Français, Hollandais et Caraïbes sont nombreux. En 1636, la côte-au-vent de la Martinique est laissée aux Caraïbes. En 1658, sous le " règne " du gouverneur du Parquet, les Caraïbes, après une période de coexistence émaillée de heurts avec les Français, sont contraints à la fuite pour éviter l'extermination. Un accord leur concède la Dominique et Saint-Vincent qui demeurent indiennes. Lennox Honychurch, historien dominiquais montre que les Caraïbes ont eu le contrôle total de la Dominique jusqu'en 1720. A cette époque des bûcherons français s'installent, suivis par des Petits Blancs de Guadeloupe et de Martinique chassés de leurs terres par l'extension des grandes plantations. Cependant en 1748, le traité d'Aix-la-Chapelle reconnaît toujours la neutralité de la Dominique et confirme par-là même la souveraineté caraïbe. En 1763, lors du Traité de Paris, Saint-Vincent et la Dominique sont laissées à l'Angleterre. Ainsi l'influence amérindienne marque les paysages 227 ans après l'arrivée de Christophe Colomb et 85 ans après sa voisine martiniquaise. Après 1763, les Européens minoritaires vont peu investir dans ces îles, qui conserveront ainsi un paysage toujours fortement marqué par une organisation spatiale caraïbe et rurale.

Ailleurs dans les Petites Antilles, on note dès le début de la colonisation, une coupure entre la mise en valeur des terres de l'intérieur et du littoral. Les premiers colons mettent en valeur les zones planes et les basses pentes. A la Martinique, les premières habitations sont défrichées sur le site actuel de la ville de Saint-Pierre, mais aussi le long du littoral nord-Caraïbe (anses Couleuvre et Céron au Prêcheur, anse Latouche au Carbet...). Ces premières habitations ne sont pas directement construites sur le bord de mer mais à 200 ou 300 mètres à l'intérieur. Le littoral est peu aménagé, il n'y a pas encore de construction de ports. Les habitations les plus importantes possèdent cependant leurs propres installations pour exporter leur production vers les capitales économiques naissantes ou directement vers les ports européens. On retrouve le même modèle d'espace insulaire polarisé par les habitations à Haïti. On note cependant une utilisation pastorale des savanes et des forêts sèches du bord de mer. En 1640, le Père Jacques Bouton décrit pour la Martinique, les étages de la mise en valeur en ces termes : « *nos terres habitées, à raison de ces mornes, sont divisées en trois étages ; celles qui sont les plus basses et proches de la mer s'appellent habitation du premier étage, les autres qui vont au pendant des mornes, du second étage ; et celles qui sont au-delà et au-dessus des mornes, sont nommées le troisième étage* ». Dès le XVIIIème siècle, à la suite de l'épuisement des basses terres et à l'arrivée de nouveaux colons, on assiste à la mise en valeur des pentes : la zone des étages. La plantation esclavagiste est alors terrienne par son

organisation (maison du maître, rue Cases-Nègres, moulin à sucre, ateliers), par ses productions (café, cacao, indigo, pétun, canne à sucre) et par son système de valeurs. Les esclaves restent sur la plantation et ils sont sans doute peu nombreux à se livrer aux activités de pêche ou de cabotage qui constituent alors le moyen de transport le plus utilisé.

Ainsi pour l'ensemble des états colonisateurs, les littoraux doivent rester des glacis peu construits et en réserve pour le développement des îles et leur défense. Le Père Labat estime que la mangrove *constitue « une bonne défense contre les descentes et les surprises des ennemis »*, la difficulté de s'y déplacer empêche *« les gens chargés d'armes et de munitions et qui viennent pour surprendre, parce que la diligence et le silence leur sont absolument nécessaires pour réussir dans leur entreprise »*. Chaque ville est ainsi protégée par des fortifications : les forts Charlotte à Kingstown (Saint-Vincent) et à Castries (Sainte-Lucie), les forts Royal (actuel fort Saint-Louis), Desaix et Tartenson à Fort-de-France, le fort Fleur de l'Épée à Gosier. Les batteries, simples fortins avec une levée de terre et quelques canons défendent les anses (batteries de Deshaies, batterie Sainte-Marthe à Saint-Pierre). D'autres fortifications sont originales comme la tour du Père Labat à Baillif ou le Fort Napoléon qui domine Terre-de-Haut des Saintes.

1 Le littoral; domaine du roi et de l'Etat.

Le littoral devient ainsi très vite un enjeu pour les différents Etats qui élaborent des juridictions spécifiques à la réserve littorale. Dans les îles françaises, le Conseil Souverain produit au XVI^{ème} siècle l'un des premiers textes mentionnant les « 50 pas du Roy ». *« Ils doivent commencer leur hauteur du lieu où les herbes et les arbrisseaux commencent à croître »*. A l'époque, la largeur était évaluée à 57 mètres (Gouyé R,1998). Jusqu'en 1667, la servitude qui concerne la bande côtière des 50 pas est exclusivement l'affaire des habitants. En 1674, Louis XIV, propriétaire de l'île rattache les 50 pas au Domaine Royal. M de Baas, gouverneur de Martinique cherche alors à justifier cette réserve. Il présente son rôle stratégique pour la défense des îles, la réserve de bois qu'elle constitue et la possibilité d'installation de pêcheurs et d'artisans (menuisiers, maçons) nécessaires aux colonies.

A partir de 1827, Charles X instaure une nouvelle unité de mesure portant les 50 pas du Roi à 81,20 mètres. Avec la chute de la Monarchie, les 50 pas du Roi deviennent les 50 pas géométriques. Les terres sont confisquées aux particuliers qui disposent cependant de la jouissance précaire et révocable de leurs biens. Il demeure un flou juridique entre les propriétés privées riveraines de la mer et les habitations réservées aux besoins de développement de la colonie. En 1886, des centaines de familles avec le soutien des autorités paroissiales, ont profité de l'absence intentionnelle de gestion de ces espaces par l'Etat pour construire sans aucun titre de propriété, plus ou moins convaincues que la destination de ces

terrains qualifiés de domaine public d'Etat était accessible à tout un chacun (Gouyé R, 1998). L'année suivante, un décret d'application, sur la légalité de ces occupations a été publié. Il est alors remis des titres de propriété pour les terrains bâtis dans la zone des 50 pas géométriques à l'intérieur des bourgs et des villes. Ainsi ces terres anciennement réservées à l'Etat font l'objet d'une attribution définitive et incommutable.

2 *L'occupation ponctuelle des littoraux.*

Ce littoral si peu aménagé au XVIIIème siècle, connaît très vite une occupation commerciale pour l'importation puis l'exportation des productions agricoles. Des mouillages puis des ports apparaissent à Fort-de-France, Pointe-à-Pitre, Castries tandis que Basse-Terre, Roseau, Saint-Pierre, Georgestown, Port-au-Prince restent des mouillages. Des havres naturels secondent ces premiers ports : la baie de Portsmouth à la Dominique, l'Amiralty Bay à Bequia, la baie de Terre-de-Haut des Saintes.

Les premiers habitants sont donc restés proches de la mer sans occuper pour autant le domaine littoral. Ceci est encore visible au travers des vieilles habitations de l'Anse Coulevre et de l'Anse Céron au Prêcheur, de Lajus au Carbet ou de la Pagerie aux Trois Ilets qui sont construites à plus de 300 mètres de la mer. La carte de la Martinique de Moreau du Temple élaborée en 1770, le montre. Mises à part les agglomérations de Saint-Pierre et de Fort-de-France, le littoral est très peu construit. Le Marin, Trinité, Case-Pilote sont les seuls bourgs offrant une esquisse de plan en damier. Ailleurs, le long des plages, quelques cases souvent éparpillées font office d'agglomération. Quelques batteries et appontements pour exporter le sucre des habitations complètent cet aménagement du littoral. Ainsi de Case-Pilote à la Pointe-des-Nègres qui délimite l'entrée de la Baie de Fort-de-France, on ne rencontre qu'une quinzaine de cabanes à la « case des navires », actuel bourg de Schoelcher. Quelles sont alors les conditions d'installation et le développement des premières villes littorales ?

Le premier site occupé sur les rives du Petit Cul-de-Sac Marin en 1654 se trouvait à deux kilomètres environ au sud de l'agglomération actuelle de **Pointe-à-Pitre**, au pied du fort Saint-Louis. Phélypeaux écrivait en 1713 « *au pied du fort et à main droite regardant la mer, sont actuellement cinq à six maisons qui composent tout le bourg appelé de la Pointe-à-Pitre* » (Lasserre G, p 595, tome 2). De 1730 à 1740 les gouverneurs demandent en vain au roi de créer une ville. De 1759 à 1760 ce sont les guerres qui retardent sa création. Il faut attendre 1763 pour qu'il y ait un embryon de ville sur le Morne Renfermé. En 1769, on compte alors 60 maisons et magasins. En 1830, Pointe-à-Pitre occupe la plaine littorale et marécageuse sur le site actuel. Le plan en damier est fixé et se retrouve encore aujourd'hui. La fonction portuaire et commerciale accompagne

et entraîne l'essor démographique. Ainsi le plan de 1775 indique les quais qui bordent aujourd'hui encore le centre-ville, mais aussi le mouillage des vaisseaux du roi, celui des goélettes, celui des bâtiments étrangers. Les premiers entrepôts se regroupent pour l'exportation du cacao, de l'indigo, du sucre. Pointe-à-Pitre devient aussi la principale entrée des produits importés.

En 1636, Pierre d'Esnambuc prend possession de la Martinique au nom du roi de France. Le gouverneur du Parquet choisit cette petite plaine marécageuse protégée par un éperon rocheux pour y implanter une ville qui deviendra par la suite **Fort-de-France**. Il s'y installe dès 1639 et fait construire les premières fortifications (les forts Saint-Louis et plus tard Tartenson et Desaix). Fort-de-France devient ainsi la ville administrative et militaire, laissant la primauté économique à Saint-Pierre située sur un site étriqué au nord de la côte Caraïbe. En 1666, la paroisse est créée, le plan d'alignement des voies est fixé en 1671 mais on ne compte que 120 personnes et une centaine de maisons. En 1865, les premiers aménagements portuaires confortent la place de Fort-de-France par rapport à sa rivale économique Saint-Pierre (Martouzet D.p10).

En 1642, du Parquet propriétaire de la Martinique, envoie Rousselan prendre possession de Sainte-Lucie. Ce dernier nommé gouverneur décide d'établir une ville sur la presqu'île de la Vigie qui ferme l'actuelle baie de *Castries* au nord. La petite anse convenait à la réparation et à l'entretien des bateaux. Il fit construire un fortin et fixe les limites du premier district administratif. En 1764, après une longue période de troubles et de guerres entre Français et Caraïbes, Anglais et Français, ces derniers construisent le fort Charlotte sur le Morne Fortune. Le premier site de la Vigie est abandonné au profit de l'embouchure de la rivière. La plaine marécageuse est remblayée. Le port bénéficie du droit de commercer librement avec les autres nations et échappe ainsi à l'exclusif. Le commerce est prospère. A la fin du XVIII^e, la ville et l'île de Sainte-Lucie sont tour à tour anglaises et françaises mais Castries demeure et renforce ses fonctions de capitale administrative. En 1840, Castries compte 600 maisons et 4 000 personnes. La ville s'agrandit après l'abolition de l'esclavage en 1834 et les nouveaux affranchis rejoignent les quartiers périphériques du centre-ville.

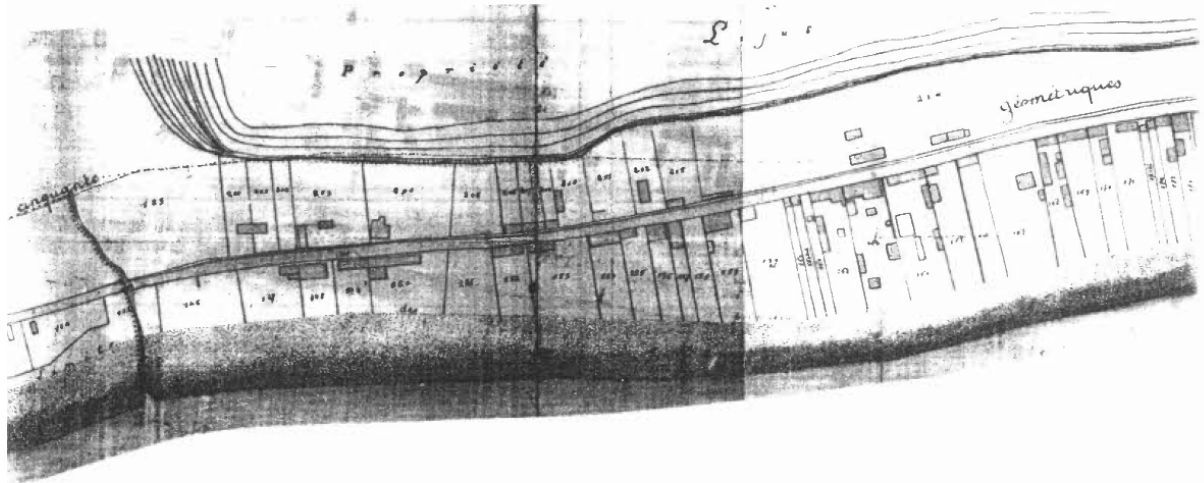
Ainsi les villes importantes des Petites Antilles se sont créées dès le début de la colonisation. La ville de Saint-Pierre se situe à l'endroit où Pierre Belain d'Esnambuc a pris possession de la Martinique. Cela montre bien que ces îles étaient fréquentées depuis le XV^e siècle par les Européens qui avaient repéré les meilleurs sites. Les avantages nautiques dominent : un lieu abrité par la côte-sous-le-vent, profond et sans barrière de corail, défendu par un éperon, une presqu'île, dominée par des mornes qui peuvent être fortifiés. Le site terrestre, plat et marécageux est moins attrayant pour l'urbaniste, mais recherché par les militaires.

L'augmentation de la population urbaine est très lente. Les villes qui sont des capitales administratives et militaires ne contrôlent pas réellement les espaces ruraux qui s'organisent autour des plantations et constituent les véritables lieux de vie et de production. A Sainte-Lucie, en 1830 avant l'abolition de l'esclavage, quatre habitants sur cinq vivaient sur une exploitation. Les incendies, les tremblements de terre et les cyclones freinent aussi l'essor des villes. Ainsi à Fort-de-France, le cyclone des 13 et 14 août 1766 a entraîné la perte de navires et la destruction de quais et de maisons. La ville connaît un tremblement de terre le 16 avril 1771. En 1785, le cyclone détruit 140 maisons et on dénombre 2000 sinistrés. L'incendie de 1837 ravage plus de 100 maisons et le tremblement de terre du 11 janvier 1839 occasionne 1000 blessés et 400 morts. Le 8 février 1843, la ville de Pointe-à-Pitre est détruite à son tour par un tremblement de terre. Cependant c'est la ville de Saint-Pierre qui a connu la catastrophe volcanique majeure le 8 mai 1902, la ville est détruite et les nuées ardentes ont fait 30 000 victimes. Malgré la reprise de l'activité volcanique du 16 septembre 1929 et une nouvelle évacuation de la population, la ville se reconstruit peu à peu. Cent ans plus tard, la commune de Saint-Pierre offre un visage tout à la fois marqué et léthargique. Présentant une hémorragie continue de sa population depuis les années 1950 et ne concentrant qu'à peine le quart de sa population de 1902 (4453 habitants, -19% par rapport à 1954), elle donne toujours l'impression d'être écrasée par sa tragique histoire, sans que la mémoire des lieux n'ait jamais débouché sur une politique ambitieuse de restauration de ce patrimoine perdu, calciné et pillé .

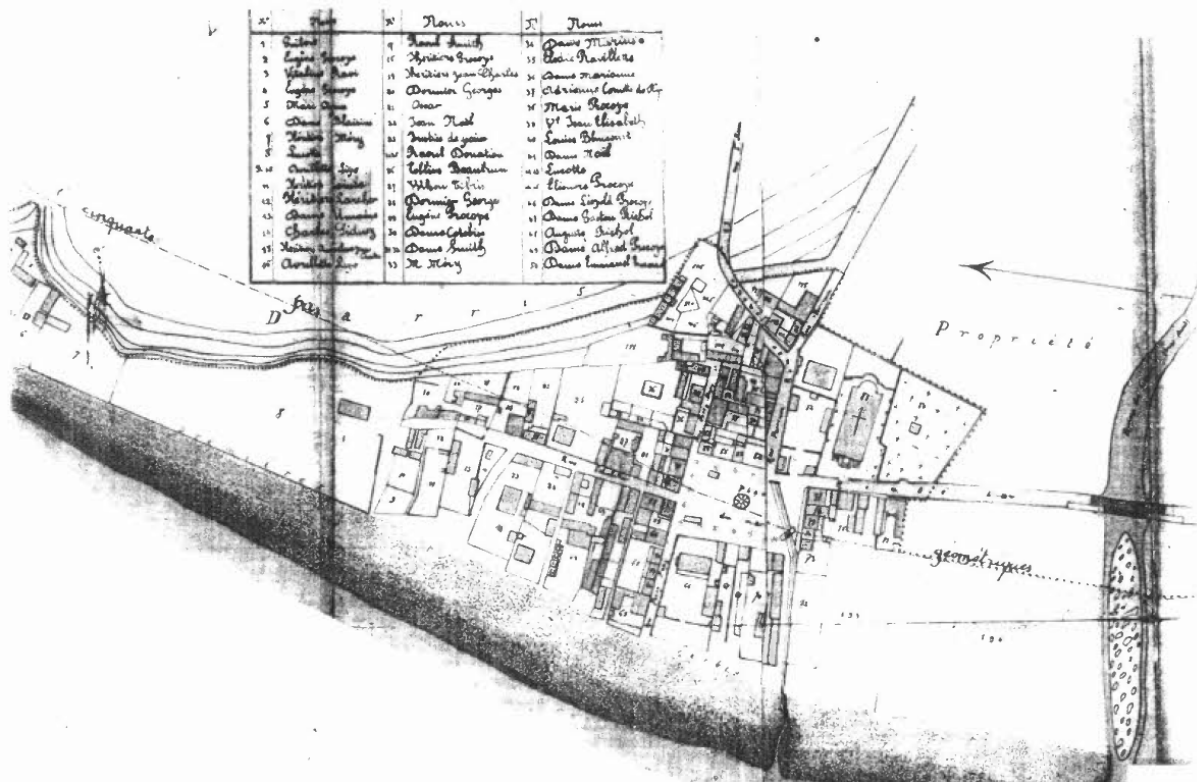
Les villes sont aussi des ports, des entrepôts qui tentent de concentrer, de canaliser les exportations insulaires qui transitent aussi en partie par les plages et les appontements privés des plantations importantes. Au XIX^{ème} siècle, les grandes centrales sucrières et les rhumeries ont leur appontement pour livrer directement les barges et les cargos.

Relevé cadastral du Carbet vers 1900 (planche 13)

Les maisons s'étirent le long de la route, entre la falaise morte (propriété Lajus) et la mer.
Elles sont toutes construites à l'intérieur des 50 pas géométriques.



Le bourg du Carbet avec l'église et le cimetière. La moitié des constructions occupe les 50 pas géométriques. C'est ici que Christophe Colomb aurait débarqué à la Martinique en 1493.



1.2.2 L'essor des bourgs et des villes littorales au XIX^{ème} siècle.

L'abolition de l'esclavage en 1834 dans les îles anglaises comme en 1848 dans les îles françaises ne s'accompagne pas d'une redistribution des terres. Ainsi certains affranchis quittent les plantations pour acheter des terres et pratiquer la petite agriculture (Chivallom C,1998). D'autres se rendent dans les bourgs et les villes littorales. Ils seront rejoints par les nouveaux immigrants Chinois, Indiens, Syro-Libanais.

Les villes commencent à accueillir les premiers mouvements liés à l'exode rural. On compte ainsi 17 000 habitants en 1876 à Fort-de-France, 23 000 au début du XX^{ème} siècle et 51 000 en 1936. Les villes deviennent des centres de production, de stockage. L'augmentation de la taille des navires accroît la prédominance des ports qui sont aménagés. Ainsi en 1902, Fort-de-France qui dispose d'installations portuaires modernes attire davantage de navires marchands que Saint-Pierre. Ces nouvelles populations urbaines occupent alors la zone des 50 pas géométriques qui appartient au domaine privé de l'Etat et qui est peu construite à l'époque. A Haïti, depuis l'installation française, l'axe Cap Haïtien/Port-au-Prince a toujours eu un rôle structurant. Le déclin du sud a cependant bénéficié à Port-au-Prince. A partir de l'occupation américaine en 1915, la primatialité de Port-au-Prince se trouve renforcée. La réorganisation de l'administration et des services publics, l'implantation de firmes américaines, la modernisation du port sont autant de marques de pouvoir et d'une volonté de centralisation de l'Etat. Les petites villes côtières déclinent et les crises qui affectent la production du café et du sucre ne font que renforcer ce processus.

Si ce mouvement vers les littoraux est relativement important tout au long du XIX^{ème} siècle, il reste cependant très faible à la Dominique et à Saint-Vincent où Roseau et Kingstown demeurent des petites agglomérations qui ne dominent aucun réseau urbain.

Cette dynamique de peuplement des littoraux touche aussi les campagnes. A la Martinique les cartes de la région de Sainte-Anne d'après Monnier en 1825 et celle de la C.A.F (1925-1926) publiées dans la thèse d'Eugène Revert montrent le glissement progressif vers le littoral et surtout le bourg de Sainte-Anne (planche 14). Les premières photographies de la Guadeloupe et de la Martinique montrent les anses de Deshaies en Guadeloupe, de Belle-Fontaine et du Carbet à la Martinique bordées d'une rangée de cases en bois ou en gaulettes (Anses d'Arlets). A Case Pilote, au Carbet, au Robert, au Marin, la fontaine, la mairie, les halles entourent une petite place qui confère à ces villages de pêcheurs un air de petite ville. Les 50 pas géométriques sont ainsi occupés en densifiant les agglomérations existantes. Les constructions sur le littoral en dehors des bourgs et des hameaux sont rares et cela jusqu'aux années 1950 puisque les populations

L'évolution du peuplement à Sainte-Anne (Martinique) entre 1825 et 1926 D'après E Revert. (planche 14)

Répartition de l'habitat dans la région de Sainte-Anne, d'après Monnier (1825). Les groupements ancillaires des principales habitations sont beaucoup plus importantes que le bourg même.
Echelle 1/75.000^e environ.



Répartition de l'habitat dans la région de Sainte-Anne d'après les plans de la C. A. F. (1925-1928).
Les groupements ancillaires des vieilles « habitations » se sont amenuisés ou même ont disparus. La population s'est portée en masse vers les bourgs, ainsi qu'on peut le voir au Crève-Coeur et au Cap Chevalier où se sont créés des centres de petites propriétés.
Echelle 1/75.000^e environ.



insulaire restent encore en majorité rurales. En 1936, d'après la carte de la répartition de la population martiniquaise reproduite dans la thèse d'Eugène Revert, deux zones de peuplement se démarquent : les bourgs littoraux et la mi-pente des mornes. Au Robert, au François et au Vauclin, la plaine qui entoure le bourg est inhabitée puisque cultivée par les grands propriétaires. Au contraire, les mornes accueillent un habitat dense et dispersé.

Guy Lasserre présentait dans sa thèse en 1961, la répartition de l'habitat de la Grande-Terre de Guadeloupe qui reste rural, avec une zone très peuplée : les Grand-Fonds. Le peuplement du littoral se réduit aux bourgs de Gosier, de Sainte-Anne et de Saint-François.

L'exemple de la baie du Galion à Trinité (Martinique).

D'après la carte de la Martinique de Moreau du Temple éditée en 1770, la Baie du Galion connaît une mise en valeur relativement importante. On y pratiquait la culture de la canne et l'élevage. Les pointes sont boisées (Pointe à Mancés, l'actuelle Pointe Jean Claude, la Pointe Marcussy, la Pointe à Brunet (actuelle Pointe à Chaux) et la Pointe Banane). Les mangroves sont rares, sous forme de bandes fines à Anse Bélune au nord de la Baie et également au sud-ouest de la Pointe Banane. Le seul massif important s'étend au sud de la Rivière du Galion. L'occupation de la bande côtière est faible, les seules constructions sont des fours à chaux. Les habitations restent en retrait du littoral, seules Dubuq du Galion (actuel Spoutoune) et Dubuq mon désir (actuel Blin) s'en rapprochent.

En 1955, les documents cartographiques et les photographies aériennes montrent un littoral similaire à celui du XVIII^e siècle. La rhumerie et la sucrerie du Galion organisent l'espace agricole, le littoral n'est pas habité. Cependant, les mangroves alluvionnaires s'étendent à la Pointe Banane, à la Pointe Jean Claude et au sud de la Baie du Petit Galion. Ces formations de palétuviers attestent ainsi de la forte anthropisation des bassins versants de la Baie du Galion durant le XIX^e siècle et le début du XX^e siècle, grande période de culture de la canne à sucre.

Au début des années 1980, le caractère agricole domine toujours le paysage, même si la structure d'exploitation a changé. En effet, une grande partie du faire-valoir direct du Galion a été redistribué dans le cadre de la réforme foncière. Cependant le mitage commence, sur les mornes, les hauteurs qui cernent la baie mais surtout le long du littoral. Les maisons se construisent sur les pointes Jean Claude et Marcussy, et le long des anses du Petit-Galion, du Galion et de Belgrade. Par contre le littoral nord qui forme la presqu'île de la Caravelle est préservé par des mesures de protection liées à son statut de réserve naturelle depuis 1986. Seule l'habitation Spoutoune accueille une petite base de loisirs nautiques.

A la fin des années 1980 et malgré la loi littorale, l'intensification de la construction s'est poursuivie sur les pointes et le long des anses. Cela s'explique par l'amélioration des niveaux de vie, le développement du tourisme, le desserrement du grand Fort-de-France et surtout par la recherche du paysage maritime par de nouvelles populations néorurales aisées. La crise sucrière a aussi permis de libérer des terres agricoles autour de l'usine du Galion. Ainsi un nouveau quartier apparaît au sud de la pointe Banane, de même à l'anse Belgrade, un ensemble de constructions denses est contigu au quartier Beauséjour constitué d'immeubles, d'une cité scolaire et de lotissements pavillonnaires. Ce mitage amène un important réseau routier. A l'intérieur, l'habitat dispersé est aussi important et accompagne le déclin agricole.

1.3 L'attraction du littoral.

Si aujourd'hui les Petites Antilles ne rassemblent pas de populations importantes, elles sont néanmoins densément peuplées. Les densités varient de 101 habitants/km² à la Dominique à 623 habitants à la Barbade. Les densités des autres îles sont comprises entre 250 et 450 habitants au km². Seule l'île de Montserrat se démarque avec 49 habitants au km². Cette situation s'explique par l'évacuation de l'île après les explosions volcaniques qui l'ont dévasté durant les années 1990.

Densités de population et populations totales pour quelques îles de la Caraïbe.
(Tableau 7)

Pays	Densités de population au Km²	Population totale
Barbade	623	268 000
Martinique	352	388 000
Grenade/Cariacou	288	100 000
Saint- Vincent/Grenadines	285	111 000
Guadeloupe	251	428 000
Sainte-Lucie	245	151 000
Saint-Kitts/Nevis	158	43 000
Antigua et Barbuda	158	70 000
Dominique	101	76 000
Montserrat	49	5 000

(sources : Panorama économique de la Caraïbe 1999, Insee)

Cependant ces populations insulaires sont aujourd'hui inégalement réparties et des dynamiques internes commencées au XIX^{ème} siècle apparaissent au profit des littoraux. Quelles en sont les raisons ?

1.3.1 Un relief qui aide la répartition périphérique des populations.

Les Petites-Antilles sont souvent abusivement présentées comme des volcans dans la mer. Les pentes sont fortes et nombreuses à défaut d'être élevées en altitude. A la Dominique, les massifs volcaniques occupent le centre de l'île : le Morne aux Diables (862 m), le Morne Diablotin (1448 m), le morne des Trois Pitons (1375 m), le Morne Micotrin (1222 m), et les trois mornes du sud (les mornes Watt (1225m), Anglais (1124 m), Plat-Pays (945 m). A la Martinique, les Pitons du Carbet atteignent 1196 mètres et la Montagne Pelée 1397 mètres. A Saint-Barthélemy, à Terre-de-Haut des Saintes, les altitudes ne dépassent guère les 300 mètres, mais les nombreuses pentes morcellent le paysage et réduisent les possibilités de construction. Dans la majorité des îles montagneuses, les plaines de niveau de base, les cônes de déjection, les piemonts permettent la densification des aménagements.

L'altitude est un autre facteur limitant, puisqu'au delà de 350 mètres, l'hydrométrie est élevée et les températures fraîches. Frédéric Léone montre ainsi que sur les 110 045 bâtiments recensés en 1996 à la Martinique, 37 403 sont construits entre 0 et 50 mètres d'altitude. La moitié des bâtiments se situent en dessous de 100 mètres. Une nette rupture apparaît à partir de 250 mètres puis au-dessus de 500 mètres d'altitude. Ainsi les pentes et les altitudes peuvent expliquer, en partie, la répartition annulaire des populations insulaires qui préfèrent les plaines littorales et qui de toute manière sont tributaires des aménagements immobiliers qui s'y localisent. Cependant, la Barbade, Marie-Galante, la Grande-Terre de Guadeloupe sont des îles plates qui connaissent pourtant la même littoralisation de la population. De même à Curaçao, Aruba et Bonaire où les reliefs sont peu contrastés : le Saint Christoffelberg atteint 375 mètres à Curaçao, la colline Brandaris atteint 241 mètres à Bonaire et le Jamonata 189 mètres à Aruba.

Par contre à la Dominique, les campagnes intérieures restent très peuplées malgré les nombreux reliefs. Terre-de-Bas au contraire de sa sœur jumelle, se regroupe autour du centre communal de Petite-Anse situé à l'intérieur de l'île. Ainsi le déterminisme physique n'explique pas toujours ces phénomènes de répartition de la population.

1.3.2 « Vue sur mer », une tendance qui se démocratise.

Les sociétés insulaires tendent toutes à se tertiariser, à des vitesses et à des degrés différents. On assiste au déclin des économies traditionnelles au profit des activités tertiaires : la fonction publique, la santé, l'enseignement, le commerce, le transport et le tourisme. Ce passage d'une économie agricole à une société tertiaire et urbaine s'accompagne d'une modification des valeurs. Les sociétés antillaises se tournent davantage vers le littoral et la mer comme nous l'avons déjà montré. Le développement du tourisme qui tend à surévaluer les plaisirs de la mer et du soleil a entraîné les Antillais vers les plages et son style de vie. La valorisation du littoral par le biais de la publicité pour attirer les touristes américains et européens a aussi modifié la perception des lieux du quotidien et le regard que les Antillais portent sur les paysages et les modes de vie.

Si dans les années 1970, on quittait les mornes et les petits villages agricoles pour les villes capitales et les aires périurbaines, depuis la fin des années 1980 de nouvelles dynamiques apparaissent en faveur des communes littorales et surtout balnéaires. On quitte ainsi les communes rurales pour les banlieues bleues du sud de la Martinique (Le Diamant, Sainte-Luce, le Marin), pour Petit-Bourg ou Sainte-Anne en Guadeloupe, pour Marigot ou Gros-Ilet à Sainte-Lucie. Le recensement de 1954 montre ainsi que le nord et surtout le centre de la Martinique était une région fortement peuplée. La variation de la population entre le recensement de 1954 et celui de 1990 indique que le nord se vide, les communes perdent des habitants qui migrent vers la France métropolitaine mais aussi vers les villes de la conurbation de Fort-de-France (Lamentin, Ducos) et les banlieues bleues du sud et du Centre-Atlantique. Entre 1990 et 1999, la population de Sainte-Luce a augmenté de 3,5%, celle du Diamant de 21%, celle du Marin de 14,4 %, celle du Robert de 19,7% et celle de Trinité de 15,7%.

1.3.3 Le renouveau des agglomérations littorales.

A Grenade, huit agglomérations sur douze sont directement implantées sur la côte. A Sainte-Lucie, toutes les agglomérations se localisent le long du littoral : Castries, Gros-Ilet, Dennery, Micoud, Vieux-Fort, Laborie, Choiseul, Souffrière, Canaries, Anse La Raye. On retrouve la même structure de réseau urbain annulaire à la Dominique, à Saint-Vincent et en Guadeloupe. A la Martinique la situation diffère même si les agglomération littorales dominant, puisque 8 communes sur 34 ne sont pas riveraines de la mer. Six d'entre-elles jouxtent les massifs montagneux du nord et deux se situent au sud de l'île. Les communes qui participent à la conurbation de Fort-de-France et qui bénéficient des phénomènes de déconcentration des activités et des hommes, sont Saint-Joseph, Le Lamentin, Ducos et Rivière Salée. Elles sont attractives parce qu'elles possèdent des terrains plats qui peuvent accueillir les nouvelles constructions.

Aucune de ces communes n'est installée sur le littoral ni axée vers la mer. Ce dynamisme préfigure sans doute un mouvement de reflux de l'habitat vers l'intérieur du fait d'une certaine saturation des littoraux et de la hausse des prix du foncier et de l'immobilier.

1 Les derniers quartiers et villages de pêcheurs.

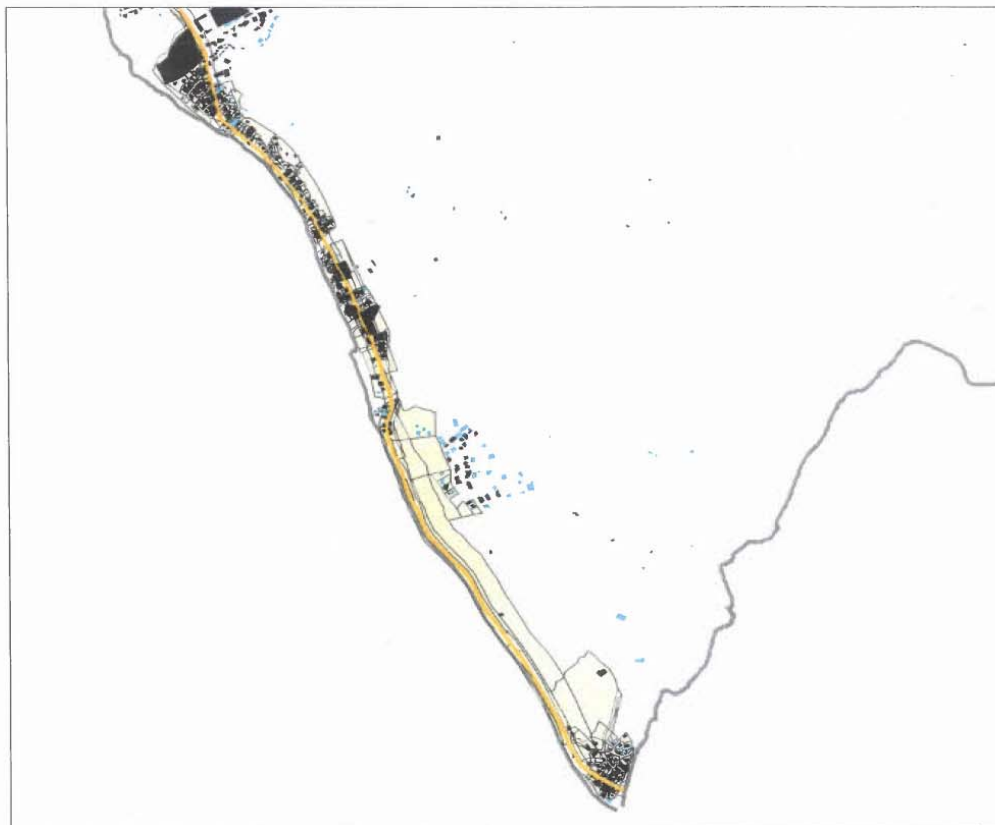
Les villages et les quartiers de pêcheurs étaient nombreux et traditionnellement implantés sur le littoral. Ils constituaient parfois jusqu'aux années 1980, l'essentiel de l'agglomération communale (Deshaies, Petit-Bourg en Guadeloupe, Case-Pilote, Belle-Fontaine, Le Carbet, Le Prêcheur à la Martinique). Il s'agit cependant le plus souvent de quartiers comme à la sortie de la Marina de Gros Ilet à Sainte-Lucie, d'écartés comme Baille-Argent et Ferry en Guadeloupe, Grande-Anse d'Arlets ou Anse Dufour à la Martinique.

En côte-sous-le-vent, les maisons sont construites le long des anses. A Scotts Head, petit village de pêcheurs situé à la base d'un tombolo à l'extrême sud de la Dominique, seules les constructions récentes occupent les basses pentes. L'estran composé de galets est occupé par une cinquantaine de gommiers, quelques canots à la coque en plastique et une trentaine de radeaux. Les pêcheurs ont aussi installé des rampes mobiles en bois pour faire glisser les embarcations qui sont remontées sur la plage. En haut de la grève de galets, les abris de pêche constituent une première ligne de constructions avec quelques petites maisons d'habitation. La route borde l'ensemble. Au delà de cette route, les autres cases s'alignent.

Ailleurs, le long des anses sableuses, les maisons sont installées sur le sable, en haut de plage, parfois alignées parallèlement à l'anse, ailleurs regroupées (Le Prêcheur (carte 15), Anse Dufour à la Martinique). Les cabanes abritant les canots, les filets, les petits bars constituent souvent une première ligne d'occupation de l'espace littoral. Parfois une route sépare ces installations de pêche des maisons comme à Belle-Fontaine. A Ferry en Guadeloupe, les houles cycloniques ont détruit la première rangée d'habitations de haut de plage qui est remplacée par une route et un enrochement. Ce nouveau paysage urbain des villages de pêcheurs préfigure un processus de transformation qui semble irréversible du fait de la remontée généralisée du niveau global des océans. Cette transformation est en train de modifier radicalement la structure de ces quartiers et villages de bord de mer. Cette évolution est observable à Marie-Galante, à la Dominique, au Nord du Prêcheur.




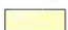
En côte-au-vent, les vagues sont plus fortes et menacent les hauts d'estran. Les canots sont alors hissés en hauteur sur une cale comme à Grand'Rivière au nord de la Martinique ou en haut de grève. Les maisons de pêcheurs se serrent

LE PRECHEUR (sud) : EVOLUTION DU BATI ENTRE 1983 ET 1994



250 m

Légende :

-  Bâtiments construits après 1983
-  Bâtiments construits avant 1983
-  Routes départementales
-  Limite des 50 pas géométriques

Source: Sigma
Réalisation: J.Ch. Denain - Géode-Caraïbe - UAG - 2000

(carte 15)



Photographie 13 : Le quartier des pêcheurs à Souffrière situé au Sud-Ouest de Sainte-Lucie se compose de petites cases multicolores implantées en haut de plage sans organisation apparente. Au second plan, le Gros Piton, emblème de Sainte-Lucie. M Desse.2001.



Photographie 14 :Le village de Deshaies, au Nord-Ouest de la Basse-Terre de Guadeloupe. Traditionnellement, les maisons de pêcheurs bordent la plage. La trame des rues se calque sur cette première ligne de constructions. Au premier plan, la jetée du nouveau port. M Desse,1997.

les unes contre les autres pour former une agglomération en tas à flanc de pente (Grand'Rivière à la Martinique, Fond Saint-Jean au sud-est de la Dominique).

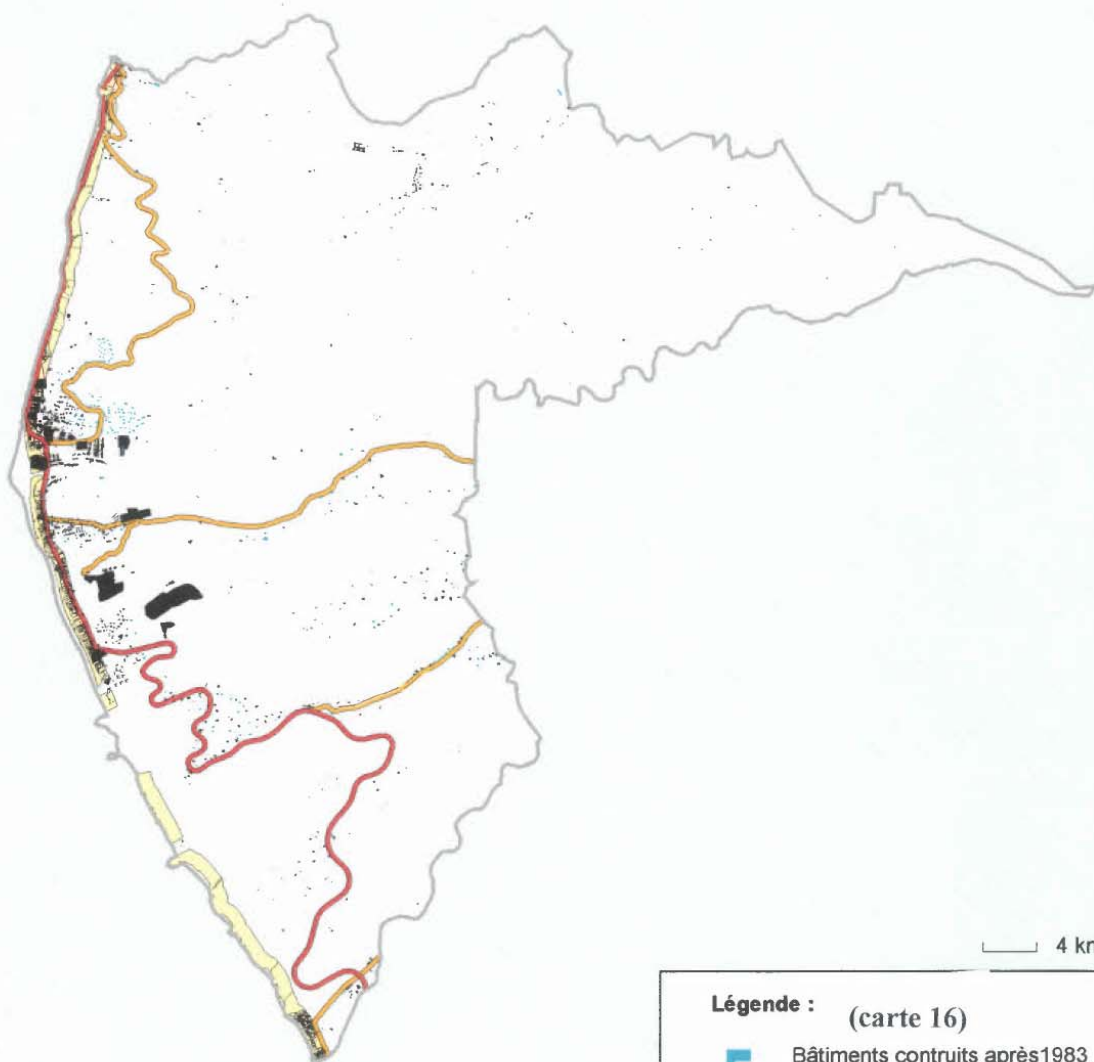
On retrouve dans ces quartiers et ces villages de pêcheurs les signes extérieurs d'une véritable maritimité (filets, moteurs, vente du poisson). Le travail communautaire, l'appel au lambi lancé par le maître senneur pour remonter le filet, le halage des canots renforcent le sentiment d'appartenance à la famille halieutique. Pour le pêcheur, la proximité de la mer et de son canot sont des éléments qui déterminent son installation en bord de mer. Cependant dès les années soixante-dix, les quartiers de pêcheurs gagnaient en profondeur puisque le front de mer était occupé. A Ferry en Guadeloupe, les plus jeunes construisaient alors leur habitation en béton à une centaine de mètres à l'intérieur des terres. Ces villages risquent de disparaître du fait conjugué de la remonté du niveau de la mer et des phénomènes de gentrification.

2 Les bourgs littoraux entre linéarité et intériorisation.

Dans les bourgs littoraux les marins-pêcheurs ne constituent plus la majorité de la population. Ces derniers se retrouvent traditionnellement en bord de mer. L'estran est occupé par les canots, et les remises pour entreposer les filets. Dans les petites îles des Grenadines, et à Sainte-Lucie les maisons sont construites sur la plage. A Souffrière, au sud-ouest de Sainte-Lucie, les petites cases aux couleurs pastel longent la mer, sans ordre rigoureux. Les quartiers qui bordent ce front de constructions sont également bâtis sans plan d'ensemble ; la voirie est trop étroite pour la circulation automobile. Les quelques voitures existantes circulent et stationnent sur le haut de plage. Dans les Antilles françaises, les maisons bordent la plage de manière continue et le tracé des rues est parallèle à la mer. A Deshaies en Guadeloupe, jusqu'aux années 1990, la cour avec le poulailler et un appentis, abritée par un manguier, quelques cocotiers ou un arbre à pain, constituait un espace tampon entre la plage et la ligne d'urbanisation. Cependant aujourd'hui, du fait du recul généralisé des plages, ce cordon de jardins est menacé et a souvent disparu ainsi que la plage à Deshaies, mais aussi au Carbet ou au Prêcheur dans le nord-Caraïbe martiniquais. A Sainte-Anne, à Port-Louis en Guadeloupe, à Sainte-Luce à la Martinique le bord de mer est occupé depuis longtemps par une route qui constitue un espace tampon avec la plage.





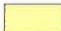
Jusqu'aux années quatre-vingt, la trop grande proximité de la plage rebutait les populations aisées n'appartenant pas au monde de la pêche. Le front de mer était alors souvent occupé par des personnes âgées, des foyers aux revenus très modestes et par des marins-pêcheurs et leur famille (les Anses d'Arlets, le Carbet (carte 16), Case-Pilote, le Prêcheur à la Martinique, Anse-Bertrand,

LE CARBET : EVOLUTION DU BATI ENTRE 1983 ET 1994



4 km

Légende : (carte 16)

-  Bâtiments construits après 1983
-  Bâtiments construits avant 1983
-  Route nationale
-  Routes départementales
-  Limite des 50 pas géométriques

Source: Sigma
Réalisation: J.Ch. Denain - Géode-Caraïbe - UAG - 2000

Deshaies, Bouillante en Guadeloupe, Terre-de-Haut aux Saintes, Gros-Ilet, Souffrière à Sainte-Lucie). Sur le SIG de l'évolution du bâti au Carbet entre 1983 et 1994, toutes les nouvelles constructions apparaissent en arrière du bord de plage et souvent en hauteur. Actuellement, la proximité du littoral attire aussi les résidences secondaires, les locations de meublés, les commerces et les restaurants. A Deshaies, dès le milieu des années quatre-vingt, deux restaurants occupaient le front de mer, on en compte une dizaine aujourd'hui. Dans les bourgs présentant davantage de caractères urbains, le centre (place de la mairie, église) s'ouvre directement sur la mer par un boulevard côtier (Trinité, le Vauclin à la Martinique, Sainte-Anne et Port-Louis en Guadeloupe). La littoralisation de la population a engendré depuis les années 1960, le débordement des constructions à l'assaut des mornes ou le long du littoral. A Case-Pilote, le site initial le long de la plage est trop étroit pour cette commune périurbaine de Fort-de-France. Les nouveaux quartiers se sont établis le long de la falaise et sur les hauteurs. Au Lorrain, les plateaux accueillent les nouveaux quartiers. A Bequia dans les Grenadines, les maisons très espacées dominent l'Admiralty Bay

A Sainte-Lucie, le linéaire côtier utilisé par les nouvelles constructions a triplé en vingt ans. Ces extensions constituent de véritables fronts de constructions qui s'étendent sur plusieurs kilomètres en fédérant à la fois le noyau villageois mais aussi des quartiers et des installations touristiques (de Gros-Ilet à Rodney-Bay et Pigeon-Point à Sainte-Lucie)

Ailleurs en côte-au-vent, sur les côtes à falaises, des zones de peuplement se développent sans qu'il y ait un lien fonctionnel avec le littoral. On trouve ce genre de diffusion traditionnelle de l'habitat dans la réserve caraïbe de la Dominique, à Capucine au nord de la même île, à Vieux-Fort au sud de la Guadeloupe. Cependant aujourd'hui ces littoraux belvédères attirent les constructions pour la vue. Ainsi un quartier se développe sous le Morne Larcher en face du rocher du Diamant, à la Pointe Cerisier et à Dostaly sur la commune du François où le mitage du littoral atteint le paroxysme. A Bouillante et à Vieux-Habitants en Guadeloupe, les nouveaux lotissements occupent les pentes pour le panorama marin.

Les populations insulaires qui étaient paradoxalement peu tournées vers la mer, se concentrent aujourd'hui dans les bourgs et les zones d'habitat dispersé en bordure de littoral. Ainsi dans les bourgs et les villages de pêcheurs, le littoral souvent occupé de manière spontanée ne répond plus aux critères esthétiques et sociaux des nouvelles sociétés antillaises tertiaires et urbaines. Les anciennes petites cases des pêcheurs tombent en ruine puisqu'elles ne répondent plus aux normes du confort actuel. Les pêcheurs moins nombreux se tournent vers la pêche au large qui ne nécessite plus la solidarité obligatoire requise par les coups de senne. Ils délaissent alors les anciens quartiers de bord de mer pour habiter en retrait. Finalement, les bords de mer sont plus ou moins valorisés en

fonction des dynamismes des municipalités, ailleurs ils sont bordés de petites cases plus ou moins délabrées.

2 LES VILLES CONCENTRENT LES AMENAGEMENTS LITTORAUX.

Les phénomènes de macrocéphalie urbaine, c'est-à-dire de concentration des hommes et des activités dans une agglomération se retrouve dans toutes les îles de la Caraïbe quelle que soit l'échelle abordée. Des nuances apparaissent aux Grandes Antilles où leur taille induit parfois l'atténuation du poids de certaines villes. A l'Ouest d'Haïti, certaines régions particulièrement enclavées tournent le dos à la capitale Port-au-Prince. Dans les Petites Antilles, la proximité géographique limite ces ruptures même si des angles morts ou des phénomènes de concurrence urbaine se dessinent. Les capitales insulaires concentrent les infrastructures de base et en tirent profit pour asseoir leur primatialité. Enfin les crises agricoles ont accentué l'exode rural dont une partie a été captée par ces agglomérations primatiales ou secondaires.

2.1 Les macrocéphalies urbaines des Petites Antilles.

Depuis le début du XXème siècle, le monde de la plantation s'effrite dans les Petites Antilles. Les villes concentrent depuis une quarantaine d'années les activités et les populations.

Départements français en 1946, la Guadeloupe et la Martinique souffraient d'un large retard social et économique. Les premières mesures qui accompagnent la Départementalisation visent au développement de l'équipement administratif, des services et à la modernisation des infrastructures de transport. Les administrations sont ainsi plus nombreuses depuis 1946 puisque la politique de mise à niveau vise la construction d'hôpitaux, de lycées, de collèges, de services sociaux, de directions départementales des services de l'Etat. Tout ceci concerne exclusivement les villes et pour une grande part, les métropoles insulaires. Depuis 1982, la décentralisation n'a pas freiné cette concentration des équipements puisque chaque département est aussi une région. Chaque collectivité a donc développé ses propres services (Desse.M.1995).

Les principaux ports qui voient les capitales bénéficient de travaux de modernisation dès les années 50. Les extensions de quais, de hangars sont réalisées à proximité des centres-villes à Fort-de-France et à Pointe-à-Pitre. Les années 70 sont marquées par des travaux plus importants, largement amplifiés dans les années 80 par le creusement de nouveaux bassins à proximité des métropoles. Dans les années 90 on réaménage les bassins de centre-ville pour accueillir les paquebots de croisière. Les ports secondaires n'ont pas été développés. A la Martinique, le mouillage en face de la ville de Saint-Pierre n'a pas été aménagé depuis l'explosion de la Montagne Pelée en 1902. En Guadeloupe, le port de Basse-Terre est demeuré spécialisé dans les exportations de bananes. Les installations à terre sont très réduites.

Les îles majeures connaissent des réseaux urbains déséquilibrés au profit des villes capitales qui sont primatiales et regroupent parfois plus du tiers de la population. Castries regroupe 57 000 habitants en 2001 sur une population totale de 150 000 habitants à Sainte-Lucie, Roseau compte 24 000 habitants pour 80 000 Dominicains.

A la Dominique, à partir de 1945, le gouvernement britannique a développé les services administratifs, sanitaires et scolaires, renforçant ainsi l'attraction de Roseau auprès des populations rurales du reste de l'île. L'agglomération comptait ainsi 4 456 habitants en 1841, 9 752 en 1946, 10 417 en 1960, 15 853 en 1991 et près de 24 000 habitants en 2001 (Sélise M). De 1981 à 2001, le taux de croissance s'est élevé et a atteint 60%.

A la Martinique, Fort-de-France domine aussi la hiérarchie urbaine avec 60 648 habitants en 1954 et 101 540 en 1989; sa population a augmenté de 67% en 40 ans. Elle a perdu 6% de sa population entre 1989 et 1999 mais elle reste en 2001, la principale ville avec 94 050 habitants. L'unité urbaine Fort-de-France/Schoelcher compte 119 945 habitants soit le tiers de la population de l'île. L'essor démographique du couple Schoelcher/Fort-de-France entre 1954 et 1990 a été de 134%.

En Guadeloupe, l'unité urbaine qui regroupe les Abymes (63 054 habitants), Gosier (25 360 habitants), Baie-Mahault (23 389 habitants), Pointe-à-Pitre (20 948 habitants) constitue le premier système urbain avec 107 331 en 1982, 124 358 habitants en 1989 et 132 751 habitants en 1999. Cette unité urbaine connaît la plus forte progression de population. Avec 28 484 habitants, la conurbation Basse-Terre/Saint-Claude/Baillif occupe la seconde position.

Les villes primatiales en 2002. (tableau n°8)

	population urbaine	population de l'unité urbaine	population insulaire
FORT-DE-FRANCE	94 050	119 945	381 500
POINTE-A-PITRE ET ABYMES	84 000	132 751	422 000

source: I.N.S.E.E.

Dans les deux îles l'écart entre la première agglomération et la seconde était bien plus faible en 1954 qu'en 1999. Les réseaux urbains étaient donc moins déséquilibrés. Ces phénomènes de macrocéphalie urbaine se sont accélérés depuis la départementalisation. Seule Fort-de-France occupait en 1954 une position primatiale avec 45 850 habitants de plus que le total des populations communales de Sainte-Marie et du Lamentin, respectivement deuxième et troisième communes peuplées en 1954. En fait, la différence est plus importante si on ne considère que la population agglomérée et non la totalité de la population communale. Fort-de-France a recueilli dès le début du siècle les populations issues de l'exode rural en provenance du nord; l'explosion de la Montagne Pelée en 1902 a accéléré le processus (Desse M,1995). Plus le niveau de développement est élevé, plus la macrocéphalie urbaine est forte. Les réseaux urbains se marquent alors par l'absence de villes intermédiaires ayant un poids de structuration régionale. A la Martinique, aucune ville ne structure la côte caraïbe commandée par Fort-de-France. De même Pointe-à-Pitre polarise la Grande Terre et une partie de la Basse Terre. A la Dominique et à Saint-Vincent, le contexte est plus rural et les petites villes du nord de la Dominique jouent encore un rôle structurant l'espace.

Les petites îles comme la Barbade, les Grenadines, Antigua n'échappent pas à ces phénomènes d'urbanisation et de polarisation. La notion de réseau urbain n'a cependant plus de sens dans le cadre étroit de ces microcosmes. L'agglomération capitale contrôle alors l'ensemble des villages et des écarts. Georgetown domine la Barbade, Plymouth regroupe 70 % de la population de Montserrat. Bequia est la seule agglomération de son île. Néanmoins, ces petites agglomérations constituent des centres : point d'entrée, relais administratifs, lieux d'échanges et parfois capitales d'Etat indépendant comme Plymouth à Montserrat ou Codrington à Barbuda et Saint John's à Antigua. Ces petites et plus grandes capitales insulaires concentrent les infrastructures portuaires et industrielles.

2.2 Des villes portuaires et industrielles.

Les principales villes des Antilles sont toutes des ports et cela depuis leur création au XVII^{ème} siècle. C'est cette fonction portuaire qui a déterminé l'installation des fortifications et des villes. L'agglomération et le port sont ainsi étroitement liés. La ville se présente donc comme une interface vecteur de la maritimité. La ville de la plantation n'est séparée de celle du négoce maritime que par les entrepôts. Elle est donc ouverte au large. La ville de Saint-Pierre d'avant la catastrophe de 1902 présente d'une manière épurée ce contact étroit entre la société globale constituée par la population martiniquaise, la bourgeoisie marchande, les marins étrangers. La plage de débarquement, le long de laquelle les chaloupes de transbordement accostent, est couverte de tonneaux de rhum, de bois. Les entrepôts qui la bordent, constituent une ligne quasi continue. Viennent ensuite les maisons et les bâtiments administratifs de la ville coloniale classique. Les cinquante pas géométriques accueillent aussi une population maritime et cosmopolite constituée de dockers, de marins, d'armateurs, d'artisans de la réparation navale et de prostituées.

Cependant, ces premières villes portuaires situées en côte-sous-le-vent connaissent la concurrence de sites nautiques plus favorables (Pointe-à-Pitre, Fort-Royal qui deviendra Fort-de-France. Ces villes qui proposent de meilleures conditions nautiques sont aussi implantées sur des zones planes permettant l'essor de l'agglomération. A la Martinique, l'explosion de la Montagne Pelée en 1902 a accéléré un processus qui était déjà amorcé. En effet dès la moitié du XIX^{ème} siècle, Fort-de-France captait déjà le trafic des navires à vapeur, et des voiliers mixtes. Le déclin des cultures spéculatives de café et de cacao accélère aussi le déclin du port de Basse-Terre en Guadeloupe. Ces cultures seront remplacées par la banane et ce port deviendra très vite spécialisé dans ce négoce bananier sans s'adapter aux nouvelles relations transatlantiques. En devenant un port charbonnier, Castries devient une escale indispensable pour les navires à vapeur. Les autres ports de Sainte-Lucie sont alors peu à peu désertés.

Au XX^{ème} siècle, les villes capitales concentrent davantage les trafics portuaires. La maritimité de ces villes s'intensifie à mesure du développement du trafic maritime. Les employés des ports augmentent puisque les manœuvres de chargement et de débarquement restent manuelles. A Fort-de-France et surtout à Castries, les files de femmes portant les paniers de charbon s'allongent. Castries attire alors les paysans pauvres de Sainte-Lucie qui s'installent autour du port. A Pointe-à-Pitre, la ville coloniale et les quartiers populaires du Carénage jouxtent le port. L'usine Darbousier s'intègre en plein centre urbain à cette maritimité néo-industrielle. A Fort-de-France, les ports de commerce et de guerre sont coupés de la ville. Le front de mer de la baie des Flamands, la Pointe Simon, la rivière Madame accueillent cependant les voiliers et les navires de

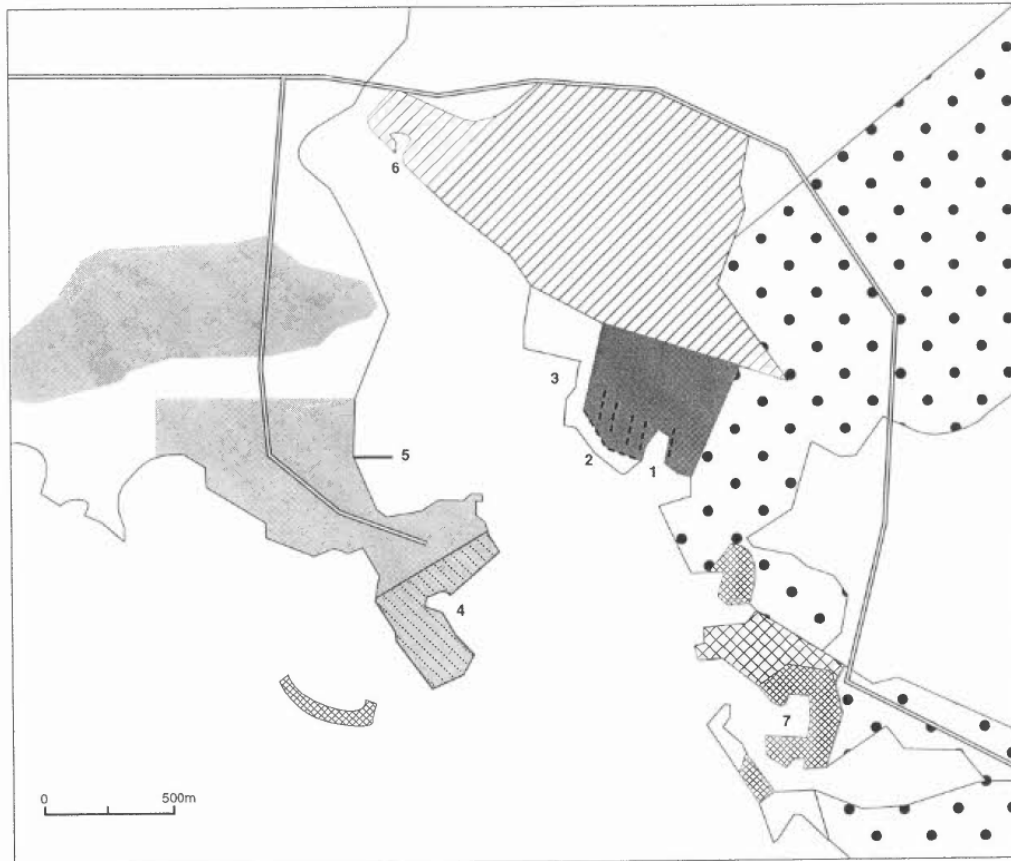
cabotage, les embarcations de pêche. Des entrepôts et des fabriques occupent le bord de mer de la Pointe Simon.







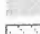
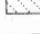

De 1950 à 1960, le port est encore physiquement intégré à la ville. Les importations augmentent et donc le trafic. La proximité des voiliers de cabotage et des cargos modernes, des paquebots transatlantiques renforcent l'image de villes tournées vers la mer. Les entrepôts et les marchés prolongent l'animation des quais à l'intérieur des villes. C'est la maritimité décrite par Raphaël Confiant dans « Ravines du devant-jour » ; « *Le Bord de Mer recèle à foison d'odeurs profondes et agréables : celles de la morue salée d'abord, livrée dans de larges caisses en bois blanc marquées « Saint-Pierre-et-Miquelon » ; celles de la pomme de terre et des oignons-France, souvent légèrement pourris, qui s'entassent dans des sacs grisâtres percés de trous. Tu ne déesses d'admirer les torsos d'ébène à moitié nus des djobeurs, ruisselants d'une sueur couleur de nacre, qui s'emploient à rouler sur des planches des barriques de viande salée, lesquelles imprègnent l'atmosphère d'une acreté très virile. A la porte de chacun des commerces se tient un Grand Blanc qui, en bon maître de céans, active de la voix le travail des nègres, tantôt les réprimandant tantôt les flattant.* »

Durant les années 1960 à 1970, les activités industrielles, portuaires et de commerce de gros vont être séparées de la ville. Le port de Woodbridge Bay est ainsi construit à quatre kilomètres au nord de Roseau à la Dominique. Le port autonome de Jarry est creusé en face de l'ancien site portuaire de Pointe-à-Pitre en 1975. Les premiers sites portuaires sont abandonnés ou peu modernisés. L'évacuation du sud de la Basse-Terre en 1976, du fait de l'éventualité d'une menace volcanique est ainsi fatale au port qui n'est pas équipé depuis pour accueillir les porte-conteneurs. Les ports de Portsmouth à la Dominique, de Saint-Pierre, Trinité et le Robert à la Martinique sont également abandonnés parce qu'ils ne peuvent pas accueillir des cargos de fort tonnage et à fort tirant d'eau.

La révolution du conteneur accélère aussi la concentration puisque le déchargement nécessite des portiques et des dalles à conteneurs très larges pour le stockage. Ces aménagements ne peuvent s'établir que sur les sites les plus plats. Ainsi dans les années 1970, les villes tournent le dos à la mer. Les anciens quais deviennent des routes et des parkings. On garde tout au plus une ouverture pour préserver le panorama pour une activité touristique grandissante : le tourisme de croisière.

Le système portuaire de Pointe-à-Pitre. (carte 17)



	centre-ville ancien	1 la Darse (trafic inter-îles et vente de poisson)
	quartiers péricentraux, habitat collectif	2 le terminal de croisière et le centre Saint John Perse
	quartiers péricentraux, habitat individuel	3 l'ancien port de commerce
	rénovation du front de mer et rues piétonnes pour la croisière	4 port international de Jarry
	gentrification des quartiers de bord de mer	5 pipe line à hydrocarbures
	université	6 port de pêche de la Gabarre
	zone industrielle	7 marina du Bas du Fort
	zone de commerce international	
	rocade	

2.2.1 Les zones industrialo-portuaires : nouveaux pôles du développement insulaire.

En Guadeloupe, le port de Pointe-à-Pitre s'est développé depuis le XVIII^e siècle. Les travaux de modernisation ont été effectués en 1931 à la suite du cyclone de 1928 et ont duré jusqu'en 1936 (Lasserre G., 1961, p 612). Le port est donc correctement équipé à la fin de la guerre. Il faut attendre 1952, soit 8 ans après la Départementalisation pour qu'il y ait un nouveau programme de constructions. En 1961, le port dispose de 6 000 m² de terre-pleins, de 5 000 m² de docks ainsi que des citernes à hydrocarbures et des silos à grain. En 1973 le trafic est multiplié par cinq par rapport à celui du début de la Départementalisation (Chardon J.P., 1973) et cela nécessite l'extension du port. Le nouveau site choisi par les services de l'équipement est situé en face de Pointe-à-Pitre au fond du Petit-Cul-de-Sac-Marin à Jarry. Le nouveau port assure 90% du trafic de marchandises. L'ensemble Pointe-à-Pitre/Jarry a été déclaré Port-Autonome le 28 octobre 1975 à l'instar des six plus grands ports métropolitains (Fournier Y., 1986). Les ports de Basse-Terre, de Bas-du-Fort et de Grande-Anse de Marie-Galante se rattachent au port autonome. C'est le seul port autonome des D.O.M. Les infrastructures portuaires comprennent 17 postes à quai d'une profondeur d'eau de 8.5 mètres, de trois postes spécialisés pour le vrac (produits minéraliers, agro-alimentaires), de trois postes spécialisés pour les porte-conteneurs (10.5 mètres de profondeur) et de trois portiques de 40 tonnes dont un aux normes over panamax et enfin de deux postes pour les cargos conventionnels et rouliers. Ces différents postes spécialisés s'étendent sur 2 300 mètres de quai.

Depuis 1984, le Port Autonome de Pointe-à-Pitre tente de développer les relations régionales et de devenir un centre Euro-Caraïbe d'activités (C.E.C.A.) avec des connexions accrues entre le port, l'aéroport du Raizet et le parc industriel de Jarry. Enfin le Port Autonome bénéficie depuis 1986 d'un régime douanier spécifique de magasins francs, complété en 1991 par un statut dit de "zone franche communautaire". La zone industrielle et commerciale portuaire couvre 100 hectares sur deux sites, la Zone de Commerce International (ZCI) contigüe aux installations portuaires du terminal de Jarry et le Domaine Industriel et Commercial (DIC) au cœur de la zone industrielle et commerciale de Jarry. C'est le premier pôle économique de l'île qui regroupe sur 400 hectares plus de 800 entreprises. La ZCI est une plate-forme logistique pour les échanges entre l'Europe, la zone Caraïbe et les Etats-Unis.

La zone industrielle et commerciale portuaire bénéficie d'un régime douanier particulier et de magasins francs qui permettent aux entreprises de bénéficier d'un dispositif de stockage en suspension de droits et de taxes pour la distribution de leurs marchandises et leur réexpédition sur le marché international. Cette zone de commerce international de 20 hectares est équipée

de hangars de 2350 m² pour le stockage. Enfin depuis 1994, l'ensemble est animé par un centre de commerce international de 4000m² de bureaux, affilié au réseau mondial des World Trade Centers. Le trafic reste cependant très déséquilibré avec 2.6 millions de tonnes de fret aux entrées pour 470 mille tonnes aux sorties. Ce déséquilibre est encore plus important en valeur puisque les exportations restent en partie d'origine agricole. Ceci devrait changer si la zone de commerce international dédouanée joue son rôle de redistributeur pour les Petites-Antilles. Le trafic global connaît une progression qui accompagne le développement et la diffusion de la société de consommation. Le trafic total était de 2 486 470 tonnes de fret en 1990 contre 3 088 846 en 2000. En Guadeloupe, la simple modernisation des sites portuaires est largement dépassée. L'Etat a entrepris de transformer Pointe-à-Pitre en port d'éclatement pour le reste de la Caraïbe et axe ainsi toute une stratégie de développement.

Le trafic global du port de **Fort-de-France** s'élève à 2.8 millions de tonnes de marchandises en 2000, ce qui place Fort-de-France au 13^e rang des ports français. Le site nautique est privilégié, protégé de la houle et du vent, les gros navires y accèdent sans remorqueur. Depuis le décret du 26 août 1953, l'exploitation du port a été confiée par l'Etat à la chambre de commerce et d'industrie de la Martinique sous la forme de concession. La rapide croissance des différentes activités a conduit les autorités portuaires à adopter un schéma directeur général de développement au début des années 1960. Le port compte actuellement 46 hectares de terre-pleins dont 16 au terminal de la pointe des Grives, 20 000m² de hangars couverts. Un bassin de radoub de 200 mètres de long, 20 de large et de 8 mètres de profondeur peut accueillir en réparation des petits navires de 20 000 tonneaux de jauge brute.

Outre le port de guerre situé sous le Fort Saint-Louis, les bassins portuaires abritent une flottille de bateaux de pêche vénézuéliens, et des espaces réservés aux bateaux de plaisance. Le port de commerce compte 2500 mètres de quais de 5 à 11 mètres de profondeur. Le quai des grands cargos et celui de l'hydrobase accueillent le trafic conventionnel et les céréales (silo de stockage sur le quai de l'hydrobase). Un poste Roll on\ Roll of complète l'ensemble. Le terminal à conteneurs actuel, long de 418 mètres, est équipé de trois portiques PACECO d'une capacité de levage de 40 tonnes. Le terminal à conteneurs de la Pointe des Grives d'accueille le long de 460 mètres de quai, trois navires simultanément, dont deux porte-conteneurs de la nouvelle génération. Une extension de 540 mètres de quai est prévue. Trois portiques low profile, de type over panamax, permettant le transbordement de conteneurs de 40 à 70 tonnes équipent l'ensemble qui est en service depuis 2002. Entre ces deux dalles à conteneurs, l'appontement pétrolier et minéralier accueille les navires de 120 000 tpl, qui transportent des hydrocarbures lourds, des clinkers et des constituants d'engrais en vrac.

Les vieux bassins qui jouxtent le centre-ville accueillent les trafics de passagers, le quai ouest est ainsi réservé au trafic interîles avec Sainte-Lucie, la Dominique et la Guadeloupe. Les quais des grands cargos, le quai des annexes et le quai des tourelles sont prioritairement affectés aux paquebots de croisière. Les deux appontements de la baie des Flamands complètent l'ensemble. L'appontement de la Pointe Simon long de 270 mètres, permet d'accueillir deux paquebots.

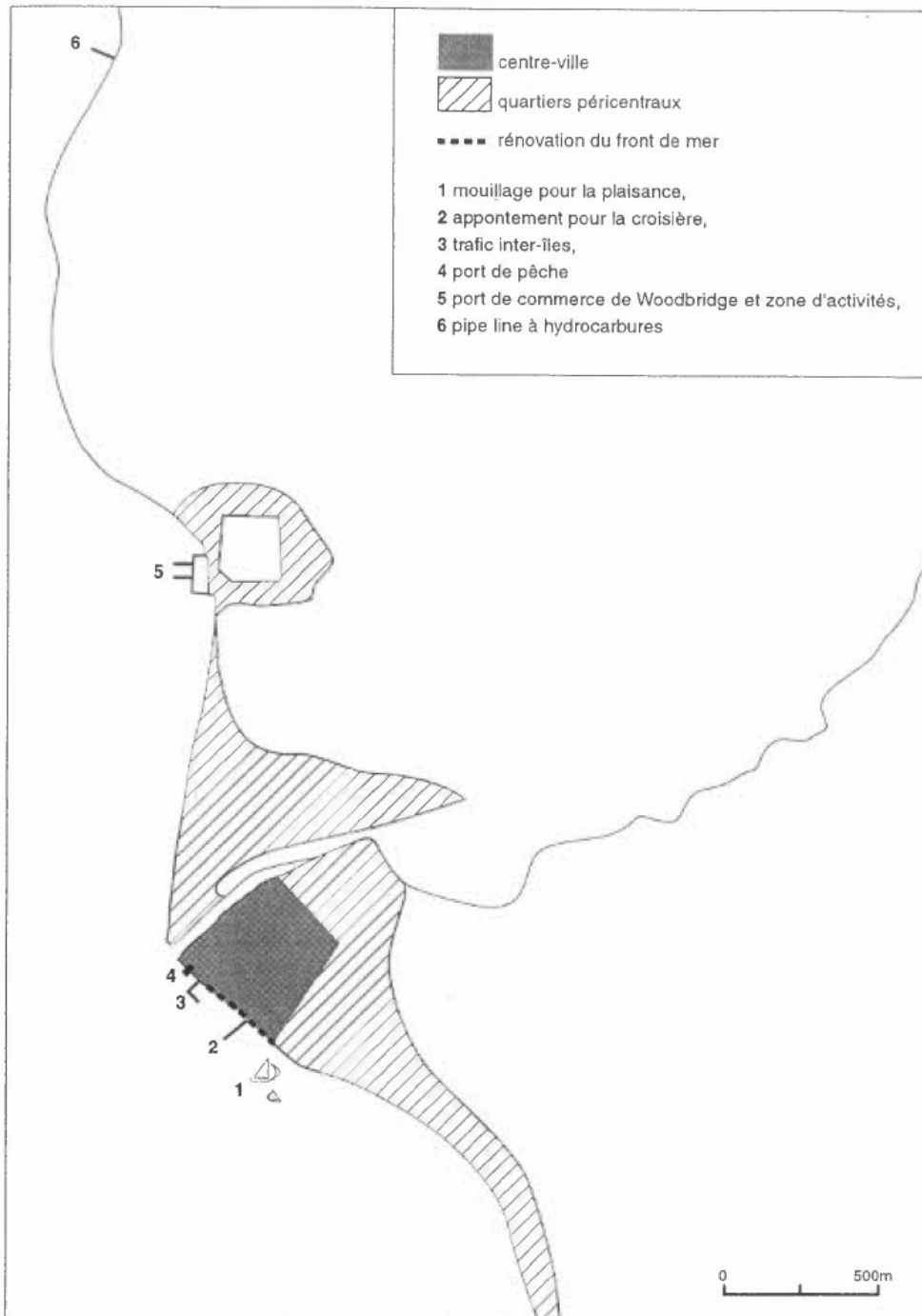
Avec la mise en service du terminal à conteneurs de la Pointe des Grives en 2002, le port devrait connaître des réaménagements. Le quai ouest spécialisé dans le trafic passagers interîles sera réaménagé et ouvert sur le centre-ville, le trafic de croisière occupera les quais des Tourelles et de l'Hydrobase qui seront libérés et transférés en partie à la Pointe des Grives. Des projets urbanistiques vont ouvrir ces quais sur la ville et en feront si possible un quai de croisière tête de ligne. Fort-de-France sera ainsi le départ de circuit de croisières dans la Caraïbe.

L'espace portuaire est aussi une zone artisanale et industrielle qui accueille les entreprises de réparation navale, les hangars et les dalles de stockage et leurs entreprises connexes, des silos à grain, la raffinerie Sara, le dépôt de Gaz, l'usine électrique EDF. La zone franche de Dillon, un quartier en difficulté économique qui borde aujourd'hui le terminal de la Pointe des Grives devrait permettre de diversifier les activités de la zone industrialo-portuaire. Les zones d'activités concertées de Rivière-Roche, et de Californie constituent une première auréole d'entreprises, de commerces, d'entrepôts, de services souvent liés au port de commerce.

2.2.2 Des ports éclatés, à terminaux spécialisés au service du commerce mondial.

Ainsi les villes et leur port se séparent progressivement et s'éloignent géographiquement. A Fort-de-France où la proximité spatiale reste encore réelle, le port est enclos et interdit de circulation pour les non-usagers des lieux. A Pointe-à-Pitre, le port de Jarry est un autre monde, isolé de la ville. Les ports des Petites Antilles ont aussi tendance à perdre leur unité au profit de terminaux spécialisés, isolés les uns des autres. Cela s'explique en partie par la spécialisation des navires (pétrolier, porte conteneur, minéralier), par l'utilisation massive des conteneurs qui nécessitent des portiques de levage et une dalle de stockage. Enfin, les paquebots de croisière évitent en général les bassins des ports de commerce. Ils sont souvent les seuls à animer les quais du centre-ville des Petites Antilles. Nous développerons par la suite, cette ré appropriation du port urbain par les municipalités.

Le système portuaire de Roseau. (carte 18)



A **Roseau**, les activités portuaires s'échelonnent sur huit kilomètres. Roseau conserve les appontements des paquebots, la liaison de passagers interîles et le port de pêche. A quatre kilomètres au nord, le port de Woodbridge Bay construit en 1974 accueille le trafic de marchandises avec 300 mètres de quai, une dalle à conteneurs (les navires doivent utiliser leurs propres grues pour débarquer les boîtes), des hangars portuaires et un hangar à banane (Mario S.). Le terminal à hydrocarbures est installé à Canefield, à huit kilomètres au Nord de Roseau.

A **Castries**, le port de commerce se localise à l'ouest du centre-ville qu'il borde, avec un trafic de près de cinq millions de tonnes essentiellement en conteneurs. Le centre-ville accueille les paquebots de croisière ainsi que le trafic passagers interîles. Au nord, en face du centre, la pointe Séraphine dispose aussi de trois terminaux de croisière. La baie de Castries dispose d'un port de plaisance : la marina de la pointe de la Vigie et d'un port de pêche à Trou Garnier. Enfin, à Cul-de-Sac, situé à huit kilomètres au sud de Castries, se situe l'impressionnant terminal pétrolier et ses quinze immenses cuves de stockage qui constituent un dépôt stratégique pour l'île et les Etats-Unis d'Amérique.

2.2.3 Les littoraux pétroliers : du stockage au raffinage.

Aruba, Curaçao et Bonaire sont devenus de grands centres de raffinage des hydrocarbures en provenance du Venezuela dès 1930 et du monde entier depuis 1970. Les grandes sociétés Exxon, Texaco, Esso, Shell ont toutes exploité ces sites qui, aujourd'hui, sont en mutation. Ces îles possèdent des ports naturels en eau profonde, faciles d'accès aux grands pétroliers. Le pétrole raffiné est ensuite acheminé vers les ports de la côte est des USA sur des pétroliers n'excédant pas 100 000 tonnes (Burac M, p1320). A Curaçao, un quai spécialisé devient opérationnel à San Nicolas en 1970, un grand centre de transbordement est construit à Bullen Bay en 1981. A cette époque, la capacité des 61 réservoirs s'élevait à 17 750 000 barils. Six pétroliers y déchargeaient simultanément. On retrouve le même type de terminaux de transbordement à Bonaire même s'ils sont aujourd'hui comme à Curaçao, sous-employés.

A Trinidad, l'exploitation off shore du pétrole et du gaz a fixé une importante industrie de raffinage sur les littoraux ouest de l'île à Goodrich Bay, Point Lisas, Pointe-à-Pierre et le long de la péninsule du sud à Brighton et à Point Fortin. Comme dans les îles néerlandaises, les industries de raffinage importent du pétrole du Moyen-Orient, du Nigéria, du Vénézuéla...En l'an 2001, l'exploitation des hydrocarbures constituait plus du quart du PIB de Trinidad et Tobago. L'Etat est aujourd'hui le troisième exportateur mondial de méthanol. Une usine de liquéfaction de gaz naturel pour approvisionner les marchés espagnols et américains a été ouverte en 2000, à Point Fortin. La compagnie nationale Petrorin a signé un accord avec trois compagnies européennes, British

Gaz, AGIP et Demines pour l'exploitation de l'immense gisement de gaz Hibiscus, au large de la côte nord de Trinidad.

* * *

Les Petites Antilles restent cependant à l'écart des grandes routes maritimes qui longent la Floride pour atteindre les grands ports du Golfe du Mexique : Baton-Rouge, La Nouvelle-Orléans, Houston, Corpus Christi où le trafic dépasse les 100 millions de tonnes. Les autres routes maritimes convergent vers le canal de Panama depuis le golfe du Mexique et depuis l'Europe entre Cuba et Haïti et entre Puerto Rico et les îles Vierges.

Les principaux hubs, les ports de redistribution du trafic maritime vers les autres îles se localisent à San Juan de Puerto Rico, à Kingston en Jamaïque et à Miami. Leur trafic portuaire avoisine les 15 millions de tonnes. Les principaux ports d'éclatement des Petites Antilles que sont Pointe-à-Pitre et Fort-de-France jouent faiblement ce rôle de redistribution régionale. Il n'est pas certain que le nouveau terminal de la Pointe des Grives à Fort-de-France puisse enrayer les phénomènes de concentration sur San Juan et Kingston.

2.3 Des littoraux urbains suraménagés, des façades maritimes dégradées.

Les villes ont accueilli les trop-pleins des campagnes dès les années 1950-1960 sans réelle volonté d'aménagement des littoraux. A Fort-de-France, Aimé Césaire a même encouragé et soutenu les habitants des quartiers d'habitat spontané de Volga Plage et de Texaco qui sont construits sur les 50 pas géométriques. Dès les années 1950 à 1970, durant lesquelles, l'exode rural fut important, ni l'Etat, ni la municipalité de Fort-de-France n'avaient su répondre à la demande de nouveaux logements. Ainsi sur les fronts de mer des villes antillaises se juxtaposent des zones d'habitat insalubre, des enclaves militaires, des ports et des industries sans qu'il y ait une réelle cohérence.

2.3.1 Les capitales des Antilles françaises en attente de réalisation d'ensemble.

A Pointe-à-Pitre et à Fort-de-France, le littoral connaît des formes d'occupation diverses liées aux différentes fonctions urbaines. Il est en partie occupé par les installations portuaires (photographie 18) qui constituent des zones tampons entre les quartiers et la mer. C'est le cas à Fort-de-France entre le port de commerce et les quartiers de Sainte-Thérèse et de Volga-Plage.



Photographie 15 :Un quartier d'habitat précaire qui s'est consolidé sur la zone des cinquante pas géométriques. Le lycée Bellevue domine l'ensemble. Un paysage dégradé et à risque, premier cliché pour les croisiéristes qui arrivent à Fort-de-France. M Desse, 2002.



Photographie 16 :Un paquebot à quai devant le centre Saint-John Perse à Pointe-à-Pitre. Ce lieu organisé pour les touristes propose des commerces et des services spécifiques. Il s'ouvre sur le quartier piétonnier. M Desse, 2002.

A Pointe-à-Pitre, le port et ses installations éloignent de la mer les quartiers de Bergevin et de Lauricisque.

Les friches industrielles et les parcs de stationnement constituent une seconde forme d'utilisation du littoral. A Basse-Terre, le marché et la gare routière occupent le bord de mer, de même à la Pointe-Simon à Fort-de-France. La friche industrielle que constitue l'usine Darbousier annexe le sud de la Darse de Pointe-à-Pitre. Les fronts de mer constitués d'entrepôts, de magasins hérités des comptoirs coloniaux sont encore nombreux à Basse-Terre et à Saint-Pierre. Les terrains militaires occupent aussi les littoraux centraux, comme le fort Saint-Louis à Fort-de-France qui est une construction de type Vauban, véritable éperon séparant le port de commerce du front de mer qui borde la vieille ville. La Savane, ancien glacis militaire devenu parc urbain ouvre, sur la mer sans vraiment prendre la forme ni la fonction de promenoir.

Le littoral connaît également une occupation illégale autour des anciens quartiers de pêcheurs qui se sont largement étendus avec l'arrivée des populations rurales attirées par la ville. Il s'agit des quartiers du Carénage à Pointe-à-Pitre, de Volga-Plage, de Texaco et de la Pointe-des-Nègres à Fort-de-France (photographie 15). Ce sont des zones d'habitats insalubres plus ou moins durcifiés sans plan d'urbanisme déterminé. A côté des pêcheurs et des métiers de construction et de réparation navales, d'autres activités se sont développées comme la réparation automobile, la récupération et la vente de pièces détachées, la fabrication de charbon de bois. A ces activités visibles par les déchets qu'elles engendrent, se mêlent toute une gamme d'économies parallèles, de trafics en tout genre et de prostitution.

2.3.2 Roseau et Castries : des aménagements pragmatiques.

A **la Dominique**, après la seconde guerre mondiale et à la suite de l'effondrement du système de plantation, l'exode rural a été important à l'échelle insulaire entraînant l'extension du site urbain primitif. Les cartes topographiques de 1963, 1982 et 1991 montrent que l'extension s'effectue par

densification du front de mer et par une diffusion en profondeur au nord de la rivière de Roseau où les reliefs sont les moins accidentés. Les nouveaux quartiers actuels ont tendance à gagner en hauteur. Le front de mer de Roseau est longé par un large boulevard sur remblai bordé de maisons de deux étages et d'immeubles colorés de quatre étages, comme le Garraway hotel. Ces constructions ont été en partie construites après le passage du cyclone David qui a ravagé la Dominique et Roseau le 30 août 1979. Ponctuellement, le port de pêche financé par le gouvernement japonais, le quai spécialisé dans le trafic inter-îles avec la Guadeloupe et la Martinique entraînent des coupures entre la ville et la mer.

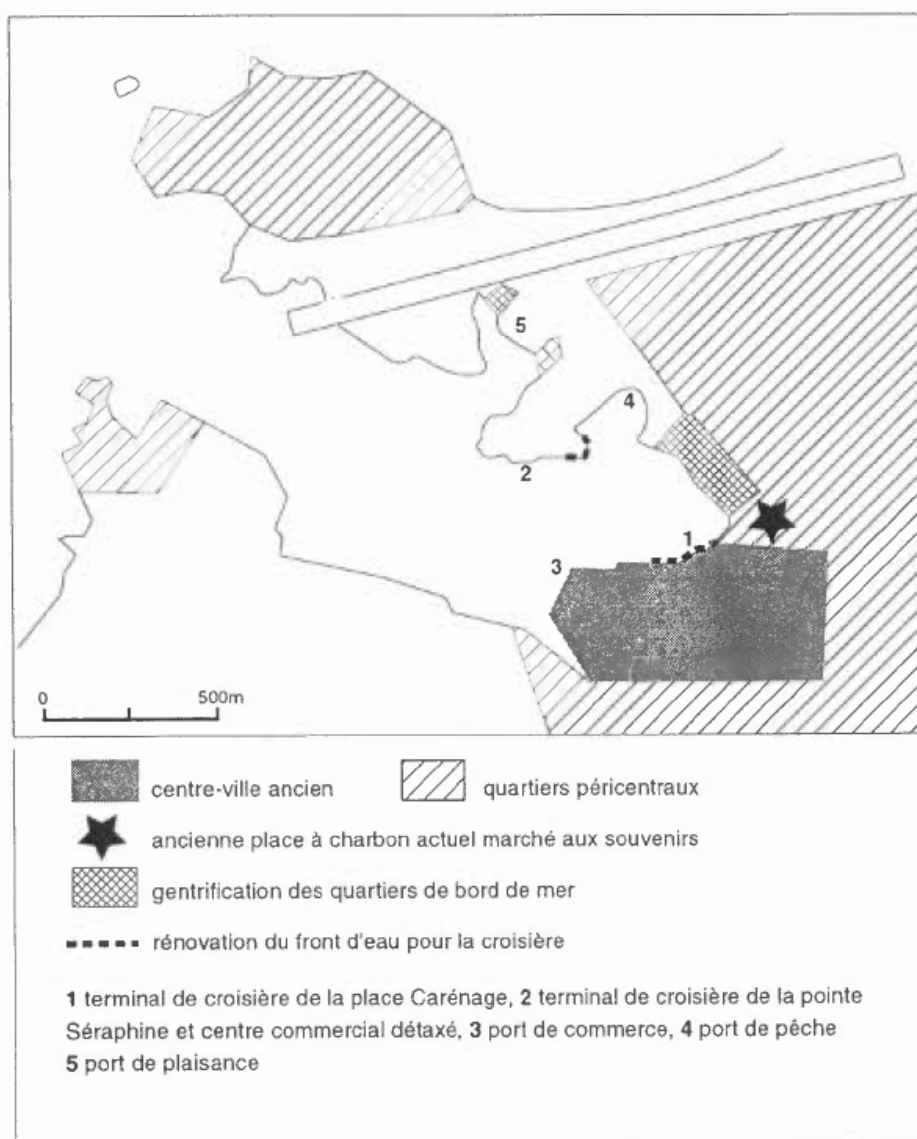
Au nord, les quartiers de Goodwill et de Fond-Collet sont en pleine extension. Si on note une amélioration de l'habitat surtout sur les pentes de Fond-Collet, la bordure littorale est encore occupée par des petites cases de pêcheurs. Certains commerces et restaurants apparaissent aussi. Jouxant le centre-ville au sud, le littoral est aménagé pour les activités touristiques et de loisirs avec le jardin public de Peebles Park et le Fort Young Hotel. Au sud, le quartier de New Town longe la mer et la route côtière. Les maisons de pêcheurs et les installations de pêche sont directement construites en haut de grève.

A **Sainte-Lucie** un incendie a ravagé le centre-ville de Castries dans la nuit du 19 au 20 juin 1948, détruisant les maisons en bois de style colonial et victorien, ravageant la zone commerciale et administrative. La reconstruction de Castries fut entreprise grâce aux fonds de la société de développement colonial « the colonial development corporation ». Le plan initial en damier a été repris, mais le centre-ville est reconstruit en béton avec des immeubles de trois à quatre étages (photographie 17). Un front de mer constitué de bâtiments d'administration portuaire et le nouveau centre commercial détaxé, d'architecture créole séparent les quais du terminal de croisière de la ville. Le boulevard, au trafic intense double la coupure spatiale entre la ville et son littoral déjà instaurée par les grilles et les administrations (carte 19).

A l'est, l'ancienne place à charbon, souvenir de l'époque où Castries était un port charbonnier, l'une des plus grandes réserves de charbon pour les navires à vapeur transitant par la Caraïbe, est devenue une place de marché. Il y a quelques années, on y trouvait le port de pêche et un marché aux poissons, un marché aux légumes et les abattoirs. Aujourd'hui la place à charbon est reconvertie en marché couvert, le port de pêche a été transféré à deux kilomètres au nord du centre-ville à Trou-Garnier. Le port de commerce et les zones d'activités sont situées à l'ouest du centre-ville et constituent une zone littorale à part fixant les populations issues de l'exode rural dans le quartier de Queens Lane qui connaît actuellement des opérations de réhabilitation et de rénovation. L'autoroute littorale occupe le fond de la baie de Castries, constituant une autre coupure spatiale. Elle est bordée d'immeubles d'architecture moderne de cinq à six étages.

Face au centre-ville de l'autre côté de la baie de Castries, la pointe Séraphine regroupe des terminaux de croisière et un grand centre duty free. Le piste d'aéroport se termine aussi dans la mer, complétant ainsi l'important aménagement de la baie. La presqu'île de la Vigie qui était restée à l'écart de l'urbanisation connaît aujourd'hui de grandes pressions immobilières. Au front de mer urbanisé en continu au centre-ville, la presqu'île de la Vigie répond par une urbanisation diffuse mais qui marque le paysage.

Le système portuaire de Castries. (carte 19)





Photographie 17 :La ville de Castries entoure la baie. Au premier plan le port de commerce, le centre-ville occupe le fond de la baie et accueille les gros paquebots. Au second plan, à gauche, la pointe Séraphine, le nouveau terminal de croisière entouré de quartiers résidentiels de standing. M Desse, 2001.



Photographie 18 :La ville de Kingstown à Saint-Vincent occupe une plaine de niveau de base. Les installations portuaires au second plan et la petite zone artisanale coupent l'agglomération de la mer. On notera l'extension urbaine sur les pentes. M Desse, 2001.

Ainsi dans l'ensemble des Petites Antilles comme à Port-au-Prince (carte 20), les littoraux urbains sont-ils suraménagés et dégradés au niveau esthétique mais aussi par les activités qui ne sont pas en lien direct avec le littoral (abattoirs, habitat sur le haut de l'estran, quartiers insalubres, zones industrielles et traitements de produits toxiques). Des espaces de non-droit apparaissent aussi avec des trafics illicites de drogue, de prostitution et posent des problèmes de sécurité. Enfin, les villes et la mer, les villes et le port se sont séparées et ne communiquent plus. Le développement de terminaux spécialisés, de plus en plus éloignés des centres-villes, a largement contribué à cette rupture. Ainsi un mouvement récent de réappropriation de la mer apparaît dans un grand nombre d'agglomérations littorales, capitales insulaires, mais aussi villes secondaires et villages littoraux. Les municipalités œuvrent pour reconquérir le bord de mer, afin de retrouver le décor paysager, de le rendre à l'ensemble de la communauté insulaire mais aussi d'attirer les touristes. Cette reconquête ne doit cependant pas s'opérer au détriment des activités fonctionnelles du littoral : la pêche, le commerce maritime, les loisirs.

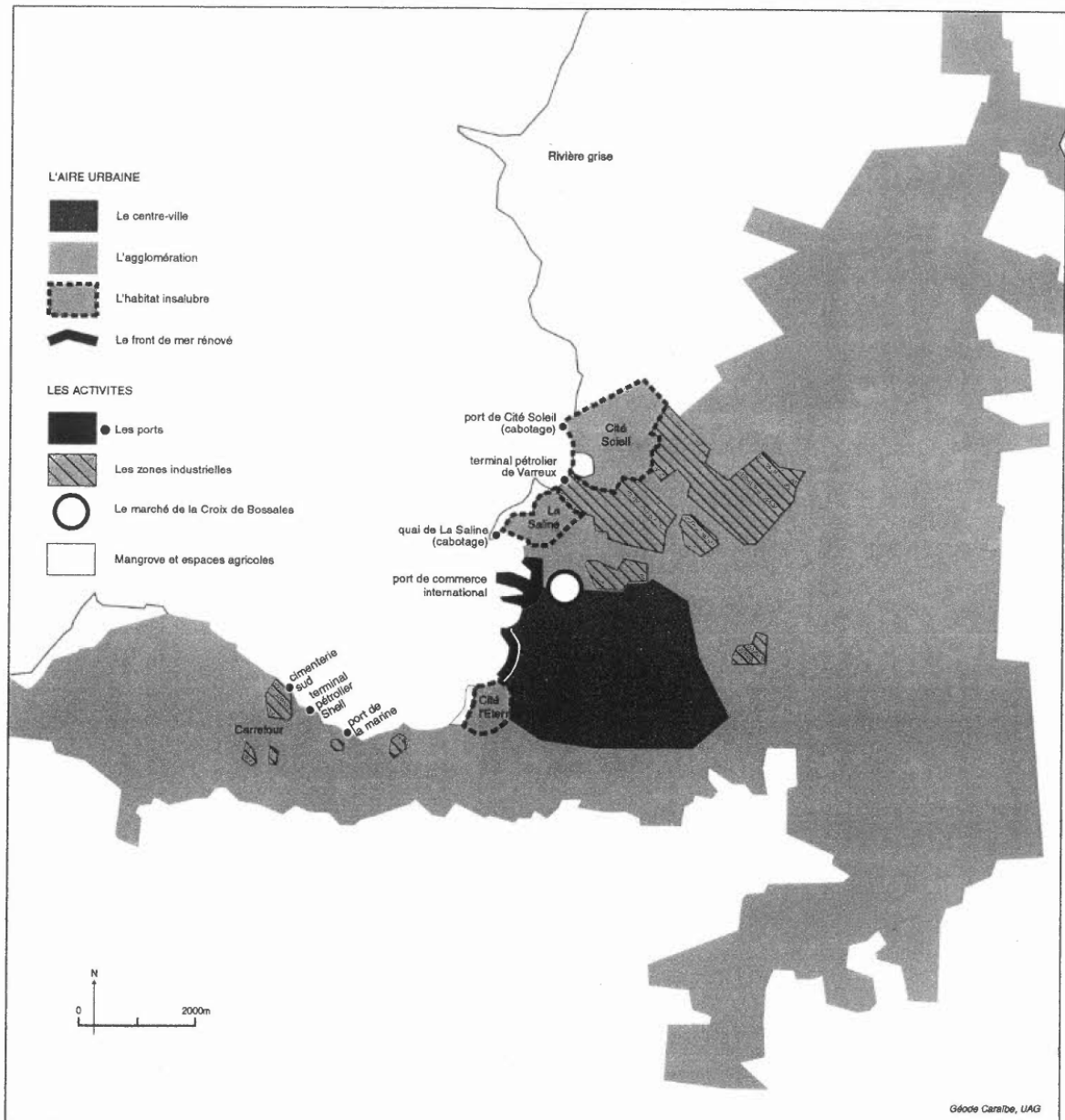
2.4 La nécessité d'embellir les fronts de mer des villes et des bourgs.

On assiste donc depuis la moitié des années quatre-vingt à un mouvement général d'embellissement des villes et des bourgs par la rénovation des immeubles existants, par l'amélioration des accès, la construction et l'élargissement des trottoirs, le fleurissement des centres-villes et de leurs abords. La mise en valeur de la façade maritime participe à ce mouvement général, qui fut initié en Europe et aux Etats-Unis. Cette valorisation des fronts de mer se retrouve également à Castries (Sainte-Lucie) et à Roseau (Dominique). Les prétextes pour rénover le front de mer sont nombreux.

2.4.1 Les raisons de l'aménagement du front de mer.

Le développement touristique et ses retombées économiques expliquent le dynamisme des édiles. Après une première période de concentration hôtelière à Gosier, Sainte-Anne, Saint-François en Guadeloupe et à la Pointe-du-Bout, Sainte-Anne et le Diamant à la Martinique, la fin des années quatre-vingt est marquée par une diffusion touristique par le biais d'une plus grande offre d'accueil chez l'habitant et le développement des loisirs nautiques. De ce fait rénover le centre-bourg et le front de mer permet d'attirer un flux touristique qui contribuera à l'économie municipale.

L'anthropisation du littoral de Port-au-Prince. (carte 20)



Le front de mer du port de Gustavia à Saint-Barthélemy est ainsi entièrement aménagé pour l'accueil des touristes. La route côtière puis les parkings plantés d'arbres occupent la partie nord du port. Au fond du bassin à l'est et au sud, les appontements de diverses importances permettent l'accueil d'une flottille de plaisance de moyenne et grande taille. L'écrin portuaire est cerné de maisons basses de style créole. Les magasins de luxe, les yachts, les eaux vertes du bassin, les paquebots mouillés au large contribuent à renforcer l'image de luxe, de ce « Saint-Tropez » de la Caraïbe. A Bequia, dans les Grenadines, le front de mer est plus intimiste, les maisons de couleur pastel rose, verte, turquoise, la plage nettoyée, la promenade aménagée vers le yacht club, les eaux calmes attirent les plaisanciers au mouillage dans l'Admiralty Bay.

La lutte contre l'habitat insalubre peut être un second prétexte de réorganiser le bord de mer. En effet, le littoral, propriété de l'Etat dans le cadre des 50 pas géométriques, est occupé par des populations aux revenus modestes. Elles vivent parfois dans des conditions sanitaires préoccupantes en ville (Pointe-des-Nègres à Fort-de-France, quartier du Carénage et cour Zamia à Pointe-à-Pître) comme en communes (Le Prêcheur, Belle-Fontaine à la Martinique, Anse-Bertrand, Le Moule en Guadeloupe). Ainsi, lutter contre l'habitat insalubre peut être l'occasion de décaser pour reloger les populations en arrière du littoral. Le front de mer peut alors être réorganisé par les municipalités. La loi du 30 décembre 1996 relative à l'aménagement, la protection et la mise en valeur de la zone dite des cinquante pas géométriques dans les DOM, permet aux municipalités d'obtenir la cession gratuite de terrains situés dans les espaces urbains dépendant du domaine maritime de l'état afin d'y réaliser des opérations d'habitat social.

L'aménagement portuaire peut être le prétexte de la mise en valeur du front de mer. Au Robert, un ponton, une cale cimentée entourée d'appentis pour ranger les filets, permettent de structurer ponctuellement l'espace des pêcheurs. Le reste du front de mer est alors occupé par des jardins, des espaces de jeux, des promenades, le syndicat d'initiative. A Saint-François en Guadeloupe, le nouveau port polyvalent va transformer le bord de mer : les bassins seront animés par les bateaux à quai, les jetées seront équipées de promenades et de terrains de sport.

Enfin, les aléas naturels peuvent accélérer la prise de décision des municipalités pour aménager le front de mer. A Ferry en Guadeloupe, les cyclones Hugo (1989) et Luis (1995) ont détruit en partie les cases des pêcheurs et les débits de boisson situés entre la plage et la route. Les populations ont été recasées en arrière du hameau. A Belle-Fontaine, le glissement de la falaise sur la RN 2 a entraîné de gros travaux d'aménagement : protection de la falaise pour limiter l'impact des futurs glissements de terrains, rétablissement de la route gagnée sur la mer après remblaiement et protection de l'ensemble par enrochement. Une promenade et un petit kiosque permettent de profiter du

paysage marin. Cet ensemble est renforcé par un petit jardin sur remblai situé au sud du village. C'est aujourd'hui un des lieux de convivialité les plus animés de Belle-Fontaine.

Du mercredi 13 au dimanche 18 novembre 1999, la houle cyclonique engendrée par le cyclone Lenny a ravagé les côtes caraïbes des Grenadines jusqu'à la Guadeloupe. Si ce cyclone est passé très au nord des Petites Antilles, les déferlantes atteignaient cependant six mètres sur la côte. Une centaine de maisons a été emportée par les vagues à la Martinique, dont trente pour la seule commune du Prêcheur. A Saint-Pierre, les déferlantes ont dévasté la première ligne de maisons, défonçant les cloisons intérieures et déposant jusqu'à un mètre de sable. A Case-Pilote le port de pêche a été en partie comblé par les blocs servant de brise-lames. Partout les abris de pêcheurs ont été détruits (photographie 19). Les grands hôtels n'ont pas été épargnés, perdant les pontons, les plages artificielles, les bungalows les plus proches des plages. En Guadeloupe, les dégâts ont été plus importants encore puisque les destructions provoquées par la houle ont été amplifiées par de très fortes pluies.

La pauvreté des populations sinistrées, l'absence de titre de propriété et donc de reconnaissance par le droit français du bien construit, la rareté des contrats d'assurances, renforcent la nécessité du relogement en arrière du littoral. Cette situation de crise peut être le point de départ d'une réflexion globale de l'aménagement du littoral.

Pour certains acteurs politiques et aménageurs, il faut que les populations littorales quittent les hauts de plage trop menacés par les houles, elles doivent être relogées en arrière tandis que les activités de location saisonnière, de restauration, de commerces de souvenirs peuvent elles se développer en bord de mer. Cette transformation des fonctions littorales devient un prétexte pour réhabiliter les fronts de mer, libérer les hauts de plage et reloger en RHI les populations riveraines, sans titre et souvent indigentes qui s'opposent au principe de l'achat de leur nouveau logement social même si le prix est modéré et les taux d'emprunt réduits sous le prétexte qu'ils étaient propriétaires de leur maison de bord de mer mais pas du terrain...



Photographie 19 :Les effets de la houle cyclonique au Prêcheur (Nord Ouest de la Martinique). Une cinquantaine de maisons construites sur la plage ont été détruites. La plage a reculée de plus de quarante mètres depuis 1950. M .Desse, 1999.



Photographie 20 :Le front de mer de Deshaies a été en partie dévasté par les houles de Luis et de Lenny en 1999. Certaines maisons ont disparu, d'autres sont à l'abandon, certains ont profité du recasement des habitants pour développer des activités liées au tourisme : restauration, commerces de souvenir. M Desse 2002.

2.4.2 Des lois à la disposition des aménageurs : l'exemple des îles françaises.

Ces aménagements littoraux sont variés, d'étendue inégale et s'intègrent dans un cadre juridique précis d'autant que le littoral dépend des cinquante pas géométriques. Le littoral appartenant à l'Etat sur la largeur des 50 pas géométriques devrait être en principe exempt de toute construction. Cependant, la permissivité de l'Etat et des municipalités a engendré une occupation illégale de grande ampleur dans les villes et les bourgs littoraux dès les années 1930 et surtout à partir des années 1960 et après les années 1970 sur les littoraux isolés. D'après la Direction Départementale de l'Equipement de la Martinique, près de 62 000 personnes occuperaient le Domaine Public Maritime. Au Prêcheur, 70% de la population communale habitent sur les 50 pas géométriques. Cette situation est l'aboutissement d'une dérive. Déjà en 1955 une loi permettait de régulariser la situation foncière des occupants sans titres de propriété. La population, mal informée, n'a guère engagé de procédures afin d'établir des actes de propriété. Ainsi au vu de la loi littorale de 1986 qui, pour la première fois, instaure une réelle législation de protection du littoral en interdisant la construction dans la bande non constructible des 81,20 mètres. L'article L156-2 stipule que « l'extension de l'urbanisation n'est admise que dans les secteurs déjà occupés par une urbanisation diffuse ». L'article L156-3 prévoit qu'en dehors des zones construites, les terrains doivent être libres d'aménagements. De plus, les constructions proches du littoral sont interdites quand leur implantation porte atteinte au caractère paysager des mornes (M.Desse, 1998).

La loi du 30 décembre 1996 relative à l'aménagement, la protection et la mise en valeur de la zone dite des cinquante pas géométriques dans les départements d'outre mer conforte la loi littorale de 1986 en limitant les constructions aux zones urbanisées ou d'habitat diffus. Les occupants doivent prouver que la parcelle était construite avant le premier janvier 1955 et occupée à usage d'habitation principale ou de bâtiment professionnel pour obtenir une cession à titre onéreux en fonction de la valeur vénale du terrain nu. La superficie du terrain est plafonnée à 500 m². Dans le cas d'un bâtiment à usage professionnel, la superficie du terrain ne peut excéder plus de 50% de celle occupée par le bâtiment et les installations au sol. Une commission départementale de vérification des titres valide les titres de propriété antérieurs au décret du 30 juin 1955 et établit les droits de propriété réels ou de jouissance si la personne requérante n'en possède pas avant le premier janvier 1995. Par contre les espaces naturels sont remis en gestion au Conservatoire du littoral ou à d'autres collectivités territoriales. La loi littorale de 1986 et celle portant sur les cinquante pas géométriques de 1996, permettent aux municipalités de densifier les centres-bourgs dans le cadre du Plan d'Occupation des Sols.

Face aux menaces liées à la remonté du niveau des océans il convient de libérer les bords de mer et de reloger les populations en arrière des zones à risque.

1 Accompagner le dispositif législatif (Les RHI, LES, OPAH et POS).

Outre la modification d'affectation du zonage du P.O.S, les procédures d'amélioration de l'habitat (résorption de l'habitat insalubre (R.H.I) et les opérations programmées d'amélioration de l'habitat (O.P.A.H)) accompagnent le réaménagement des quartiers du front de mer. La loi du 30 décembre 1996 prévoit le déclassement des terrains des 50 pas géométriques situés dans les zones agglomérées et d'habitat diffus. Les communes doivent alors réaliser des opérations d'habitat social dans un délai de 10 ans. *L'Agence pour la mise en valeur des espaces urbains de la zone dite des 50 pas géométriques* a été créée en Guadeloupe et à la Martinique pour une durée de 10 ans. Elles constituent un instrument de coopération entre l'Etat et les communes afin d'équiper les terrains en voirie et réseaux divers (eau potable et assainissement).

Les Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) (photographie 21) nécessitent la synergie de la DDE, de l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH), de la commune, du Département et des propriétaires. Il s'agit de réhabiliter un ou plusieurs quartiers d'un bourg ou d'une agglomération présentant une majorité de logements vétustes, un manque d'encadrement en service et un contexte économique léthargique. Ainsi, la municipalité du Vauclin a lancé une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat au centre-bourg mais aussi à Château-Paille qui borde la baie au nord de l'agglomération. Cette opération vise à lutter contre la paupérisation et la ségrégation spatiale et sociale. Le volet économique renforce la pêche notamment autour du port et les activités de loisirs et de tourisme en intégrant davantage la plage de la Pointe-Faula au bourg. A Saint-Pierre, le projet d'OPAH prévoit la restauration des constructions les plus représentatives du riche passé de la cité, le ravalement des façades et la réhabilitation du bâti dégradé. Ce projet concerne 170 logements répartis sur l'ensemble de l'agglomération historique et le long du front de mer. Au Carbet, l'OPAH devrait permettre de redynamiser le commerce du centre-bourg, prendre en compte l'élargissement de la nationale qui longe le bord de mer et les habitations qui bordent la plage, établir une chartre architecturale afin de conserver le patrimoine et d'inciter les nouvelles constructions à suivre une architecture traditionnelle. L'OPAH devrait permettre à terme de valoriser le bord de mer par la démolition des constructions hétéroclites qui dégagent un aspect dégradé par le reboisement rationnel du haut de plage et la création de



Photographie 21 : L'OPAH du quartier du Carénage à Pointe-à-Pitre entraîne la disparition des cases traditionnelles du premier plan et de l'habitat précaire. Un phénomène de gentrification se développe. M Desse, 2002.



Photographie 22 : Le quartier solidarité au Prêcheur (Martinique), a permis de reloger les familles dont les maisons de bord de mer ont été détruites par la houle de Lenny. Le terrain est privé. Il faut donc payer un loyer, pour un quartier qui manque encore de personnalité. M Desse, 2002.

coulées vertes. Le rivage devrait être aménagé pour le loisir et le tourisme (parking, promenade aménagée, postes de surveillance de la plage, restaurants). Les équipements de pêcheurs qui sont regroupés depuis 2000, suite aux dégâts occasionnés par la houle cyclonique Lenny, devraient suivre cette logique. Ainsi l'OPAH prévoit une zonation des activités de pêche, d'habitat, de tourisme et de loisirs.

La résorption de l'habitat insalubre (RHI) permet une opération limitée à certains îlots. Depuis le cyclone Hugo en 1989, ces mesures de prévention se développent en Guadeloupe. Les municipalités doivent en effet prendre en compte le risque de houle cyclonique qui menace à chaque hivernage les habitants du littoral. En Côte-sous-le-Vent, les municipalités dégagent les fronts de mer et recasent les habitants dans des *logements évolutifs sociaux* (LES) en arrière du littoral. Le quartier de Pigeon à Bouillante a bénéficié de cette procédure. Les résidents ont été relogés dans les logements évolutifs sociaux de Desmarais et des Galets. On retrouve les mêmes opérations à Ferry (commune de Deshaies) et à l'Anse- Guyonneau à Pointe-Noire.

À la Martinique, les municipalités du Prêcheur et de Belle-Fontaine entament les mêmes procédures. La houle cyclonique engendrée par le cyclone Lenny a accéléré le processus de recasement puisque 131 foyers ont subi des dommages. Quarante familles ont perdu leur maison construite en bord de mer et parfois sur la plage. Cette centaine de sinistrés a bénéficié d'un relogement au quartier Solidarité (photographie 22). Ce lotissement provisoire situé à une cinquantaine de mètres d'altitude a été inauguré en avril 2000, soit cinq mois après la catastrophe. Les maisons de style traditionnel entourées d'un petit jardin sont construites en bois et en tôle. Les résidents bénéficient des raccordements aux réseaux d'eau et d'électricité qu'ils ne possédaient pas toujours dans leur ancienne maison puisqu'ils occupaient souvent illégalement les parcelles appartenant à la zone des cinquante pas géométriques. Ce quartier, en principe provisoire, devrait entamer une politique de reconstruction des habitations de bord de mer vers les hauteurs, de plus grande ampleur. En effet 70% des habitants du Prêcheur vivent dans la zone des cinquante pas géométriques, à la merci des houles cycloniques où l'érosion littorale est très vigoureuse. P.Saffache a montré que le littoral a reculé de 75 mètres par endroits au cours de ces trente dernières années. De plus ces zones d'habitat sont aussi situées sur les cônes de déjections et sont menacées par les inondations et les laves torrentielles. Cependant la municipalité est pauvre et les habitants aussi. La commune ne dispose pas de réserve foncière. Tout recasement devra passer par l'achat de terrains aux propriétaires privés. En définitive, la capacité financière et foncière de la municipalité limite l'action de sa politique (Le Grand G.2001).

Il faut donc prévoir plutôt que répondre chaque fois dans l'urgence. Déplacer un quartier de front de mer qui souvent regroupe la famille maritime doit être mûrement réfléchi. Pour garder la cohérence ancienne, il est possible de reconstruire un quartier permettant le relogement du groupe. De même

l'installation d'appentis pour stocker le matériel de pêche pourrait être un moyen d'atténuer l'impact psychologique du déplacement de résidence et l'éloignement de la plage et des canots.

Le Plan d'Occupation du Sol, le Plan Local d'Urbanisme, le Schéma d'Aménagement Régional et le Schéma de Mise en Valeur de la Mer, les Plans de Prévention des Risques développent la même idée de prévention des risques et de valorisation paysagère du littoral en reportant les habitations en arrière du front de mer et vers les hauteurs. Cela peut cependant à terme dégrader le paysage des pentes et les écosystèmes forestiers associés. En effet, la présence de massifs peu exploités sur les pentes renforce le caractère sauvage des paysages et tempère largement le suraménagement des plaines de niveau de base.

2.4.3 Le retard des autres îles de la Caraïbe.

Dans les autres îles de la Caraïbe, la législation est moins contraignante pour valoriser les bords de mer urbains qui sont très peu mis en valeur dans les bourgs littoraux.

A la Dominique, à Saint-Vincent, à Sainte-Lucie il n'y a pas vraiment d'aménagements spécifiques des bords de mer qui au mieux sont bordés d'une route ou d'enrochements pour se défendre des houles cycloniques. Localement dans les petites îles, des aménagements apparaissent autour d'une marina (Rodney Bay à Sainte-Lucie), d'une baie touristique comme à Bequia où un cheminement aménagé permet de joindre le bourg et le yachting club.

Pourtant la zone publique le long du littoral existe, elle mesure 14 mètres à Saint-Domingue. Elle ne peut être construite, à moins qu'il y ait déjà une construction. A Haïti, les responsables administratifs ont aussi conscience des problèmes environnementaux soulevés, mais la faiblesse des moyens financiers dont ils disposent, les effets du clientélisme politique et surtout la carence de l'Etat, les empêchent de placer la préservation de l'environnement côtier parmi les priorités nationales. Le respect des «100 pas du Roi», pourtant inscrit dans la loi sur les domaines, du 22 septembre 1964 ou code Duvalier, entérinée par les gouvernements successifs, interdit en principe la construction dans cette partie du littoral qui relève du régime de la concession. Pourtant, les littoraux des villes et des bourgs sont accaparés par les populations indigentes soit sous forme de quartiers, soit par une urbanisation linéaire et continue en haut de plages. Certains mènent des opérations de poldérisation sur des lambeaux de mangroves. L'amélioration du cadre de vie n'est pas à l'ordre du jour. Les expropriations souvent musclées sont envisageables avec les populations des quartiers populaires qui n'ont guère les moyens de résister; elles sont plus difficiles dans le cas des riches constructions qui accaparent la côte des Arcadins et dont les propriétaires sont souvent des proches des instances du pouvoir.

De toute manière l'extrême pauvreté que connaît Haïti empêche une réelle mise en valeur du littoral même si les projets de valorisation des fronts de mer ne manquent pas.

2.5 Vers une qualité et une intégration urbanistique des fronts de mer aux Antilles françaises.

Voir la mer devient un atout majeur du cadre de vie aux Antilles pour l'hôtellerie comme pour les résidents. Deux solutions sont alors envisagées, l'étiement des constructions le long des anses ou au contraire l'éloignement sur les hauteurs qui permet de dominer même de loin l'océan ou la mer des Caraïbes. Le bord de mer offre aussi des possibilités de promenades sur des îles où les espaces plans sont rares. De même la plage autrefois occupée par des maisons, redevient un espace public et convivial au sein de l'agglomération. Enfin la mer est un décor, une brise de mer, une couleur, un bruissement de vague autant d'éléments de valorisation par l'urbanisme contemporain. Les municipalités des Antilles françaises n'échappent pas à cette recherche et tentent d'intégrer la mer à l'urbanisme des bourgs. Cependant, la morphologie du littoral, la forte densité de la population du front de mer, la volonté municipale sont autant de critères qui peuvent expliquer certaines tiédeurs de l'aménagement du bord de mer, même si pratiquement toutes les communes développent actuellement des projets. La loi du 8 janvier 1993 sur la protection et la mise en valeur des paysages ainsi que le décret du 18 mai 1994 relatif au volet paysager du permis de construire, obligent les particuliers, les municipalités et les services de la DDE à prendre en compte l'intégration au site des nouvelles constructions et à respecter la qualité des paysages.

2.5.1 La rénovation des fronts de mer dans les bourgs.

Parfois l'aménagement reste minimal (Le Carbet, Belle-Fontaine, le Prêcheur à la Martinique, Anse-Bertrand et Deshaies en Guadeloupe) puisque les maisons bordent la plage. Les opérations de résorption de l'habitat insalubre, les chartes d'urbanisme, les OPAH permettent de conserver les cases créoles les plus typiques et d'ouvrir par ailleurs des ouvertures paysagères sur le bord de mer. Le regroupement des installations de pêcheurs libère des portions de plages qui peuvent s'ouvrir à la nouvelle demande balnéaire (photographie 24). La construction de pontons devrait permettre l'essor du trafic de passagers interurbain et redonner une fonction maritime nouvelle différente de la petite pêche.

Depuis une dizaine d'années, les différentes houles cycloniques ont affecté la plage du bourg de Deshaies, qui a disparu (photographie 20). Les jardins et les arbres de haut de plage ont été emportés. Les murs des maisons sont parfois dans l'eau renforçant alors l'érosion du littoral. Le ponton est restauré mais de manière provisoire. Les maisons endommagées n'ont pas été détruites, ce qui aurait permis d'ouvrir la rue centrale sur la mer. Tout ceci renforce l'image d'un village meurtri par la mer. Le nouveau port polyvalent capte les activités de pêche et de nautisme en dehors du village, accentuant la rupture avec la mer.

Au Carbet à la Martinique, le bourg s'étend entre la mer et la falaise morte. Les propriétés qui empiètent sur les cinquante pas géométriques sont étroites et profondes, elles sont cadastrées depuis le XVIIIème siècle. Ces maisons de pêcheurs sont aujourd'hui peu à peu transformées en gîtes, locations de vacances ou résidences secondaires. Cinq restaurants sont installés sur la plage ainsi que trois hangars pour remiser le matériel de pêche. La crèche et l'école maternelle sont aussi construites sur la plage. A la suite de la houle cyclonique de Lenny, les dégâts ont été considérables pour les hangars des pêcheurs qui étaient autrefois dispersés tout le long du bord de mer. Les restaurants, la crèche et les maisons ont été très endommagés (photographie 19). Avec un aménagement modeste, ce haut de plage pourrait constituer une des plus longues promenades planes du nord de la côte Caraïbe mais la municipalité n'a pas osé prendre des mesures radicales d'autant qu'ici les populations riveraines possèdent des titres de propriété. De plus l'évolution actuelle tend vers la diminution de la population permanente. Les dynamiques de réappropriation individuelle du haut de plage sont très fortes avec l'accélération de la transformation des cases de pêcheurs en gîtes locatifs. Pour lutter contre l'érosion de la plage et suite à notre intervention lors d'une conférence débat, les riverains ont planté selon leur inspiration des cocotiers, des raisiniers bord de mer ou des buissons décoratifs.

Ailleurs un ponton, une placette constituent de nouveaux espaces de sociabilité que s'approprient les plus jeunes. Il est possible que les futurs projets prévoient une réappropriation de la plage après recasement de la première rangée de maisons. Il faut alors que la municipalité engage des mesures de RHI ou une OPAH pour reloger les habitants du front de mer. Cette faiblesse d'aménagement est souvent liée à la faible capacité des municipalités à porter un projet d'aménagement pour des raisons politiques ou financières. Elles se heurtent à l'inertie des populations riveraines qui désirent rester sur le littoral et aussi au récent dynamisme lié à la location touristique et à la restauration. Dans les deux cas, l'installation les pieds dans l'eau attire la clientèle. Ces activités sont aussi largement aidées en cas de dégâts par les houles. Certains en profitent alors pour moderniser et agrandir afin d'honorer les visites des différents représentants de l'Etat ...



Photographie 23 : Le Front de mer de Sainte-Anne en Guadeloupe est organisé en promenade, protégé par un enrochement. La disparition du premier rang de cases de pêcheurs permet d'ouvrir la ville sur l'horizon marin. Au second plan, la plage familiale de Sainte-Anne. M Desse.1997.



Photographie 24 :Le front de mer des Petites Anses d'Arlets, permet un contact plus intimiste avec la mer et la plage. Le premier rang de cases a disparu mais ici la promenade dallée ouvre directement sur la plage colonisée en partie par les restaurants. M Desse,2001.

Certaines municipalités sont plus dynamiques. A Petite-Anse d'Arlet, à Tartane comme au bourg de Trinité, à Sainte Anne et à Bouillante on trouve un aménagement plus structuré. La rangée de maisons qui longe la mer est détruite ouvrant alors le village sur la mer ; souvent une promenade pavée sépare la plage du premier rang de constructions. A Sainte-Anne en Guadeloupe (photographie 23), la route double le promenoir. Les restaurants, les magasins de souvenirs, les meublés remplacent les maisons d'habitation : une dynamique spatiale devenue aujourd'hui classique dans les ports de pêche en Europe, reléguant les pêcheurs en périphérie des centres-villes. Les installations de pêche sont regroupées. Des appentis remplacent les cabanes en tôle. Certaines zones de plage sont ainsi libérées. A Schoelcher, la municipalité a rénové son front de mer qui, aujourd'hui, se compose d'une grande place décorée d'œuvres d'art en bronze, d'une fontaine de conception moderne, d'un terrain de basket, d'aires de jeux pour les enfants. La promenade devient un lieu fréquenté : la proximité de la plage, de la mer calme, des bateaux de pêche et des voiliers de luxe renforce le sentiment d'authenticité du village de pêcheurs. Ces derniers subissent pourtant cette image de carte postale. Ainsi, aux Anses-d'Arlet, les pêcheurs se plaignent du trop grand nombre de voiliers au mouillage, ce qui empêche la pratique de la senne de plage. Dans l'ensemble, s'ils reconnaissent l'opportunité du déplacement, ils vivent parfois difficilement la rupture avec la mer et l'ancien quartier.

Ces aménagements, s'ils rendent le paysage marin à la population insulaire, s'accompagnent néanmoins trop souvent d'enrochements qui tendent à banaliser les fronts de mer (photographie 23) et qui recouvrent les plages existantes. En effet ces aménagements coûtent cher aux municipalités qui, d'autre part, tentent de protéger par ces glacis paysagers les habitations en retrait. Au Prêcher, les enrochements protègent un quartier littoral sur plus de 500 mètres... A Schoelcher comme à Trinité, la promenade de front de mer se termine par des enrochements qui empêchent la relation intime que l'on connaissait autrefois avec la mer. Ce compromis est encore respecté à Grand-Anse d'Arlets puisque la promenade pavée est au niveau de la plage.

Si les communes touristiques ont souvent davantage mis en valeur leur front de mer qui constitue une zone d'attraction, certains sites par contre échappent à cette dynamique. Aux Trois-Ilets, si la Pointe-du-Bout demeure le premier centre hôtelier de l'île avec une quinzaine d'hôtels, la juxtaposition de ces coquilles hôtelières ne constitue cependant pas un front de mer. Il en est de même à Gosier ou à Schoelcher, où les grands hôtels se mêlent aux quartiers d'habitation, sans créer de front de mer.

Au contraire à Saint-François en Guadeloupe, il existe deux fronts de mer disjoints, celui de la marina constitué d'hôtels, de commerces, et de petits immeubles et celui du centre-bourg qui accompagne le nouveau port polyvalent et le quartier de RHI contigu au cimetière. Les nouvelles installations portuaires

gagnées sur le lagon offrent un nouvel espace occupé par un plateau sportif. De même, la commune du Marin tente de mieux intégrer le port de plaisance au centre-ville. Un projet immobilier situé à l'est de l'agglomération unit le port à la ville. A l'ouest, la plage artificielle devient aussi un pôle touristique structurant et animé par des restaurants. On retrouve cette reconstruction paysagère à Tartane sur la presqu'île de la Caravelle. Le bord de mer a été re profilé et bordé de larges trottoirs. Les installations de fortunes construites par les pêcheurs sont remplacées par des bungalow standard aux couleurs pastel. Un nouveau décors, mise en scène naïve, est née. Après beaucoup de vicissitudes et de retards, les travaux d'embellissement du front de mer de Saint-Pierre ont repris en septembre 1999. La place détruite par la houle cyclonique Lenny en novembre 1999, est à nouveau abandonnée pour être finalement achevée en décembre 2001 et inaugurée en janvier 2002. Placette pavée de granite rose, bancs de granite gris, plantations d'arbres, fontaine, permettent d'achever la rénovation patrimoniale de la place Bertin en harmonie avec la l'ancienne bourse de Saint-Pierre, reconstruite à l'identique. Au pied du fort, de nouvelles constructions apparaissent, elles achèvent l'unité visuelle du front de mer. Ces travaux d'embellissement des fronts d'eau urbains se rencontrent dans l'ensemble de la Caraïbe.

2.5.2 La rénovation des fronts de mer des villes-capitales.

Les villes-capitales ont été les premières à aménager les fronts de mer et cela dès le début des années quatre-vingt-dix. Il s'agissait à l'époque de rendre les villes attractives aux compagnies de croisière. Pointe-à-Pitre, Fort-de-France et Castries ont en effet perdu le charme de leurs maisons en bois, des petits métiers, des marchés. Au contraire, elles repoussent les activités touristiques cantonnées aux plages et à quelques promenades en forêt. Pour attirer les compagnies de croisière, les professionnels du tourisme ont vanté les charmes des villes portuaires dans les salons touristiques européens et américains. Depuis 1988 en Guadeloupe et 1991 à la Martinique, les municipalités de Pointe-à-Pitre et de Fort-de-France tentent de valoriser les fronts de mer. Ainsi, dans les deux villes, des projets de grande ampleur sont en cours, mais ils tardent à prendre leur développement.

A **Pointe-à-Pitre**, le port autonome a transformé une partie des entrepôts et des quais en parkings pour les taxis. Le centre Saint-John Perse, face au quai d'accostage, regroupe des commerces de souvenirs, d'artisanat, de parfums, de marques françaises de vêtements (photographie 16). L'architecture créole, par les formes et les couleurs, veut apparaître comme un condensé de la Guadeloupe. Le centre-ville s'est aussi, en partie, ouvert aux piétons autour de la Darse et par une rue piétonne entre les deux marchés traditionnels (marché aux épices et aux légumes). Le front de mer devrait s'étendre dans les années à venir

du centre Saint-John Perse au nord de la Darse jusqu'à la marina du Bas-du-Fort. La friche industrielle que constitue l'usine Darbousier devrait être aménagée. Depuis 2001, les quartiers du Carénage et de la cour Zamia connaissent des transformations importantes puisque des zones d'habitat précaire ont été détruites et remplacées par des logements collectifs.

L'ouverture du port de plaisance de la marina du Bas-du-Fort a coïncidé avec la première édition de la course du Rhum en 1978. Il s'agit actuellement du plus grand port de plaisance des petites Antilles avec une capacité de 950 places sur ponton et de 50 sur coffre. Le quai d'honneur peut accueillir des yachts de 50 mètres de long et de 4 mètres de tirant d'eau. Une zone technique de 10 000 m² permet de réparer et d'entretenir la flottille. Les grues (dont un portique de 27 tonnes), les magasins (shipchangers, accastillage) et les ateliers (mécanique, réparation, construction navale) en font un port recherché par les navigateurs. Ce port est aussi un lieu de vie, les plaisanciers y trouvent les commerces et les services (supermarché, laverie, banque, pharmacie et médecin). La marina est animée de jour comme de nuit. On comptait en 1978, un restaurant « la route du rhum ». Aujourd'hui, la marina du Bas-du-Fort constitue un quartier attractif de Pointe-à-Pitre avec ses cafés, ses restaurants et ses night clubs. C'est un élément structurant de l'aménagement touristique de la Guadeloupe avec des hôtels, des magasins de mode, de souvenirs, des agences de location de voiliers, des clubs de plongée, des départs d'excursion en mer à la journée. Ainsi la marina du Bas-du-Fort devient un quartier intégré à l'agglomération pontoise qui se marque cependant par le haut niveau de vie de ses habitants. Certains d'entre eux réalisent leur rêve de mer, sans cependant céder à la tentation de la course au large, juste la satisfaction de contempler leur voilier depuis leur résidence les pieds dans l'eau ; c'est bien la spécificité d'une marina...

A Fort-de-France, certains paquebots accostent encore dans le port de commerce, excentré du centre-ville et nécessitant l'utilisation de taxis. Cependant, d'autres accostent au ponton de la Pointe-Simon situé au nord de la Baie des Flamands. Le centre-ville et ses commerces se modifient lentement par des couleurs et une modernisation des façades. Les restaurants, les magasins de mode et de souvenirs remplacent les vieux comptoirs. La Pointe Simon devrait accueillir avec beaucoup de retard une promenade permettant de rejoindre le Fort Saint-Louis. Une zone gagnée sur la mer accueille la gare des taxicos, libérant ainsi en partie la place qu'ils occupent actuellement. La SEMAFF pilote une opération immobilière (bureaux, logements, commerces) sur la ZAC de la Pointe-Simon avec deux grands immeubles de 10 à 15 étages. Après la construction du terminal de conteneurs à la Pointe-des-Grives, le Port de Commerce pourra réorganiser les quais de l'Hydrobase et des Tourelles pour accueillir de nouveaux paquebots. Enfin en face de la cité Dillon, le port de plaisance de l'Etang Z' Abricots sera entouré de 800 logements.

A **Castries**, la municipalité a joué la carte de la modernité avec la construction d'immeubles de cinq à six étages aux façades vitrées. Les terminaux de croisière du centre-ville et de la pointe Séraphine s'ouvrent sur des centres de produits détaxés où l'on retrouve des magasins de marques internationales (vêtements, bijoux, parfums, alcools, cigarettes et quelques galeries d'art et de souvenirs). Le marché de la place à charbon a été réhabilité et reconverti en une zone de chalandise de produits de type souvenirs de la Caraïbe (vente de paréos, d'artisanat en Calebasses, en noix de coco, échoppes de mode rasta, galeries de peinture).

A **Roseau**, le front de mer, coloré et modernisé ne concentre pas des magasins permettant de fixer les croisiéristes. Par contre des efforts ont été faits afin de rénover les façades du front de mer, mais aussi le vieux marché, situé au centre de la ville, occupé par des commerces de souvenirs.

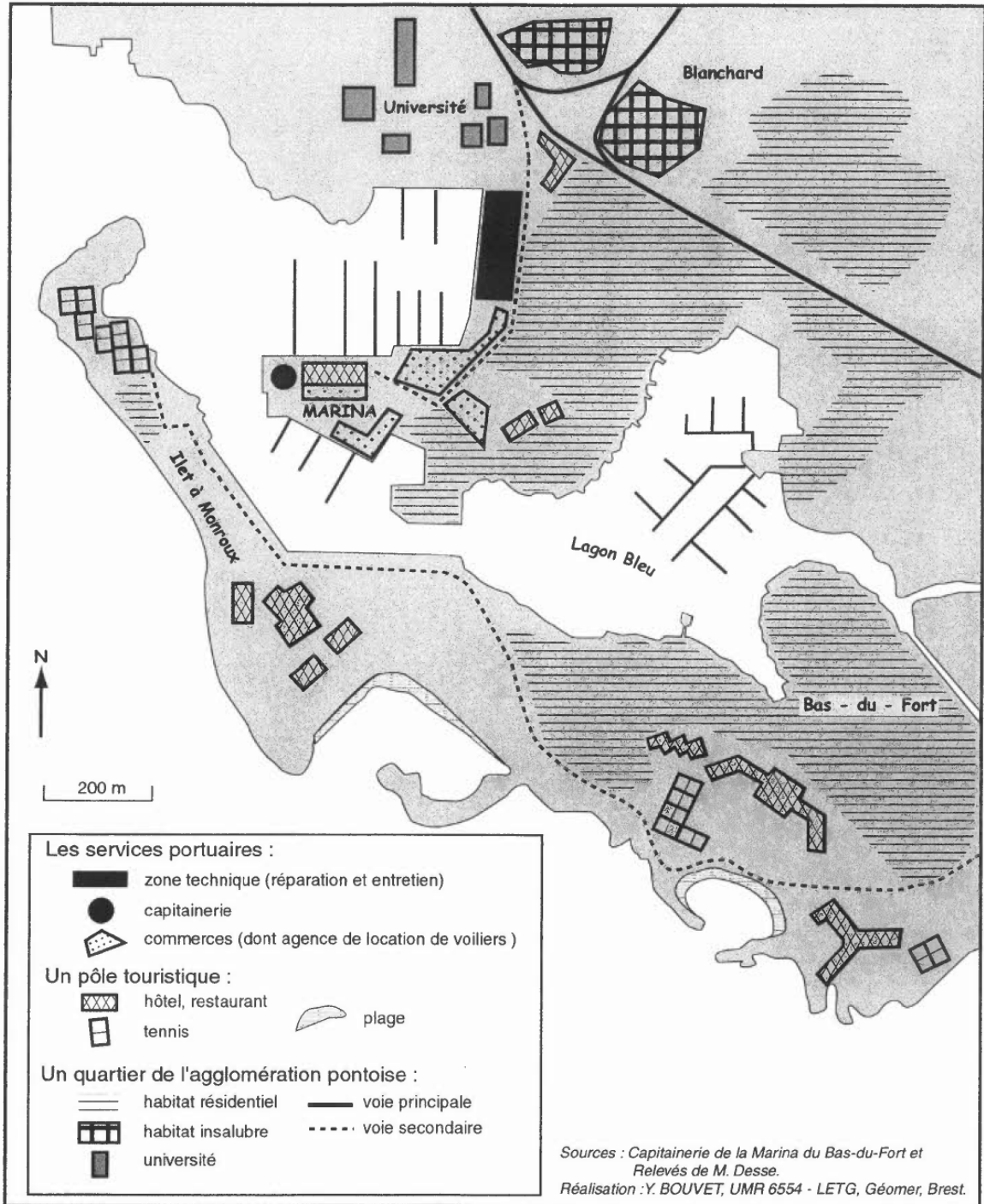
Au contraire, à **Kingstown** à Saint-Vincent, le front de mer n'a pas connu une réelle modification, ni dans sa fonction (le port de commerce occupe le centre-ville), ni dans son architecture. L'équipement commercial spécialisé pour les touristes est peu développé et se limite à quelques magasins climatisés de type bazar.

2.5.3 Les nouvelles formes de gentrification.

Le réaménagement des fronts de mer pour l'accueil des paquebots de croisière entraîne des phénomènes de gentrification, c'est-à-dire une augmentation conjuguée du standing des habitants des quartiers littoraux et du niveau des emplois tertiaires. Cette tendance n'est pas propre aux villes de la Caraïbe et touche à la fois l'habitat et les activités des centres-villes. La présence de la mer renforce cependant ces dynamiques spatiales comme dans de nombreuses villes littorales en Europe ou en Amérique.

A Fort-de-France, à Castries, à Roseau la valorisation du front de mer s'accompagne de la construction d'immeubles (immeuble de la Pointe Simon à Fort-de-France) et par conséquent, de nouvelles classes sociales, moyennes et supérieures remplacent les classes populaires qui occupaient souvent les bords de mer sans titre de propriété. A Pointe-à-Pitre, de grands travaux de résorption de l'habitat insalubre sont en cours dans le quartier du Carénage. Il est possible que dans les années à venir, on assiste à une diffusion d'un habitat de standing comme celui qui entoure déjà la Marina du Bas-du-Fort. A Castries, le quartier de Queen's Lane qui jouxte le port de commerce, connaît également des opérations de réhabilitation et de rénovation. Cette transformation sociale des quartiers s'accompagne aussi d'une densification de la population, puisque les bords de mer se paupérisaient et se dépeuplaient depuis une quinzaine d'années. Les structures familiales se modifient et les nouveaux habitants sont souvent des

Le complexe touristique de la Marina du Bas-du-Fort (Pointe-à-Pitre).
(carte 21)



couples sans enfant, ou des célibataires en activité qui disposent de revenus importants. Les familles nombreuses et les jeunes inactifs sont refoulés vers des quartiers de RHI (Résorption de l'Habitat Insalubre), ou vers les squatts intra-urbains.

La gentrification se marque aussi par les activités tertiaires de plus haut niveau. A Castries, le fond de la baie était occupé par une zone d'habitat spontané et insalubre. Or ce quartier de Conway était traversé par la route reliant l'aéroport international et le centre-ville. Cet îlot de pauvreté où les maisons ne dépassaient pas 8m² ne correspondait pas à l'image que le gouvernement voulait donner. Cette zone a été en partie rasée et les habitants relogés au quartier Cicéron situé à cinq kilomètres au sud de la ville. La place libre a permis la construction d'un parking et surtout l'édification de bâtiments de cinq étages en béton et en verre, accueillant des ministères, une banque, des assurances, nouveaux symboles de la rade de Castries. On retrouve la même dynamique sur le front de mer de Roseau.

A Port-au-Prince, une vaste opération de mise en valeur du front d'eau est en cours de réalisation. Les grandes places d'Italie et des Nations-Unies sont réaménagées, les micro-quartiers d'habitat insalubre littoraux sont détruits le long du boulevard H.Truman. Ce quartier accueille aussi les ambassades et certaines occupent le bord de mer (ambassade des Etats-Unis).

A La Havane, le centre historique est en réhabilitation, il a été déclaré « patrimoine mondial » par l'Unesco qui y dénombre plus de mille édifices de haute valeur patrimoniale. La réhabilitation passe ici par une diminution de la population et la transformation des activités vers l'accueil des touristes. Tout ceci devrait connaître un formidable développement avec la fin de l'embargo américain. La Havane redeviendra alors une importante destination de croisière pour les paquebots en provenance de Miami. Le Malécon connaît aussi des phénomènes de gentrification puisque quelques immeubles d'une quinzaine d'étages ont été construits ces dernières années, rompant l'homogénéité du front de mer antérieur. C'est autour de l'hôtel Nacional que les nouvelles constructions sont les plus nombreuses.

Parfois des poches secondaires de gentrification apparaissent : autour du port de plaisance de Pointe-à-Pitre, à la Pointe des Nègres de Fort-de-France ou à proximité de la Pointe Séraphine à Castries. Cependant, en dehors de ces grands aménagements de prestige au centre des villes et des poches de gentrification secondaires, les littoraux urbains restent des territoires marrons très mal aménagés, avec des quartiers insalubres, des espaces mal organisés autour des gares routières, des marchés ; ils s'entourent encore d'économies parallèles.

*

*

*

Le mouvement général d'embellissement des fronts de mer accompagne donc la diffusion de l'activité touristique et la tertiariation des sociétés insulaires. Les populations qui occupaient traditionnellement les rivages comme les pêcheurs et les ouvriers des ports, ont été rejointes par les populations démunies ou au contraire très aisées qui n'ont finalement pas de liaison fonctionnelle avec la mer. Les phénomènes de gentrification ont induit une ségrégation socio-spatiale. Les fronts de mer sont occupés par des populations aux revenus élevés qui peuvent acheter des terrains ou des appartements dont les prix connaissent une forte hausse. Il est donc important de rendre le libre accès au littoral tout en conservant les populations traditionnellement littorales. Les phénomènes actuels de gentrification montrent que d'une manière générale, on assiste à l'éviction des populations littorales traditionnelles. Des mesures conservatoires doivent donc être trouvées. Les risques engendrés par les houles cycloniques, la remontée du niveau de la mer, et la vétusté des logements de certains quartiers de bord de mer expliquent en partie ces politiques de réhabilitation et de recasement. Certains aménageurs et maires s'orientent vers une nouvelle conception du bord de mer qui deviendrait un glacis de protection des populations littorales. Le maire de Saint-Pierre propose que le front de mer soit occupé par des guinguettes; ainsi par houle cyclonique, les dégâts ne seraient que matériels. Tout ceci nécessite du temps et sans doute quelques autres tempêtes... mais la réflexion est entamée. Ailleurs, c'est le développement économique et la nécessité de s'ouvrir à la croisière qui est à l'origine de la dynamique de gentrification. Cependant les centres-villes ne retrouvent pas l'animation des quais d'antan ni leur place économique.

Ainsi libérées, les plages sont réinvesties par des associations de quartier ou sportives. De la plage illégalement occupée, elle devient ouverte à tous et l'affaire de tous. L'association de quartier de l'Anse Madame à Schoelcher est un exemple de ce mode de réappropriation territoriale. Cette association composée de citoyens, du secteur tertiaire intégrés à la société de loisirs, veille à la propreté du site, surveille les canots, organise des rassemblements. Cependant, la multiplication des aménagements, des promenoirs et des restaurants de front de mer risque de banaliser ces espaces marins. Quels seront les repères de différenciation pour le croisiériste entre les fronts de mer artificiels de Castries, de Fort-de-France ou de Pointe-à-Pitre, de Trinité ou de Sainte-Anne ?

3 LES LITTORAUX TOURISTIQUES.

Quand on évoque l'aménagement des littoraux tropicaux, l'hôtel, le port de plaisance cristallisent les passions et sont souvent présentés comme les principaux éléments perturbateurs du littoral. L'analyse globale des formes d'aménagement des littoraux montre que les villes, les infrastructures routières, les ports de commerce et leurs zones d'activités génèrent des pressions plus fortes sur l'environnement. D'après l'Agence d'Urbanisme de la Martinique, les maisons secondaires et les aménagements touristiques occupent 6 % de la surface des cinquante pas géométriques (190 hectares). Malgré tout à Cuba, à Saint-Domingue, à Puerto-Rico certaines zones hôtelières sont étendues et tendent à transformer quelques portions du littoral en mur de béton. A Saint-Martin et sur certaines îles des Bahamas, l'éroitesse des îles renforce le phénomène de suraménagement touristique des littoraux. La situation est plus nuancée dans les autres Petites Antilles où heureusement la plage familiale et, parfois, des portions désertes dominant encore.

3.1 Les politiques d'aménagement touristique des collectivités et des Etats

En Guadeloupe, entre 1956 et 1970, les différents plans de développement économique encouragent la construction de grands hôtels afin de diversifier l'économie guadeloupéenne. Une société sous tutelle ministérielle, la SITO (Société Immobilière et Touristique d'Outre-Mer) est créée en 1956 pour l'ensemble des DOM afin d'y développer la grande hôtellerie et les infrastructures de base comme le réseau routier, l'aéroport, les réseaux d'eau et d'électricité. Ses objectifs et projets restent généraux. Entre 1961 et 1965, le IV^e plan propose ainsi la construction d'hôtels de luxe d'une capacité de 500 chambres, l'amélioration des infrastructures d'équipement et la formation du personnel. Le financement étant en partie assuré par des fonds publics. En 1965, une Mission Interministérielle est créée afin de regrouper des équipements structurants (casino, ports de plaisance, pratiques de golf) et d'éviter ainsi l'isolement des grands hôtels (Larroque-Chounet.L). Le Gosier, Saint-Anne et Saint-François deviennent des stations touristiques dotées des grands équipements structurants comme les ports de plaisance à Saint-François et à Gosier, le golf et le casino à Saint-François, les clubs de vacances et les grands hôtels dans chaque station. Diverses incitations financières et fiscales sont octroyées aux investisseurs hôteliers, attirant ainsi les capitaux métropolitains. Au milieu des années soixante dix, les plans envisagent toujours l'essor de la grande hôtellerie mais aussi le renforcement de structures moyennes et petites afin d'ouvrir le secteur touristique aux capitaux insulaires. Depuis les années quatre-vingt, les aides se portent sur la mise à niveau des infrastructures portuaires et aéroportuaires, sur les réseaux routiers et toujours sur l'hôtellerie

mais aussi sur les gîtes, les locations saisonnières, les restaurants, les structures d'animation et la location de bateaux de plaisance.

Depuis 1986, l'Etat a mis en place un régime d'aide fiscale en faveur des investissements productifs dont le tourisme. Cette loi est connue sous le nom de « loi Pons » devenue loi de défiscalisation. Les entreprises peuvent déduire de leurs résultats imposables le montant de leurs investissements à valeur de 50% jusqu'en 1989 et à 25% à partir de 1990. A partir de 1993, le montant de la déduction au titre des investissements directs est porté à 100% du coût de l'investissement. En 1995, l'hôtellerie et la plaisance représentent le quart des investissements défiscalisés en Guadeloupe et les deux tiers à la Martinique. Ces lois expliquent le formidable essor des équipements touristiques, de leur diversification et de leur diffusion dans les DOM. La loi d'orientation pour l'Outre-Mer ou loi Paul poursuit cette politique et la renforce : ainsi toutes les entreprises ayant moins de 11 salariés sont exonérées des cotisations patronales de Sécurité Sociale. De même les aides à la location saisonnière sont encouragées. Tout ceci renforce l'essor de la petite et moyenne hôtellerie, et le secteur des locations touristiques.

A la Martinique, la Pointe-du-Bout rassemble les plus grands hôtels de l'île autour d'un petit port de plaisance de 104 places. Les hôtels ont bénéficié des Vème et VIème plans pour s'y implanter. Le Bakoua est construit en 1965 et le Méridien en 1973. Aujourd'hui cette zone s'est densifiée avec des petits hôtels, des restaurants et des résidences locatives construites depuis les lois de défiscalisation. En 1999, une trentaine de commerces et des appartements densifient l'ensemble et constituent le village créole remarquable par son architecture antillaise colorée.

En Guadeloupe et à la Martinique les municipalités sont aussi des acteurs privilégiés du tourisme de séjour et de croisière, par leur action pour la rénovation des fronts de mer, les embryons de rues piétonnes, la signalisation bilingue. Elles développent avec l'aide des Chambres de Commerce et d'Industrie, la formation linguistique des acteurs du tourisme : les commerçants, les restaurateurs, les chauffeurs de taxis. Enfin les syndicats d'initiative, les agences régionales du tourisme et les offices départementaux du tourisme agissent pour la promotion et la valorisation des destinations Martinique et Guadeloupe.

Dans ce système de concurrence touristique entre les petites îles, le gouvernement de Sainte-Lucie montre également une réelle volonté politique à développer le tourisme par des aides fiscales et budgétaires aux entreprises et aux groupes du secteur touristique. La National Development Corporation et le ministère du tourisme étudient les projets touristiques et octroient des licences dans le cadre de la loi « tourism incentives act ». Une licence constitue une autorisation d'exercer une activité touristique pour une période précise. Les investisseurs obtiennent des licences les autorisant à construire de grands hôtels à proximité des plages. Le gouvernement intervient aussi par la mise à niveau du

réseau routier, surtout depuis 1996, et par l'amélioration de la voirie à Castries. Il est aussi à l'origine de la construction du terminal de croisière de la Pointe Séraphine et de la réhabilitation de la place à charbon. La création de retenues d'eau douce afin d'alimenter l'hôtellerie relève aussi des charges de l'Etat. Enfin, le Saint-Lucia Tourist Board est une institution dépendant du Ministère du tourisme qui se charge des campagnes publicitaires diffusées sur les écrans canadiens, américains et britanniques et dans les salons internationaux. Il organise des voyages de découverte auprès des différents opérateurs étrangers. Le gouvernement intervient enfin auprès des populations locales afin de les sensibiliser à l'accueil et à la nécessité économique de cette activité.

A Aruba, le gouvernement intervient aussi dans le développement touristique depuis la fermeture de la grande raffinerie de Lago qui entraîna l'île dans une crise grave en 1985. Les autorités investissent alors dans le domaine hôtelier et les capacités d'accueil passent rapidement de 2 500 chambres en 1985 à 7 000 chambres en 1989. Dans la même logique, l'Etat crée la compagnie Air Aruba pour dynamiser son tourisme en ouvrant des liaisons directes avec les Amériques du Nord et du Sud.

3.2 Les aménagements touristiques; de la plage à la région touristique.

Les infrastructures d'accueil des touristes sont les plus nombreuses le long des littoraux qui concentrent la grande majorité des hôtels et des clubs de vacances ainsi que les supports des animations ludosportives comme les plages ou les ports de plaisance.

3.2.1 Les plages.

Les plages constituent les premiers supports des aménagements touristiques des Petites Antilles, qu'elles soient naturelles ou artificielles. Le système de la plage est constitué de l'arrière-plage souvent boisée à l'état naturel, bâtie en bordure d'agglomération et des hôtels ou des villages de vacances, ou encore bordée de routes. Dans le premier cas, la zone boisée est souvent occupée par des parkings plus ou moins aménagés. C'est une zone d'ombre recherchée lors des pique-niques.

La plage qui correspond à l'étendue de sable soumise directement à l'action de la mer est souvent étroite, d'une vingtaine de mètres de large, peu soumise aux marées puisque l'estran ne dépasse guère les cinq mètres. Si elle n'est pas longée d'une route, la zone occupée par les touristes et les résidents est réduite à quelques dizaines de mètres de part et d'autre du parking. La plage est fréquentée toute l'année avec cependant une utilisation accrue en période de vacances scolaires, en fin de semaine et à Pâques lors des grands repas familiaux

sur le bord de mer. Elle connaît une animation diversifiée durant la journée. Le matin dès six heures, on y pratique la course à pied, les étirements et la gymnastique. La plage devient un parcours de santé pour les résidents. Aux heures chaudes de la matinée et de l'après-midi, elle accueille les touristes et les résidents en quête de bains de soleil. Les plages les plus touristiques connaissent aussi l'animation des vendeurs ambulants de beignets, de glaces et des présentatrices de maillots de bain. Quand la plage des touristes se mêle aux quartiers de pêcheurs, elle sert alors de lieu d'échouage pour les canots, on y travaille, on tire la senne. Le mélange des activités peut parfois déboucher sur des conflits.

L'avant-plage constituée des eaux littorales est peu étendue du fait de la rapide profondeur dans certains cas ou au contraire de la faible profondeur dans les lagons. Dans la journée, l'avant-plage est occupée par les baigneurs et parfois par les pêcheurs à la senne. Peu de personnes s'éloignent à la nage à plus de cinquante mètres du rivage. L'aménagement de l'avant-plage reste rare et se résume aux plages les plus fréquentées : une aire de baignade, un chenal de navigation sont alors matérialisés.

De la plage déserte à la plage aménagée, la typologie est variée.

Les plages désertes des îlets et des zones peu accessibles sont rares. Aux Tobago Kays dans l'archipel des Grenadines, les plages sont accessibles en bateau puisque les îlets sont inhabités. Cependant durant certaines fins de semaine, elles peuvent connaître une fréquentation importante d'une centaine de visiteurs. Chaque groupe s'installe, déjeune, dégustant le punch dans l'eau. L'arrière-plage est peu fréquentée, mais elle est parfois mise à contribution pour y rechercher le bois nécessaire aux barbecues. A la Pointe des Châteaux en Guadeloupe, à la Baie du Trésor à l'extrémité de la presqu'île de la Caravelle à la Martinique, les plages sont accessibles après une approche à pied qui peut atteindre 45 minutes, ce qui limite la fréquentation. Sur ce type de plages, l'animation est inexistante et elles conservent un caractère naturel.

La plage très fréquentée mais peu aménagée se marque souvent par l'arrière-plage transformée en parking (Les Salines, anse Michel, cap Chevalier à la Martinique, Grand-Anse en Guadeloupe). La faiblesse des aménagements est souvent entretenue par les municipalités afin de limiter l'accès à la plage et de décourager certains visiteurs pour éviter une trop forte fréquentation. Ainsi la plage des Salines qui correspond à l'archétype de la plage tropicale : mer bleue, sable blanc et cocotiers est la plus fréquentée de Martinique sans toutefois connaître l'affluence d'une plage de la côte d'Azur. L'animation que procurent les vendeurs ambulants renforce le caractère de plage à touristes. D'autres plages au contraire connaissent une fréquentation locale. L'arrière-plage boisée accueille les groupes, des bâches sont tendues, les hamacs dépliés, les sonos

branchées sur des groupes électrogènes, les barbecues fument. La plage devient terrain de football ou de cricket dans les îles anglophones, aire de jeux pour les enfants. *Les plages aménagées* sont faciles d'accès. Les parkings organisés, parfois payants, les cheminements permettent d'y accéder facilement. Le plan d'eau est parfois surveillé (pointe Marin à Sainte Anne, Pointe Faula au Vauclin, Corps de Garde à Sainte-Luce, plage de Port-Louis en Guadeloupe). Les activités commerciales sont nombreuses et fixes, qu'il s'agisse de restaurants en arrière- plage ou de location d'engins de plage en bord de mer (plage de Sainte-Anne en Guadeloupe, la Pointe Faula au Vauclin, la plage de Rodney Bay à Sainte-Lucie). Parfois les restaurants installent des tables et des fauteuils sur la plage qui devient alors semi-privative (Orient Bay à Saint-Marin, Rodney Bay). *La plage artificielle* est souvent présente devant un hôtel, mais ce n'est pas toujours le cas. Ainsi la municipalité du Marin a étendu la plage existante par des apports de sable afin de créer une plage urbaine. Entre les pitons de la Souffrière à Sainte-Lucie, l'hôtel Hilton occupe l'ensemble de l'arrière-plage. Le décor paysager, l'harmonie des volumes bâtis en font un des plus beaux hôtels de la Caraïbe. Seule la plage ne répondait pas aux critères de la clientèle de luxe : le sable était noir. Depuis, le sable blanc des Grenadines couvre cette plage devenue ainsi artificielle. Une série de parasols en fibre de coco et des paravents bleus, donnent une harmonie à cette plage privatisée. Au Novotel Fleur d'Épée à Gosier, à l'hôtel Framissima de Batelière à Schoelcher, au Méridien et au Sofitel Bakoua à la Pointe-du-Bout, la plage a été créée de toutes pièces. Le sable blanc importé est protégé par des épis et des enrochements. Les cocotiers sont plantés afin de répondre à l'image touristique. Au « Fleur d'Épée », des cheminements constitués de lattes de bois permettent de suivre facilement l'anse artificielle. Tout participe à l'image vendue par les publicitaires : sable blanc, cocotiers et mer calme.

3.2.2 Les coquilles hôtelières.

La grande hôtellerie, les clubs et villages de vacances organisent le littoral de manière similaire, permettant aux touristes de rester dans le cocon de l'infrastructure d'accueil. Le Club Méditerranée « les Boucaniers » à Sainte-Anne de la Martinique a été construit en 1969 et accueille aujourd'hui 17 000 touristes. Il couvre 22 hectares de cocoteraie sur la Pointe Marin en bord de plage. Le village est constitué de bungalows d'une capacité totale de 630 lits, de deux restaurants, trois bars, une boutique, un distributeur de billets de banque. Les activités sportives offertes sont variées avec sept courts de tennis, des terrains de beach volley, de basket, de football, des aires de gymnastique, une base nautique où l'on peut pratiquer le ski nautique, la planche à voile, la plongée sous-marine. Le club organise ainsi les journées et les soirées de sorte que les clients n'ont pas besoin de sortir de cette coquille. Le village Pierre et Vacances de Sainte-Anne en Guadeloupe date des années 1990. 32 maisons de

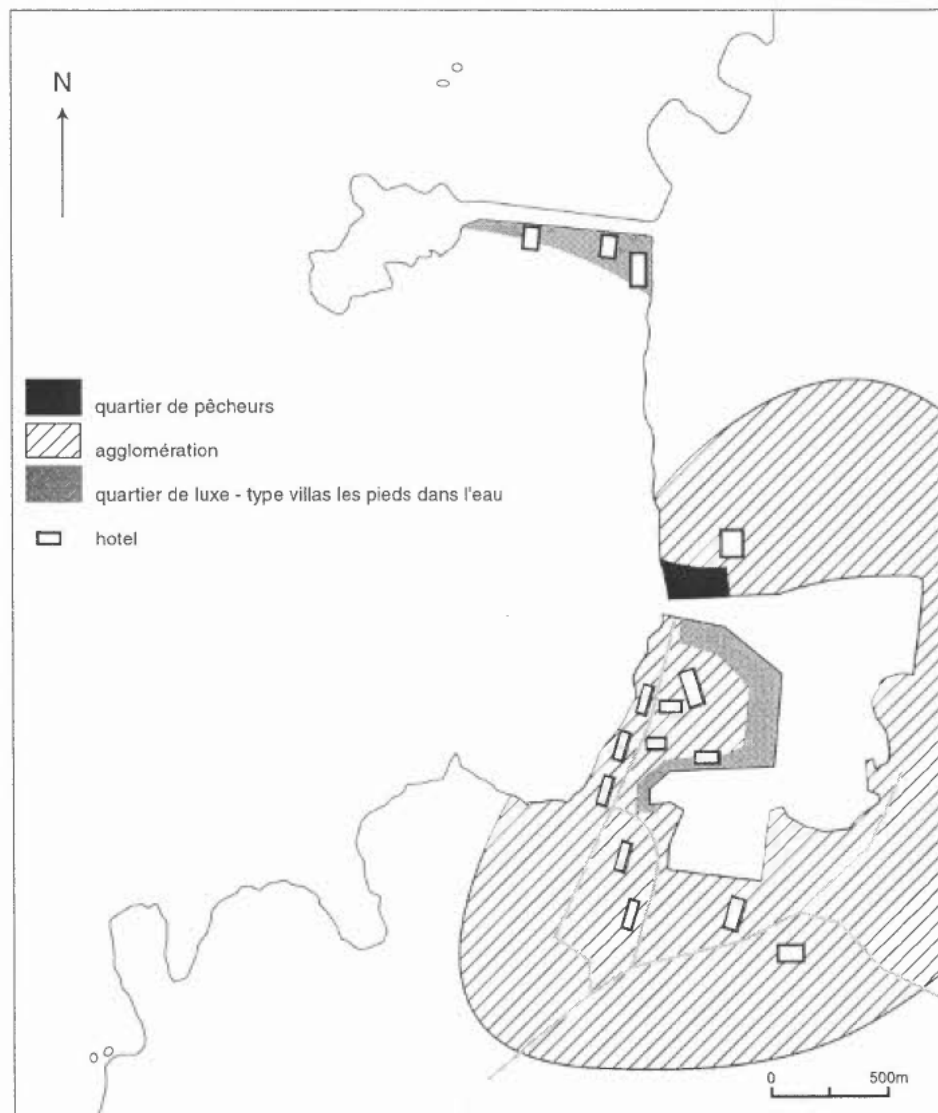
style colonial composées d'appartements accueillent les vacanciers. On y trouve aussi des restaurants, des bars, des boutiques de souvenirs. L'ensemble encadre un vaste espace aquatique composé de bassins à bulles (700m²), d'une piscine (150m²), d'une pataugeoire. L'établissement borde deux plages où l'on peut pratiquer différentes activités nautiques. Des randonnées équestres et pédestres sont proposées. Une fois par semaine, un marché de produits locaux permet aux touristes d'acheter des souvenirs. Les soirées sont animées sur des thèmes locaux (soirée zouk, chanté Noël, carnaval). Le Méridien Habitation Longvilliers à Saint-Martin, situé à l'anse Marcel, a une capacité de 94 chambres et dispose d'un seul restaurant et d'un bar. De même le service d'animation est réduit et se compose de la piscine, du tennis, du squash et du mini-golf.

Dans les trois cas, la pratique d'activités nautiques parfois sous la forme de stages, l'animation des soirées, le marché local organisé dans l'enceinte de l'établissement, peuvent dispenser le touriste de s'ouvrir à la culture et au pays d'accueil. Ces lieux constituent un cocon, une coquille pour les touristes. Ils ne peuvent cependant plus être assimilés à des isolats touristiques. L'hôtel « Marouba Club » du Carbet accueille ainsi des repas de mariage ou de communion, les clubs de troisième âge, les comités d'entreprises, les élections des rois et des reines du carnaval de la commune. Parfois les plages artificielles ou naturelles sont fortement territorialisées et gardées par des vigiles. Elles ne sont dans ce cas accessibles qu'aux touristes de l'hôtel.

3.2.3 Les stations touristiques.

Certaines stations touristiques s'organisent autour d'aménagements structurants tels qu'un port de plaisance, un golf, des grands hôtels. C'est le cas de Saint-François en Guadeloupe, de la Pointe-du-Bout à la Martinique, de Rodney Bay Marina à Sainte-Lucie. La Pointe-du-Bout est devenue depuis 1965 la première zone touristique de la Martinique et s'est construite autour du port de plaisance bordé de magasins et de restaurants. Le port est animé par les vedettes de passagers qui rejoignent Fort-de-France. Il concentre aussi des sociétés de location de bateaux, des catamarans qui effectuent des excursions, un bateau à fond de verre. Le village créole construit en 1999 étend la zone commerciale à l'intérieur de la station. On y trouve des commerces de vêtements, de décoration, de vente de rhum et de cigares, des galeries d'art. La station concentre une dizaine de grands hôtels et des résidences hôtelières de deux à quatre étoiles. Trois d'entre eux, le Méridien, le Bakoua et le Carayou donnent directement sur la mer et disposent de plages artificielles. Ils proposent des animations nautiques variées. Tout ceci renforce l'anthropisation du littoral. L'anse Mitan constitue une zone périphérique de diffusion touristique par le biais de la petite hôtellerie, des locations saisonnières, des restaurants, des petits commerces. Le front de mer est densément aménagé.

La Marina de Rodney Bay à Sainte-Lucie. (carte 22)



A Sainte-Lucie, le port de Rodney Bay Marina est entouré de grandes villas les pieds dans l'eau et de petits immeubles bas (carte 22). Il s'agit donc d'une vraie marina qui dispose en outre des infrastructures de maintenance propres aux ports de plaisance mais aussi des banques, un supermarché, des bars/restaurants, de la location de voiliers et de voitures. La marina jouxte la petite ville de Gros-Ilet et les grands hôtels de la plage de Reduit Beach. La marina structure la première station touristique de l'île et concentre 70% des hôtels de Sainte-Lucie.

Pour la commune du Marin, la construction du port de plaisance au début des années 1980, et l'essor de la location à la suite des lois de défiscalisation permet de revitaliser le tissu socio-économique. En 1970, l'usine sucrière ferme ses portes, entraînant le déclin progressif du sud de la Martinique. Les ouvriers sont en partie réemployés au Club Méditerranée situé à la sortie de la Baie du Marin sur la commune de Sainte-Anne. En 1974, la commune est érigée en sous-préfecture et la cité administrative doit permettre d'enrayer le déclin. En fait, il faut attendre les années 1980 pour que le Marin s'ouvre au tourisme par le biais du nautisme et de la plaisance. Le port qui appartient à la commune depuis 1984 (25 places à quai à l'époque), est géré depuis par une entreprise privée sous la forme de concession, la S.A.E.P.P. Le port naturellement abrité n'est pas entouré de quais. Il est constitué de cinq pontons abritant 600 voiliers et de 2 500 m² de bâtiments regroupant la capitainerie, les magasins d'accastillage, de souvenirs et de vêtements de mer, les bars et les locaux des agences de location. Ces commerces sont moins nombreux et plus dispersés qu'à la Marina des Trois-Ilets.

Dans les Grandes Antilles, les stations touristiques constituées de coquilles hôtelières s'étendent plus largement. Le ruban hôtelier d'Isla Verde à Puerto-Rico s'étire entre la vieille ville de San Juan et l'aéroport international sur une dizaine de kilomètres et regroupe 23 hôtels internationaux et cinq casinos. Cette zone se poursuit à l'est de l'aéroport avec 36 hôtels internationaux et une marina. Les longues plages de sable blanc sont bordées d'un mur d'immeubles résidentiels et d'hôtels d'une dizaine d'étages construits dans les années 1970 au style très banal. Les piscines et les jardins des hôtels occupent le haut de plage, un boulevard permet de longer la mer en arrière du front hôtelier, puis les quartiers résidentiels assurent la jonction avec le reste de l'agglomération.

A Cuba, la zone touristique de Varadero située à 140 kilomètres à l'est de la Havane est une péninsule large de quelques centaines de mètres et qui avance dans la mer sur une vingtaine de kilomètres. Elle devient une zone touristique dans les années 1930 à l'initiative du milliardaire américain Dupont qui y construit une villa. Depuis, Varadero connaît une expansion ininterrompue avec une succession d'hôtels, de terrains de golfs et d'activités ludosportives. Les plages accueillent aussi la population cubaine. Ainsi une certaine mixité des

aménagements apparaît, comprenant des coquilles hôtelières et des structures touristiques populaires pour la population cubaine. Dans les deux cas, la ville et la population insulaire jouxtent les hôtels et les intègrent à leur économie.

Les stations balnéaires de Punta Cana à Saint-Domingue comme celle de Cayo Coco (archipel de Camagüey) constituent les nouvelles zones touristiques de la Caraïbe, construites sur le modèle de Cancun au Mexique. A l'origine, les longues plages de sable blanc étaient longées par des plantations de cocotiers qui alimentaient l'industrie du coprah et des cosmétiques. Les aménagements furent entrepris par les secteurs publics et privés. La construction de l'aéroport international est ainsi une initiative privée à Punta Cana à Saint-Domingue, alors que les infrastructures ont été développées par l'Etat à Cuba. A Cayo Coco, les plages s'étendent sur 22 kilomètres. Les grands hôtels internationaux installés dans la cocoteraie bordent la plage, juxtaposant leur coquille sans vraiment créer une véritable région touristique intégrée au reste de l'île.

3.2.4 Les stations touristiques mixtes.

Certains villages littoraux (Sainte-Anne à la Martinique et en Guadeloupe, Terre-de-Haut des Saintes, Capesterre de Marie-Galante, Bequia aux Grenadines) deviennent des stations touristiques et connaissent des mutations dans l'aménagement de leur littoral. Ils offrent un front de mer marqué par la mixité des activités traditionnelles comme la pêche et celles plus récentes des loisirs et du tourisme avec les paillotes et les meublés. Souvent, les abris de pêcheurs et parfois les vieilles cases installées sur la plage sont détruits par les municipalités pour laisser place à un promenoir aménagé et paysager. Parfois ce sont les riverains eux-mêmes qui prennent de telles initiatives. Au Carbet, les restaurateurs des différentes paillotes installées sur la plage ont planté des cocotiers afin de retenir le sable et d'amortir les fortes houles de tempête. Sur la plage, les embarcations de pêche sont regroupées, parfois un port artificiel est aménagé afin d'accueillir les flottilles de pêche mais aussi les vedettes qui pratiquent la pêche au gros et celles des clubs de plongée. Le front de mer connaît une forte pression foncière : les familles de pêcheurs et les personnes âgées sont peu à peu remplacées par des meublés en location, des restaurants, des magasins de souvenirs. Les aménagements touristiques sont multiples et dépendent de la capacité des acteurs à transformer le milieu. Au côté des implantations programmées des grands complexes hôteliers, des marinas et des ports de plaisance, se développent des quartiers touristiques spontanés qui offrent des gîtes, des petits hôtels, des restaurants. Ainsi le modèle de la station spontanée polynucléaire domine.

Ce qui est à craindre avec la diffusion du tourisme et l'appropriation de cette activité par les populations insulaires, c'est le mitage des espaces littoraux encore vierges, même si les installations restent dans un premier temps

modestes. Ainsi quand l'île est petite comme Saint-Martin et à fortiori sur les îlets les phénomènes de surfréquentation sont vite atteints. Il devient nécessaire de maîtriser ces aménagements qui, trop nombreux, risquent de nuire à l'idéal recherché par les vacanciers. L'intériorisation des aménagements peut-être une solution, encore faut-il limiter les constructions sur les pentes des sites remarquables qui peuvent se dénaturer du fait de la construction d'un hôtel ou d'un quartier résidentiel.

4 LA PECHE PARENT PAUVRE DES AMENAGEMENTS LITTORAUX.

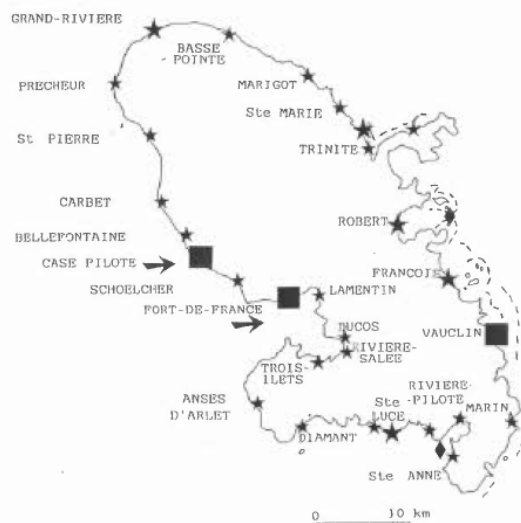
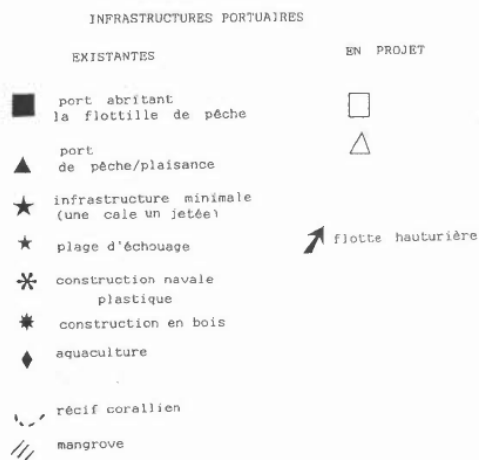
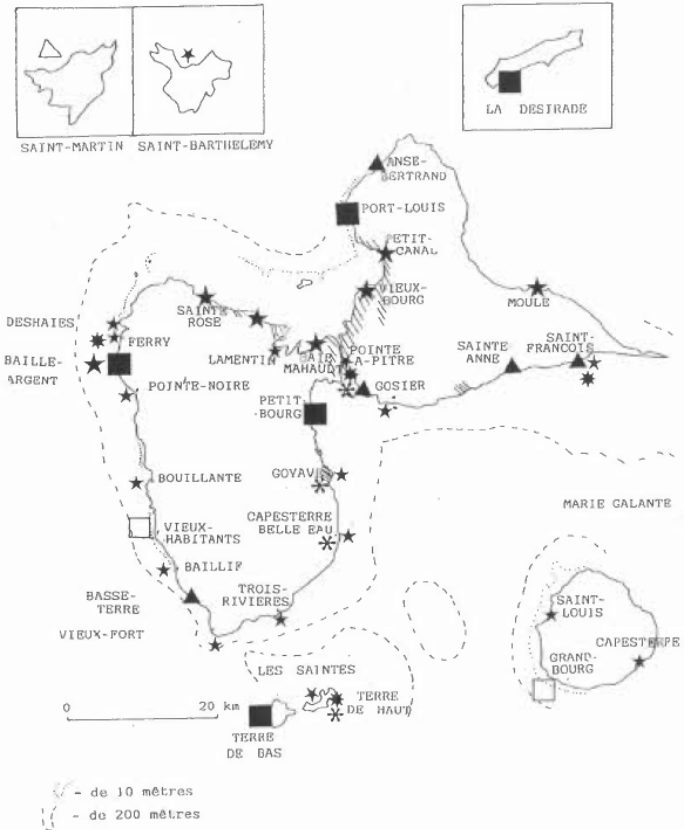
La pêche est sans doute l'activité littorale et maritime la plus ancienne de la Caraïbe. Aujourd'hui encore le pêcheur constitue une figure emblématique des littoraux antillais. Pourtant, les aménagements sont rares du fait de la petite taille des embarcations et à cause de l'extrême dispersion des points de débarquement. Enfin, la faiblesse des productions débarquées ne nécessite pas d'infrastructures lourdes à terre. L'aménagement des littoraux pour le développement de la pêche est souvent détourné pour le développement de la plaisance et pour favoriser les établissements de plongée sous-marine ou de pêche au gros.

4.1 De la dispersion au regroupement.

Le pêcheur antillais est souvent présenté comme un individualiste, expliquant ainsi la dispersion des embarcations le long des plages. Chaque pêcheur possède son canot, son appentis pour ranger ses filets. Il habite souvent en bordure de plage. Cette habitude à occuper le littoral par la remise à matériel, l'auvent pour être à l'ombre, le canot, la carcasse de l'ancien... peut enlaidir les plages. Certaines sont ainsi accaparées par les pêcheurs professionnels, les retraités, les pêcheurs plaisanciers.

Les pêcheurs comme tout le secteur primaire, connaissent aussi une forte diminution de leurs effectifs et la tendance actuelle tend au regroupement des installations soit sur un seul site, soit en plusieurs. Cela permet de libérer la plage entière ou au moins de vastes zones qui peuvent être réappropriées par les autres activités de loisirs ou de tourisme. Les municipalités et les services administratifs des pêches (Affaires Maritimes, Fisheries Division) jouent un grand rôle dans ces dynamiques nouvelles puisqu'ils sont à l'origine de la construction des ports et des installations annexes à la pêche (machines à glace, locaux, carburants). Les pêcheurs professionnels qui utilisent des embarcations plus grandes consommant davantage de carburant, de la glace, ont tendance à se regrouper. Enfin de nouvelles pratiques comme la pêche à la traîne autour des Dispositifs de Concentration de Poisson peuvent entraîner le regroupement des pêcheurs dynamiques au droit des DCP.

Les infrastructures portuaires à la Martinique et en Guadeloupe. (planche 23)



4.2 Les formes d'aménagements portuaires.

La plage d'échouage demeure la plus répandue dans les Petites Antilles. Parfois les bateaux sont mouillés au large. Sur la plage, des rondins permettent de hisser les canots. Des cabanes, parfois des appentis récents permettent de stocker le matériel. Elle est souvent bordée d'habitations.

Le petit port de pêche (Port-Louis ou Baille-Argent en Guadeloupe, Le Vauclin ou Grand-Rivière à la Martinique, Roseau à la Dominique) accueille la profession et concentre certaines activités induites comme la vente d'essence détaxée, la coopérative qui approvisionne en matériel, des remises pour les filets de pêcheurs, une machine à glace. Parfois comme à Case-Pilote, un atelier de conditionnement assure en partie la vente de la production.

Parfois *le petit port est polyvalent*. A Case-Pilote, à Deshaies, les pêcheurs, les plaisanciers, les embarcations des clubs de plongée ou de pêche au gros se côtoient. En Guadeloupe, les nouveaux ports polyvalents de Deshaies et de Saint-François accueilleront à terme des pêcheurs, des professionnels du tourisme nautique, des ligneurs de plus de 15 mètres et du trafic de passagers. Les risques de conflits et d'exclusion menacent les petits pêcheurs qui deviennent minoritaires.

Enfin les embarcations les plus importantes sont souvent à quai dans les ports omnium, mixtes comme les ports de commerce. Les ligneurs vénézuéliens accostent au port de commerce de Fort-de-France. En Guadeloupe, certains ligneurs sont à quai dans la marina de Saint-François et d'autres dans celle du Bas-du-Fort à Gosier.

Les acteurs politiques développent des stratégies portuaires pour aider les marins-pêcheurs qui constituent une population peu nombreuse mais forte en terme d'image. Les ONG et certains Etats comme le Japon construisent des petits ports par le biais de leurs accords de pêche avec les petites îles de la Caraïbe. Ces ports souvent étroits ne sont pas conçus pour accueillir une flotte de pêche moderne et hauturière qui à terme pourrait concurrencer les généreux donateurs. De même les Etats-Unis n'encouragent pas la création d'une pêcherie hauturière à Haïti de crainte d'alimenter les futures migrations de boat people vers la Floride. Dans les Antilles françaises, de gros efforts ont été réalisés, notamment en Guadeloupe pour construire des ports polyvalents. Cependant cette infrastructure polyvalente échappe de fait au contrôle des marins-pêcheurs pour se tourner vers le tourisme. Une nouvelle flottille occupe les lieux et se spécialise dans les excursions en mer, les sorties pour pratiquer la plongée sous-marine ou la pêche au gros. Ces ports polyvalents facilitent néanmoins la

reconversion des pêcheurs qui se tournent pour certains vers ces activités de tourisme et de loisirs.

*

*

*

Ainsi les rivages de la Caraïbe qui n'accueillaient que les populations indigentes, les artisans sans terre, connaissent depuis plusieurs décennies un fort mouvement de littoralisation. De même les économies de plantation en crise se reconvertissent vers de nouveaux secteurs liés à la mer (zones portuaires et hub, tourisme, zones franches...). Les acteurs sont nombreux à investir le littoral sans en dépendre directement. Les pauvres s'installent encore sur les terres de l'Etat qui ne les revendique pas toujours. Les plus riches recherchent quant à eux le bien-être et la vue sur les horizons marins. Cet attrait engendre des phénomènes de gentrification dans certains quartiers urbains mais aussi à la campagne avec la construction de villas luxueuses en bord de mer comme c'est le cas à Saint-Barthélémy, sur la côte des Arcadins, à Punta Cana ou sur les pointes des communes du Robert, du François et du Vauclin. Cette littoralisation s'accompagne ainsi d'aménagements toujours plus nombreux qui tendent à se densifier dans certains sites notamment autour des villes portuaires. Les dégradations sont alors importantes et nécessitent des politiques de gestion.

III

DE LA DEGRADATION A LA GESTION DURABLE.

Les rivages de la Caraïbe appartiennent aux paysages remarquables insulaires et supportent des économies littorales comme la pêche et depuis quelques décennies le tourisme et les loisirs sportifs. Ils jouent un rôle dans la biodiversité des environnements insulaires et les formations coralliennes associées permettent la protection des littoraux, assurant le calme des plans d'eau et la pérennité des plages. Pourtant la plupart des récifs coralliens dans le monde sont menacés. Il y a huit ans, des rapports scientifiques ont révélé qu'environ 10% d'entre eux avaient déjà été détruits ou irréversiblement dégradés. En 1998 et 1999, des résultats d'opérations de suivi menées autour du monde indiquaient que moins de 30% des récifs coralliens étaient encore peuplés d'un ensemble de coraux, poissons et autres espèces en bonne santé. L'impact des phénomènes de blanchissement survenus en 1997 et 1998 a été très sévère : de grandes étendues récifales dans plusieurs pays ont perdu jusqu'à 90% de leurs coraux vivants, parfois dans des colonies âgées de plus de 1000 ans. Dans ces conditions, nous tenterons de dresser une étude synthétique sur les zones coralliennes de la Caraïbe afin d'amorcer une réflexion qui s'attache trop souvent à la spécificité de chaque système insulaire. A l'anthropisation généralisée des rivages, répondent des efforts différenciés de gestion durable. Ainsi la prise de conscience de la fragilité de ces écosystèmes dépend de la culture environnementale de chaque pays de la Caraïbe et surtout du niveau de vie de ses habitants.

1 DES ECOSYSTEMES SENSIBLES POUR DE NOMBREUX CONFLITS.

Les écosystèmes insulaires de la Caraïbe sont extrêmement riches et divers en fonction de l'altitude, de l'exposition des versants au vent ou sous le vent, de sorte que des variations bioclimatiques et bioécosystémiques apparaissent à très grande échelle (Desse.M, 2003). Les rivages supportent également une très grande variété d'écosystèmes : les récifs coralliens, les mangroves, les plages et les forêts de bord de mer sont les plus spécifiques. En réalité, les formations littorales forestières ou herbacées sont plus nombreuses et ne se limitent pas aux arrières-plages boisées mais on les retrouve sur les falaises et les îlets avec des étagements et des structures originales (Philippe.J 1997).

La diversité de ces écosystèmes est remarquable même si la présence de la mer induit certains facteurs limitants (sel, vent, marée) qui nécessitent des adaptations. Cependant, ces formations végétales et coralliennes s'étendent sur des surfaces modestes du fait du cadre étroit de l'insularité. Grande diversité par petites touches spatiales qualifie ces écosystèmes insulaires, menacés et difficiles à restaurer parce que leur petite taille réduit fortement leur capacité de régénération.

1.1 Des écosystèmes littoraux riches mais fragiles.

Les récifs coralliens, les mangroves, les herbiers, les plages et les forêts littorales constituent des écosystèmes variés et riches. Ils participent à la variété paysagère des îles-volcans ; des écotones de contact entre les pentes, les hauts et les profondeurs marines.

1.1.1 Les récifs coralliens : des oasis de vie.

Les récifs coralliens sont des constructions biologiques constituées par des madréporaires (*hexacoralliaires*) renfermant des colonies de polypiers. Au nombre de un à mille par branche, mesurant de un millimètre à dix centimètres, le polype de corail représente la partie animale des récifs. Le polype est une sorte de minuscule anémone de mer munie d'un grand nombre de tentacules chargées de cellules urticantes ou nématocystes qui lui permettent de capturer sa nourriture. Ces polypes sont réunis entre eux par leur épiderme et par un squelette calcaire rigide qui les différencie ainsi des *Octocoralliaires* (gorgones). Les polypes de corail vivent en symbiose avec des algues unicellulaires (*zooxanthelles*). Elles occupent l'endoderme c'est-à-dire la partie morte du corail. Les *zooxanthelles* tirent leur carbone par photosynthèse du gaz carbonique dissous dans l'eau de mer. L'oxygène non utilisé profite aux polypes qui, en respirant, éliminent le gaz carbonique d'où la symbiose. Les exigences écologiques des *zooxanthelles* contribuent à la localisation des formes coralliennes. L'association se complète d'algues encrustantes calcaires du groupe des *Corallinacées* et des *Lithothamniées*.

On compte 800 variétés de coraux dans le monde, 350 sur la Grande Barrière australienne, 300 en Nouvelle-Calédonie, 170 en Polynésie française, 200 à Mayotte, 149 à la Réunion et seulement 52 pour l'ensemble de l'archipel guadeloupéen et 45 à la Martinique. Il semble que les variétés de coraux soient plus nombreuses sur les littoraux de la Caraïbe continentale que dans les îles. A San Salvador des Bahamas, T.Donald compte sur le tombant de Fernandez Bay six espèces de coraux : *Acropora cervicornis*, *Porites astreoides*, *Porites porites*, *Monastrea annularis*, *Monastrea cavernosa* et *Dichocoenia stokesii*. A la Martinique, on trouve une quarantaine de variétés de coraux : sous forme de plaques comme les coraux de feu (*Millepora complanata*, *Agaricia grahamae*), digités (*Dendrogyra cylindrus*, *Porites porites*, *Madracis mirabilis*), en plateaux comme le corail corne d'élan (*Acropora palmata*), en hémisphère comme le corail cerveau (*Diploria strigosa*, *Diporia labyrinthiformis*). Il est rare de rencontrer en quantité plus de quatre à cinq variétés de coraux par zone. Nous avons vérifié cela dans l'archipel des Grenadines comme sur les littoraux haïtiens.

Les récifs sont consolidés d'algues encroutantes ainsi que de gorgones (Octocoralliaire). Les *Gorgonia ventalina* oscillent au gré de la houle et se disposent perpendiculairement au courant dominant afin de capter le maximum de nourriture. Les *Pseudopterogorgia sp* et les *Plexaurella nutans* ont davantage le port d'algues même si en réalité elles sont formées de polypes. Les éponges (Spongiaires) offrent des tailles et des formes variées (tubes jaunes (*Siphonodictyon coralliphagum*), cratères (*Xestospongia muta*), ou anémones de mer (*Actinies*).

Si la faune corallienne de la Caraïbe (entre 140 et 400 espèces de poissons et entre 300 et 500 de mollusques) n'atteint pas les splendeurs des fonds de la Mer Rouge ou de la Polynésie (800 espèces de poissons et 1500 de mollusques), elle constitue cependant de beaux décors riches en vie.

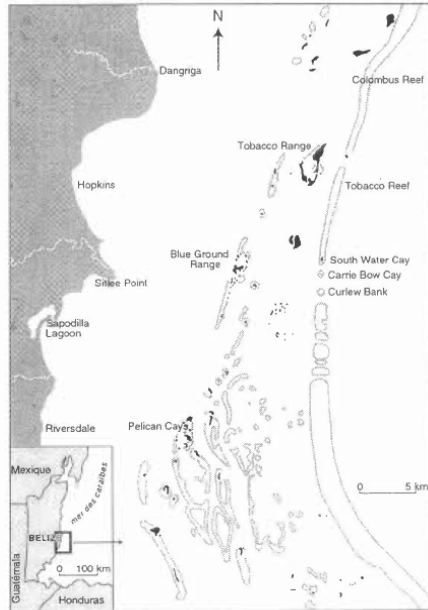
Les coquillages sont nombreux et parfois de taille décimétrique: lambis (*Strombus*), casques (*Cassis*), cônes (*Conus*), murex (*Murex*).

Le système corallien est très compartimenté et chaque espèce sédentaire défend jalousement son territoire (demoiselles (*Chromis*), cardinaux (*Holocentrus*), mombins (*Myripristis*), gorets (*Haemulon*), chirurgiens (*Acanthurus*), bourses (*Monacanthidés*), trompettes (*Haulostomus maculatus*), poissons perroquets (*Scarus*), poissons anges (*Pomacanthus*), requins dormeurs (*Ginglymostoma cirrarum*), murènes (*Gymnothorax*), barracudas (*Sphyræna barracuda*).

Les oursins (*Centrochinus antillarum* et *Tripneustes esculentus*), les pieuvres (*Octopus*) et les langoustes (*Panulirus*) occupent avec les murènes les anfractuosités des roches. A ces espèces benthiques et sédentaires se joignent des espèces pélagiques comme les colas (*Ocyurus*), les couliours (*Selar crumenophthalmus*), les balaous (*Hemiramphus*) et les tortues (Tortue Caouanne *Caretta caretta*, les tortues Luth *Dermochelys coriacea*) qui fréquentent les plages et les herbiers. Les pagres (*Lutjanus*), les bonites (*Scombridae*), les carangues (*Caranx*) préfèrent les eaux agitées des récifs frangeants. La répartition des organismes générateurs des formes coralliennes répond à un certain nombre de facteurs. La température de la mer ne descend pas en dessous de 18°C et l'optimum est compris entre 25 et 30°C. La salinité est relativement élevée, comprise entre 27 et 40 ‰. Les coraux vivent en dessous du niveau des basses mers, même si sur les récifs certaines espèces peuvent supporter à l'occasion d'être hors de l'eau. Les vagues et les embruns maintiennent alors l'humidité des polypes.

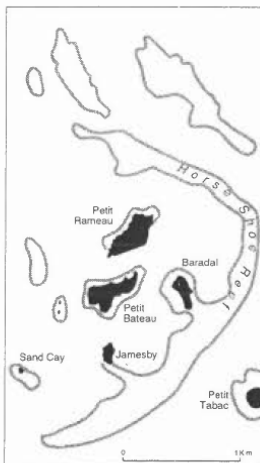
**Les formes coralliennes.
(planche 24)**

le récif barrière de Bêlize.

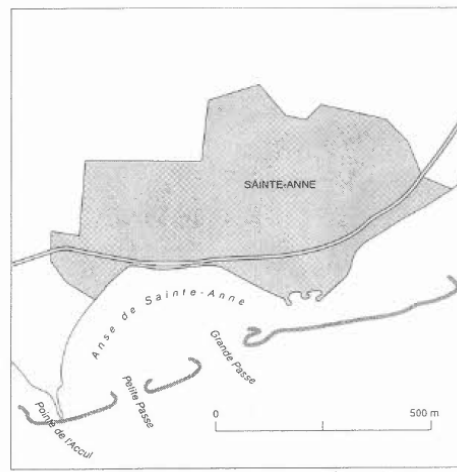


Le récif annulaire

des Tobago Cay aux Grenadines.



Le récif frangeant de Sainte-Anne en Guadeloupe.



Si on peut observer des coraux ou des éponges jusqu'à 40 mètres, la profondeur maximale permettant l'essor de l'écosystème corallien est de -25 mètres. La luminosité reste forte, elle est d'ailleurs nécessaire aux éponges et surtout aux *zooxanthelles* qui opèrent la photosynthèse. L'eau doit être agitée pour le bon renouvellement de l'oxygène. Cependant si la houle est trop forte, les coraux fragiles risquent d'être moins nombreux (*Dendrogyra cylindrus*, *Porites porites*, *Madracis mirabilis*, *Acropora palmata*), au profit des coraux circulaires (*Diploria strigosa*, *Diporia labyrinthiformis*) ou en plaques (*Millepora complanata*, *Agaricia grahamae*).

Toutes les îles de la Caraïbe accueillent des colonies de coraux. Ils sont cependant absents des mangroves qui se sont construites à l'embouchure des fleuves côtiers importants. En effet la charge sédimentaire est alors trop forte et entraîne la turbidité des eaux empêchant ainsi l'installation des polypes.

1.1.2 Herbiers et mangroves : des écosystèmes associés.

Les récifs accueillent aussi des herbiers de phanérogames qui piègent les sédiments dans certaines dépressions, devant les récifs (Tobago Cays aux Grenadines) mais aussi devant la mangrove dans des eaux peu profondes (Baie des Barradères en Haïti). La plus commune est l'herbe à tortue ou *Thalassia testudinum* localisée en côte-sous-le-vent des îles comme à Pigeon en côte-sous-le-vent de Guadeloupe ou dans les anfractuosités du lagon (Anse Michel ou Pointe Macré à la Martinique) et les herbiers de *Caulerpa* qui préfèrent un substrat plus ferme souvent en zone corallienne (Trou Forban, côte des Arcadins à Haïti), îlet Madame (baie du Robert à la Martinique) ou encore au sud du cul-de-sac-Ferré (Martinique).

Dans la Caraïbe, les mangroves sont souvent associées aux constructions coralliennes dès lors qu'elles ne sont pas situées au débouché d'un fleuve important. Certaines mangroves présentent une complexité floristique. Les travaux de J Portecop et de P de Montaignac (1981) montrent la zonation suivante entre les canaux Perrin et Belle-Plaine sur la rive est du Grand-Cul-de-Sac-Marin de Guadeloupe. La mangrove y présente un front de mer constitué de palétuviers rouges à racines échasses ne dépassant guère 10 mètres de hauteur (*Rhizophora mangle*), de pourpriers de bord de mer (*Sesuvium portulacastrum*). Si le centre des étangs bois sec est dénudé du fait de la sursalinité, on trouve en

périphérie une mangrove arbustive ne dépassant pas deux mètres, composée de palétuviers noirs à pneumatophores (*Avicennia germinans* et *Avicennia Schaueriana*). Viennent ensuite en seconde ligne les palétuviers blancs (*Avicennia germinans*) et les palétuviers gris (*Laguncularia racemosa*) qui constituent la haute mangrove avec des futaies de 10 à 20 mètres de hauteur. L'arrière-mangrove est constituée de zones marécageuses aux eaux plus ou moins saumâtres, à hautes herbes ou herbes coupantes (*Cladium mariscus*). Vient ensuite la forêt marécageuse à *Pteurocarpus*, *Pavomia*, *Tabebuia*, *Inga laurina*. L'eau n'est pas salée. La prairie à fougères dorées (*Acrostichum*) établit le lien avec la terre ferme. Cette diversité est atténuée dans le cas des petites mangroves alluvionnaires que l'on retrouve dans des zones sèches (Cap Macré, Baie du Trésor à Trinité à la Martinique). Le front est alors composé de *Rhizophora mangle* et la jonction avec la zone de sursalinité s'effectue avec l'*Avicennia*. Celui-ci peut être le seul représentant comme dans l'Étang des Salines: il s'agit alors d'une esquisse de mangrove pionnière. De même le *Rhizophora mangle* peut être monospécifique (Carriès, côte des Arcadins en Haïti).

Certaines mangroves occupent de larges espaces en Haïti; elles sont liées à la forte et récente érosion des sols et elles accueillent un nombre limité d'espèces. A l'est de Miragoâne, la mangrove s'étend sur un à deux kilomètres de largeur et six kilomètres de longueur. Elle est exploitée pour le charbon de bois ou les piquets servant à la construction, de sorte qu'elle n'excède pas un mètre de hauteur. Dans ces conditions elle se compose essentiellement de *Rhizophora mangle*. L'*Avicennia* n'est présent qu'en périphérie des étangs bois sec et à proximité de la piste. Les fougères dorées (*Acrostichum*) occupent les derniers espaces devant la piste. On retrouve des phénomènes similaires dans les mangroves situées au sud de la baie des Barradères et aux Sources Puantes qui bordent le nord de l'agglomération de Port-au-Prince.

Dans la zone caraïbe on remarque ainsi une étroite association des mangroves, des herbiers et des récifs coralliens. Ces trois écotones constituant de l'espace littoral ne peuvent être dissociés. Björn Kjerfve montre que les sédiments et les nutriments arrivent par les fleuves côtiers. Leurs eaux sont filtrées par les forêts marécageuses puis par les mangroves et enfin par les herbiers. Ces derniers ont cependant besoin de lumière et la sédimentation ne doit pas y être trop forte. Les récifs coralliens dépendent du bon filtrage des sédiments et aussi des influences océaniques (oxygénation, température et salinité des eaux).

Ainsi les mangroves, les herbiers et les récifs comptent-ils parmi les écosystèmes les plus riches de la planète. Cette productivité dépend aussi de l'étendue des bassins versants et de leur état. Ainsi les mangroves des petites îles, des îlets ou celles bordant des littoraux dont les bassins versants sont dénudés (nord de la Baie de Port-au-Prince) sont beaucoup moins riches que les

mangroves étendues des baies de Fort-de-France, du Grand-Cul-de-Sac-Marin de Guadeloupe ou de la baie de Carracol au nord-est d'Haïti.

Enfin les récifs coralliens, les prairies et les mangroves accueillent des écosystèmes complexes qui sont interdépendants dans les cycles de vie comme pour la chaîne alimentaire. On note ainsi des migrations d'organismes à cycles journaliers ou saisonniers. Les mangroves et les herbiers constituent des lieux privilégiés de frai. Les récifs coralliens accueillent ensuite les juvéniles et les adultes (Ogden et Zieman.1977 ; Meyer et al., 1983).

Finalement les récifs coralliens sont gravement menacés dans le monde et dans la Caraïbe en particulier. Les conflits d'usages des zones coralliennes sont nombreux entre les pollutions urbaines et agricoles, la pêche, le tourisme, les loisirs sportifs (Desse M, Couix G., 1991). La gestion et même la protection de ces écosystèmes deviennent nécessaires.

1.1.3 Les plages et les forêts de bord de mer : des espaces tampons surfréquentés.

Les plages constituent un paysage emblématique des îles de la Caraïbe et le support matériel et idéal des activités de tourisme et de loisirs mais aussi pour la pêche à la senne. Si les grèves de galets et les plages de sable volcanique attirent moins les nouvelles pratiques ludosportives, les unes parce qu'elles rendent les déplacements difficiles et les autres parce que les minéraux sombres constituant l'arène ont tendance à surchauffer, obligeant le touriste à la peau sensible à presser le pas pour finalement courir jusqu'à la mer... Pour certains, la couleur foncée est aussi synonyme de saleté. Au contraire les plages coralliennes ne surchauffent pas, se marient mieux, selon les goûts, avec le bleu de la mer, cependant la présence de blocs de corail en trop grand nombre peut gêner les déplacements.

Les plages connaissent un faible marnage et accueillent finalement des biocénoses peu développées comparées aux récifs coralliens ou aux mangroves. On notera la présence d'insectes, de crabes et d'échassiers (bécasseaux). Une certaine richesse apparaît quand l'embouchure des rivières est contrariée en période de carême, entraînant alors la constitution d'un marais saumâtre vite transformé en frayère attirant de nombreux échassiers (bécasseaux, butors, aigrettes).

Les plages constituent des espaces tampon qui amortissent les houles cycloniques quand le système avant-plage, plage et arrière-plage n'est pas entravé de constructions ou d'enrochements. La largeur de la plage évolue toute l'année. Durant l'hivernage plus propice aux dépressions et à la houle, les plages sont étroites. La charge sédimentaire se rétablit durant le Carême. D'une

manière générale la largeur est souvent inférieure à 50 mètres et peut parfois se réduire à un liseré de sable sec.

La végétation qui colonise le haut de la plage fait preuve d'adaptation aux différents trophismes littoraux que sont la présence du vent, du sel, le mouvement du sable, la sécheresse et la chaleur renforcée sur les plages de sable volcanique. De la mer à la terre se développent des espèces rampantes comme les patates bord de mer (*Ipoméa pes-caprae*) et le haricot bord de mer (*Canavalia maritima*), elles délimitent l'extrême limite du marnage. En arrière du groupement pionnier croît un rideau arbustif qui occupe le haut de plage constitué de mancenilliers (*Hippomane mancinella*) et de raisiniers bord de mer (*Coccoloba uvifera*). Des arbres d'une quinzaine de mètres s'associent à ces arbustes ; l'amandier pays (*Terminalia catappa*), le tamarinier (*Tamarindus indica*), le catalpa (*Thespesia populnéa*) et bien évidemment le cocotier (*Cocos nucifera*) qui peut constituer une espèce monospécifique quand il a été planté pour être exploité. L'étendue de ces formations dépend de la topographie et de leur localisation en côte au-vent ou sous-le-vent.

Ainsi les récifs coralliens, les mangroves, les plages et leurs forêts constituent des écosystèmes riches mais peu étendus, rarement contigus, supports de nombreuses activités. Ils constituent les moyens naturels de défense contre les menaces de la nature.

1.2 Les menaces de la nature.

Les récifs coralliens des îles de la Caraïbe appartiennent aux paysages remarquables insulaires. Ils sont le support des économies littorales comme la pêche et depuis quelques décennies le tourisme et les loisirs sportifs. Ils jouent un rôle dans la biodiversité des environnements insulaires et permettent également la protection des littoraux. Ainsi, assurent-ils le calme des plans d'eau et la pérennité des plages.

Pourtant la plupart des récifs coralliens dans le monde sont menacés. Depuis 1995 des rapports scientifiques ont révélé qu'environ 10% d'entre eux avaient déjà été détruits ou irréversiblement dégradés. En 1998 et 1999, des résultats d'opérations de suivi menées autour du monde indiquaient que moins de 30% des récifs coralliens étaient encore peuplés d'un ensemble de coraux, poissons et autres espèces en bonne santé. L'impact des phénomènes de blanchissement survenus en 1997 et 1998 a été très sévère : de grandes étendues récifales dans plusieurs pays ont perdu jusqu'à 90% de leurs coraux vivants, parfois dans des colonies âgées de plus de 1000 ans. Dans ces conditions, nous tenterons de dresser une étude synthétique sur les zones coralliennes de la Caraïbe afin d'amorcer une réflexion qui s'attache trop souvent à la spécificité de chaque système insulaire. Parmi les menaces majeures qui pèsent sur les récifs coralliens figurent les pressions anthropiques, souvent chroniques, liées aux activités en zone côtière ; elles ont un impact localisé et immédiat. Les pressions

naturelles, nombreuses et variées, liées notamment au changement global de la terre, renforcent les formes d'agressions de ces écosystèmes sensibles. Le cumul de ces atteintes peut avoir sur eux des conséquences irréversibles sur les écosystèmes coralliens.

1.2.1 La part grandissante des changements globaux.

Depuis 1985, les études consacrées aux impacts du changement global sur les écosystèmes coralliens se multiplient. En effet, le réchauffement de la planète induit une série de phénomènes de grande ampleur. On estime ainsi que le niveau moyen des océans devrait s'élever de 2 mm par an en moyenne, soit de 20 cm par siècle. Il est cependant possible que cette progression s'accélère en fin de siècle. Cette remontée marine ne devrait pas gêner les récifs puisqu'une branche de corail pousse de un à vingt millimètres par an. Ce sont plutôt les facteurs associés qui risquent de générer une forte dégradation. En effet, le taux de CO₂ atmosphérique devrait continuer à croître, entraînant une baisse de la calcification des coraux. Dans ces conditions, la remontée du niveau des mers pourrait être, à échelle géologique, fatale aux récifs actuels. La transgression maritime et l'élévation de la température des eaux marines devraient aussi entraîner des perturbations dans la localisation des régions coralliennes. Les eaux aux températures comprises entre 25 et 30° C risquent d'être situées plus au nord, compromettant ainsi certains récifs de la Caraïbe aux eaux surchauffées. Depuis 1980, les phénomènes de blanchissement des coraux apparaissent. Les algues symbiotiques meurent et les pigments chlorophylliens des zooxanthelles sont réduits. Si ce phénomène persiste, les coraux meurent aussi. Ce blanchissement des coraux est lié au réchauffement de l'eau de mer et serait imputable aux anomalies climatiques engendrées par le courant El Nino en 1982/1983, 1994, 1997/1998, 2001. Il est probable que cette accélération des périodes de blanchissement des coraux de la Caraïbe soit étroitement liée au réchauffement global planétaire. Les maladies sont d'autres signes de la fragilité des récifs de polypiers. Ainsi les maladies de la bande noire et de la bande blanche sont observées dans l'ensemble de la Caraïbe et déciment les populations d'*Acropora palmata*.

Le second aspect du changement global réside dans la multiplication probable des tempêtes et des cyclones et surtout par le renforcement de leur activité (vents violents et fortes pluies). Ces pluies d'intensité importante auront une forte agressivité mécanique sur les sols insulaires. On peut craindre une augmentation de l'érosion. Les rejets turbides en mer induits auront une action très destructrice sur les récifs. P Saffache montre que le littoral nord Caraïbe à la Martinique a reculé de 25 à 35 mètres en quarante ans. Parfois le recul dépasse 70 mètres (anse Belleville) (Saffache.P et Desse.M, 1999). Ce recul est

généralisé le long des littoraux des côtes sous-le-vent de la Dominique, de la Guadeloupe où le plateau continental est inexistant ; les réponses apportées tendent à généraliser les enrochements.

1.2.2 Le pouvoir destructeur des cyclones

Les cyclones affectent surtout le nord de l'Arc Antillais. Cependant ils peuvent aussi atteindre le sud, les Grenadines, par exemple, soit directement soit par la houle associée. Ainsi, la houle générée par le cyclone Lenny en novembre 1999 a affecté le sud de l'Arc Antillais de la Guadeloupe à Grenade.

L'action de la houle est importante puisqu'elle casse les coraux branchus, les gorgones et les éponges. D'après nos observations, la Pointe Batterie à Deshaies (Guadeloupe) a ainsi perdu ses coraux corne d'élan ainsi que les espèces fines de coraux branchus lors des cyclones Hugo et Luis ; ces espèces n'ont pas recolonisé les lieux depuis (on notera le même exemple sur les fonds de l'Anse Dufour (Anses d'Arlets) à la Martinique. Dans certains secteurs d'éboulis sur forte pente, la totalité des fonds coralliens peut disparaître pendant plusieurs mois (Rivière Sèche , Martinique) (d'après nos relevés personnels). La houle peut aussi endommager les barrières récifales et arracher des blocs du bourrelet. La présence de coraux nécrosés renforce ce phénomène. Parfois des cayes disparaissent sous la violence de la houle. Il nous a été rapporté que le cyclone Flora a détruit en 1963, les îles habitées qui émergeaient sur la barrière récifale de la baie des Barradères à Haïti. En 1999, la houle cyclonique de Lenny a détruit le « sandy island » situé au centre de l'archipel des Grenadines.

La houle cyclonique entraîne aussi la brutale abrasion des côtes. Les plages de la Dominique ont ainsi reculé en moyenne de trois mètres en 1995 (cyclone Luis). Du 17 au 19 novembre 1999, le passage de l'ouragan Lenny au nord-ouest de la Guadeloupe fut la cause de nombreux dégâts occasionnés par une forte houle (vagues de quatre à six mètres de hauteur claquant sur le rivage). En fonction de la topographie et de la nature des terrains, la mer est parfois remontée à 200 mètres à l'intérieur des terres. L'affouillement du sable et du sol, le déplacement de rochers de taille métrique, les dégâts considérables montrent la force et l'ampleur du phénomène. Le recul du trait de côte peut alors atteindre 20 mètres. Du fait de l'absence de hauts-fonds et du faible apport de sédiments par les rivières (les entreprises de travaux public exploitent directement les lits des rivières pour les granulats et pour limiter les risques d'embâcle en cas de fortes pluies cycloniques), le transit sédimentaire le long du littoral est altéré et les plages se reconstituent difficilement. Elles sont alors sensibles à la moindre houle.

Le cyclone est aussi souvent accompagné de fortes pluies qui menacent les aménagements littoraux installés sur des terrains plats inondables. De nombreux quartiers se sont aussi développés à l'embouchure des rivières (au Prêcheur à la Martinique, ou à la Cité Soleil à Port-au-Prince qui accueille près de 400 000

habitants). Les fortes pluies entraînent des dépôts terrigènes et des pollutions diverses dans la mer. Ces pics de pollution et ces brusques apports contribuent à la perte des récifs surtout si les eaux marines sont peu brassées. Ainsi sur les côtes-sous-le-vent, des dépôts de sédiments fins sont repérables sur les récifs et les couvertures coralliennes durant la saison des pluies.

Cette remontée du niveau de la mer constitue un des principaux enjeux de l'aménagement des littoraux insulaires pour les décennies à venir. Les pressions naturelles s'exercent indifféremment sur toutes les zones du récif frangeant ou barrière. Ainsi même des récifs isolés et peu fréquentés sont aujourd'hui menacés.

1.3 L'insularité renforce les pressions anthropiques

Les pressions exercées par les populations littorales sont diverses et d'intensité variée. Ces agressions qui touchent les écosystèmes littoraux sont cependant en augmentation et couvrent des étendues croissantes. L'insularité tend à surexprimer ces atteintes puisque les régions côtières sont le réceptacle de la grande majorité des aménagements structurants et accueillent plus de 70% de la population. Certains espaces comme les métropoles insulaires concentrent ces atteintes. En Guadeloupe, Pointe-à-Pitre occupe le centre des deux îles. L'agglomération macrocéphale concentre les activités de production, de transport, d'administration, de tourisme. Les risques de conflits sont ainsi nombreux (planche 23). L'étroitesse des bassins versants et des plaines littorales accélère les impacts des dérégulations des écosystèmes.

1.3.1 Les apports terrigènes : conséquence du suraménagement.

Les polypes ont besoin d'une eau oxygénée et claire, or ces deux conditions deviennent rares à proximité des côtes. A Haïti les problèmes de sous-nutrition poussent les agriculteurs à utiliser de mauvaises pratiques culturales. Les brûlis excessifs, les cultures sur forte pente, l'absence d'amendements qui pousse l'agriculteur à rechercher de nouvelles terres sont autant de pratiques qui favorisent l'érosion des sols. Ces techniques culturales se poursuivent alors même que le sol a complètement disparu. Ainsi sur le versant sud de la chaîne des Mattheux, les brûlis sont encore utilisés afin de faire reverdir les cailloux...L'érosion des sols alimente des dépôts alluvionnaires au débouché des rivières. Parfois la mangrove s'y implante (Sources Puantes et Rivière Grise au nord de la Baie de Port-au-Prince, Baie des Barradères ou de Caracol). Dans la baie de Port-au-Prince les sédiments d'origine terrigène tapissent les fonds marins sur une épaisseur de 20 mètres (Claude D.,1999).

Dans la baie du Marin, dans un contexte différent de déprise agricole, P. Saffache (Saffache P, Desse M.,1999) constate les mêmes phénomènes

d'envasement. Cette région située au sud de la Martinique connaît une urbanisation grandissante et un maraîchage actif (cultures des légumes, melon, vigne). P.Saffache estime que les 2 km² de parcelles cultivées en maraîchage libèrent 26 000 tonnes de sédiments par an contre 24 tonnes pour 3 km² de terres pâturées. Les échelles sont différentes mais les processus sont les mêmes et ils conduisent à l'hyperméandration des formations coralliennes.

Ces phénomènes sont renforcés en périodes de pluies, où les précipitations durent longtemps et sont de forte intensité. Les dérives littorales et les alizés exposent également davantage certains sites tels les fonds des baies du Robert et du François (Martinique) dont les eaux gardent une couleur bistre alors même que le carême est sec (mars et avril 2001). On note le même phénomène avec une plus forte ampleur dans la baie de Jacmel (Haïti). L'exploitation des carrières de calcaire en Haïti, de ponce à la Martinique (Rivière Blanche) et à la Dominique (Layou River) engendre aussi des panaches de turbidité qui affectent les colonies de coraux. Enfin les villes peuvent générer des effluents qui, outre leur nocivité par les agents polluants, constituent aussi des panaches épais. Ainsi en fin de matinée de telles eaux turbides entourent la Pointe de Carrefour à Port-au-Prince.

1.3.2 L'insidieuse pollution des eaux.

Dans la Caraïbe, les pollutions terrestres sont les plus nombreuses. Les pollutions urbaines et industrielles sont souvent irrémédiables pour les récifs et les mangroves. Elles sont liées à des fuites industrielles, aux infiltrations d'eau dans les sols qui gagnent ensuite les rivières littorales, aux lessivages des sites de traitement des hydrocarbures, aux décharges d'ordures (Truitier au nord de Port-au-Prince, décharge de la Gabarre en Guadeloupe). De même, les villes portuaires et les sites touristiques littoraux sont rarement équipés de stations d'épuration. Enfin le lessivage des routes entraîne une forte pollution par les minéraux lourds (plomb, vanadium).

En Guadeloupe, les communes riveraines du Grand Cul-de-Sac-Marin ne sont pas toutes équipées de station d'épuration. Les rejets s'effectuent plus ou moins directement le long des rivières et en bordure de mer. De même les décharges sauvages sont nombreuses et participent avec celle de la Gabarre à polluer la zone. La pollution par les hydrocarbures est présente. La raffinerie SARA utilise du fuel vénézuélien qui est centrifugé afin d'éliminer l'eau et les boues avant la combustion. Celles-ci sont ensuite déversées dans des bassins de décantation, l'eau qui s'en échappe regagne directement la mer (Desse M.,1998). On retrouve les mêmes pollutions par hydrocarbures à proximité de toutes les capitales de la Caraïbe.

Si cette pollution est géographiquement limitée, il n'en est pas de même des rejets agricoles qui sont moins visibles mais très destructeurs pour les écosystèmes coralliens et les mangroves associées. Les herbicides, les fongicides tuent les polypes et les autres êtres vivants du récif. L'apport de nitrates et de phosphates contribue à l'eutrophisation et ralentit la calcification. De plus la prolifération des algues étouffe les coraux. Ces pollutions d'origine terrestre sont souvent associées à l'hypersédimentation et connaissent des pics en période de fortes pluies et de lessivage des sols. En Guadeloupe, la première source de polluants est d'origine agricole, suite à l'utilisation massive de pesticides organochlorés contre le charançon du bananier en Basse-Terre et contre la fourmi manioc en Grande-Terre. Ces pesticides sont largement dispersés parfois par hélicoptères et contaminent les sols et les rivières sur de vastes étendues. Les résidus décelés dans les poissons, crevettes et rats de rivière confirment l'importance de la présence de Chlodécone et de Mirex (Kermarec A.,1981). Les engrais forment aussi une source de pollution majeure avec des apports de nitrates élevés. Les déchets provenant des industries de la canne sont aussi nombreux. Les rhumeries Séverin et surtout Bonnemère rejettent dans la Grande-Rivière à Goyave, 350 000 litres de vinasses par campagne sucrière dont 5000 litres de fonds de cuves. Si la pollution par les vinasses reste modeste, au contraire l'emploi de soude pour le nettoyage des cuves est la source d'une forte dégradation de la qualité des eaux qui entraîne un pic de mortalité dans les groupes pisciaires.

Les différentes îles ou parties d'îles sont ainsi diversement touchées par ces polluants en fonction de leur mise en valeur et de la capacité des Etats à gérer ces pollutions urbaines ou agricoles. A la Martinique, les dégradations sont nombreuses mais souvent peu visibles, alors qu'à Port-au-Prince, les premiers mètres du rivage sont couverts de débris. De même les eaux peu profondes sont lourdes, grasses et encombrées de résidus de toutes sortes. A ces agressions visuelles, s'ajoutent les odeurs nauséabondes. Les effets de site sont aussi très importants. Ainsi aujourd'hui, la plage de Jacmel (Haïti) est couverte d'immondices en plastique apportés par les rivières puis par les courants marins et les vents. Au sud de la Martinique sur la commune de Sainte-Anne (anse Esprit, anse Noire) les débris sont apportés par les vents et les courants. Si cette présence d'objets en plastique ne porte pas atteinte directement aux récifs, ils constituent néanmoins une injure au lieu et un danger pour certaines espèces marines comme les tortues.



Photographie 25: La plage de Jacmel, au Sud Ouest d'Haïti est aujourd'hui le réceptacle de toutes les pollutions. Cette petite ville reste pourtant une des principales destinations touristiques. Derrière le mur, un hôtel et sa piscine accueille quelques touristes de passage. M Desse, 2000.



Photographie 26 : Le bord de mer de Port-au-Prince est très pollué (quartier de Martissot). Certaines maisons se construisent sur ces espaces gagnés sur la mer grâce aux débris. Dans le fond, le port international. Cliché d'Olivier Cospar, avril 2002.

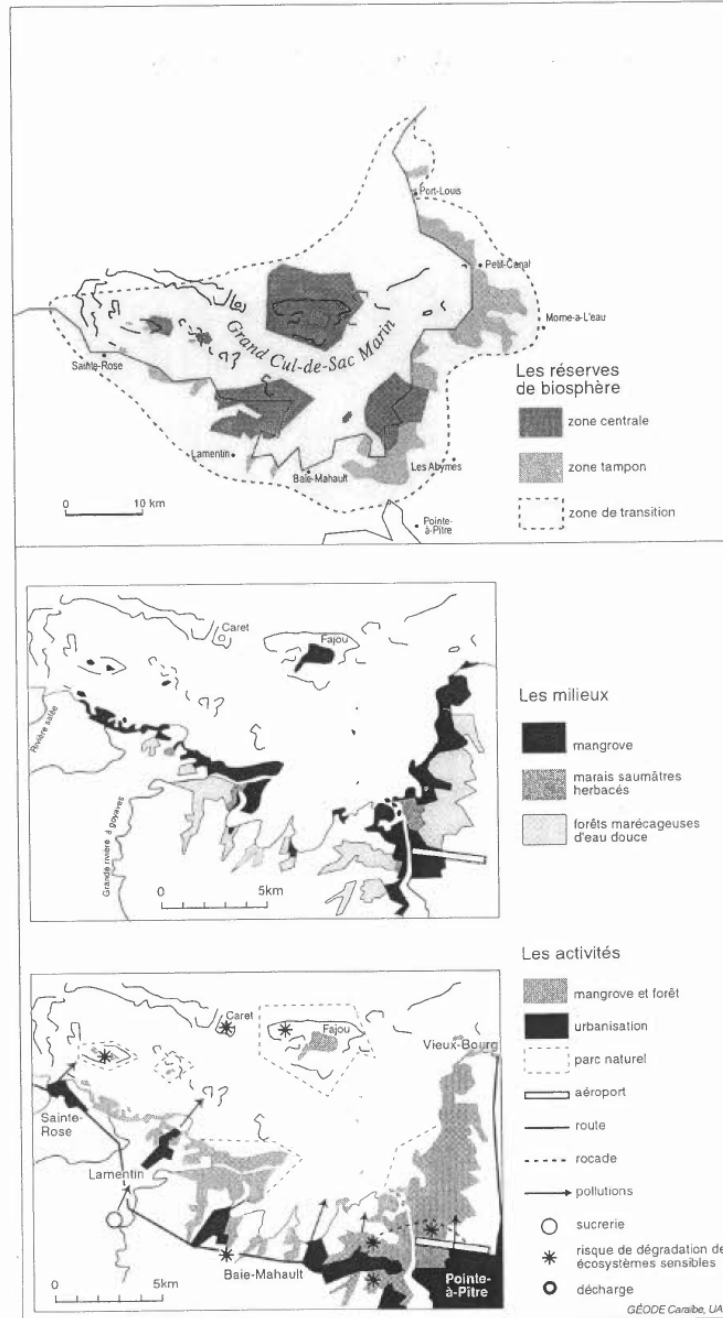
Les pollutions d'origine marine sont aussi en voie d'augmentation. Il s'agit des pollutions par hydrocarbures, par métaux lourds et matières fécales aux alentours des ports de plaisance et des zones de mouillage. Ces dernières peuvent d'ailleurs être plus affectées parce que les mesures sanitaires sont moindres alors que le nombre de voiliers peut dépasser la centaine par site. Dans les ports français, on ne trouve plus de peinture au plomb ; des bacs à huiles usagées et des bacs à ordures sont à la disposition des plaisanciers et enfin les déchets organiques et les eaux usées doivent être vidangées. Cependant, les ports de plaisance et les fonds de baies qui connaissent de faibles déplacements d'eau tendent néanmoins à se polluer.

Les navires de croisière constituent aussi une source importante de pollution du fait de l'augmentation du nombre de croisiéristes qui s'élevait à 7 millions en 1996 et dépasse les 12 millions en 2003. Les paquebots sont confrontés aux problèmes d'élimination des déchets qui s'élèvent parfois entre trois et cinq tonnes par jour. Une partie est directement versée en haute mer, au large des îles, le reste pompé dans les ports d'escale. Ces déversements en mer peuvent accentuer la pollution des eaux littorales.

D'autres sources de pollution marine proviennent des dégazages et échouages. Ainsi les Etats membres de la communauté caribéenne et les Etats associés ont signé un accord visant à surveiller la pollution marine. En effet, les économies de ces Etats dépendent de la mer, de la pêche et du tourisme ; or on constate que le cabotage augmente entre les différentes îles mais aussi vers le canal de Panama. La taille et le nombre de navires des lignes internationales sont aussi en croissance. Les navires transportant des produits toxiques et dangereux sont de plus en plus nombreux (dérivés d'hydrocarbures, pesticides, produits chimiques et radioactifs).

Les Etats de la Caraïbe ont obtenu que la mer des Caraïbes soit considérée comme une zone spéciale au sein de l'organisation maritime internationale (*annexe V of the Convention on the prevention of pollution from ships*). Afin de mieux suivre les bâtiments de cabotage, cet accord englobe les Antilles françaises et néerlandaises et les Etats du Caricom. Le plan POLMAR repose sur le respect des normes de navigation, la mise en place d'un dispositif de plan de sauvetage et d'assistance des navires en danger et sur l'aide mutuelle des Etats en cas de pollution.

Milieus et activités dans le Grand Cul-de-Sac Marin. (planche 25)



Les effets de site tendent à concentrer les polluants en fond de baie, à l'embouchure des rivières et à proximité des zones d'habitat insalubre. Les populations indigentes ont tendance à s'installer sur des terrains qui ne sont guère revendiqués par ailleurs à proximité des décharges, des usines d'incinération, des centrales thermiques, des usines chimiques. De véritables sites Sévésos apparaissent à proximité de ces activités polluantes. Toutes les échelles spatiales se rencontrent entre la baie de Maracaïbo polluée par des dizaines de puits de pétrole, les zones d'exploitation et de raffinage à Trinidad, le quartier de Californie situé à l'est de Fort-de-France jouxtant la décharge et la centrale thermique du Lamantin, tout en recevant les dioxines émises par la nouvelle usine d'incinération. A Port-au-Prince, les quartiers populaires des cités Soleil, l'Eternel et Carrefour regroupent de fortes densités de population sans aucun moyen de traitement des eaux usées ni de ramassage des ordures. La bordure littorale est alors saturée de polluants (photographie 26).

1.3.3 L'extraction du corail et du bois de mangrove : des marques de sous-développement.

Sur des îles de petite taille, au sol volcanique, les récifs coralliens constituent une source d'approvisionnement en roches calcaires permettant la fabrication de chaux.

Jusqu'à la fin des années 1980, les vols de sable destiné à la construction étaient fréquents à la Martinique et en Guadeloupe. Ces prélèvements sont toujours pratiqués à Haïti et sans doute dans les îles de l'archipel des Grenadines. A Haïti les maisons traditionnelles des villages littoraux sont toutes construites en blocs de madrépores; de même le corail pilé constitue le sable de construction. Ces matériaux de construction sont extraits des terrains d'origine corallienne qui bordent les rivages mais aussi sur les plages, les beach-rocks et sur les récifs frangeants.

Le sable peut aussi être prélevé afin de remblayer des plages artificielles devant les hôtels de luxe installés en zone volcanique où l'arène est noire. Ainsi le sable de la plage artificielle de l'hôtel Framissima situé à Batelière (Fort-de-France) provient de la plage des Salines (sud de la Martinique). De même le sable de l'hôtel Méridien de la Pointe-du-Bout ainsi que celui de l'hôtel Jalousie-Hilton situé entre les deux pitons à Sainte-Lucie provient des Grenadines.



Photographie 27 : La baie de Marigot à proximité de la plage du Diamant, montre les différentes formes d'agressions possibles. Au premier plan, le Novotel, qui date de la fin des années 1970, offre une première agression visuelle, complétée par les lotissements qui grignotent les pentes. La décharge d'ordures pollue ces eaux tranquilles. La baie abritée, accueille aussi des voiliers sur mouillage. Tout ceci tend à fragiliser les récifs coralliens et les liserés de mangrove. M Desse, 2001.



Photographie 28 : Un vingtaine de voiliers au mouillage , sous le vent de Baradal aux Tobago Cays (Grenadines). Cette réserve naturelle est ainsi menacée par les pollutions engendrées par les voiliers, dont le nombre peut dépasser la centaine en pleine saison. M Desse, 2001.

Dans les zones touristiques, les morceaux de corail sont enlevés des plages afin de conserver une granulométrie homogène, ailleurs ces blocs sont prélevés pour la construction de maisons ou la fabrication de chaux. Ces prélèvements de sable ou de blocs de corail entraînent une perte sédimentaire et menacent l'équilibre des plages. De même le différentiel granulométrique des anses coralliennes joue un rôle important en cas de forte houle. L'absence de blocs de corail accélère l'érosion.

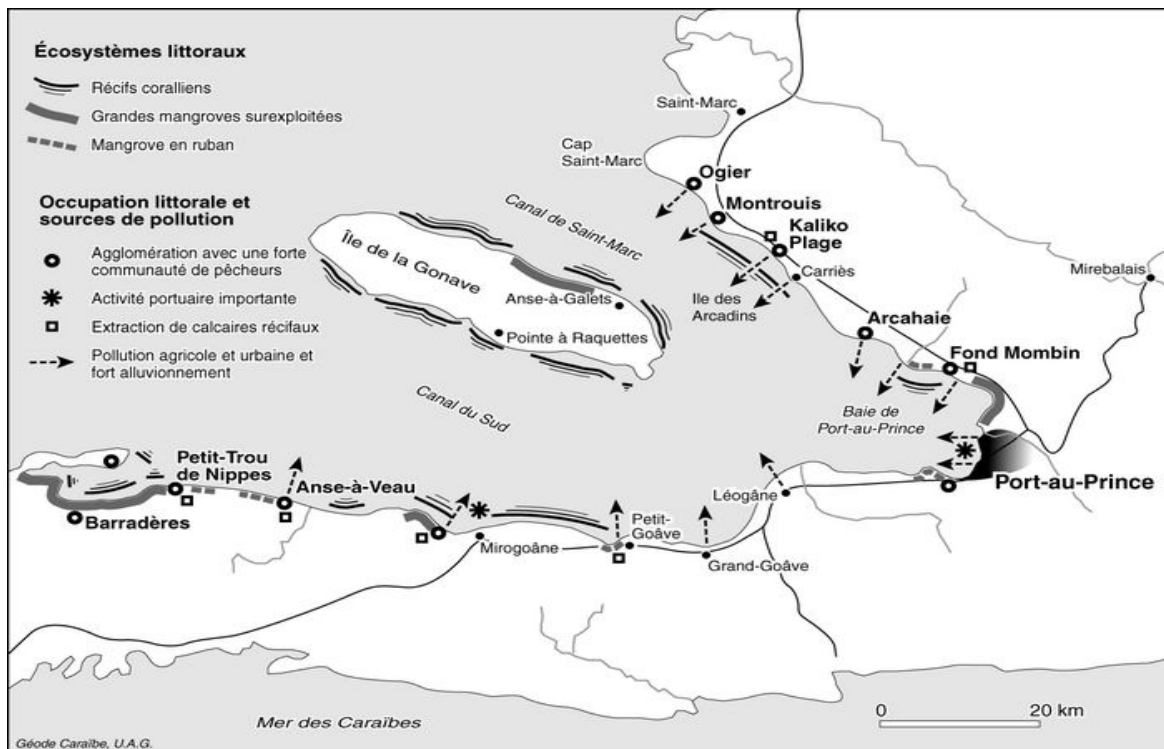
Avec le développement du cabotage et l'essor récent de la croisière, les dragages des récifs frangeants et des écosystèmes associés se multiplient. Le Banc des Couillons est ainsi en disparition dans le Petit Cul-de-Sac-Marin, de même avec le développement du port de plaisance du Marin (Martinique), de nouveaux dragages sont à prévoir. A Union (Grenadines), le récif Green Island qui abrite le port de Clifton a été récemment aménagé et dragué afin de faciliter l'accès aux nouvelles installations portuaires. Ces dragages peuvent aussi être exploités pour la construction et les travaux publics (dragages de la Baie de Fort-de-France, et des chenaux d'accès au port autonome de Jarry en Guadeloupe). Ces pratiques entraînent la destruction irréversible des récifs, elles fragilisent les bases quand il s'agit de draguer les fonds sableux. Enfin les panaches de sédiments coralliens fins, en suspension, finissent par étouffer les coraux vivants.

De même les remblais littoraux se multiplient et agressent les différents écosystèmes associés aux récifs coralliens. Ainsi à Union la piste d'aviation repose sur le récif frangeant, les ports de Jarry (Guadeloupe) ou de Deep Water Harbour situé au nord de Bridgetown (Barbade) sont constitués de polders industrialo-portuaires qui empiètent sur des fonds coralliens. Ces constructions, nécessaires au développement économique, modifient cependant les courants côtiers et peuvent ainsi accentuer la sédimentation sur les récifs.

L'exploitation de la mangrove demeure une activité spécifiquement littorale. Le bois a longtemps été utilisé pour produire du tanin, fabriquer du charbon de bois. Si certaines îles protègent ces espaces, l'exploitation reste très forte à Haïti. Elle prend toute son ampleur sur les grandes étendues de mangroves qui bordent le littoral du canal du sud. Les mangroves alluvionnaires y sont nombreuses et étendues (cinq kilomètres de long sur un de large à Miragoâne, dix kilomètres de long sur un de large en fond de baie des Barradères) (carte 26). La mangrove composée de *Rhizophora mangles* est coupée régulièrement de sorte qu'elle ne dépasse pas les deux ou trois mètres de hauteur. Les palétuviers coupés servent de gaules pour la construction. D'autres sont brûlés pour fabriquer du charbon de bois. Les forêts sèches littorales subissent le même sort et certaines zones arbustives ne dépassent pas trois mètres de hauteur. Ailleurs le long de la côte des Arcadins et à l'Ouest de Port-au-Prince les nouveaux occupants tentent d'exonder les petites mangroves accréionnaires pour y développer l'agriculture, l'élevage et y construire des maisons ou des hôtels (sortie de Carrefour au sud-

est de Port-au-Prince). Dans les petites îles où les espaces plans sont rares, les mangroves ont été partiellement comblées afin d'y construire des aéroports, des zones industrielles. En Guadeloupe, l'aéroport du Raizet, la nouvelles rocade nord et la zone industrialo-portuaire empiètent sur la mangrove qui est taillée en lambeaux.

Les écosystèmes menacés dans le golfe de la Gonave (Haïti). (carte 26).



1.3.4 La pêche côtière facteur de dégradations.

Les zones coralliennes et les écosystèmes associés sont riches et abritent de nombreuses espèces halieutiques. Ces récifs, véritables oasis de vie, contrastent avec les espaces pélagiques relativement pauvres. Si la Caraïbe ne figure pas parmi les grandes régions halieutiques, les récifs concentrent plus de 80% de la pression de pêche. En effet, les pêcheurs insulaires fréquentent les eaux littorales, souvent par manque de moyens et de réelles connaissances nautiques. Les phénomènes de surpêche sont fréquents.

A Haïti, dans le canal du sud, aucun bateau de pêche ne possède de moteur entre Port-au-Prince et Barradère. Les pêcheurs de tradition utilisent des barques en forme de 4 à 5 mètres. Cependant depuis une vingtaine d'années, la crise agricole étant persistante, des paysans se sont aussi tournés vers la pêche. Souvent très pauvres, ils naviguent à la pagaie sur des pirogues sans bordé de 3 à 4 mètres. Certaines ne sont même pas droites... Dans ces conditions, ils ne fréquentent que les fonds proches du littoral. L'instabilité des embarcations

limite aussi les moyens de capture. On y pêche à la ligne, à la petite nasse en bambou de type « tombé levé », en apnée avec des fusils à harpon de fortune. 300 pêcheurs environ travaillent dans cette baie de 50 km². A la Dominique, la moitié de la flottille de pêche de la côte sous-le-vent est constituée de radeaux. Ils pratiquent les eaux infralittorales et utilisent les nasses, les sennes de plage et les trémails. A la Martinique et en Guadeloupe, l'IFREMER et les Conseils Régionaux incitent les pêcheurs à fréquenter les Dispositifs de Concentration de Poisson installés en pleine mer. L'intérêt des DCP est de favoriser la capture des poissons pélagiques (marlins, espadons, thons, bonites) et de soulager ainsi les captures de juvéniles dans les eaux littorales. Cependant la fréquentation des DCP relève des marins-pêcheurs professionnels et dynamiques, et les eaux côtières restent toujours fréquentées par les pêcheurs non déclarés aux Affaires Maritimes, par les marins retraités et par les plaisanciers.

La surpêche ne se mesure pas uniquement au grand nombre de pêcheurs par unité de surface mais aussi à l'augmentation du nombre et de la taille des engins de pêche. Ainsi les professionnels des Antilles françaises possèdent souvent plus de 100 nasses et plus de 2000 mètres de filets chacun. Les pratiques de pêche sont aussi souvent mauvaises. Ainsi sur la côte des Arcadins (Haïti), les culs de sennes de plage ont un maillage de 3 cm en maille étirée. Dans ces conditions les juvéniles ont peu de chances de s'échapper. A Port-Louis en Guadeloupe les sennes à colas sont très destructrices. 30 à 40 pêcheurs se répartissent sur une dizaine de canots. Le banc de colas repéré est encerclé. Comme les fonds sont coralliens, il n'est pas possible de refermer la senne depuis la surface et les plongeurs en apnée doivent soulever la senne au dessus des madrépores afin de permettre de resserrer le piège. A ce stade, les formations madréporiques sont souvent détériorées par la senne qui s'y accroche et par les plongeurs qui prennent appui sur le fond corallien pour remonter rapidement (Desse M., 1998).

A la Jamaïque certaines communautés de pêcheurs pratiquent la pêche à la dynamite qui détruit l'ensemble des espèces halieutiques sans tenir compte de la taille des individus. L'explosion entraîne également la destruction du récif.

La recherche d'espèces spécifiques constitue aussi une forme de mauvaise pratique halieutique. Ainsi aux Grenadines, les lambis et les langoustes sont surexploités. Sur les différents îlets des Tobago Cays, mais aussi à Mayreau ou à Petit-Martinique (Grenade), les tas de coquilles de lambis témoignent de cette surpêche. A Haïti et à Cuba les sociétés d'exportation de poissons valorisent surtout les prises de langoustes. Elles font alors l'objet de captures importantes de la part des pêcheurs qui tentent de sortir de l'économie de subsistance. Les oursins blancs sont aussi victimes d'une surpêche spécifique aux Antilles françaises et font l'objet de réglementation. Il en est de même des tortues marines qui sont recherchées pour leur chair comme pour alimenter les filières artisanales du travail des écailles. A Haïti, à la Jamaïque et dans les petites Antilles anglaises, elles sont menacées.

Finally, the effects of overfishing and bad practices are marked by a decrease in catches per fisher (3 to 4 kilograms in Haiti) for the same duration of fishing. Above all, the size of the species caught decreases and the catches of juveniles increase, compromising thus the repopulation. Along the southern canal (Haiti), the beaches are covered with juvenile shells of *Lambis* whose sizes range from 5 to 10 centimeters. Similarly, in the French Antilles, it is rare to find large crustaceans, parrotfish, large groupers on the coastal reefs.

1.3.5 La pression du tourisme et des activités de loisirs.

The diffusion of nautical practices and the frequentation of new spaces of life engender new forms of conflicts of use of the littoral.

- The fishermen who frequented the waters alone, the coastal waters share their space. Thus, collisions erupt around zones of mooring, since the sailboats hinder the deployment of beach nets. Moreover, professionals reproach the pleasure boaters for not respecting the prohibition of catching white groupers. The installation of fishing zones attracts too many pleasure boaters and divers, although fishing is prohibited there. Amateurs of fishing value the installation of concentration devices for fish, reserved exclusively for professionals, as a territorialization of the marine waters which they consider open to all. Conflicts between different ludic sports are more numerous, each annexing the territory linked to its practice. One finds the classic collisions between swimmers and water scooters, between surfers and bodyboarders... On the beach too, frictions can arise between amateurs of football and music and those who choose the sun and the calm of the places.

Finally, this recent appropriation of the littoral reinforces also the feeling that the Antillean coasts are monopolized by a minority, big hotels, villas of the rich. If in fact, this concerns only reduced spaces, the feeling exists even for those who frequent little the beach. Thus, some associations multiply spectacular actions of occupation of the beach, of the hotel or of the privatized shores in order to open them to all. In Guadeloupe, some political parties are angry against the privatization of the beaches by tourists. The natural reserve, which corresponds to a form of territorialization, is also sometimes felt as an enclave sanctuarized, removed from the insular space, thus from the population in the context of spatially limited islands.

D'autres formes de conflits, liés à une sur-fréquentation ponctuelle affectent les écosystèmes marins et littoraux. Ces espaces attirent et supportent, en effet, toute l'année une clientèle quantitativement élevée, contrairement aux régions littorales des moyennes latitudes ; il n'y a donc pas de répit dans la dégradation des écosystèmes coralliens ou les mangroves qui sont visitées également par des plongeurs, des scooters de mer, des kayaks, des bateaux à fond de verre. Les littoraux constituent le support d'activités touristiques et de loisirs importantes et cela pour de nombreuses raisons : les plages recherchées sont souvent constituées de sable corallien de couleur claire et le plan d'eau protégé par le récif est calme, les mangroves et les îlets constituent aussi des espaces de découverte. Ainsi à Saint-Domingue, à Cuba, en Guadeloupe ou aux Bahamas les hôtels bordent la plage et engendrent des détériorations sur les écosystèmes coralliens (Desse M, Couix G., 1991). La proximité de la plage empêche l'épuration des eaux usées qui sont importantes pour les grands hôtels accueillant souvent 300 personnes. La construction de jetées, de restaurants sur l'eau, perturbe également les courants et entraîne une forte sédimentation. Ainsi les lagons de Sainte-Anne et de Saint-François en Guadeloupe sont nécrosés par la conjugaison des pollutions d'origine urbaine et touristique. La concentration de bateaux dans des ports de plaisance comme dans les baies abritées génère aussi une forte pollution par hydrocarbures, par les déjections et par les peintures anti-fouling.

Les pratiques sportives peuvent accélérer le déclin des récifs coralliens. Ainsi à l'Anse Saint-Michel située au Sud de la Martinique, les jeunes insulaires pratiquent la planche à voile sur ce spot très venté. Le lagon n'est pas profond, il est alors aisé de remonter sur sa planche mais la constance du piétinement entraîne la destruction des coraux. La plongée sous-marine occasionne aussi des dégâts. Ainsi, dans la réserve Cousteau située à Malendure (Guadeloupe), les coraux branchus et les gorgones sont estropiés par les plongeurs qui désirent ramener un morceau de corail, symbole de leur éphémère appropriation. A Bonaire, les fonds coralliens protégés par un parc connaissent aussi une forte pression puisque 26 000 plongeurs les fréquentent au cours de 100 000 plongées. Les seuils de fréquentation sont dépassés et les dégradations apparaissent (Klein J, 2005). Cependant, le danger le plus important demeure les ancres et les chaînes des bateaux de plaisance, comme celles des canots des écoles de plongée. Elles cassent le corail sur de vastes aires. Les mangroves ne sont pas en reste et attirent de plus en plus d'amateurs. Elles peuvent être parcourues sur des passerelles (baie du Trésor à la presqu'île de la Caravelle, mangrove de Morne-à-l'eau). La découverte s'effectue aussi en canoë (Ducos ou Sainte-Rose) ou en barque (Marie-Galante). Des zones de nidification sont ainsi perturbées. La surconsommation de certaines espèces comme le lambi et la langouste par les touristes conduit également les pêcheurs à surexploiter ces espèces. Ailleurs coquillages, carapaces de tortues et madrépores sont vendus aux touristes.

Ces atteintes peuvent s'aggraver avec la mise en tourisme des îlets qui ne disposent pas de la surface suffisante pour absorber toutes ces dégradations et se régénérer. L'îlet Oscar à la Martinique accueille entre 100 et 200 visiteurs par jour. Ils passent la journée avec une entreprise de transport qui assure la restauration et l'animation. Le bord de plage est occupé par un ponton, des carbets pour préparer et servir les repas. Une ancienne maison créole est devenue un hôtel et accueille aussi quelques touristes. Le passage répété des bateaux, le cheminement des visiteurs, les constructions sommaires ont entraîné des dégradations sur les fonds sous-marins, comme sur la végétation littorale. Cet exemple n'est pas unique et on le retrouve à l'îlet Chevalier, dans la baie du Robert (Joseph P, Saffache P, Deknuydt, Talaya Y G, 2000), sur les îlets de la Petite et de la Grande Terre en Guadeloupe (Klein.J, 2003).

Avec le développement du tourisme de nature et la volonté de consommer de nouveaux produits touristiques, les écosystèmes marins sont aussi mis à l'épreuve. Comme en Floride, de plus en plus d'acteurs touristiques proposent de nager avec les dauphins, d'observer les baleines, de découvrir les tortues de mer. Si la pression demeure encore faible, elle peut cependant nuire à ces espèces marines peu habituées à la présence humaine. Enfin la pêche au gros ne cesse de se diffuser sans que l'on connaisse exactement les stocks de marlins et d'espadons.

1.3.6 De la dégradation des paysages aux conflits d'usage du littoral.

La surpollution, la dégradation des récifs coralliens et des mangroves, l'extraction du sable agressent les littoraux et leurs écosystèmes qui présentent des difficultés à se régénérer. Finalement c'est le paysage dans sa globalité qui est altéré : la plage est réduite, la mangrove aussi, la forêt littorale remplacée par des parkings. Sur les hauteurs, les lotissements gagnent sur les forêts sèches des pentes. A Saint-Martin, l'anse de Grand-Case connaît une urbanisation forcenée et accélérée par les lois de défiscalisation qui ont permis le rapide développement immobilier. A Sainte-Lucie, la construction récente d'un grand complexe hôtelier de couleur jaune à Rodney Bay constitue une agression visuelle par ses volumes et ses couleurs ; il en est de même du récent hôtel Cap Est « pied dans l'eau » au Vauclin. On peut multiplier les exemples de ces aménagements champignons qui poussent sur les rivages touristiques de Cuba ou de Saint-Domingue. Cependant en général, la dégradation paysagère est rarement brutale, elle est insidieuse comme les villas qui s'élèvent d'année en année sur les bords du plateau surplombant le Cap Ferré à la Martinique. Certaines dalles de béton s'égrènent le long de la petite route qui mène à la plage. Petit à petit, le paysage est mité. De même, les mangroves sont peu à peu remblayées par petites touches, ici pour agrandir le parking d'une grande

surface, ailleurs pour y installer une buvette, à Carrefour (Port-au-Prince) pour y construire une maison. Judith Klein a aussi montré la squatterisation progressive de la Forêt Domaniale Littorale en Guadeloupe (Klein J,2003). A la Dominique comme à Haïti et autour des grandes villes, c'est la misère des populations cumulant les handicaps qui entraîne les altérations les plus criantes ; habitat insalubre, forte pollution, dégradation des conditions de vie.

Le long des littoraux touchés par les houles cycloniques, le même paysage urbain se généralise, constitué de constructions effondrées, de cases et de maisons rebâties à la hâte, parfois emmurées, véritables blockhaus sur le sable (cela montre bien que les populations indigentes s'installent souvent sur la plage parce qu'elles n'ont pas d'autre choix). Des dents creuses apparaissent dans le front de mer, qui sont peu à peu remplacées par des restaurants dans les endroits touristiques. Les aléas de la nature entachent aussi les paysages.



Photographie 29 : Un littoral belvédère à Bèquia aux Grenadines. On peut noter la multiplication des villas sur les pentes avec vue sur la mer. Pour le moment la dégradation du paysage n'est pas trop poussée, mais dans quelques années...Ces terrains de forêt sèche, prennent chaque année davantage de valeur. M Desse, 2001.



Photographie 30 : A droite au débouché de la vallée, le bourg ancien de Case-Pilote et à gauche, les extensions récentes composées de maisons sans plans de rue apparent au niveau de la falaise, plus haut les lotissements s'organisent, les maisons sont grandes et une certaine ségrégation sociale apparaît ; à gauche, une série d'immeubles et de logements HLM. Déjà, quelques maisons commencent à apparaître sur la crête, avec toujours la vue sur mer. M Desse, 2002.

Le paysage a un coût et sa dégradation aura à moyen terme une influence sur l'économie touristique. Il est nécessaire de construire et les îles ne doivent pas être uniquement des sanctuaires. Les petites cases roses, vertes ou jaunes qui s'éparpillent sur les faibles pentes de Béquia permettent d'identifier l'île et constituent un des attraits du paysage. Cependant, il faut circonscrire ces zones sur des espaces particuliers afin de préserver des espaces où les pressions anthropiques restent faibles afin que les écosystèmes puissent se régénérer.

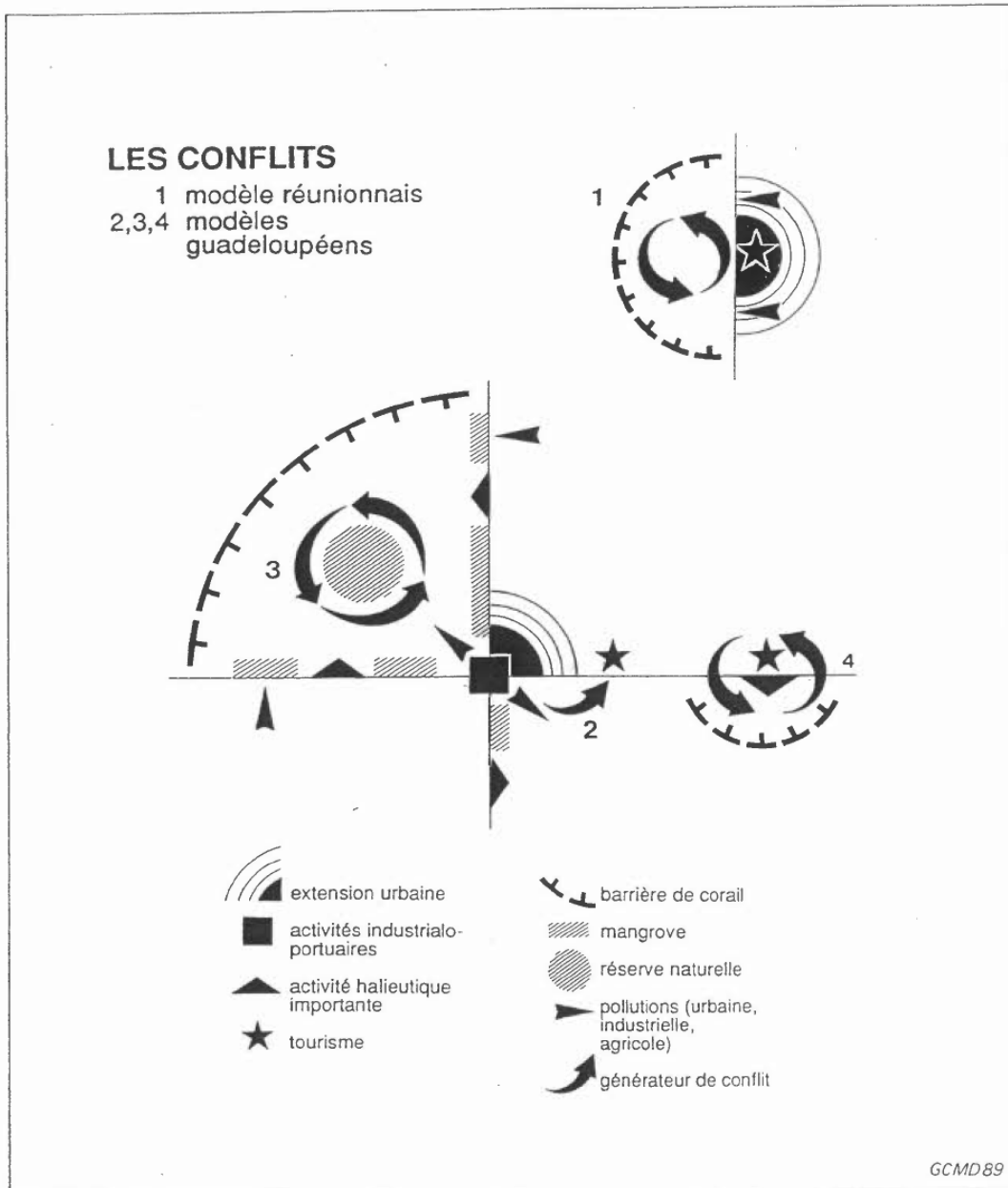
Les conflits d'usage du littoral ont donc tendance à se développer et on peut définir trois modèles présentant une gradation de ces conflits d'intérêt entre les usagers des territoires littoraux (figure 8).

* Dans le premier cas, la station touristique souffre de la proximité de la ville et des quartiers d'habitat insalubre. Les pollutions, d'origine industrielle et urbaine, nuisent au développement de l'activité balnéaire.

* Dans le second cas, la concurrence est plus vive ; le développement touristique entraîne l'augmentation des capacités d'accueil. L'absence de traitement des effluents provoque la mort de la barrière de corail qui protège la plage, support de l'activité touristique. Cette destruction a aussi des conséquences pour les pêcheurs qui constatent une raréfaction des réserves ichtyologiques. Le développement des pratiques ludosportives entraîne aussi une compétition entre pêcheurs et amateurs de plongée, de scooters de mer, de bateaux de plaisance pour utiliser le plan d'eau.

* Enfin, le troisième modèle présente la situation extrême. Les pollutions agricoles, urbaines et industrielles sont importantes et portent atteinte à des écosystèmes variés (plages, mangroves, herbiers, coraux). Par ailleurs, les communautés de pêcheurs rivalisent entre elles afin de tenter de maintenir un niveau de captures maximum. Parfois comme à Haïti, cette rivalité se joue entre les pêcheurs traditionnels et les nouveaux migrants qui survivent par la pêche. L'Etat décide de créer une réserve, un cantonnement de pêche qui est plus ou moins respecté par les pêcheurs qui y voient une restriction de leur territoire.

**Modèles des conflits d'usage du littoral dans les petites îles tropicales.
(figure 8)**



2 LES ACTEURS DE LA GESTION LITTORALE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE.

Une mauvaise compréhension des mécanismes propres aux zones côtières se traduit souvent par des approches sectorielles de l'aménagement qui sont fréquemment à courte vue. L'implantation d'un port de plaisance, d'un terminal à conteneurs peuvent entraîner des modifications du milieu et générer de nombreux conflits. Il est donc nécessaire de bien prendre en compte les principes élaborés par l'UNESCO pour le développement durable des zones côtières, principes qui renforcés dans le cadre étroit des petites îles.

- Comprendre que l'aménagement des ressources côtières renouvelables revêt une importance stratégique pour le développement social et économique, et est donc rentable.

- Reconnaître la nécessité de maintenir l'intégrité du système côtier et limiter l'exploitation des ressources côtières.

- Elaborer des stratégies d'aménagement intégré autorisant des utilisations multiples des ressources côtières, intégrant des activités complémentaires et séparant nettement les activités ponctuelles.

- Combiner un aménagement à grande échelle (niveau régional, international) avec un aménagement ciblé pour créer une réserve ou réhabiliter un écosystème dégradé.

- Faire participer la population au processus de planification pour assurer l'efficacité des plans d'aménagement de la zone côtière.

Les acteurs du littoral sont nombreux et leur capacité à intervenir dans sa protection et pour sa meilleure gestion, est variée selon l'intensité des pratiques de l'acteur isolé, du groupe de professionnels ou de l'association, du gestionnaire représentant l'Etat, de l' élu. La prise de conscience des atteintes des milieux et la nécessité du développement durable sont aujourd'hui généralisées dans toutes les îles. Le développement durable s'efforce de répondre aux besoins des générations présentes sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire les leurs. Les différents Etats multiplient les campagnes d'information à la télévision et dans la presse sur le développement durable, la nécessaire préservation, la lutte contre la pollution et contre la dégradation paysagère, la nécessité de respecter des normes architecturales (style, couleur, matériaux).

Les particuliers identifient bien les problèmes : moins de poissons, des prises de petite taille, la mort de coraux, le trop grand nombre de pêcheurs, la pollution mal maîtrisée, le mitage progressif des paysages. Cependant, en fonction des niveaux de développement, la prise de conscience des dégradations ne débouche

pas forcément sur une implication personnelle. Il est difficile de se sentir acteur participatif à la dégradation des écosystèmes insulaires.

Pour le Haïtien, le milieu est un moyen de production qui peut être utilisé dans l'immédiat. C'est ce milieu dans sa globalité qui est alors exploité; le sous-sol pour la construction, le sol quand il existe pour l'agriculture, les arbres pour le charbon de bois ou les poteaux de construction et quand la faim persiste : les eaux littorales. Il n'existe aucune limite à l'exploitation des écosystèmes. La misère se vit à l'instant. L'idée de protection durable n'a pas de sens en période de crise. Ainsi la descente des mornes est pernicieuse puisque les littoraux sont occupés par des activités qui pourraient être implantées en retrait (quartier populaire, stockage du charbon de bois, fabrication de balustres en ciment...). En réaction à ces nouveaux venus très prédateurs, les populations littorales traditionnelles revendiquent des mesures de protection. Ces pêcheurs ont conscience de la dégradation parce qu'ils peuvent comparer la rentabilité des lieux de pêche sur une longue durée.

En Guadeloupe, la prise de conscience de la dégradation des écosystèmes côtiers est bien avancée et a entraîné la création en 1987 de la Réserve Naturelle du Grand-Cul-de-Sac-Marin couvrant 1600 hectares de mangrove et 2 100 hectares d'herbiers et de récifs coralliens. Cependant durant les premières années, ces espaces sous protection, retirés des territoires traditionnels de pêche étaient ressentis comme une atteinte par les pêcheurs professionnels et marrons. Les prélèvements de sable sur la plage pour les travaux de construction, l'agriculture sur les fortes pentes, les surdoses de pesticides, les décharges sauvages sur le littoral, le sous-équipement en stations d'épuration, le remblaiement des mangroves, les constructions sur la plage constituent autant de dégradations individuelles, d'éraflures à la prise de conscience collective de la nécessaire préservation.

2.1 Des utilisateurs qui participent aussi à la meilleure gestion du littoral.

Les professionnels du littoral comme les touristes ou ceux qui y pratiquent un loisir sont souvent utilisateurs des écosystèmes et participent plus ou moins consciemment à leur dégradation, mais ils engagent aussi des actions pour les valoriser et participent parfois à leur régénérescence.

Les marins-pêcheurs ressentent tous les impacts des dégradations écologiques, il est alors nécessaire qu'ils se regroupent pour faire entendre leur voix. Cette démarche nécessite l'organisation de la filière pêche et la disparition progressive des pêcheurs marrons qui prélèvent sans respecter les règles. Si dans un premier temps, le marron est considéré comme un confrère qui ne paye pas son rôle, il est aujourd'hui de plus en plus considéré comme un braconnier de plus en plus rejeté par le reste du groupe qui demande parfois l'aide des services de l'Etat pour confisquer les engins et les embarcations non autorisées.

A la Martinique, le Comité des pêches, relayé par les associations locales des marins-pêcheurs, a mis en place des zones de cantonnement de pêche, où toute pratique est interdite durant plusieurs années afin de reconstituer les stocks. Le Comité des pêches demande régulièrement le concours des Affaires Maritimes pour détruire les nasses sur les zones ainsi protégées. Les organisations de producteurs comme les Fisheries Division dans les îles anglaises et les Comités locaux des pêches participent à la mise en service des D.C.P et à leur entretien (vérification de l'état des orins, des bâches, des bouées des panneaux de détection radar). Cette appropriation des DCP permet de soulager la pression halieutique sur les eaux côtières. Les pêcheurs se mobilisent aussi contre la dégradation des écosystèmes côtiers. En avril 2002, lors des journées mondiales des femmes de pêcheurs, la délégation martiniquaise a dénoncé la construction de la dalle à conteneurs de la Pointe-des-Grives dans la baie de Fort-de-France dont les travaux et l'exploitation occasionnent des turbidités et des pollutions. Dans les Petites-Antilles, les pêcheurs sont vigilants à l'exploitation de la haute mer par les pêcheurs des pays voisins. A Haïti, la profession s'organise difficilement et les vœux de protection de l'environnement sont sans cesse réitérés et difficiles à mettre en œuvre du fait de la misère générale et de la carence de l'Etat.

Les acteurs du tourisme sont à la fois agents destructeurs et acteurs pour une meilleure protection des écosystèmes littoraux. Cela se conçoit pour ceux qui développent le tourisme durable, pour qui la richesse du site constitue le principal produit d'appel. Le tourisme durable englobe l'écotourisme qui s'appuie sur un tourisme responsable, respectueux de la nature et favorable au développement. Cette activité doit être supportable à long terme sur le plan écologique. Cela nécessite la gestion du site (limitation et encadrement de la fréquentation, limitation de la pollution, utilisation de moyens de transport respectueux de l'environnement, intégration des infrastructures d'accueil au site et à l'économie locale). L'écotourisme demande aussi des guides naturalistes compétents, des visiteurs respectueux de la nature et l'implication des populations locales.

La mise en tourisme contribue aussi à changer le regard des insulaires sur les écosystèmes littoraux qui deviennent des supports économiques. L'intérêt porté par les touristes pour les mangroves qui étaient auparavant dépréciées par les populations locales, a contribué à leur mise en valeur et donc à leur protection, à partir du moment où la visite de la mangrove est devenue une source de revenus. Il en est de même pour les îlets qui font aujourd'hui l'objet de mesures de protection afin que cette matière première paysagère ne s'épuise pas trop vite. Ainsi les entreprises de plongée et les compagnies qui assurent la découverte des fonds coralliens en bateaux à fond de verre font preuve de didactique auprès des visiteurs qui ne sont pas tous touristes, pour louer les mérites de la réserve marine, de la zone de cantonnement de pêche, pour expliquer les bons gestes (ne

pas casser les coraux, palmer en douceur...) et transmettre des connaissances scientifiques. Les pêcheurs qui promènent les touristes sur leurs canots sont aussi des diffuseurs de connaissances, parfois avec une certaine naïveté mais qui ont le mérite de venir d'hommes du métier et écoutés alors comme une valeur sûre.

Les hôtels participent aussi à la gestion du littoral, tout au moins pour les parties d'hôtel qui contribuent au décor : les jardins, le parc arboré, l'intégration architecturale, la plage. Il s'agit alors d'une gestion/mise en scène qui peut parfois être réussie. Ailleurs des acteurs du tourisme s'impliquent davantage en balisant une zone maritime protégée, valorisée par le club de plongée. Sur l'îlet Oscar (Martinique), le propriétaire du petit hôtel possède aussi le reste du foncier et a fait une demande auprès de la préfecture de Fort-de-France afin d'y créer une réserve volontaire sur les deux tiers de l'îlet.

Les organismes de tourisme peuvent aussi mener des actions concrètes comme le nettoyage des plages (journée « sable propre » organisée par l'Office du Tourisme à Sainte-Anne depuis 1997...). Enfin, les spots et les panneaux publicitaires incitant les touristes à respecter l'environnement de l'île visitée s'adressent aussi aux résidents qui finissent par avoir le bon geste nature.

2.2 Les spécialistes de la gestion et de l'aménagement des littoraux.

Les associations des quartiers ou de protection de la nature constituent des acteurs efficaces des gestions littorales. Ils peuvent mener des actions concrètes comme le nettoyage des plages (association de l'anse Madame à Schoelcher, journée des plages propres à Sainte-Anne...), la protection et l'étude des baleines et des dauphins en Guadeloupe et à Saint-Martin, la clinique des tortues à Béquia dans les Grenadines.

Les administrations qui gèrent les littoraux sont nombreuses dans les DOM comme en France métropolitaine puisque les rivages constituent une interface entre la terre et la mer, entre les administrations de la mer et celles spécialistes des milieux terrestres. Cependant on peut noter que ces compétences tranchées tendent à se transformer afin de mieux prendre en compte l'étendue de la zone côtière et la nécessité du développement durable.

Les Affaires Maritimes qui s'intéressent traditionnellement à la navigation, aux marins-pêcheurs et à la navigation de loisirs, tendent aujourd'hui à élargir leurs compétences. En effet, les Affaires Maritimes sont de plus en plus sollicitées lors de l'établissement des Schémas de Mise en valeur de la Mer, des contrats de baie. Elles interviennent afin de valider et de délimiter les zones de cantonnement de pêche et les aires de DCP. Elles interviennent aussi pour constater les traces de pollution, faire respecter la réglementation de la pêche (nombre d'engins de pêche, maillage, taille des prises) et surveiller l'intégrité

des eaux territoriales. Leur implication dans la gestion des eaux côtières se développe.

Les Directions Départementales de l'Équipement interviennent largement sur les espaces littoraux pour aménager les ports, les pontons, pour protéger souvent par enrochements les routes littorales et les quartiers vulnérables à l'érosion marine. Elles ont en charge la maîtrise des grands travaux (terminaux portuaires, stations d'épuration). La DDE prend aussi en charge avec les services municipaux, la mise en place des Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat, les Logements Evolutifs Sociaux. Les DDE participent à l'élaboration des POS et donnent un avis sur les permis de construire en fonction du POS et du Plan de Prévention des risques (en 2001, la DDE de Guadeloupe a finalisé les PPR des communes de la Basse-Terre, de Sainte-Anne et de Saint-Barthelemy). Ainsi les politiques des DDE sont proches de celles des instances politiques : les maires et le département. Elles jouent un rôle prépondérant dans l'aménagement des communes quand ces dernières sont petites et ne disposent pas de services d'urbanisme. Le poids de la décision de l'ingénieur est prépondérant même si certaines réalisations comme la généralisation des enrochements dans l'urgence tend à défigurer les paysages et à aggraver les processus d'érosions à venir.

L'Office National des Forêts est un établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC), placé sous tutelle de l'Etat. Il gère 15 000 hectares de forêt à la Martinique et depuis 1983, il gère et assure l'entretien de la Forêt Domaniale Littorale qui appartient au domaine privé de l'Etat. A la Martinique, cette forêt couvre les deux tiers de la superficie totale de la zone des cinquante pas géométriques soit 1954 hectares dont 174 sur les îlets. Le classement de la FDL en forêt domaniale fait perdre le statut des cinquante pas géométriques et les lois de 1986 et de 1996 ne s'y appliquent plus.

Pour le moment le transfert de gestion de la FDL vers le Conservatoire du Littoral et les collectivités territoriales n'est pas achevé, laissant encore l'aménagement et la gestion de la FDL à l'ONF.

L'Office National des Forêts a une action relativement légère sur les littoraux : mise en place de chemins de randonnée, constructions de carbets pour tenter de fixer les petits marchands de souvenirs ou les petits restaurants, délimitation des aires de parking, mise en place de sentiers de découverte, signalisation des manceliniers (arbuste à la sève toxique). On peut reprocher à l'ONF, de ne pas avoir délimité davantage les zones fréquentées et d'avoir jugé secondaire la protection de la forêt lors de sa mise en tourisme. Cet organisme n'a pas su éviter les phénomènes de squatterisation de la forêt par les jardins et les maisons, ni empêcher les actes de vandalisme (taille des jeunes arbres, détérioration des bancs et des tables pour allumer les barbecues). Si la forêt littorale n'a fait l'objet de plantations monospécifiques comme celle du filao à la Réunion, on peut cependant reprocher à l'ONF d'avoir limité les espèces forestières dans les zones aménagées.

Les Commissions départementales de vérifications des titres mises en place par les décret n°98-836 du 14 septembre 1998 portent application des articles L88-2 et L89-2 du Code du Domaine de l'Etat dans les DOM. Cette loi, renforce la loi littorale de 1986 et réaffirme le pouvoir de l'Etat face aux pouvoirs et aux politiques des collectivités pour d'aménagement insulaire. Cette commission permet la cession de parcelles en fonction de l'usage et de la localisation des terrains.

Art L.89.3 : *cession gratuite aux communes et aux organismes des terrains situés dans les espaces urbains et urbains diffus pour la réalisation d'aménagements à des fins d'utilité publique ou d'opérations d'habitat social.*

Art L.89.4 : *cession onéreuse aux occupants ayant édifiés ou fait édifier avant le 1^{er} janvier 1995 des constructions affectées à l'exploitation d'établissements à usage professionnel sur des terrains situés dans les espaces urbains et urbains diffus.*

Art L.89.5 : *Cession onéreuse aux personnes ayant édifié ou fait édifier avant le 1^{er} janvier 1995 ou à leurs ayant droits, des constructions à usage d'habitation principale. Une aide de l'Etat est prévue.*

Les zones naturelles délimitées conformément à la loi de 1996 (art L.89-1-IV) et visées par arrêté préfectoral sont confiées au *Conservatoire du Littoral*. Ces espaces bénéficient alors de mesures de protection et de sauvegarde importantes. Si le Conservatoire du Littoral n'assure pas sa mission, les collectivités pourront assurer la gestion de certaines zones naturelles ou d'habitat dispersé. A la Martinique, le Conservatoire a défini quatre critères pour accepter la gestion des espaces naturels (Rafecas N.2003).

- *Les sites doivent présenter un intérêt écologique, paysager ou historique justifiant d'une protection foncière et d'une intervention du Conservatoire. L'intérêt écologique est affirmé dans certains cas par une zone naturelle d'intérêt faunistique et floristique.*
- *La vocation de maintien en état naturel est exprimée dans le cadre des documents d'urbanisme (SMVM,SAR,POS) et dans l'inscription ou le classement du site à l'inventaire des sites protégés.*
- *Les terrains ne sont pas occupés par des constructions et en cas d'enclaves, il sera nécessaire que les terrains soient remis au Conservatoire du Littoral après que les occupations illicites aient été évacuées, ou que les parties construites aient été subdivisées et exclues.*
- *Les zones affectées au Conservatoire, additionnées avec les protections voisines permettent de constituer des unités de protection suffisante pour assurer la préservation des équilibres écologiques ou paysagers, dans un réseau de sites protégés. Ces critères excluent les parcelles de petite dimension sauf si elles jouxtent des sites naturels déjà protégés.*

Sur les sites gérés par le Conservatoire, des principes de gestion sont posés.

- la sauvegarde et la restauration des milieux naturels devront constituer les objectifs prioritaires.
- la réalisation d'équipements d'accueil du public devra être légère.
- les aires de stationnement devront être réalisées en arrière de la bande des 50 pas géométriques.
- aucune nouvelle voie d'accès ne sera créée même pour la mise à l'eau d'embarcations.
- le camping et le feu seront interdits
- la chasse sera limitée.

Les orientations d'aménagement prises par le Conservatoire du Littoral visent à la protection et à la restauration des écosystèmes afin de faire face aux problèmes de déforestation, de surfréquentation et de squatterisation. L'accueil du public et l'aménagement des sentiers littoraux constituent aussi des objectifs prioritaires.

Critères d'intervention du Conservatoire du Littoral à certains sites des 50 pas géométriques en Guadeloupe, présentés lors du Conseil des Rivages Français d'Amérique en 1999, à Gosier. (tableau 9)

<i>Site</i>	<i>superficie</i>	<i>caractéristiques</i>
Bois Fermé et Welch (Sainte-Rose)	15 km de linéaire côtier, soit 800 ha	mangroves et forêts marécageuses, prairies humides, jonction possible avec la Réserve du Grand Cul-de-Sac Marin
Babin (Sainte-Rose)	325 ha	mangroves, forêts marécageuses, prairies humides et plages
Corrège Grand Café et Grand Moreau (Morne-à-l'eau et Petit-Canal)	150 ha	mangroves, forêts marécageuses, prairies humides et canaux
Beautiran (Petit-Canal)	150 ha	mangroves, cultures de canne et élevage, ruines de l'ancien port sucrier
Pointe de la Saline (Petit-Canal)	2 km de linéaire côtier	mangrove, vallée sèche, activité balnéaire et une unité d'élevage intensif. La zone est contiguë à la Forêt Domaniale Littorale et à la Pointe Canot qui fait l'objet d'une AOT, projet d'acquisition du Conservatoire.
Anse à Saints (Gosier)		plage, mangrove, forêt sèche sur la falaise. La zone est contiguë à la Forêt Domaniale Littorale.
Anse Salmon (Le Moule)		Plage où subsiste une activité d'élevage. La zone est contiguë à la Forêt Domaniale Littorale et proche des Portes d'Enfer qui devraient faire l'objet de mesures d'acquisition du Conservatoire.

Source : Conseil des Rivages d'Amérique, Gosier, 1999.

La DIREN complète l'action du Conservatoire du littoral et assure la cohérence des actions des services de l'Etat dans le secteur de l'environnement, en particulier le Ministère chargé de l'environnement. Elle joue un rôle consultatif et d'expertise lors de la réalisation des POS, des SAR, SMVM, SDAGE..., prépare et suit l'exécution des actions environnement prévues dans les Plans Etat-Région. Elle veille au respect des lois et des règlements dans les secteurs de l'environnement et participe aussi à la mise en valeur des milieux naturels protégés et remarquables. La DIREN comme le Conservatoire du Littoral jouent un rôle nécessaire dans la prise en compte de l'environnement. Leur rôle demeure difficile puisque ces administrations sont exposées aux critiques des mouvements écologiques et des associations militantes et elles sont souvent freinées par les collectivités locales. Elles manquent de moyens pour faire respecter la réglementation. D'autre part, la présence, sans doute trop importante, de Métropolitains à la direction comme aux postes de chargés de mission, d'étudiants stagiaires peut également contribuer à un certain refus d'écouter les avis dont les conclusions sont souvent jugées trop environnementalistes par les élus.

L'IFREMER est implanté dans les Départements Français d'Amérique et son action est multiple. Traditionnellement, l'IFREMER accompagne les marins-pêcheurs pour l'amélioration des techniques de pêche. L'IFREMER aide les comités locaux des pêches dans le choix de l'implantation des zones de cantonnement. Progressivement l'IFREMER glisse comme les Affaires Maritimes vers l'aménagement intégré des zones côtières.

A la Martinique, la station IFREMER du Robert essaye de coordonner une étude globale des acteurs et des formes d'atteintes et d'utilisation de la baie du Robert. Un SIG est actuellement en préparation, compilant les différentes couches d'informations, la nature des fonds, l'identification des biocénoses marines, les courants marins, les sources de pollution, les formes d'utilisation (habitat, pêche, loisirs et tourisme). Ce travail devrait permettre de mieux implanter et de gérer les futures zones de cantonnement de pêche qui correspondront alors véritablement à des espaces à forte productivité halieutique.

Les parcs et les réserves naturelles ont un rôle de protection, de valorisation des paysages et assurent une mission scientifique et didactique. Ces structures permettent de mettre en application les principes du développement durable.

Le Parc Naturel Régional de la Martinique gère la réserve naturelle de la presqu'île de la Caravelle créée en 1976 qui possède une grande variété d'écosystèmes littoraux.

La réserve naturelle du Grand Cul-de-Sac Marin, créée en 1987, occupe 2115 hectares de mer territoriale et 1622 hectares de formations forestières et herbacées du littoral. La gestion est assurée par le Parc Naturel de Guadeloupe (créée en 1989) depuis 1990. Un comité consultatif composé de représentants des communes, des administrations, des propriétaires, des usagers et des

associations de protection de la nature est chargé de surveiller le bon fonctionnement de la réserve et de proposer les mesures nécessaires à l'aménagement, l'animation et la réglementation. Trois agents du Parc National de Guadeloupe sont chargés d'assurer les activités de surveillance, d'observation du milieu et d'animation.

Cependant les parcs et les réserves sont aussi victimes de leur succès et constituent de formidables produits d'accueil. Ainsi, la réserve marine des Tobago Kays dans l'archipel des Grenadines attire chaque année davantage de plaisanciers, rendant difficile la gestion durable de la réserve et le maintien de faibles niveaux de fréquentation nécessaires à la régénération des écosystèmes fragilisés par l'isolement et l'insularité.

Les laboratoires de recherche et les cabinets d'expertise constituent aussi des acteurs de l'aménagement et jouent un rôle important lors des études d'impacts préalables aux projets d'aménagement. Les laboratoires de l'Université des Antilles et de la Guyane participent ainsi à ces missions d'expertise dans les D.F.A mais aussi dans les autres îles de la Caraïbe. L'University of West Indies est active auprès des îles anglophones.

Dans le cadre d'une convention avec l'IFREMER, le professeur C Bouchon du laboratoire de biologie marine de Guadeloupe, a réalisé une étude sur l'impact des zones de cantonnement de pêche sur le repeuplement des récifs. Nous avons engagé une coopération avec l'IFREMER de Martinique et le groupe Géode Caraïbe afin de participer à l'élaboration d'un SIG. Le professeur M Burac a participé à l'élaboration du SAR, du SMVM et du schéma directeur du tourisme. P Joseph et P Saffache, géographes du groupe Géode Caraïbe, ont mené des études de biogéographie et de géomorphologie des 48 îlets de la Martinique pour le Conservatoire du Littoral. En Guadeloupe, le professeur J Portecop mène de telles études sur les mangroves pour les collectivités.

Les autres établissements de recherche comme l'IFREMER, le CIRAD, l'INRA, IRD, jouent aussi ce rôle d'expertise. Enfin, des institutions extérieures à la région interviennent aussi. Les Canadiens, Japonais et Américains sont très actifs dans la région. Les Cubains intensifient leurs actions à Haïti.

Les universités métropolitaines interviennent aussi et sans être exhaustif, on peut citer le laboratoire de biologie marine de Montpellier qui étudie les meilleurs sites pour l'implantation de récifs artificiels expérimentaux à la Martinique. L Ménéteau de l'Université de Nantes de l'UMR 6554 spécialisée dans la gestion des littoraux a ainsi réalisé l'atlas côtier du nord-est d'Haïti. Ces travaux font écho aux précurseurs, les professeurs A Guilcher et Hirschberger qui ont étudié les côtes guadeloupéennes et en particulier le Grand Cul-de-Sac Marin et R Battistini qui a étudié les récifs coralliens de Martinique..

2.3 Les élus et les associations militantes.

Les élus et les associations constituent des acteurs très actifs de l'aménagement des littoraux. Dans la plupart des cas, les relations sont tendues entre l'élu qui veut mettre en valeur son bout de plage et l'association. Parfois des convergences s'opèrent quand le développement durable est au cœur du projet municipal. Cependant ces associations militantes souvent associées aux mouvements indépendantistes, pêchent par leur extrémisme qui rend parfois leur discours difficile à suivre sur des îles où l'on doit aussi aménager et développer l'économie. Mais les cris d'alarme des maïeuteurs de l'environnement sont nécessaires puisque chaque aménagement même de petite envergure peut avoir des conséquences irrémédiables dans le cadre étroit des petites îles. Ces associations sont récentes, peu nombreuses et comptent un petit nombre d'adhérents, le mouvement de protection de la nature est en retard par rapport à la Métropole. Il existe près de 50 associations de protection de la nature en Guadeloupe ; mais seulement huit d'entre elles sont agréées par la préfecture. URAPEG (Union Régionale des Associations de Protection de l'Environnement en Guadeloupe), regroupe ces associations et est agréée par le Ministère de l'Environnement. En Guadeloupe, l'Association pour l'Etude et la Protection des Vertébrés et Végétaux des Petites Antilles (AEVA), s'appuie sur des militants issus du milieu universitaire. Ailleurs, ces associations manquent souvent du soutien des Universitaires engagés comme membres de comités scientifiques dans les parcs et réserves, pour les ZNIEFF et auprès des collectivités.

Les associations internationales sont aussi présentes comme l'Association Française pour les Récifs Coralliens (ACOR), créée en 1997. Elle compte 130 membres (chercheurs, enseignants, administrateurs, experts, ingénieurs du secteur privé et gestionnaires de récifs coralliens). Cette association a pour objectif de regrouper les spécialistes des récifs coralliens et d'être présente auprès des instances nationales et internationales afin d'y promouvoir les activités de recherche, protection et gestion. Le WWF France, centre surtout son activité sur le milieu terrestre mais travaille aussi en partenariat avec les parcs et réserves. Suite à la convention de Carthagène, des associations en réseaux protègent les tortues de la Caraïbe (le WIDECAST). De même les associations de protection des mammifères marins se multiplient dans chaque île.

Les groupes d'acteurs les plus efficaces restent les associations de quartier et celles qui naissent pour s'opposer à un projet particulier. A Génipas (Ducos), au Grand-Macabou (Vauclin) de tels groupes de pression s'opposent à ces aménagements.

Finalement peu d'associations ont une vision globale de l'environnement dans le cadre du développement durable. En Guadeloupe, l'Association pour l'Etude et la Protection des Vertébrés et Végétaux des Petites Antilles (AEVA) travaille souvent en partenariat avec les parcs naturels de Guadeloupe et de Martinique afin de mener des recherches scientifiques à propos d'une espèce (avifaune, iguanes, tortues). Cette association dénonce l'insuffisante coopération entre les services de l'Etat, les collectivités et les scientifiques. Ainsi les associations de protection de la nature n'ont pas été consultées pour l'élaboration du SAR. L'AEVA assure le suivi écologique des îlets de la Petite Terre, intervient pour protéger les sites de ponte des tortues marines, s'oppose aux plans de chasse et milite pour réduire le nombre d'espèces concernées. L'association s'intéresse aussi aux projets d'agrandissement portuaire de Port-Louis et des projets de retenue d'eau en Grande Terre.

A la Martinique, l'ASSAUPAMAR (Association pour la sauvegarde du patrimoine martiniquais), créée en 1986 prenant la suite de l'ASSAUPASU créée en 1981 (Association pour la sauvegarde du patrimoine du sud) constitue un modèle. Cette association de gauche, proche des mouvements indépendantistes milite pour un meilleur « ménagement » du territoire martiniquais s'appuyant sur le développement durable. Pour y parvenir l'Assaupamar intervient dans différents domaines qui souvent se mêlent : la conjoncture économique, le problème foncier (aide aux paysans sans titre), l'aménagement routier, la qualité des eaux, les risques naturels, la sauvegarde de la forêt.

Sur le littoral, l'Assaupamar dénonce les entorses faites à la loi par différentes municipalités de l'île. Ainsi d'après leurs revendications, au Vauclin (Macabou, Pointe Faula, baie de Massy Massy), à Trinité (Pointe Batterie), le SAR et SDAT prévoient des espaces d'aménagements touristiques alors qu'il existe des zones de mangrove. L'Assaupamar dénonce que des îlets à priori espaces sensibles et à protéger soient attribués à des particuliers (îlet Oscar et îlet Frégate) ou vendu comme l'îlet Petite Grenade. Les ports de plaisance du Marin et le projet de l'Anse Z'Abri sont aussi contestés. Enfin, l'Assaupamar s'attaque, parfois en force, aux Grands Hôtels qui occupent le haut de plage et qui tentent de privatiser l'accès à la plage, et à certains particuliers (essentiellement les békés et les métropolitains) qui construisent des belles villas en bord de mer, sur les 50 pas géométriques.

L'environnement est souvent un prétexte pour un combat politique, puisqu'il s'insère dans un projet de société pour le développement durable. Il est alors parfois plus médiatique de piquer sur la pelouse d'une villa béké située en bord de mer que de jouer un rôle de prévention afin d'empêcher des Martiniquais de débarquer sur les îlets à sternes, ou de limiter certaines pratiques de pêche.

Dans les autres îles, les associations de protection de la nature restent davantage dans leur domaine environnemental et sont étroitement associées aux commissions et travaux du pouvoir exécutif. Ainsi le Caribbean Natural Ressource Institute (CANARI) créé en 1990 (transformation de l'Eastern Caribbean Natural Area Management Programm créé en 1978) et dont le siège social se localise dans les îles Vierges, travaille en étroite collaboration avec le gouvernement de Sainte-Lucie en particulier pour la gestion des mangroves.

Si tous les partis politiques font aujourd'hui allusion à l'environnement et aux risques, et cela se comprend dans les petites îles tropicales, certains partis appuient leur projet de société essentiellement sur le développement durable. On retrouve les partis écologiques traditionnels comme les Verts mais aussi des mouvements proprement antillais comme le Modemas à la Martinique, dont le leader; Garcin Malsa est le maire indépendantiste de Sainte-Anne qui épaulé les actions de l'ASSAUPAMAR dans ses revendications contre la mainmise des békés et des sociétés métropolitaines sur l'économie martiniquaise et le foncier.

Les dernières actions menées s'opposent à la construction d'un hypermarché de 5300m² dans la plaine de Génipa qui menace la mangrove dans la commune de Ducos. Le Modemas dénonce aussi les békés qui bénéficieraient de passe-droits de la part de la commission de vérification des titres : *« il convient de faire remarquer que des zones entières situées sur le domaine des 50 pas géométriques continuent d'être exploitées par la caste béké comme au temps de la colonisation. Ils vont jusqu'à interdire l'accès au public... On se croirait du temps de l'esclavage où une puissance supraétatique défie toute loi et s'impose à tout gouvernement quel qu'il soit »*

2.4 Les collectivités territoriales et le défi du développement durable.

Dans les Antilles françaises les Collectivités ont en charge la gestion du littoral depuis les lois de décentralisation de 1981, et leurs compétences devraient s'accroître dans les années à venir. Ces collectivités sont confrontées au dilemme d'aménagement entre le développement des infrastructures (portuaires, touristiques, routières) afin de soutenir l'économie et la nécessaire gestion durable. Ces oppositions sont renforcées par l'insularité et l'isolement.

Afin d'arbitrer les formes d'occupation et d'utilisation des littoraux, ces collectivités ont les compétences pour élaborer les schémas d'Aménagement Régional (le SAR de la Martinique a été approuvé par décret en Conseil d'Etat le 23 décembre 1998 et celui de Guadeloupe le 5 janvier 2001). Le SAR, porte un projet d'aménagement cohérent. A la Réunion, l'idée principale lors de son élaboration était de développer des pôles structurants sur les moyennes pentes. A la Martinique, les aménagements sont ponctuels et spécialisés pour le tourisme,

l'habitat, la pêche. Entre ces polarités, des coupures vertes séparent ces aménagements en chapelets.

Les collectivités locales, l'Etat et l'Union Européenne élaborent des plans de développement pour les régions (Programmes Opérationnels Intégrés et contrats de plans) qui ont pour objectif la préservation et l'amélioration du cadre de vie. L'axe environnemental concerne la protection contre les risques naturels et la préservation du patrimoine naturel face à l'urbanisation. Les problèmes de pollution, le traitement des déchets et des eaux usées font aussi l'objet d'une attention particulière.

A la Martinique, les collectivités financent le Parc Naturel Régional ainsi que la réhabilitation des baies. Elles subventionnent la construction d'émissaires en mer afin d'évacuer les eaux usées de Fort-de-France. En Guadeloupe, les actions environnementales du Programme Opérationnel Intégré s'élève à 4.5 millions d'euros et permettent de financer le parc national, de créer des réserves naturelles, d'effectuer l'inventaire des ZNIEFF. Des actions sont aussi menées pour protéger le littoral, traiter les eaux et les déchets.

Les maires sont aussi des acteurs de la gestion du littoral. Nous avons montré qu'ils jouaient leur rôle dans les politiques d'aménagement puisque le littoral permet de valoriser leur commune. Cependant, la nécessité du développement durable dépend de la sensibilité des élus qui rencontrent les mêmes dilemmes que les Conseils Régionaux et Départementaux, entre protection et aménagements. Au Vauclin, au sud est de la Martinique, la municipalité entend développer les infrastructures touristiques puisque la commune est restée à l'écart des implantations hôtelières. Les pointes sont extrêmement mitées par des grandes villas dont les jardins descendent jusqu'à la mer. Depuis quelques mois, le dernier hôtel de luxe, le Cap Est implanté sur les 50 pas géométriques a ouvert ses portes. Des projets visent à la construction d'hôtels à la pointe Macabou et surtout à la Pointe Faula qui est une plage familiale caractérisée par une langue de sable qui s'étend en mer, permettant de marcher sur 500 mètres avec de l'eau jusqu'à la taille. Une curiosité qui ne convient peut-être pas au développement du tourisme de séjour.

Au Marin, la municipalité a sans doute une vision plus raisonnée de l'aménagement du littoral. Nous avons montré les efforts pour mettre en valeur le front de mer afin d'intégrer le port de plaisance à la ville du Marin. Cependant, les agrandissements successifs du port de plaisance et des quartiers alentour ont entraîné le défrichement des petites mangroves, et la pollution de la baie provoquée par le grand nombre de voiliers. Cette commune accueille aussi une dynamique activité de maraîchage qui génère une très vive érosion des pentes et l'envasement de la baie. Les notions de gestion intégrée du littoral ne sont donc pas acquises. Enfin, un projet d'hôtel à la pointe Borgnesse, à proximité d'une ZNIEFF terrestre et marine pourrait menacer le paysage et les écosystèmes.

Au contraire, la petite commune de Grand-Rivière située au nord-est de la Martinique est un bout du monde qui maîtrise davantage les principes du développement durable. Pourtant il s'agit d'une commune pauvre, essentiellement tournée vers la production de bananes et la petite pêche et qui ne dispose pas de plage facilement accessible. Une grande partie du littoral qui n'est pas desservie par le réseau routier est gérée par le Conservatoire du Littoral. La commune a lancé l'écotourisme avec hébergement chez l'habitant et emploi des pêcheurs pour déposer les touristes sur les plages bordées par le seul chemin de randonnée.

Mais c'est dans la commune de Saint-Anne que le développement durable occupe le centre de la problématique municipale. Cette commune constitue le second pôle d'hébergement de la Martinique après les Trois-Ilets. L'essor touristique prend naissance après 1974 quand le Club Méditerranée s'installe à la Pointe-Marine. Très vite cette zone attire de nouveaux hôtels, un camping, des commerces et des ensembles immobiliers. D'autres groupes hôteliers internationaux mais aussi locaux se sont installés sur la commune. Cependant, la commune a su conserver ses belles plages, parmi les plus belles de l'île, vierges de toute construction. Ainsi, la plage des Salines qui reçoit chaque année près de 1.8 million de visiteurs, ne connaît aucune infrastructure en dur à part un restaurant construit depuis longtemps. Depuis une quinzaine d'années, le maire indépendantiste et écologiste Garcin Malsa, s'emploie à éviter l'aménagement de cette portion de littoral avec parfois des mesures radicales comme le refus d'améliorer la route d'accès qui est étroite, les parkings inexistantes et l'opposition à la remise en état de la piste qui borde la plage, afin de limiter les flux de visiteurs. Sur le POS en vigueur en 1990, il était stipulé, que l'on ne pouvait pas construire, même des sanitaires, dans des zones occupées traditionnellement par des campings sauvages (Desse M, 1996).

Depuis une dizaine d'années, les actions en faveur de la protection du littoral dépassent les aménagements. Un choix contraire aux autres municipalités. La commune œuvre pour la création des réserves naturelles des îlets du Cap Chevalier en 1995 et du Cap Ferré en 1996 et pour l'acquisition des marais salants par le Conseil des Rivages d'Amérique en 2001. Elle instaure des journées de sensibilisation : journée « sable propre », collecte sélective des ordures, actions en milieu scolaire. La création d'emplois jeunes pour sensibiliser à la protection de l'environnement se poursuit par la création d'un bureau du patrimoine à la mairie. La municipalité lutte contre les chiens errants sur les plages, contre le camping sauvage et a signé dans ce sens une convention avec l'ONF. L'aboutissement de la démarche réside dans le plan de développement durable et solidaire qui prend forme depuis décembre 1998. Un an plus tard, en décembre 1999, la signature d'une convention de transfert de gestion de parcelles situées sur les 50 pas géométriques entre l'Etat et la commune, permet à la municipalité de gérer des zones du Domaine Public Maritime pour une durée de 18 ans. En juillet 2000, après trois ans de réflexion

et d'études par la DIREN, 100 millions de francs sont mobilisés durant six ans pour réaliser le plan de développement durable conforté par le SAR. En février 2001, la Ministre de l'Environnement, Dominique Voynet confirme l'engagement de l'Etat dans ce projet inscrit au Document Unique de Programmation (DOCUP) de la Communauté Européenne pour six ans. Le territoire communal est divisé en pôles ayant ses vocations en fonction des activités existantes, de sa fréquentation et de ses traditions : le Cap Chevalier est un pôle centré autour de la pêche et de l'aquaculture, les Salines, zone touristique font l'objet d'une gestion particulière pour l'accueil des visiteurs tout en pensant aux générations futures.

Si les différents acteurs comprennent et défendent la nécessité de l'aménagement durable du littoral, les rivalités entre administrations, universitaires et experts, associations, élus et particuliers sont nombreuses. Chacun, à tous les niveaux estime posséder sa part de vérité et s'approprie l'environnement, s'éloignant alors des principes de la gestion intégrée qui nécessite la collaboration de tous pour tendre vers un objectif commun.

Sans doute, l'insularité induit-elle des réactions d'insularisme, de renforcement de la spécificité insulaire qui empêchent la véritable coopération régionale. Les acteurs de l'environnement ne gèrent pas encore en réseaux les tortues marines, les mammifères marins, ni la protection des plages ou des mangroves. L'insularité renforce aussi l'accaparement par les experts, la concentration géographique des études et parfois la rétention du savoir scientifique et technique qui devrait au contraire servir au plus grand nombre.

3 LES POLITIQUES DE GESTION ET LA PROTECTION DES LITTORAUX.

Les littoraux concentrent les activités économiques et de fortes densités de population dans le monde. Le surpeuplement, la pauvreté, et l'absence de développement durable entraînent une forte dégradation des zones côtières qui sont aussi menacées par le risque d'une élévation du niveau de la mer. Pour alléger les pressions qui s'exercent sur le littoral, une combinaison d'approches larges et ciblées de la gestion est nécessaire. Il est important de définir des politiques globales au niveau régional et international, concernant la ressource et son utilisation, comprenant des dispositions législatives en matière

d'environnement ainsi que des mesures dissuasives. Chaque zone côtière exige des mesures adaptées à ses caractéristiques propres, l'aménagement durable s'inscrit dans le territoire. Ces efforts de protection et de gestion doivent aussi s'appliquer dans un cadre international. Les différents états de la Caraïbes sont tous signataires de nombreux textes proposant la protection de l'environnement côtier et marin.

- **Plan d'action du programme pour l'environnement des Caraïbes** à Montégo Bay (Jamaïque) en 1981.

- **La Conférence de Carthagène** (1983) en matière de lutte contre les déversements d'hydrocarbures dans la région de la Caraïbe est signée par 19 pays. Elle s'applique depuis 1986. Elle demande aux Etats signataires de prendre des mesures préventives et correctives afin de protéger les milieux marins et côtiers. Les espèces protégées appartiennent aux groupes suivant : les coraux, les phanérogames, les gorgones, les lambis, la langouste royale (*Panulirus argus*), les tortues de mer, les oiseaux de mer et le lamantin. Les différents Etats s'engagent à une assistance mutuelle.

- **Le protocole relatif aux zones et à la vie sauvage** spécialement protégées et à la convention pour la protection et la mise en valeur du milieu marin de la région caraïbe, Nations Unies, 1990.

- **La Convention d'Oranjestad** (Aruba) en septembre 1999, sous l'égide du PNUE, vise à la protection et à la mise en valeur du milieu marin dans la région des Caraïbes.

A ces conventions régionales, s'appliquent des textes internationaux comme :

- **La Convention de Ramsar** (Iran 1971) ou Convention relative aux zones humides d'importance internationale. Cette convention intéresse les zones humides et marines jusqu'à une profondeur de 6 mètres. La conférence des parties contractantes a eu lieu à Valence en novembre 2002 et rappelle que depuis Ramsar 7 (1997), les récifs coralliens, les mangroves, les herbiers sont annexés aux zones humides. Il existe 10 sites RAMSAR comprenant des récifs coralliens, dont 5 dans la Caraïbe : au Vénézuéla (Archipel de los Roques), en Honduras (Parque National Jeanette Kawas et Refugio de Vida Silvestre Sanctuary), au Costa Rica (Gandoca-Manzanillo) et le Grand Cul-de-Sac Marin de Guadeloupe.

- **La Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (Rio de Janeiro 1992)**, la déclaration de Rio et l'Action 21 préconisent le recours à la gestion intégrée des côtes.

- **La Convention sur la diversité biologique** (en vigueur depuis 1993). Les objectifs et les accords visent la préservation et l'utilisation durable de la biodiversité, le partage des profits et l'accès à l'information et à la technologie.

- **La Conférence mondiale des Nations Unies sur la mise en valeur durable des petits Etats insulaires en développement** (la Barbade 1994). Ces Etats sont considérés comme particulièrement exposés aux pressions anthropiques du fait de leur petite dimension et de leur isolement.

- **Le Programme d'action mondiale pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres** (Washington 1995). Il précise les principales menaces que font peser les activités déployées dans le milieu terrestre sur la santé, la productivité et la biodiversité du milieu marin.

D'autres conventions existent et s'appliquent à la Caraïbe comme les conventions baleinière et thonière.

3.1 Les principes de la gestion intégrée des littoraux.

En raison de la complexité des activités humaines, des systèmes naturels et du régime de propriété de la zone côtière, un plan d'aménagement intégré est indispensable pour gérer efficacement les ressources côtières et réduire les dégradations de l'environnement. Il faut faire des choix entre les utilisations concurrentes et fixer les limites à l'exploitation des ressources pour éviter la dégradation des ressources et l'escalade des conflits. La planification pour l'utilisation durable des ressources est fondée sur la définition des priorités, leur traduction en termes de volonté politique et enfin la fixation d'objectifs. Un plan de gestion précise les étapes nécessaires pour atteindre ces objectifs, désigne les entités responsables de chaque étape et établit un calendrier d'action et de réexamen. Pour aménager efficacement les zones côtières, les planificateurs doivent comprendre comment l'environnement naturel et les activités humaines s'imbriquent pour former un système, mesurer les dynamiques, les flux et les prélèvements qui influent sur la bonne santé des écosystèmes. Chacun de ces facteurs dépend des activités menées dans la zone côtière mais aussi à l'extérieur, ce qui nécessite une analyse globale afin d'intégrer les bassins versants. L'aménagement durable des zones côtières s'accompagne d'aides financières pour protéger l'environnement, reboiser les bassins versants, maîtriser les sources de pollution, accompagner et aider les pêcheurs afin de limiter les prélèvements dommageables. Des mesures de contrôle doivent accompagner l'ensemble afin de faire respecter les décisions prises. Actuellement, l'IFREMER du Robert mène en partenariat avec l'Université des Antilles et de la Guyane et les autres organismes de recherche, une étude qui devrait permettre la gestion intégrée de la baie du Robert et la délimitation de zones de cantonnement de pêche qui prennent en compte la réelle capacité biologique de régénération ainsi que les pratiques et usages de la zone.

La création des réserves naturelles accompagne ces efforts afin de protéger efficacement les milieux et de permettre leur régénération.

La protection d'un récif corallien et des écosystèmes associés doit être constituée d'espaces concentriques (Salm, 1984).

Le noyau central est défini après avoir déterminé la superficie minimale critique. Les sites sont des sanctuaires et ne supportent pas d'être exposés aux perturbations humaines. Plus cette zone est large et plus le nombre d'espèces protégées est important. Cette étendue initiale est aussi nécessaire afin de régénérer les espaces périphériques. Enfin les risques de pollution et de prédation seront plus faibles si le noyau central mis en réserve est important.

La seconde enveloppe de protection permet une régulation de l'utilisation par les visiteurs. Elle permet aussi de diminuer les sources de dépérissement des coraux par les pollutions et les apports terrigènes. Cette zone peut supporter une utilisation extensive comme la recherche, le tourisme de découverte, la pêche. Ces activités sont contrôlées, elles doivent être saisonnières afin de ne pas perturber la ponte et la nidification, soumises à des quotas de pêche ou d'entrées pour le tourisme. Un zonage des activités permet de limiter les conflits d'usage.

La zone tampon avec l'espace global insulaire peut supporter une activité plus lourde de pêche ou de tourisme attirée par la richesse des lieux. Elle doit être étendue vers les zones polluantes afin de limiter leur impact sur la zone centrale et celle de protection. Afin de limiter certaines pollutions agricoles et urbaines, cette zone tampon doit prendre en compte les bassins versants.

Ce cadre théorique de la protection des écosystèmes marins remarquables est très diversement utilisé dans les îles de la Caraïbe. Entre les théories de la protection des zones côtières et la gestion effective des espaces protégés, la variété des cas persiste.

3.2 Des politiques différenciées de protection des littoraux.

Les multiples statuts politiques des îles de la Caraïbe, la variété de leur taille, de leur population, de leur économie et de leur niveau de vie, entraînent des politiques différenciées pour la protection des formations coralliennes littorales sensibles. On compte actuellement 210 aires protégées dans la caraïbe insulaire. Certaines sont régies par des conventions internationales et fonctionnent en réseau ; on compte ainsi quatre réserves de biosphère de l'UNESCO à Cuba, une à Saint-Domingue, en Guadeloupe et dans les îles Vierges américaines. D'autres dépendent de politiques locales de protection.

3.2.1 Haïti ou « le sauve qui peut la vie » général.

A Haïti la catastrophe écologique semble irréversible tant les sols, les forêts, les conditions de vie sont dégradées et la mise en application de politiques de gestion et de préservation des zones côtières est très compromise. Pour les populations les plus pauvres, le milieu dans sa globalité assure la survie du quotidien. « Ventre creux n'a pas d'oreille »... la faim rend difficile, voire impossible le développement durable qui nécessite la gestion des ressources à moyen et long terme, la sécurité politique et économique et l'assurance de maintenir un niveau de vie suffisant. Cette indigence générale est renforcée par le fort accroissement démographique et les migrations de populations vers les villes et les régions côtières liées aux crises politiques qui secouent le pays depuis une vingtaine d'années et à l'abandon des montagnes érodées qui s'apparente parfois à une écomigration (Lassailly Jacob V, 2002). Les conséquences sont désastreuses pour les littoraux, entraînant la surexploitation des fonds marins, la destruction des mangroves, le suraménagement des bords de mer urbains, la pollution excessive des eaux côtières.

La bourgeoisie haïtienne semble complètement détachée du reste de la population et ne contribue pas à la valorisation des richesses et potentialités locales, ni à encadrer les populations, ni à créer des emplois. Elle profite largement de son influence politique et du pouvoir de l'argent pour occuper les littoraux et essentiellement les plages qui offrent les meilleures potentialités touristiques, imités depuis quelques années par les Haïtiens de la Diaspora qui construisent à chaque séjour leur maison hollywoodienne.

Pourtant, la loi littorale existe puisque Haïti ancienne colonie française a connu avant 1804, l'application de la loi des 100 pas du roi, réserve domaniale de l'Etat non constructible, mis à part les ouvrages militaires et les aménagements nécessaires à la colonie. Aujourd'hui la loi des 100 pas du Roi, reprise par le code Duvalier (loi sur les domaines du 22 septembre 1964) et entérinée par les gouvernements successifs interdit, en principe, la construction le long du littoral qui relève du régime de la concession. Ainsi les articles deux et trois du Journal Officiel du 24 septembre 1964 stipulent que le domaine national qui est inaliénable se compose entre autres des lais et relais de la mer, des rivages, ports et rades, îles et îlots. L'article cinq établit le loyer ou le fermage annuel à payer par les occupants de toutes les propriétés du Domaine Privé de l'Etat. L'article quinze affirme l'autorité de l'Etat qui peut reprendre possession de la propriété affermée ou louée. L'expropriation est donc possible mais souvent difficile à mettre en œuvre. Ainsi les expropriations, envisageables pour les populations des quartiers populaires et des bidonvilles des fronts de mer urbains; sont politiquement plus difficiles à imposer dans le cas des riches constructions qui accaparent la côte des Arcadins.

Quatre parcs naturels sont disséminés sur le territoire haïtien, les parcs nationaux de Macaya (massif de la Hotte), de la Visite (Massif de la Selle), le parc historique (Dondon) et la zone côtière d'intérêt écologique mondial (baie de Fort-Liberté). Les ONG, les associations de pêcheurs, le PNUE, l'UNESCO assurent avec les autorités haïtiennes la gestion et le suivi de ces zones protégées mais les obstacles sont nombreux du fait du braconnage, de la faible sensibilité à l'environnement liée à la pauvreté et aux nouvelles populations migrantes qui se sont déplacées pour trouver une meilleure vie et qui partiront à nouveau quand l'écosystème sera épuisé.

Tout ceci n'empêche pas les communiqués de bonnes intentions, les colloques, les conférences tenus par les quelques groupements de pêcheurs, les administratifs, les politiques. Les chargés de mission et les experts profitent aussi des crédits internationaux et produisent rapports et bilans, ouvrages parfois prestigieux (et introuvables sur place !) qui inventorient et orientent la gestion durable sans, avant tout, régler les problèmes sanitaires et économiques. Les plus prolixes étant les journalistes qui dénoncent très régulièrement les incapacités des administrations et le manque de civisme de la population. Les textes des conférences internationales sont retranscrits en grande partie et tout peut faire croire que l'environnement est au cœur des préoccupations. Il n'en est rien, par l'absence d'Etat, par l'importance de la corruption, par le manque de moyens des administrations, par la pauvreté ambiante qui oblitèrent toutes les réalisations de gestion environnementale en particulier celle des zones côtières. Les littoraux restent les territoires du « sauve qui peut la vie » haïtien.

3.2.2 La protection des littoraux dans les Antilles anglophones

Les petites îles qui connaissent souvent un niveau de vie plus faible ont assimilé les principes du développement durable. Ce choix s'explique sans doute parce que leur plus faible niveau de vie induit une consommation réduite et donc une pollution moindre. De même, la plus faible motorisation limite les effets de surpêche. Cette action anthropique limitée s'explique aussi par le petit nombre d'habitants. La culture anglaise qui les marque a aussi influencé leur aptitude à protéger l'environnement, à soigner les jardins et les bords de routes, à respecter les arbres et cela dès les années 1950. Enfin la petite taille induit la proximité du pouvoir exécutif et sa nécessaire implication à la gestion insulaire. Les comités de quartier peuvent plus rapidement interpeller les politiques si un projet est contraire au règlement. Face aux grandes concurrentes qui accueillent un tourisme de masse comme Saint-Domingue ou Cuba, elles choisissent le tourisme de nature et l'écotourisme. Cette stratégie permet de cibler une clientèle moins nombreuse mais plus riche.

A la **Dominique**, le faible peuplement a permis de préserver les écosystèmes primordiaux jusqu'aux années 1960. La première route permettant de traverser l'île ne fut tracée qu'en 1956. Les autorités favorisent alors l'occupation et la propriété des terres inexploitées du centre de l'île, entraînant alors la dégradation de certains massifs forestiers. Le programme de construction de routes secondaires entrepris en 1981 a ouvert de nouvelles zones à l'agriculture et encouragé la vente des terres par le gouvernement. Conjointement à cette mise en valeur, le décret de 1958, the Forest Ordinance, crée des réserves forestières et édicte des règles concernant la chasse et la coupe d'arbres qui sont interdites.

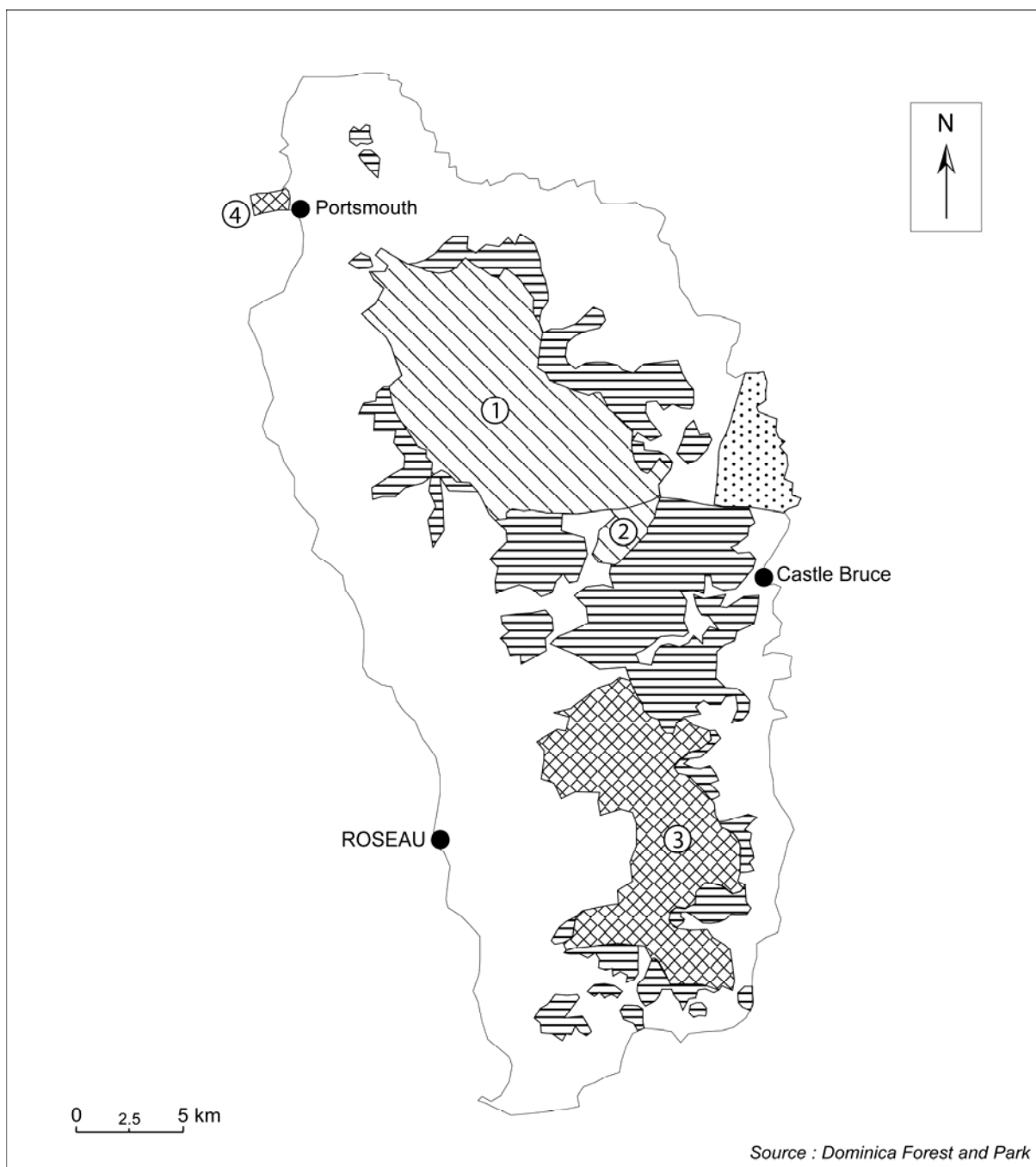
Deux réserves délimitées en 1958, The Northern Forest Reserve (8800 ha) et The Central Forest Reserve (410 ha). En 1975, la création du Morne Trois-Pitons National Park (6872 ha) constitue avec la Central Forest Reserve la plus grande forêt primaire protégée des îles de la Caraïbe. Toute l'échine montagneuse de l'île est mise en réserve. En 1986, les autorités créent le Cabrit National Park, qui englobe forêt sèche et mangrove. A la Dominique, la priorité se porte donc sur les réserves terrestres. Parcs et réserves forestières constituent 20% des surfaces boisées de l'île. Ces espaces protégés sont étroitement surveillés et leur accès nécessite la présence de guides assermentés. L'accès est payant pour les touristes. Un cadre du ministère des forêts nous expliquait qu'en Europe on payait pour visiter musées et monuments historiques ; de même la Dominique fait payer l'accès aux monuments naturels, à son patrimoine : les perroquets, les volcans, les arbres plusieurs fois centenaires, la mangrove.

En contrepartie, les sites sont extrêmement bien aménagés pour les visiteurs : sentiers dallés de tranches d'arbre pour éviter le ravinement lié à l'érosion, panneaux indicateurs, escaliers en bois... Tout ceci permet d'intégrer les populations à la gestion.

A **Sainte-Lucie**, les sites naturels sont répertoriés, classés et gérés par le National Trust Of Saint-Lucia qui est un organisme d'Etat en coopération avec les différents ministères de la pêche, de l'agriculture, de la forêt et du plan.

Mangroves et zones humides sont propriétés de l'Etat. La législation en matière de protection de l'environnement remonte souvent à l'époque coloniale comme l'Ordonnance de 1946 pour l'acquisition des terres, amendée en 1983 qui permet au gouvernement d'acquérir des espaces pour leur protection.

Parcs nationaux et réserves naturelles à la Dominique. (carte 27)



- | | | | |
|---|-------------------------|---|----------------------------------|
|  | Réserve Naturelle | ① | Northern Forest Reserve |
|  | Réserve caraïbe | ② | Central Forest Reserve |
|  | Parc National | ③ | Morne Trois-Pitons National Park |
|  | Autres forêts publiques | ④ | Cabrit's National Park |

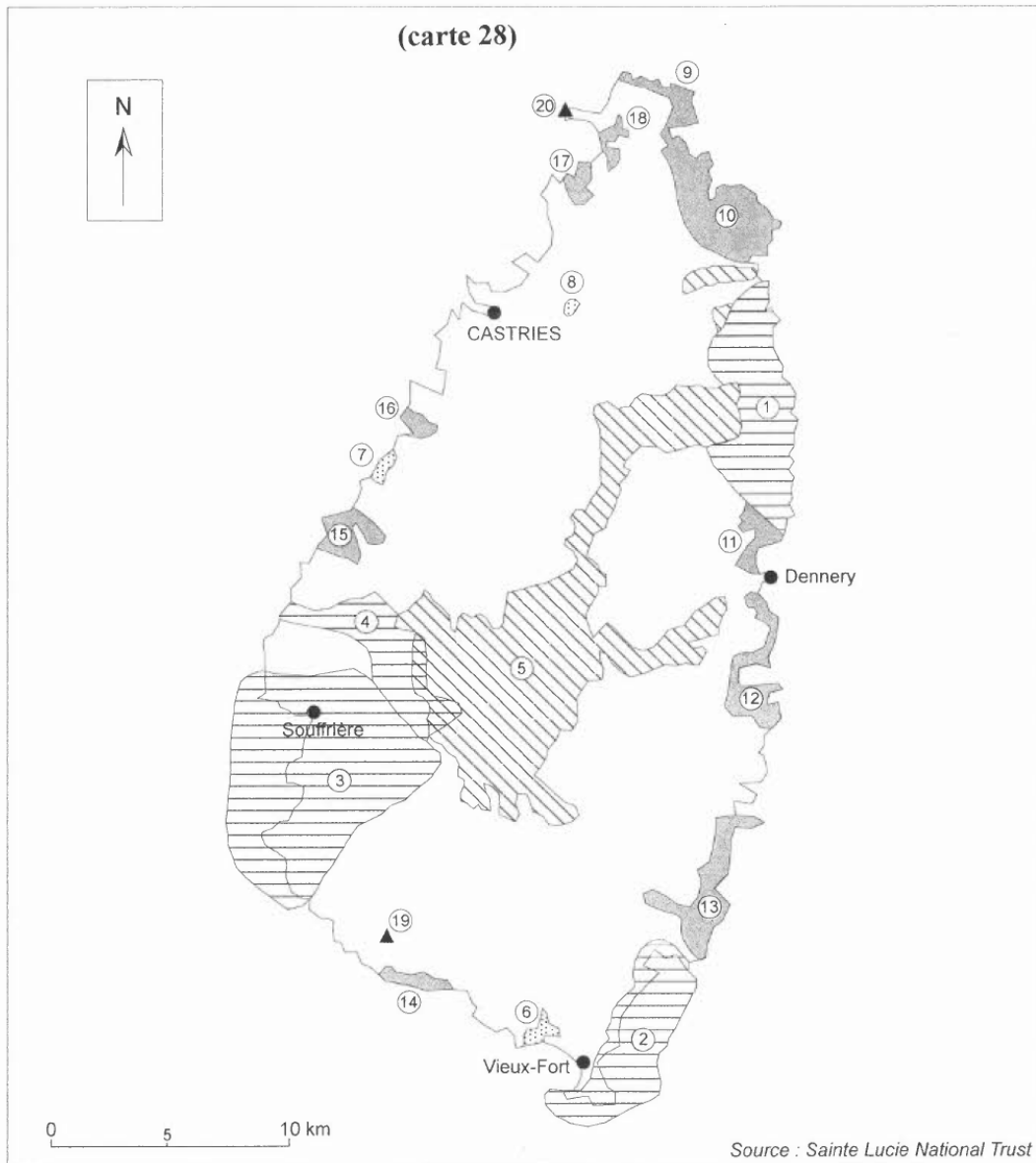
Le « Wildlife Protection Act » de 1980 autorise la création de zones naturelles de protection et le « Fisheries Act » de 1984 permet de créer des réserves marines. Les réserves naturelles, les réserves naturelles forestières et les réserves marines jouissent de protections en matière d'utilisation, de prélèvement, de chasse, de pollution, de construction.

En principe les réserves marines sont implantées dans des zones de forte productivité, au large d'une mangrove ou le long d'une barrière mais ce n'est pas toujours le cas. Ainsi la petite réserve marine située dans la petite baie des Deux Pitons permet de proposer à la clientèle fortunée de l'hôtel Hilton des fonds sous-marins parmi les plus riches de la côte-sous-le vent. Les mangroves font aussi l'objet de protection comme la mangrove de Mankôte située au centre de la baie des Savanes au sud-est de Sainte-Lucie, la plus étendue de l'île avec une superficie de 63 hectares. Traditionnellement, cette mangrove était utilisée pour fabriquer du charbon de bois exporté en partie vers la Barbade. Durant la seconde guerre mondiale et jusqu'aux années 1960, la Mankôte a été en partie comblée et a accueilli une base aérienne de l'armée américaine.

A sa fermeture, les coupes de bois reprennent de manière anarchique menaçant le milieu et les autres activités (ramasseurs de crabes, pêcheurs, éleveurs). En 1981, la mangrove devient une zone de conservation prioritaire à l'initiative du centre de recherche ECNAMP (Eastern Caribbean Natural Area Management Programm) l'actuel CANARI (Caribbean Natural Resources Institute), de l'Association Caribéenne de la Conservation (ACC) et du gouvernement de Sainte-Lucie (National Trust of Saint-Lucia). Dans un premier temps, le National Trust a instauré un système de gestion durable en reboisant les zones dégradées et en affectant 10 hectares à la production de charbon de bois. Un dispositif de plantation alternée de deux hectares par an permet de maintenir cette activité traditionnelle. On replante le palétuvier blanc et le *Gliricidia sepium*, les terres sont drainées, et des fours métalliques permettent d'améliorer la fabrication du charbon de bois.

Les producteurs de charbon s'organisent en coopératives qui adoptent une réglementation concernant la coupe des palétuviers qui ne doivent pas dépasser six mètres de haut. Les membres de la coopérative ont la charge d'entretenir la plantation et de la protéger. Ils accueillent aussi des scolaires et des touristes. Leur dynamisme les porte à aider les autres riverains de mangroves dans leurs projets de plantation. A leur tour, les éleveurs, les pêcheurs et les aquaculteurs se regroupent en coopératives et s'intègrent au processus de développement durable. Cette appropriation de la gestion a permis de faire reculer un projet d'implantation hôtelier et d'un golf.

PARCS NATIONAUX ET RESERVES NATURELLES A SAINTE-LUCIE



- | | | | | | |
|---|---|---|----------------|---|---------------|
|  | PARCS NATIONAUX |  | SITES PROTEGES |  | SITES CLASSES |
| ① | Grande Anse | ⑨ | Anse Galet | ⑲ | River Dorée |
| ② | Pointe Sable | ⑩ | Espérance | ⑳ | Pigeon Island |
| ③ | Qualibou | ⑪ | Fond d'Or | | |
| ④ | Cnaries | ⑫ | Praslin | | |
| ⑤ |  RESERVE FORESTIERE CENTRALE | ⑬ | Anse Ger | | |
| |  RESERVES NATURELLES | ⑭ | Piaye | | |
| | ⑥ | La Tournay | ⑮ | Anse Cochon | |
| | ⑦ | Roseau | ⑯ | Marigot | |
| | ⑧ | Union | ⑰ | Bois d'Orange | |
| | | | ⑱ | Fairview | |

Aux **Grenadines** (indice de développement humain de 0,744), la petite taille des îles, l'absence de reliefs remarquables, ne permettent pas de développer un tourisme de découverte des richesses environnementales terrestres. Dans ces conditions, la protection des fonds coralliens est nécessaire en vue du développement du tourisme de plaisance et de plongée, base de l'économie nationale. La protection revêt deux aspects avec la création de réserves marines où la pêche et la chasse sous-marine sont interdites pour les touristes et réglementées pour les pêcheurs. La pêche à la tortue est ainsi autorisée d'août à mars et la pêche à la langouste de novembre à avril. En dehors de ces périodes, les pêcheurs mais aussi les touristes acheteurs sont sanctionnés. Le parc national des Tobago Cays (déclarés Wildlife Reserve par le gouvernement en 1998) connaît une forte fréquentation de voiliers. Les cases de pêcheurs ont été détruites sur les îlets et les mouillages sont réglementés sur corps-morts afin d'éviter les dégradations effectuées par les ancres et de diminuer la pollution du lagon. D'autres réserves marines sont implantées à Chattam Bay située à l'est d'Union et le long du littoral nord-est de Mayreau, ici aussi les maisons sont détruites et la pêche interdite pour les touristes.

Malgré ces dispositions de principe, la pression sur des espèces sensibles comme les tortues, les langoustes et les lambis demeure afin d'alimenter les restaurants de l'archipel et de répondre aux demandes des marchés extérieurs. Paradoxalement, le dispensaire qui accueille les tortues à Béquia constitue une des principales destinations d'excursion dans l'île. Cela n'empêche pas les insulaires de vendre de l'artisanat local en écaille de tortue. Ainsi la réglementation vise surtout les étrangers de passage et repose davantage sur un consensus avec les populations locales faute d'un réel moyen de répression. Les campagnes d'information à la protection de l'environnement jouent un rôle important.

A **Saba**, petite île néerlandaise qui mesure quatre kilomètres sur quatre et accueille un millier d'habitants, la protection est aussi forte. Depuis 1987, les autorités ont créé pour la protection des fonds sous-marins le « Saba Marine Park » dont le bureau siège à Fort-Bay. L'ensemble du littoral est une réserve protégée, de la ligne du rivage jusqu'à 60 mètres de profondeur. Plusieurs aires ont été délimitées depuis octobre 1988. Deux zones sont réservées à la plongée au sud-est de l'île et autour du Diamond Rock au nord-ouest de l'île. Il est interdit d'y mouiller et d'y pratiquer la chasse sous-marine. Trois aires sont aussi délimitées pour la plaisance.

Cette forte protection est possible parce que l'île est petite, peu peuplée et surtout parce que la population se tourne vers les activités tertiaires et le tourisme. Enfin le banc de Saba est un haut-fond très poissonneux qui attire les pêcheurs.

3.2.3 La protection et la gestion des espaces littoraux à la française

La Guadeloupe (422 496 habitants) et la Martinique (381 427 habitants) appartiennent aux îles les plus peuplées et les plus riches des Petites Antilles. Les formes d'utilisation du littoral et des récifs sont variées (pêche, loisirs, tourisme) et les formes d'agression du milieu nombreuses et diverses (pollution, pêche, surfréquentation). Le haut niveau de développement induit davantage de pollution et une exploitation des eaux littorales importante. Le statut de DOM explique la multiplicité des moyens de protection et les réseaux d'acteurs. Les pouvoirs politiques agissent au niveau local (commune, département et région, national et européen) permettant de disposer de davantage de moyens mais entraînant souvent une certaine inertie et parfois des actions contradictoires.

Les lois françaises s'appliquent à la protection des littoraux considérés comme sensibles. Depuis 1986, la loi littorale interdit ou limite l'usage et l'accès des littoraux dans la bande des 50 pas géométriques. La loi de 30 décembre 1996 relative à l'aménagement, la protection et la mise en valeur de la zone des cinquante pas géométriques dans les DOM, confirme le principe d'aménagement durable et de gestion intégrée du littoral en attribuant la gestion de la Forêt Domaniale du Littoral au Conservatoire du Littoral et à défaut aux collectivités qui s'engagent dans cette démarche. Elle s'inscrit dans le cadre des Plans d'Occupation des Sols et plus récemment dans les schémas de cohérence territoriale et dans les Plans Locaux d'Urbanisme qui s'engagent en une utilisation économe et équilibrée des espaces naturels, urbains, périurbains et ruraux. Ces documents d'urbanisme et de planification instaurent un zonage qui permet de délimiter des zones naturelles sensibles en accord avec la commission des sites. Ces P.O.S et P.L.U s'inscrivent à l'intérieur du Schéma de Mise en Valeur de la Mer. Le SMVM, qui constitue un chapitre particulier du Schéma d'Aménagement Régional, approuvé par décret en Conseil d'Etat le 24 décembre 1998, est applicable à la Martinique. Il en résulte que les documents d'urbanisme de compétence communale ou intercommunale doivent être compatibles avec les orientations du SAR et du SMVM.

Le SMVM précise que le littoral concentre de nombreux espaces naturels et agricoles qu'il convient de protéger en raison de leur caractère paysager remarquable et afin de promouvoir le développement durable. Il propose la zonation des activités concurrentes et permet donc de prévoir des zones de protection.



Photographie 31 : La baie de Chatham, à l'Ouest d'Union, est une réserve terrestre et marine, un cadre préservé, alors que tout permettrait le développement hôtelier. M Desse, 2001.



Photographie 32 : L'anse Trabaud et la Pointe Baham, au Sud de la Martinique, constituent des paysages littoraux préservés constitués de la plage de sable blanc ourlée d'une forêt littorale, en arrière une petite mangrove et un étang saumâtre. Un site très convoité dans les années 1970, et qui appartient encore à un propriétaire privé. M Desse, 2002.

Le Schéma de Services Collectifs des Espaces Naturels Ruraux s'inscrit depuis 1999 à la Martinique dans les contrats de plan Etat-Région et traduit un partenariat donnant la priorité à l'emploi et à l'aménagement durable. « *Le schéma de services collectifs des espaces naturels ruraux fixe les orientations fondamentales de gestion de l'espace ainsi que de protection et de mise en valeur du patrimoine naturel dans les espaces non bâtis en assurant la diversité biologique, la prévention des risques, la protection des ressources et la lutte contre les effets de serre* ». (Rafecas N, 2001).

Le SSCENR de la Martinique a ainsi inscrit les mornes du Diamant et les Anses d'Arlets comme sites d'intérêt national. La valeur paysagère a été retenue ainsi que les menaces liées à l'urbanisation diffuse mal maîtrisée et à l'exploitation des carrières. Des actions sont entreprises pour une meilleure gestion de l'urbanisme. Les espaces naturels des cinquante pas géométriques constituent des sites d'intérêt régional.

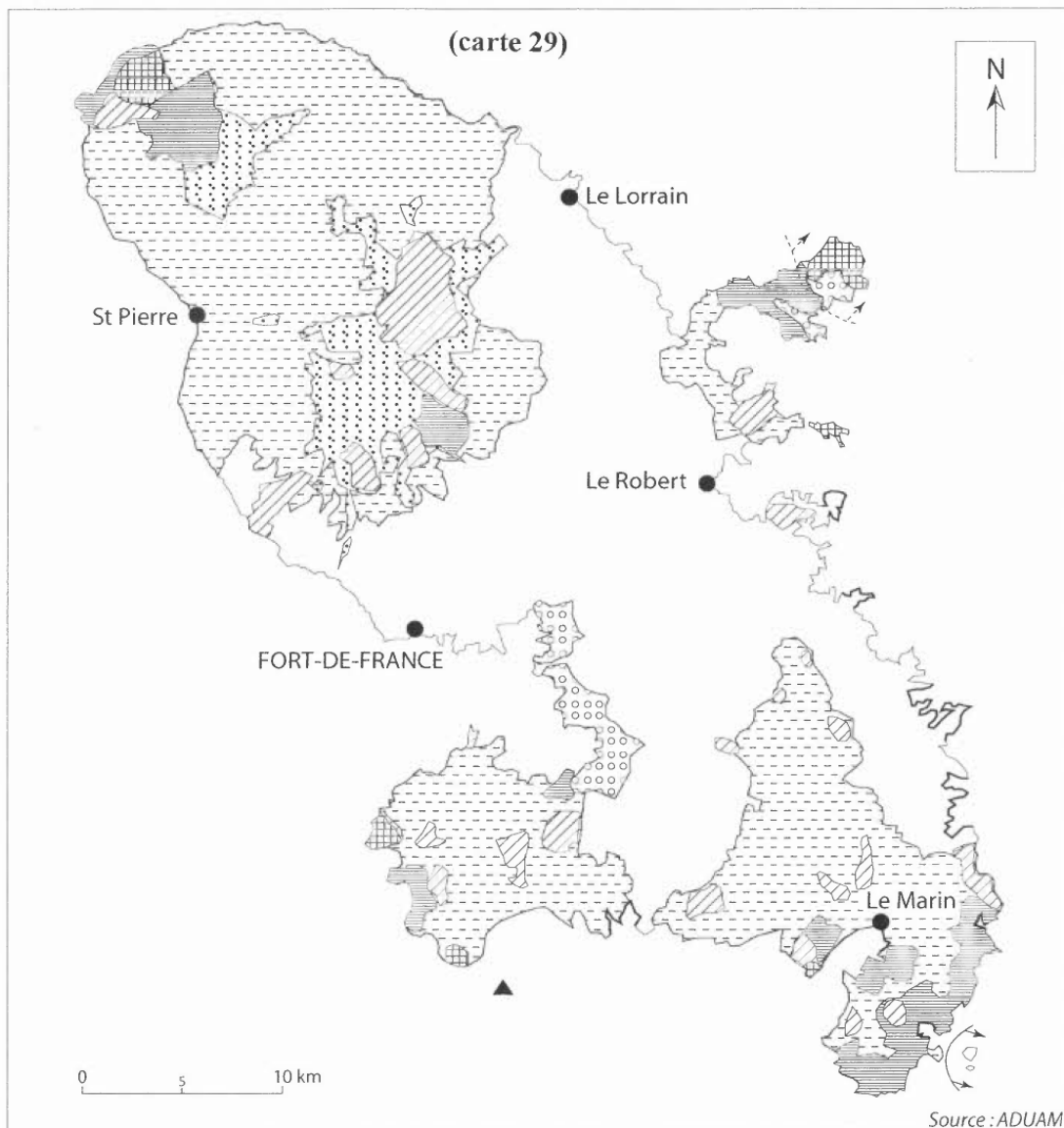
Les Plans de Prévention des Risques constituent d'autres documents d'urbanisme nécessaires au développement durable. Ils renforcent souvent l'interdiction de construire dans les zones humides littorales qui sont inondables et le long des plages qui risquent d'être soumises aux houles cycloniques.

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) permet d'assurer un classement des récifs, des mangroves et des débouchés de rivières en zones sensibles et d'augmenter les exigences en matière de traitement des eaux afin de réduire les flux de substances polluantes en amont.

On remarque que ces plans et schémas d'urbanisme ont tendance à surprotéger les mêmes espaces qui sont en fait déjà protégés en multipliant les acteurs spécialisés (DIREN, IFREMER, Conservatoire du Littoral, Parcs Régionaux...) et les échelles d'intervention et en éloignant souvent les populations locales de la gestion.

Le Conservatoire du Littoral est chargé de l'acquisition de portions littorales qui présentent une richesse patrimoniale historique et écologique ainsi qu'une réelle originalité paysagère. Les littoraux coralliens font partie des priorités en matière de protection. Ainsi en février 2001, le Conservatoire du Littoral a acquis 10 hectares au pied du morne Acca (Le Marin) qui est lui-même inscrit en ZNIEFF. Les fonds sous-marins qui jouxtent la pointe Borgnesse sont très riches et comptent aussi parmi les plus beaux de la Martinique. On retrouve la même richesse dans les formations coralliennes à la pointe des Châteaux en Guadeloupe (10 hectares), aux îlets de la Petite-Terre de la Désirade (80 hectares), au Grand Ilet des Saintes (45 hectares) et à l'îlet Kahouanne (6 hectares) situé au large de Deshaies ainsi qu'aux Monts Caraïbes à Vieux-Fort..


LES OUTILS DE PROTECTION DE L'ESPACE ET DU PATRIMOINE MARTINIQUAIS




PATRIMOINE NATUREL

-  Forêts
-  Mangrove en ruban
-  Massif de Mangrove


ESPACES PROTEGES


-  Parc Naturel Régional
-  Réserve Naturelle de la Caravelle

-  Réserve naturelle Ornithologique des Ilets de Ste-Anne

-  Site naturel inscrit ou classé

-  Site du Conservatoire du littoral

-  Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique

-  Biotope (Rocher du Diamant)

En 2003, le Conservatoire du littoral a acquis de nouvelles parcelles dans les marais de Port-Louis (24.6 hectares se rajoutent aux 156 hectares déjà protégés) et 73.3 hectares à la Grande-Vigie.

A grande échelle, le législateur a prévu un renforcement de la protection par le biais des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Floristique et Faunistique qui s'appliquent à des espaces terrestres mais aussi à des littoraux et des îlets entourés de récifs frangeants (îlet Chancel dans la commune du Robert). Ainsi les pointes Batterie et Brunet situées au sud de la presqu'île de la Caravelle sont inscrites en ZNIEFF, protégeant des pollutions et de la sédimentation les récifs frangeants qui bordent les deux pointes. La Martinique possède aussi deux ZNIEFF qui couvrent exclusivement des zones marines : la baie du Trésor qui regroupe les trois écosystèmes marins tropicaux et accueille une vingtaine de variétés de coraux. Les eaux du cap Salomon constituent aussi une ZNIEFF dont les fonds sous-marins comptent parmi les plus remarquables de la Martinique avec plus de la moitié des espèces de coraux recensées dans l'île.

Les cantonnements de pêche complètent l'arsenal des aires protégées. Il s'agit de zones où toute pratique halieutique est interdite en accord avec les organisations de professionnels afin de protéger ces aires peuplées de juvéniles. Il y a quatre zones de cantonnement de pêche à la Martinique; il s'agit des baies du Trésor à Trinité et de celle du Robert, de l'îlet à Ramier sur la côte sud de la baie de Fort-de-France et enfin de la zone comprise entre Sainte-Luce et la Pointe Borgnesse (Le Marin).

En Guadeloupe, les Affaires Maritimes ont défini des réserves marines où la pêche est interdite aux professionnels comme aux plaisanciers y compris la pêche sous-marine. La pêche à la senne pour les espèces de type cahut (*Harengula humeralis*) et quiquia (*Decapterus macarellus*) ainsi que le colas, le coulirous, le balaou et les orphies peuvent faire l'objet de dérogation après demande auprès de l'Administrateur des Affaires Maritimes. Ces réserves marines se localisent à Malendure en Côte sous-le-vent de Guadeloupe et dans le Grand Cul-de-Sac-Marin autour de l'îlet Fajou et des îlets Christophe, Carénage, la Biche. L'embouchure de la Rivière à Goyave et la Pointe à Lambis constituent aussi des réserves marines.

Les espaces marins protégés. (planche 30)

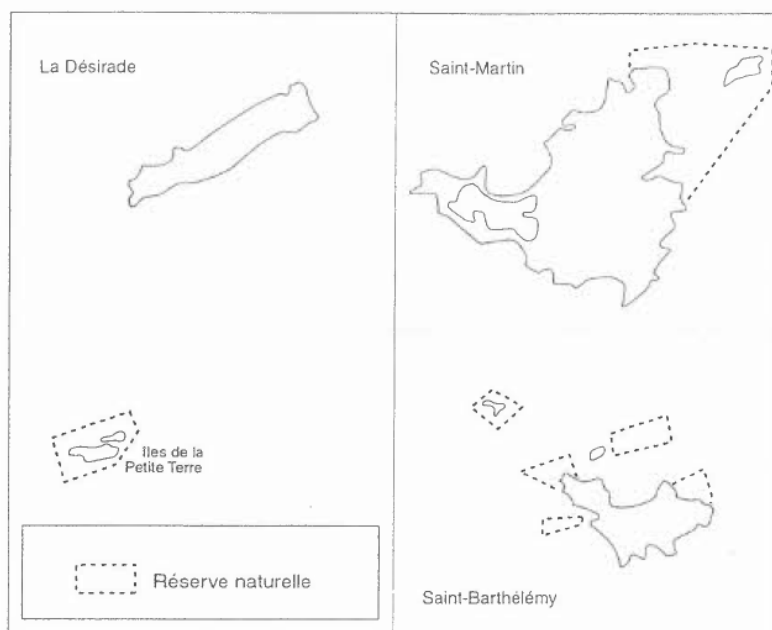
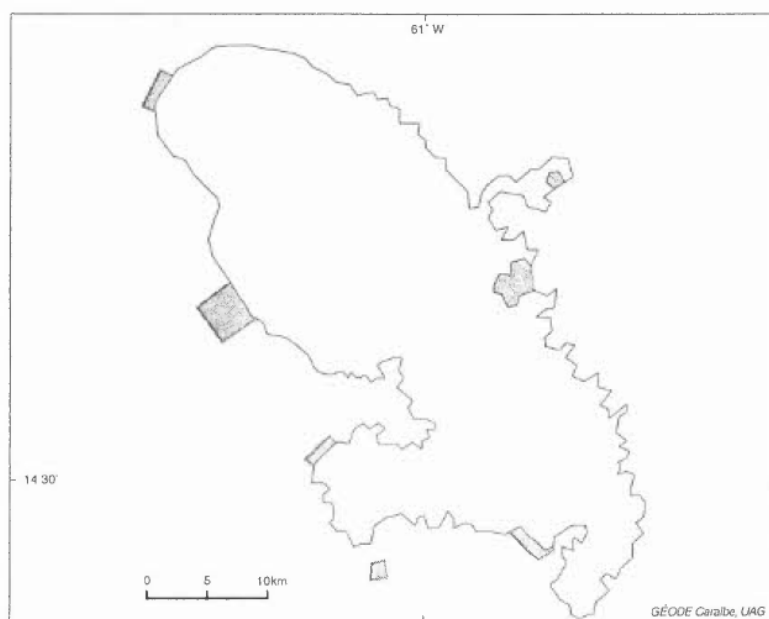


Figure 4
LES ZONES DE CANTONNEMENT DE PÊCHE



Enfin la création du Parc National de Guadeloupe et son extension sur le Grand Cul-de-Sac-Marin constituent la mise en protection ultime. La Réserve Naturelle du Grand Cul de-Sac-Marin a été créée par décret le 23 novembre 1987. Cette réserve éclatée en plusieurs pôles protège des sites divers : milieux humides du littoral sur une surface de 1600 hectares (mangroves, marais herbacés, forêts marécageuses d'eau douce, prairies et savanes humides) et milieux marins (herbiers, récifs coralliens...) sur une surface de 2100 hectares. L'Office National des Forêts a tout d'abord assuré la gestion de cette réserve qui a été confiée ensuite par l'Etat au Parc National de Guadeloupe depuis 1990.

Depuis 1994, la zone protégée administrée par le Parc National de Guadeloupe est devenue une réserve de la biosphère qui constitue l'un des volets du programme « Man and the Biosphère » (MAB) de l'UNESCO géré localement par le Parc National et par l'UNESCO. Cette Réserve biosphère doit remplir trois fonctions : la conservation des écosystèmes et de la biodiversité, un développement économique et humain durable et un appui logistique pour la surveillance continue, la recherche, l'éducation (colloques, visites guidées, dépliants) et l'échange d'informations (Brigand L, 1999). Le Parc a aussi développé le tourisme de nature en construisant des aires de pique-nique, des sentiers de randonnée, des aménagements de sites de plongée).

Cette réserve marine est constituée de zones centrales qui englobent les îlets Fajou, Christophe, la Biche et de Carénage mais aussi des espaces maritimes et de mangrove comme l'embouchure de la Rivière à Goyaves et la zone comprise entre la Rivière Salée, la Pointe Lambis et l'Anse Perrin. Les mangroves qui colonisent les rivages du Grand Cul-de-Sac-Marin constituent les zones tampons et les bassins versants les zones de transition.

Dans la zone centrale la réglementation est stricte. De nombreuses activités sont interdites : la pêche, la pêche sous-marine, la chasse, la capture des crabes, la collecte de sable, la pratique du scooter marin et du ski nautique, le survol de la zone à moins de 300 mètres d'altitude, les activités sportives ou touristiques organisées.

L'archipel de la Guadeloupe compte également trois réserves naturelles.

Les îlets de Petite-Terre de la Désirade sont situés à cinq milles au sud-est de la Pointe des Châteaux. Terre-de-Bas (117 hectares) à l'ouest et Terre-de-Haut (31 hectares) à l'est sont séparées par un étroit chenal de 150 mètres de large et d'une profondeur de six mètres. On y trouve des herbiers et des récifs frangeants particulièrement bien protégés des pollutions. La réserve naturelle protège les îlets et la zone maritime côtière formée d'herbiers et de récifs coralliens, jusqu'à l'isobathe des 10 mètres. Le Conservatoire du littoral qui en assure la gestion, réglemente la pêche, les activités commerciales de découverte ainsi que le mouillage.

La réserve naturelle de Saint-Martin créée par les associations de protection de la nature, existe depuis septembre 1998. La réserve située au nord-est de l'île protège des mangroves, des étangs littoraux, des îlets mais aussi des fonds coralliens. La pêche est réglementée ainsi que le mouillage. A Saint-Barthélemy, le repeuplement des fonds est le premier objectif de la réserve qui est éclatée autour d'une vingtaine d'îlots.

A la Martinique, la première réserve naturelle, à la Caravelle (422 hectares) a été créée par arrêté ministériel du 2 mars 1986. Le Parc Naturel Régional en assure la gestion. La pointe de la presqu'île de la Caravelle était très dégradée après trois siècles de mise en valeur intensive par l'agriculture, l'élevage et les coupes de bois. Cette protection permet de protéger la forêt sèche et la mangrove et de reconstituer les paysages et la biodiversité. Des chemins sont aménagés ainsi que des passerelles qui permettent de serpenter au dessus du système racinaire des *Rhizophoras* mangles. Des panneaux indicatifs complètent l'ensemble. La seconde réserve (créée le 11 août 1995) couvre une surface de 5.6 hectares sur quatre petits îlots de la commune de Sainte-Anne.

Cette gestion de l'ensemble du littoral et de certains espaces sensibles en particulier, s'appuie sur un réseau d'administrations spécialisées : les Affaires Maritimes, le Parc National, l'Office National des Forêts, l'Université des Antilles et de la Guyane, la DIREN, l'IFREMER, les collectivités territoriales. Chaque administration dispose de son propre dispositif de surveillance (police maritime, gardes assermentés du Parc National ou de l'ONF...). Les groupes de professionnels sont aussi associés à la protection. Ainsi le Comité des Pêches de la Martinique participe au balisage des zones de cantonnement de pêche avec les Affaires Maritimes. En avril 2001, le président du Comité des Pêches demandait une plus grande vigilance de la part des Affaires Maritimes à l'encontre des pêcheurs d'oursins blancs (*Trypnenstes ventricosus*) dont la capture est réglementée.

Les Associations écologiques comme l'ASSAUPAMAR à la Martinique, jouent aussi un rôle important dans la protection du littoral. Les militants sont à la pointe du combat écologique et leurs actions parfois musclées servent finalement à émouvoir l'opinion. Ces associations épaulent ainsi les actions de protection envisagées par les Parcs et Réserves Naturelles et le Conservatoire du Littoral.

Malgré tout, les pollutions et les pressions demeurent et freinent les efforts de protection et de préservation surtout dans le Grand Cul-de-Sac-Marin qui jouxte Pointe-à-Pitre qui est appelée à se développer à nouveau (DESSE M.,1998). Pourtant les réserves doivent permettre de reconstituer les paysages et assurer des îlots de biodiversité nécessaires à l'échelle de l'île et aussi de la Caraïbe. Enfin, si la loi limite la fréquentation de certains sites, les contrôles restent rares. Ainsi sur l'îlet Fajou situé dans le Grand Cul-de-Sac-Marin en pleine réserve naturelle ou sur les îlets de Petites- Terres de la Désirade appartenant au

Conservatoire du Littoral, la fréquentation est en principe réglementée mais dans les faits les bateaux au mouillage comme les barges à touristes sont toujours aussi nombreux. De même, une zone marine protégée comme le cap Salomon ou la pointe Borgnesse attire les clubs de plongée et cela risque à terme d'engendrer des dégradations sur les récifs comme c'est le cas aux îlets Pigeon de Bouillante (on comptait 10 000 plongées par an autour des îlets Pigeon en 1987 et plus de 70 000 en 2001), qui souffrent de leur auto-proclamation en réserve Cousteau (réserve naturelle non reconnue par l'Etat pour le moment).

*

*

*

Les littoraux des îles de la Caraïbe connaissent ainsi une forte anthropisation depuis les années 1960. Espaces de production, espaces récréatifs ou de loisirs, espaces résidentiels ou de transport, les fonctions littorales y sont nombreuses ; or les îles sont petites et les capacités de charge des écosystèmes sensibles, vite atteintes. Depuis la Conférence de Rio en 1992, la volonté de gérer durablement les régions côtières se heurte souvent aux problèmes de définition de la zone littorale. Cet espace tampon qui doit être protégé et aménagé en conséquence, ne couvre pas les bassins versants qui sont souvent très anthropisés. Or la tropicalité, les fortes pentes, les épisodes pluvieux violents et l'instabilité des versants qui en découle, doivent aussi être pris en compte pour une protection efficace des récifs.

Le développement durable se heurte aussi au niveau économique des Etats de la Caraïbe. En 1995, le gouvernement de Sainte-Lucie avait subventionné le National Trust à hauteur de 1.3 million de \$ Est Caribéens (2.5 millions de Francs) alors que le Conseil Régional de la Martinique avait consacré 13.4 millions de Francs en 1996 en faveur de l'environnement(Saint-Lucia National Trust Annual Report,1994 et La lettre financière du Conseil Régional, 1997). A Haïti, nous assistons à une dynamique d'appropriation du littoral par les paysans qui descendent des mornes comme par les élites d'argent qui occupent les plages de la côte des Arcadins. Dans les îles anglaises, le gouvernement favorise l'emprise hôtelière sur les plus beaux sites (la baie située entre les deux pitons, emblème du drapeau national de Sainte-Lucie est occupée par un hôtel Hilton qui en gère l'accès !!!) mais entreprend aussi la protection des zones naturelles d'intérêt écologique comme les récifs coralliens. Cependant la surexploitation des espèces halieutiques commerciales n'est pas remise en cause (langoustes, lambis et même les baleines à Béquia). La réglementation vise surtout le visiteur.

Dans les îles françaises, on note une lente amélioration de la culture écologique. Elle reste cependant moins militante qu'en Europe. Ainsi la prise en compte environnementale n'est-elle pas le signe d'une cohésion nationale. Or dans les îles de la Caraïbe les logiques individuelles des insulaires comme des extra-insulaires dominant encore trop souvent l'utilisation et l'appropriation des littoraux.

CONCLUSION

TERRITORIALISATION ET ENCLAVES LITTORALES

Les littoraux de la Caraïbe ont longtemps été considérés comme des espaces de l'envers, ouverts, libres, propriété de l'Etat donc de tous, opposables à la plantation qui hiérarchise la société, structure le paysage et identifie la richesse.

Aujourd'hui, les littoraux constituent les centres fonctionnels des îles, annexés parfois privatisés, ils apparaissent fortement territorialisés. Les facteurs qui expliquent ces transformations sont multiples. Les îles connaissent une forte tertiarisation de leurs économies qui s'accompagne de l'essor des villes. Les nouvelles populations citadines, perméables aux modes de vie américain et européen, consomment davantage nécessitant de nouveaux espaces de production, d'échange et l'extension des systèmes portuaires. La consommation se marque aussi dans l'espace par l'extension des zones résidentielles. Enfin, ces nouvelles sociétés tertiaires se tournent vers les loisirs où les littoraux et la mer occupent une place importante. Cette rapide juxtaposition des modes de vie attirés par les rivages, entraîne la formation de territoires plus ou moins enclavés et conditionnés par de nombreux facteurs.

La Caraïbe est une région touristique majeure ; c'est aussi une aire d'accueil aux flux migratoires d'Américains et d'Européens auxquels se mêlent les migrants de retour des diasporas insulaires. Ces nouveaux arrivants accentuent les distorsions sociales par leur niveau de vie plus élevé et leur mode de vie hédoniste. Cette apparente et clinquante richesse transforme les regards des insulaires et favorise un certain mimétisme. Tout ceci contribue à creuser l'écart des revenus et finalement à juxtaposer, voire à s'entrechoquer des modes de vie qui s'opposent. Une minorité souvent d'origine internationale accapare certains territoires pour le profit ou les loisirs, copiée et enviée par la majorité qui tend à reproduire à son échelle, le mode de vie et d'habitat. Une partie de la population, plus ou moins importante selon les îles, survit dans un monde parallèle à leurs richissimes voisins.

Les politiques touristiques favorisent aussi la ségrégation sociospatiale quand les niveaux économiques des insulaires et des touristes présentent de grandes différences. La concentration des touristes dans les grands complexes hôteliers et les clubs de vacances est alors de mise puisque la diffusion de l'activité touristique au sein de la population locale demeure difficile.

Certaines chaînes hôtelières de Punta Cana à Saint-Domingue pratiquent un véritable apartheid entre les clients et le personnel insulaire. Les horaires de travail permettent de limiter les contacts qui sont quasiment impossibles à l'extérieur de l'hôtel puisque le personnel loge dans un quartier à l'écart. Même

les arrêts de bus sont différents. A Cuba, le gouvernement développe les grands complexes intégrés afin de limiter, pour des raisons politiques les pérégrinations des touristes itinérants. A Haïti comme à la Jamaïque, la misère et l'insécurité nécessitent le repli sur les hôtels, parfois véritables camps retranchés. Quand la différence du niveau de vie entre les touristes et les insulaires se réduit, le grand hôtel s'ouvre davantage aux élites locales et aux classes moyennes. La ségrégation raciale s'atténue mais demeure sociale.

L'amélioration du niveau de vie induit une plus grande exigence de confort, la recherche du mieux-être et la société insulaire se tourne vers les loisirs. Afin de répondre aux nouvelles exigences des sociétés tertiaires insulaires et face à la nécessité d'attirer des touristes dans un contexte de concurrence, les pouvoirs publics embellissent les fronts de mer afin de valoriser les paysages. La lutte contre l'insalubrité et la mise en protection des biens et des personnes sont couramment employés par les édiles pour reclasser des quartiers littoraux, accentuant les phénomènes de ségrégation sociale. La préservation de l'environnement participe à ce souci de mieux vivre. Finalement, les politiques de gestion correspondent à une marchandisation des rivages qui prennent de la valeur, ne devenant accessibles qu'aux plus riches ou à l'Etat.

Les enclaves littorales se déclinent à des échelles différentes entrecroisant parfois les territoires.

Au niveau mondial, certaines îles de la Caraïbe comme les Bahamas, les îles Vierges, Antigua et Barbuda, Turks et Caïcos, Saint-Barthélemy sont devenues **des paradis fiscaux**, véritables enclaves de l'antimonde. Ils ont prospéré grâce à la faiblesse de l'imposition sur les revenus et sur les bénéfices pour les investisseurs étrangers, attirant de ce fait des sommes colossales, manipulées par le biais de sociétés écrans et de services financiers offshore multiples. La discrétion bancaire permet le blanchiment de l'argent issu des trafics de drogue, de vente d'armes ou de la prostitution. Les Bahamas, Saint-Vincent, Antigua et Barbuda arrivent en tête des immatriculation sous pavillon de complaisance, offrant les avantages fiscaux ainsi que des réglementations minimales.

Au niveau insulaire, la ségrégation sociale entraîne la formation d'enclaves fermées à la société globale. Il s'agit de **territoires privatisés** et occupés par de luxueuses villas à Antigua, Punta Cana, Saint-Barthélemy et à une échelle moindre sur certaines pointes des communes du Robert ou de Saint-François à la Martinique. Parfois l'enclavement est poussé, doublé d'une volonté de marquer une rupture en construisant sur un îlot comme l'îlet Boissard situé dans le Petit-Cul-de-Sac-Marin, face à Pointe-à-Pitre où les riches familles békés et grands-blancs construisent leurs luxueuses villas. On trouvera dans les Grenadines, la même volonté de rupture par la distance et l'argent à l'île Moustique réservée à la jet set établie ou à Palm Beach Island, île-hôtel pour la jet set de passage.

Les enclaves fonctionnelles sont aussi très nombreuses et tendent à cloisonner et parfois à fermer le littoral aux populations locales.

Les fonctions stratégiques ont légitimé la création d'enclaves avec la construction de forts militaires et de batteries. Tout ceci perd de son intérêt mais certaines constructions occupent encore le littoral comme le fort Saint-Louis implanté au centre-ville de Fort-de-France ou celui de Castries qui commande l'entrée de la rade. Les Etats-Unis conservent encore certaines bases militaires à Vieques (Puerto-Rico), aux Bahamas, à Guantanamo au sud-est de Cuba, et aussi des zones stratégiques de stockage d'hydrocarbures comme celle de Sainte-Lucie.

Les îles-prisons sont aussi nombreuses, enclaves par excellence ; on pense aux îles du Salut au large de la Guyane mais aussi à Terre-de-Bas des Saintes qui accueillait des bagnards anamites. La plus célèbre aujourd'hui reste la prison des Talibans et des membres des réseaux islamiques sur la base militaire américaine de Guantanamo.

Les zones industrialo-portuaires tendent aussi à se couper des villes portuaires auxquelles elles étaient autrefois intimement mêlées. La nécessité de sécuriser certaines zones de stockages (hydrocarbures, produits chimiques, engrais) et de diminuer les vols ont entraîné la construction généralisée d'enceintes matérialisant l'enclave.

Les zones franches commerciales et industrielles souvent installées à proximité des littoraux, constituent aussi des enclaves territoriales dédouanées (Desse m, Hartog T, 2003).

Les zones franches commerciales occupent des points stratégiques dans la Caraïbe et correspondent souvent aux ports d'éclatement : Miami, Pointe-à-Pitre, Puerto-Rico ou Colòn. La zone franche commerciale est située en général dans un port (Pointe-à-Pitre ou Freeport aux Bahamas) ou contigu à celui-ci (Miami) et à proximité d'un aéroport (Wajay à la Havane). Les entreprises utilisent les installations et les services de la zone libre pour importer, entreposer, assembler et réexporter une vaste gamme de produits.

Les duty free, magasins et boutiques détaxés spécialisés dans la vente de spiritueux, de tabac, de parfum et d'articles de luxe sont une première forme de zone franche commerciale. Leur développement dans la Caraïbe s'explique par l'importance des flux touristiques par les airs et par les paquebots de croisière. Ces zones en duty free se localisent aussi dans les aéroports internationaux à Miami, Saint-Martin, Pointe-à-Pitre ou à Bridgetown. Cependant, c'est dans les ports qu'ils prennent leur ampleur en lien avec le tourisme de croisière. Ainsi à Miami Seaport, 3.2 millions de passagers embarquent chaque année et constituent une clientèle captive pour les centre duty-free qui se multiplient. Cette activité peut jouer un rôle décisif pour l'économie des petites îles comme les îles Vierges, les Bahamas, Saint-Martin et Saint-Barthélémy. De même à Castries, les zones duty free du centre et de la Pointe Séraphine constituent le moteur de l'activité commerciale du centre-ville.

Les zones franches commerciales occupent des espaces plus étendus et sont les lieux de transactions de commerces et de marchandises de grande ampleur. Elles peuvent se localiser dans les petites îles puisqu'elles ne concernent parfois que des étendues modestes. Aruba possède cinq zones franches situées près des ports de Oranjestad, de la capitale et de Barcadera. Aux Bahamas, Freeport est doté d'une zone franche située entre le port et l'aéroport. Ces espaces dédouanés se sont diffusés dans l'ensemble de la Caraïbe. Les premières zones franches s'établissent en 1948 à Colón au Panama, dans les années 1970 en Floride et aux Bahamas, en 1990 à Belize, en 1991 à la Barbade et en 1996 à Cuba.

Les zones franches industrielles qui nécessitent des installations étendues et des terrains plats sont essentiellement implantées le long des littoraux continentaux (Floride, Nicaragua, Salvador, Guatemala, Mexique) et dans les grandes Antilles (Cuba, Puerto-Rico, Saint-Domingue, Haïti). La zone franche industrielle procure des bâtiments et des services en vue d'activités de fabrication, de transformation et de stockage. Les firmes généralement multinationales, installées dans les zones franches sont exemptes de droits de douane, d'impôts et de taxes et elles peuvent rapatrier librement leurs capitaux. Elles bénéficient le plus souvent de dérogations à la législation du travail dans le sens de la modération salariale et du minimum de protection sociale.

Les zones franches industrielles jouent un rôle important dans les organisations régionales et tendent à renforcer les pôles urbains et les ports. A Cuba, les zones franches commerciales et industrielles, dont le principe est accepté depuis 1996, renforcent le poids économique de la Havane. Elles se localisent à Berroa (10 km du port de la Havane), dans le port de Mariel et à Wajay à un kilomètre de l'aéroport de la Havane. Vingt-sept nationalités ont déjà investi dans ces zones et la république Cubaine espère qu'elles entraîneront le reste de l'économie.

Les fonctions touristiques induisent aussi la constitution d'enclaves comme l'île-hôtel, le club de vacances, la coquille hôtelière (Gay JC, 2000) qui sont alors inaccessibles à la majorité de la population locale et qui annexent le littoral devenu plage privée, gardée et surveillée. La juxtaposition de coquilles hôtelières et de clubs entraîne parfois l'exclusion et le déplacement des populations insulaires. L'enclave est alors totale. Des dynamiques similaires apparaissent quand se forme une zone résidentielle de luxe (Chardon JP, Hartog T, 1995). Les hauts murs, les systèmes de surveillance et le prix du foncier garantissent la ségrégation sociale.

Les espaces naturels protégés constituent aussi des enclaves littorales plus ou moins étendues. Ces aires sanctuarisées peuvent évoluer dans le temps, s'agrandir, passer du stade de réserve à celui de Parc Naturel, devenir site Patrimoine Mondial de l'Humanité. Elles disparaissent parfois après quelques

années, c'est le cas des zones de cantonnement de pêche établies pour quatre à cinq ans et que l'on recrée ailleurs.

La nécessaire préservation s'accompagne d'une réglementation qui limite les pratiques traditionnelles. Des portions de territoire échappent ainsi aux populations, surtout quand elles ne sont pas partie prenante de la gestion. De fait une certaine ségrégation s'opère au profit de certains touristes qui optent pour l'écotourisme et surtout pour les concepteurs, les scientifiques qui ont l'accord pour débarquer sur l'îlet en réserve.

- La multiplication des entraves territoriales du littoral est génératrice de conflits et de phénomènes de territorialisation et d'appropriation de l'espace. Dans les Antilles françaises, suite aux travaux de la Commission de Validation des Titres, certains occupants de la zone des 50 pas géométriques se sont matériellement emmurés, privatisant à outrance le bord de mer. Cela concerne les enclaves résidentielles de luxe mais aussi les constructions plus modestes comme les quelques maisons qui bordent la mangrove de la baie du Petit Galion au Robert.

- Le conflit peut être plus ouvert avec la possession des DCP en mer. Les pêcheurs s'opposent alors à leurs concurrents des ports et parfois des îles voisines. Sur la plage, la multiplication des formes de loisirs entraîne aussi des conflits d'utilisation de l'espace entre surfeurs et pratiquants des autres sports de glisse.

- La territorialisation est aussi portée par les délinquants qui opèrent le long des plages et des sites touristiques qui finalement ne peuvent parfois guère être fréquentés à certaines heures de la journée. De même de nombreux mouillages forains demeurent risqués à la Dominique, à Sainte-Lucie et à Saint-Vincent et quasiment impossibles à Haïti ou à la Jamaïque. Des littoraux de non-droit apparaissent dans les zones où le narcotrafic est important. L'extrême sud-ouest du golfe de la Gonave est ainsi contrôlé par les trafiquants de cocaïne qui profitent de la pauvreté et de l'absence des services de l'Etat pour s'approprier les littoraux et limiter les aménagements qui permettraient le développement et le désenclavement. Cette réalité se rencontre aussi sur la côte est de Saint-Vincent où certains voiliers isolés sont régulièrement attaqués et certains brûlés quand ils mouillent à proximité des plages de chargement de cannabis.

Ainsi dans toutes les îles, le même processus de morcellement du linéaire côtier limite finalement son accès, qu'il s'agisse d'enclaves légitimées par le développement économique, la préservation des aires naturelles remarquables ou au contraire la privatisation d'une parcelle de vue marine ou de territoires de l'antimonde. Finalement les conflits du littoral reposent paradoxalement sur une assise foncière qui tend à l'exclusion à une époque où l'attrait de la mer est très

fort. Ce sont sans doute les insulaires eux-mêmes qui pâtiront de ces nouvelles dynamiques. Ils n'auront pas les moyens d'acquérir le foncier et cela risque de renforcer la ségrégation et les rancœurs qui l'accompagnent dans le contexte déjà délicat de sociétés créoles. Dans ces conditions, la gestion intégrée du littoral constitue un bon moyen de garantir un accès plus juste et solidaire aux rivages de la Caraïbe.

BIBLIOGRAPHIE

Approche régionale des milieux insulaires

BENJAMIN Didier, GODARD Henry. 1999. Les outres-mers français : des espaces en mutation. Géophrys, Paris, 267 pages.

BURAC M. 1989. Les Petites Antilles, étude géographique des disparités régionales et de développement. 3 tomes, Presses Universitaires de Bordeaux, Talence, 1486 pages.

BURAC M. 1993. La Barbade. Les mutations récentes d'une île sucrière. Coll « îles et archipels »,CEGET, Bordeaux. 201 pages.

BURAC M, GODARD H, TAGLIONI F. 2003. Le Bassin caraïbe dans les Amériques: intégration régionale ou continentale ? Mappemonde n°72, Belin Reclus, pp 12-14.

CARRE F, DE SEGUIN A. 1998. Mexique, Golfe, Caraïbes : une méditerranée américaine ? PUF,Paris,126 pages.

CHARDON JP . 1973. Le port de Pointe à Pitre. Cahiers d'Outre-Mer, n°101, Bordeaux, pp 54-86.

CHARDON JP, HUETZ de LEMPS. 1996. L'aménagement des DOM_TOM : spécificité, insularité et diversité. In Wackermann G (dir), L'aménagement du territoire français, hier et demain, SEDES, Paris. Pp 419-439.

CHIVALLON C. 1998. Espace et identité à la Martinique. Paysannerie des mornes et reconquête collective, 1840-1960. Paris, CNRS Editions, 289 pages.

COUX G. et DESSE M. 1992. Iles tropicales et chorèmes. Mappemonde n°3, Reclus, Montpellier, pp 43-46.

DELER J-P, DOLLFUS O, GODARD H. 2003. Le Bassin caraïbe, interface et relais entre production et consommation de drogue. Mappemonde n°72, Belin Reclus, pp 16-20.

DOUMENGE F, MONNIER Y, 1993. Les Antilles françaises, PUF, Paris, 127 pages.

DOUMENGE JP. 2000. L'outre-mer français. Armand Colin, Paris, 217 pages.

DOUMENGE JP, PERRIN MF, BENOIST JP, SINGARAVELOU, HUETZ-de-LEMPS. 1987. Iles tropicales :insularité, insularisme. Actes du colloque, coll « Iles et archipels », n°8, Talence, 499 pages.

DESSE M. 1995. Acteurs et dynamiques spatiales insulaires depuis la départementalisation en Guadeloupe, Martinique, Réunion. Thèse de Doctorat de géographie, Université Paul Valéry, Montpellier, Presses Universitaires du Septentrion, Villeneuve d'Ascq, 409 pages.

DESSE M. 1996. L'évolution des relations économiques et politiques depuis la colonisation entre les Antilles et la France. Séminaire de l'U.R.A 904, juillet 1996. Nantes, pp33-34.

DESSE M. 1996. Acteurs et dynamiques spatiales insulaires en Guadeloupe, Martinique et Réunion. Intergéo, Bulletin n°123, CNRS.Paris, pp18-20.

DESSE M. 1997. Les difficultés de la mise en place de la régionalisation en Guadeloupe, Martinique, Réunion. Actes du colloque de Minorque, vivre dans une île, géopolitique des insularités, sous la direction de A-L Sanguin, géographie et culture, l'Harmattan, Paris, pp267-269.

DESSE M. 1997. La récente transformation des acteurs économiques dans les D.O.M. Annales de géographies n°598, Paris, pp592-611.

DESSE M. 1998. Hiérarchies et polarisations urbaines récentes en Guadeloupe, Martinique et Réunion. Cahiers d'Outre-Mer n°202, Bordeaux.

DESSE M. 1998. Les nouvelles formes de polarisation urbaine en Guadeloupe, Martinique et Réunion. Cahiers de géographie du Québec, vol 42, n°116, Laval, pp223-246.

DESSE M, HARTOG T. 2003. Zones franches, offshore et paradis fiscaux: l'antimonde légal. Mappemonde n°72, Belin Reclus, pp 21-24.

FOURNIER Y. 1986. Des dessertes maritimes fréquentes. Les dossiers de l'outre-mer n°83, Bordeaux, pp 7-11.

GEODE Caraïbe 1998. Quel transport dans les petites îles caraïbes ? Terre d'Amérique n°1, Karthala, Paris, 342 pages.

GEODE Caraïbe 1999. Les Antilles, terres à risques. Terre d'Amérique n°2, Karthala, Paris, 311 pages.

GEODE Caraïbe 2000. La question de la terre dans les colonies et départements français d'Amérique 1848-1998. Terre d'Amérique n°3, Karthala, Paris, 440 pages.

GODARD H, HARTOG T. 2003. Le Bassin caraïbe: des contrastes nuancés au sein du tiers monde le plus développé. Mappemonde n°72, Belin Reclus, pp 3-5.

GODARD H, HARTOG T. 2003. Le Bassin caraïbe: lac état-unien ou méditerranée américaine. Mappemonde n°72, Belin Reclus, pp 6-11.

HUETZ DE LEMPS C. 1984. Activités et démographie des populations insulaires du monde tropical. Nature et hommes dans les îles tropicales, collection Iles et Archipels n°3, Ceget, Talence, pp109-119.

LAMBOURDIERE E, 2001, Les plates-formes logistiques dans la Caraïbe, Université des Antilles et de la Guyane, Thèse de doctorat, 288 p.

LAMORE Jean. 1997. Cuba, Que sais-je ? PUF, Paris,126 pages.

LASSERRE G. 1961. La Guadeloupe, le milieu et les hommes. Thèse, Bordeaux, Union Française d'impression, 1135 pages.

LAWSON-BODY G-L. 2000. L'établissement de la paysannerie en Guadeloupe: le cas de l'espace vivrier des Grands-Fonds. La question de la terre dans les colonies et départements français d'Amérique 1848-1998. Terre d'Amérique n°3, Karthala, Paris, pp37-72.

MARTOUZET D. 2001. Fort-de-France ville fragile ? Anthopos, Economica, Paris, 259 pages.

MONNIER Y. 1983. L'immuable et le changement, étude de la partie française de Saint-Martin, coll « îles et archipels », Cret-Ceget, Bordeaux, 125 pages.

MUSSET A. 1996. Amérique Centrale et les Antilles, Masson, 180 pages.

RANÉLY VERGÉ-DÉPRÉ C.1999. Les Antilles françaises en transition : de la relation privilégiée franco-française à l'ouverture internationale. Essai d'une géographie des transports, Université de Bordeaux III, Thèse de doctorat, 362 p.

REVERT E. 1949. La Martinique étude géographique. Thèse principale, Université de Lyon, Nouvelles Editions Latines, Paris, 559 pages.

SELISE M. 2000. Les dynamiques urbaines de Roseau, TER, Université des Antilles et de la Guyane, 200 pages.

TAGLIONI F. 1995. Géopolitique des Petites-Antilles. Influences européenne et nord-américaine. Editions Karthala, Paris, 324 pages.

Le tourisme et le loisir : approche générale

AUGUSTIN J-P. 1994.- Surf d'Atlantique, les territoires de l'éphémère. Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine, n°178, Bordeaux, 332 pages.

AUGUSTIN J-P. 2002. pratiques sportives et territoires : les atouts des régions. Territoires et pratiques sportives, Revue géographique des Pyrénées et du Sud-Ouest. N°13, Presses Universitaires du Mirail.pp3-10.

BESANCENOT J-P. 1990.- Climat et tourisme. Masson, Paris, 223 pages.

BERNARD N. 1998.- Les ports de plaisance dans l'espace littoral. In Dumortier B, Géographie humaine des littoraux. Editions du temps, Paris, p 225-239.

BERNARD N. 1996. Plaisance et nouvelle maritimité. La maritimité aujourd'hui. Sous la direction de F Peron et J Rieucou, Géographie et Culture. L'Harmattan, Paris, pp 241-249.

CAZES G. 1989. L'île tropicale, figure emblématique du tourisme international, in Iles et tourisme en milieu tropical et subtropical. CEGET, coll »îles et archipels » n°10, Bordeaux, pp 37-55.

CAZES G. 1989. Le tourisme international. Hatier. 195 pages.

CAZES G. 1992. Tourisme et Tiers-Monde, un bilan controversé. L'Harmattan.206 pages.

CATER E, LOWMAN G. 1994. Ecotourism a sustainable option , Royal Geographical society, Wiley. Chichester.p159-176.

DESSE R.P. 1999. Les grands types d'aménagement touristiques sur les littoraux. L'espace littoral : approche de géographie humaine. Presses Universitaires de Rennes. pp 109-157.

DUEZ M. 1997. La politique française en matière de tourisme durable. Développement touristique durable : conciliation des intérêts économiques,

culturels, sociaux, scientifiques et environnementaux. Conseil de l'Europe, Rencontres environnement n°34. pp 93-99.

ESCADAFAL A. 2002. Tourisme sportif et stations touristiques. Territoires et pratiques sportives, Revue géographique des Pyrénées et du Sud-Ouest. N°13, Presses Universitaires du Mirail. Pp 101- 105.

ESCOURROU P. 1993. Tourisme et environnement. SEDES, Collection Mobilité spatiale. Paris, 239 pages.

KNAFOU R, équipe du MIT, 2002. Tourisme 1 lieux communs. Belin, coll Mappemonde. 319 pages.

PATIN V, 1997. Tourisme et patrimoine en France et en Europe. Les études de la documentation française. Paris, 172 pages.

PROSSER R. 1994. Societal change and the grow in alternative tourism. Ecotourism a sustainable option ?. sous la direction de Cater E et Lowman G, Royal Géographical society, Wiley.Chichester.p19-37.

WACKERMANN G, 1994. Loisir et tourisme. SEDES, coll mobilité spatiale. 241 pages.

Le tourisme et le loisir approche régionale

ARCHER E. 1998. Tourism in Barbados. Caribbean geography. Sous la direction de Barker D, Newby C, Morrisey M, IRP, Kingston, pp 172-178.

A.R.D.T.M. 1998. Les entreprises de location de bateaux de plaisance à la Martinique. A.R.D.T.M., Schoelcher, 25 pages.

BURAC M. 1999. L'occupation touristique de Paradise Island (Nassau-Bahamas).Terre d'Amérique n°2, GEODE Caraïbe. Karthala, Paris. Pp 267-297.

CHARDON J-P, HARTOG T. 1995. Saint-Barthelemy, un choix et ses limites. Cahiers d'Outre-Mer n° 48, Bordeaux, pp 261-176.

CHARDON J-P, HARTOG T. 1995. Saint-Martin ou l'implacable logique touristique. Cahiers d'Outre-Mer n° 48, Bordeaux, pp 21-33.

CONNELL J. 1998. Tourism in Anguilla. Caribbean geography. Sous la direction de Barker D, Newby C, Morrisey M, IRP, Kingston, pp 165-171.

CRUSOL J, VELLAS F. 1996. Le tourisme et la Caraïbe. Coll sociétés et économies insulaires, L'Harmattan, Paris. 113 pages.

DESSE M. 1996. L'inégale maritimité des villes des départements d'Outre-Mer insulaires. La maritimité aujourd'hui. Sous la direction de F Péron, géographie et Culture. L'Harmattan, Paris, pp241-249.

DESSE M. 1999. La diffusion touristique dans les Antilles françaises. Atlas permanent du littoral, n°4, CNRS, Géolittomer, UMR 6554/Infomer. P 28.

DESSE M. 2000. L'impact économique de la plaisance à la Martinique. Les Annales de Géographie, n°613, pp 306-316 .

DUBESSET E. 1996. Culture, nature et tourisme à Baracoa (Cuba) une approche méthodologique et appliquée de l'éco-aménagement touristique. Thèse de doctorat, Bordeaux III, presses universitaires du Septentrion, 495 pages.

HARTOG T. 2002. Le tourisme de croisière dans les Antilles françaises ; les « 3 D » en question. Actes du colloque « Les Départements Français d'Amérique à l'aube du XXIe siècle : leur développement économique et social » sous la direction de M Burac et M Desse, Terres d'Amérique n°4, Karthala, Paris, pp 205-217.

LAMORE J. La Havane de la « porte du Nouveau Monde » à la grande ville des citoyens. La grande ville en Amérique latine. sous la coordination de C Bataillon et J Gillard. CNRS. Toulouse. pp 141-155.

LARROQUE-CHOUNET L.1989. Les Guadeloupéens face au développement du tourisme. CENADDOM, coll « zoom sur l'Outre-Mer », n°1, Talence. 167 pages.

LORAH P. 1998. Tourism in Antigua. Caribbean geography. Sous la direction de Barker D, Newby C, Morrissey M, IRP, Kingston. pp 191-195.

PLANTIN C.1999. Les nouvelles pratiques sportives dans l'environnement socio-culturel martiniquais. TER, Universités des Antilles-Guyane, 260 pages.

WEAVER D. 1994. Ecotourism in the Caribbean Basin. Ecotourism a sustainable option ?. sous la direction de Cater E et Lowman G, Royal Geographical society, Wiley. Chichester. p159-176.

Les littoraux : espaces vécus et marimité.

CONFIANT R. 1993. Ravines du devant-jour. Folio, Gallimard, 251 pages.

CONFIANT R. 1999. Régisseur du rhum. Ecriture, Paris, 332 pages.

URBAIN J-D. 1994.- Sur la plage. Petite Bibliothèque Payot, Paris, 375 pages.

CORBIN A. 1988.- Le territoire du vide, l'Occident et le désir du rivage : 1750-1870. Aubier, collection historique, Paris, 411 pages.

PERON F, RIEUCAU J. 1996. La marimité aujourd'hui, Géographie et cultures, l'Harmattan 335 pages.

PERON F, 1996. La mer comme valorisation d'un territoire. L'île productrice de mythes et de nouveaux géosymboles. La marimité aujourd'hui, Géographie et cultures, l'Harmattan. pp 79-91.

Développement durable

CATER E, LOWMAN G. 1994. Ecotourism a sustainable option , Royal Geographical society, Wiley.Chichester.p159-176.

DESSE M . 2001-2002. Martinique et archipel guadeloupéen, de l'utilisation irréfléchie à la gestion durable des zones naturelles marines. Les outres-mers et le développement durable. Aménagement et nature, n°143-144, Paris, pp 83-95.

DESSE M, SAFFACHE P. 2003. Les coraux dans la Caraïbe : dégradations et gestions différenciées. Aménagement, environnement et développement dans les Départements et Territoires d'Outre-Mer sous la direction de P Saffache, Ecologie et progrès. Revue du développement durable, n°3, Paris, pp 89-105.

DUEZ M. 1997. La politique française en matière de tourisme durable. Développement touristique durable : conciliation des intérêts économiques, culturels, sociaux, scientifiques et environnementaux. Conseil de l'Europe, Rencontres environnement n°34.pp 93-99.

FERRIER J-P. Le contrat géographique ou l'habitation durable des territoires. Editions Payot Lausanne. 251 pages.

GONIN P, LASSAILLY-JACOB V.2002. Les réfugiés de l'environnement. Une nouvelle catégorie de migrants forcés ? Rémi n°2, pp 139-160.

GRENIER C. 2000. Conservation contre nature. Les îles Galapagos, Paris, IRD. 376 pages.

LEONE F. 2002. Implications territoriales et socio-économiques des menaces naturelles en Martinique : une approche spatiale assistée par SIG. . Actes du colloque « Les Départements Français d'Amérique à l'aube du XXIe siècle : leur développement économique et social » sous la direction de M Burac et M Desse, Terres d'Amérique n°4, Karthala, Paris, pp 311-326.

JOSEPH P. 1997. Dynamiques, écophysologie végétales en bioclimat sec à la Martinique. Thèse de doctorat UAG, 941 pages.

JOSEPH P. 2002. Sylviculture et milieu naturel : l'exemple de la Martinique. Actes du colloque « Les Départements Français d'Amérique à l'aube du XXIe siècle : leur développement économique et social » sous la direction de M Burac et M Desse, Terres d'Amérique n°4, Karthala, Paris, pp 285-310.

KLEIN J.2001.Les cinquante pas géométriques dans les Antilles françaises induisent-ils un modèle d'aménagement des espaces littoraux protégés. Les modèles d'aménagement de l'espace littoral pour les loisirs et le tourisme. Séminaire de l'UMR 6554. pp20-21.

KLEIN J. 2003. Protéger le littoral dans les départements français d'outre-mer. Thèse de doctorat, Paris IV, Sorbonne. 545 pages.

KLEIN J. (à paraître). Le tourisme dans les espaces protégés littoraux et marins : vers un développement durable dans la caraïbe insulaire. Terres d'Amérique n°6, Karthala, Paris, 20 pages.

PAGNEY BENITO-ESPINAL. 2002. Les risques de tempêtes et d'ouragans en Martinique et en Guadeloupe analyse comparée. Actes du colloque « Les Départements Français d'Amérique à l'aube du XXIe siècle : leur développement économique et social » sous la direction de M Burac et M Desse, Terres d'Amérique n°4, Karthala, Paris, pp 311-326.

PROSSER R. 1994. Societal change and the grow in alternative tourism. Ecotourism a sustainable option ?. sous la direction de Cater E et Lowman G, Royal Géographical society, Wiley.Chichester.p19-37.

RAFECAS N. 2001. Recommandations pour une gestion intégrée de la zone naturelle des 50 pas géométriques en Martinique. DESS, DIREN, PATEL, Fort-de-France, 50 pages.

WEAVER D.1994. Ecotourism in the Caribbean Basin. Ecotourism a sustainable option ?. sous la direction de Cater E et Lowman G, Royal Géographical society, Wiley.Chichester.p159-176.

Aménagement et gestion des littoraux

BOUSQUET B. 1990. Définition et identification du littoral contemporain, Revue juridique de l'environnement, n°4, pp 451-468.

BRIGAND L. 1995. D'île en île : l'archipel du conservatoire du littoral. Les Cahiers du Conservatoire du littoral. 207 pages.

BRIGAND L. 2002. Les îles du Ponant. Editions Palantines, Plomelin. 479 pages.

CORLAY J-P. (dir) 1999.- L'Atlantique. Atlas permanent de la mer et du littoral, n°4. UMR 6554 du CNRS, Littoral, Environnement, Télédétection, Géomatique. Nantes, quarante planches.

COUX G. et DESSE M. 1992. Iles tropicales et chorèmes. Mappemonde n°3, Reclus, Montpellier, pp 43-46.

DESSE M. 1996. L'inégale maritimité des villes des départements d'Outre-Mer insulaires. La maritimité aujourd'hui. Sous la direction de F Péron, géographie et Culture. L'Harmattan, Paris, pp241-249.

DESSE M. 2001. Les fronts de mer : supports urbanistiques et touristiques en Guadeloupe et Martinique. Terres d'Amérique n°3, Karthala, Paris, pp343-353.

GAY J-C. 2000. Deux figures du retranchement touristique: l'île-hôtel et la zone franche. Mappemonde n°59, Reclus, Montpellier. pp 10-16.

MAINET G. (dir), 1998.- *Iles et littoraux tropicaux*. Actes des VIIèmes Journées de Géographie tropicale, Brest, 11-12-13 septembre 1997. Ouest Éditions - Presse Académiques. Nantes, deux tomes, 708 pages.

MARCADON J, CHAUSSADE J, DESSE R.P, PERON F. 1999. L'espace littoral. PUR, Rennes. 218 pages.

MIOSSEC A. 1998. Les littoraux entre nature et aménagement. Campus, géographie, SEDES, 191 pages.

MIOSSEC A (dir). 1998. Géographie humaine des littoraux maritimes. CNED-SEDES. 471 pages.

PASKOFF R. 1993.- *Côtes en danger*. Masson, Collection Pratiques de la Géographie, Paris, 247 pages.

PINOT J-P. 1998.- La gestion du littoral. Tome I : Littoraux tempérés – Côtes rocheuses et sableuses. Tome II : Littoraux tempérés - Littoraux vaseux et embouchures. Institut Océanographique, Paris, 759 pages.

Aménagement et gestion des littoraux en Guadeloupe

DESSE M. 1988. Les conflits d'usage du littoral en Guadeloupe. Laboratoire d'aménagement des littoraux. UPV. Montpellier, 87 p.

DESSE M. et COUX G. 1991. Aménagement et conflits d'usage des littoraux insulaires tropicaux au travers de chorèmes ; l'exemple de la Guadeloupe et de la Réunion. Actes du colloque international « territoires et sociétés insulaires », Brest, Economica, Paris, pp 377-383.

DESSE M. 1998. Le Grand-Cul-de-Sac-Marin en Guadeloupe : un espace naturel sensible en zone péri-urbaine et ses problèmes de gestion. Actes des VII journées de géographie tropicales sous la direction de G Mainet, Ouest Editions, Nantes, pp493-503.

GASPARD G. 1998. Variation du niveau marin et gestion du littoral à Deshaies (Guadeloupe). Travail d'étude et de recherche, Université des Antilles-Guyane, 101 pages.

QUEGUINER F, PRIE G. 1998. Les dynamiques urbaines dans une réserve de biosphère, le cas de la Côte-sous-le-Vent en Guadeloupe. Travail d'étude et de recherche, Université de Bretagne Occidentale, 128 pages.

Aménagement et gestion des littoraux à la Martinique

BURAC M. 2002. Le schéma d'aménagement régional de la Martinique : un pas vers la modernité. Actes du colloque « Les Départements Français d'Amérique à l'aube du XXI^e siècle : leur développement économique et social » sous la direction de M Burac et M Desse, Terres d'Amérique n°4, Karthala, Paris, pp 365-383.

DESSE M. 1996. L'inégale maritimité des villes des départements d'outre-mer insulaires. La maritimité aujourd'hui, Géographie et cultures, L'Harmattan, pp241-249.

DESSE M. 2001. Les fronts de mer : supports urbanistiques et touristiques en Guadeloupe et Martinique. Terres d'Amérique n°3, Karthala, Paris, pp343-353.

DORMANT S. 1998. Définition d'une stratégie d'intervention au lancement d'une opération programmée d'amélioration de l'habitat sur le bourg du Vauclin. Travail d'étude et de recherche, Université des Antilles-Guyane, 77 pages.

LE GRAND G. 2001. L'aménagement urbain du littoral nord-ouest de la Martinique. TER, Université de Bretagne Occidentale.200 pages.

La Martinique de Moreau du Temple. 1770. Editions du Comité des travaux historiques et scientifiques, Paris 1998, préf. C Bousquet, M Pelletier, D Bégot, 97 pages, 48 planches.

SAFFACHE P, DESSE M. 1999. L'évolution contrastée du littoral de l'île de la Martinique. Mappemonde n°55, Montpellier, pp 24-27.

Aménagement et gestion des littoraux à Haïti

ANGLADE G . 1999. Atlas critique d'Haïti, ERCE-CRC, Montréal,79 pages.

BJÖN KJERFVE. 1998. Caribbean coral reef, seagrass and mangrove sites.CARICOMP, UNESCO,Paris,345 pages.

CLAUDE D. 1999. La plaine du Cul-de-Sac. Les problèmes environnementaux de la région métropolitaine de Port-au-Prince. Port-au-Prince, ouvrage collectif, Commission pour la commémoration du 250^e anniversaire de la fondation de la ville de Port-au-Prince, pp 89-117.

DESSE M. 2002. Les dynamiques de littoralisation à Haïti : l'exemple du golfe de la Gonave. Les Cahiers d'Outre-Mer n°55, Bordeaux. pp 325-344.

DESSE M. 2003. Les difficultés de gestion d'un littoral de survie à Haïti, l'exemple du golfe de la Gonave. Cahiers de géographie du Québec. n°130, Laval, pp 63-83.

GODARD H. 1994. Port-au-Prince (1982-1992) : un système urbain à la dérive. Problème d'Amérique latine, n°14, La documentation française, Paris, pp181-194.

HOLLY G. 1999. Les problèmes environnementaux de la région métropolitaine de Port-au-Prince. Port-au-Prince, ouvrage collectif, Commission pour la commémoration du 250^e anniversaire de la fondation de la ville de Port-au-Prince, 234 pages.

COTES D'HAÏTI. 1998. Evaluation des ressources et impératifs de gestion. Dossiers régions côtières et petites îles n°2, UNESCO, Paris, 39 pages.

MENANTEAU L, THOMAS Y-F. 1999. Les récifs coralliens de Belize. Atlas permanent du littoral, n°4, CNRS, Géolittomer, UMR 6554/Infomer. P 10.

MENANTEAU L, VANNEY J-R. 1997. Atlas côtier du Nord-Est d'Haïti. Environnement et patrimoine culturel de la région de Fort-Liberté. Port-au-Prince/Nantes. Ed Projet « route 2004 ». Ministère de la Culture (Haïti)/PNUD, 62 pages.

MENANTEAU L. 1999. Le premier voyage de Christophe Colomb au Nouveau Monde et la perte de la Santa Maria. Atlas permanent du littoral, n°4, CNRS, Géolittomer, UMR 6554/Infomer. P 18.

MOREAU-DE-SAINT-MERY M.L. 1984. (1787). Description topographique, physique, civile, politique et historique de la partie française de l'isle de Saint-Domingue. Société Française d'Histoire d'Outre-Mer (sous la direction B.Maurel & E.Taillemite), vol 3, Paris, 1559 pages.

MURAT C. 2001. Aménagement et gestion du littoral de Port-au-Prince. Travail d'Etude et de Recherche (sous la direction de M.Desse), Université des Antilles Guyane, 126 pages.

OGDEN JC, ZIEMAN JC. 1977. Ecological aspects of coral reef-seagrass bed contacts in the caribbean. Proceeding of the 3rd International Coral Reef Symposium, Miami, pp 377-382.

Les récifs coralliens et les écosystèmes associés

AUGRIS C. 2000. Carte des formations superficielles du plateau insulaire de la Martinique. (sous la direction de), 4 planches, IFREMER.

BARRAU J.1981. Aspects ethnoécologiques et socioéconomiques de la mangrove antillaise. La mangrove en Guadeloupe et sa zone côtière. ADAM., Fort-de-France, pp19-20.

BERNARD D. 1994. Contribution à l'étude des perturbations chimiques en zone marine à mangrove et sous pression anthropique, exemple des lagons de Guadeloupe. Thèse de chimie, Université Claude Bernard, Lyon1, 160 pages.

BJÖN KJERFVE.1998. Caribbean coral reef, seagrass and mangrove sites. CARICOMP, UNESCO, Paris, 345 pages.

BOUCHON C., LABOREL J.1986. Les peuplements coralliens des côtes de la Martinique. Annales de l'Institut d'Océanographie, tome62, fas.2, pp199-237.

CAMBERS G.1997. Planning for coastline change. Coast and beach stability in the Lesser Antilles. UNESCO, Paris, 14 pages.

CLAUDE D.1999. La plaine du Cul-de-Sac. Les problèmes environnementaux de la région métropolitaine de Port-au-Prince. Port-au-Prince, ouvrage collectif, Commission pour la commémoration du 250^e anniversaire de la fondation de la ville de Port-au-Prince, pp 89-117.

DESSE M.2001-2002. Martinique et archipel guadeloupéen, de l'utilisation irréfléchie à la gestion durable des zones naturelles marines. Les outre-mers et le développement durable. Aménagement et nature, n°143-144, Paris, pp 83-95.

DESSE M, SAFFACHE P.2003. Les coraux dans la Caraïbe : dégradations et gestions différenciées. Aménagement, environnement et développement dans les Départements et Territoires d'Outre-Mer sous la direction de P Saffache, Ecologie et progrès. Revue du développement durable, n°3, Paris, pp 89-105.

DESSE M (à paraître). Niveau de développement et aménagement durable : l'exemple des récifs coralliens de la Caraïbe. Terres d'Amérique n°5, Karthala, Paris. 25 pages.

DONALD T, GARY K, Garriet W.1998. San Salvador, Bahamas. Caribbean coral reef, seagrass and mangrove sites.CARICOMP, UNESCO,Paris, pp 229-247.

GARCIA E, HOLTERMANN K .1998. Calabash Caye, Turneffe Island Atoll, Belize. Caribbean coral reef, seagrass and mangrove sites.CARICOMP, UNESCO,Paris, pp 67-79.

HOLLY G.1999. Les problèmes environnementaux de la région métropolitaine de Port-au-Prince. Port-au-Prince, ouvrage collectif, Commission pour la commémoration du 250^e anniversaire de la fondation de la ville de Port-au-Prince, 234 pages.

JOSEPH D RYAN, LEANNE J, YAMIL Z, DOWN O, CHAN R.1998. Great Corn Island, Nicaragua. Caribbean coral reef, seagrass and mangrove sites.CARICOMP, UNESCO,Paris, pp 95-107.

JOSEPH P , SAFFACHE P, DEKNUYDT F,TAYALAY G.2000. Les îlets de la Martinique. Le Conservatoire du littoral, 27 pages.

KENCHINGTON R.1985. Les écosystèmes des récifs coralliens : une ressource dont le niveau peut être maintenu. Nature et ressources n°2, vol XXI,UNESCO,pp18-27.

KERMARREC A.1988. Etude de la mangrove et de sa zone côtière en Guadeloupe. Travaux de l'INRA, Petit-Bourg, Guadeloupe , pp138-152.

L'ETAT DES RECIFS CORALLIENS EN FRANCE OUTRE-MER. .1999. Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement. 200 pages.

LES COTES D'HAÏTI.1998. Evaluation des ressources et impératifs de gestion. Dossiers régions côtières et petites îles n°2, UNESCO, Paris, 39 pages.

MENANTEAU L,THOMAS Y-F.1999. Les récifs coralliens de Belize. Atlas permanent du littoral, n°4, CNRS,Géolittomer, UMR 6554/Infomer. P 10.

MENANTEAU L, VANNEY J-R.1997. Atlas côtier du Nord-Est d'Haïti. Environnement et patrimoine culturel de la région de Fort-Liberté. Port-au-Prince/Nantes. Ed Projet « route 2004 ». Ministère de la Culture (Haïti)/PNUD, 62 pages.

MENANTEAU L.1999. Le premier voyage de Christophe Colomb au Nouveau Monde et la perte de la Santa Maria. Atlas permanent du littoral, n°4, CNRS,Géolittomer, UMR 6554/Infomer. P 18.

MEYER JL, SCHULTZ ET,HELFMAN GS.1983. Fish schools : an asset to corals. Science n°220, pp 1047-1049.

OGDEN JC, ZIEMAN JC.1977. Ecological aspects of coral reef-seagrass bed contacts in the caribbean. Proceeding of the 3rd International Coral Reef Symposium,Miami, pp 377-382.

PORTECOP J, DE MONTAIGNAC P.1981. Colonisation de l'espace. La mangrove en Guadeloupe et sa zone côtière. ADAM, Fort-de-France, pp7-9.

SAFFACHE P , DESSE M.1999. L'évolution contrastée du littoral de l'île de la Martinique. Mappemonde 55, Montpellier, pp24-27.

SALM, RODNEY.1984. Marine and coastel protected areas : a guide for planners and managers. Gland, UICK.

Société des Galeries de Géologie et de Botanique.1998. Les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Floristique et Faunistique. Inventaire du patrimoine de la Martinique.40 pages.

Les activités halieutiques.

ANDRE-BIGOT H. 1998. Considérations sur la dynamique des pêcheurs de Sainte-Lucie_ pluriactivité, polyvalence ou spécialisation ? Actes des VII journées de géographie tropicales sous la direction de G Mainet, Ouest Editions, Nantes, pp140-148.

BREUIL C. 1999. Proposition de politique pour le secteur de la pêche et de l'aquaculture à Haïti. rapport FAO. 14 pages.

BENOIST J.1967. Contribution à l'étude de la pêche en Martinique. Centre d'Etudes régionales Antilles Guyane, cahier 11, Fort-de-France, 63 pages.

CARADEC F.1986. Géographie et perspectives de développement de la pêche en côte-sous-le-vent (Guadeloupe). TER de géographie, Université de Bretagne Occidentale, Brest, 104 pages.

CECIL R.1998. Contraintes géopolitiques sur le développement des pêcheries de la Barbade. Actes des VII journées de géographie tropicales sous la direction de G Mainet, Ouest Editions, Nantes, pp 157-168.

CHAUSSADE J. 1997, les ressources de la mer, Flammarion, coll Dominos, Paris 127 pages.

CHAUSSADE J. 1999. Formes d'organisation et d'aménagement des activités halieutiques et aquacoles. L'espace littoral approche de géographie humaine. Presses Universitaires de Rennes, Rennes, pp 71-108.

DESSE M. 1984. La pêche côtière en Guyane.T.E.R. Université de Bretagne Occidentale, Brest, dir Pébayle R, 218 p.

DESSE M. 1988. Stratégies spatiales et sociales des pêcheurs face aux changements et aux plans de développement dans les Départements d'Outre-Mer de la Caraïbe. DEA, Université Paul Valéry, Montpellier, 105 p.

DESSE M. 1988. Vers une nouvelle géographie des pêches martiniquaises. La Pêche Maritime n°1320, Moreux Editeur, Paris, pp330-333.

DESSE M. 1989. Bilan des activités halieutiques dans les Départements d'Outre-Mer de la Caraïbe. La Pêche Maritime n°1328, Les éditions maritimes, Paris, pp110-115.

DESSE M. 1989. Le vivaneau, poisson rouge de la Caraïbe. France Pêche n°338, Rennes, pp35-41.

DESSE M. 1988. Les pêches guyanaises à la conquête de nouveaux espaces, analyse des vingt dernières années. Les Cahiers d'Outre-Mer n)41, Bordeaux, pp102-103.

DESSE M et CARADEC F. 1990. La Guadeloupe et la Martinique. Atlas des pêches et des cultures marines. France-Europe-Monde, Nantes, Ouest-France/Le Marin, pp102-103.

DESSE M. 2001. L'évolution récente des techniques de pêche en Guyane : de l'estuaire vers la mer. Regard sur l'histoire de la Caraïbe, des Guyanes aux grandes Antilles sous la direction de S Mam Lam Fouck. Ibis rouge éditions. Guyane, pp 297-308.

FAILLER P. 1993. Système des relations de travail de la pêche martiniquaise. IFREMER, 65 pages.

GOBERT B. 1998. De l'île à l'archipel : l'échelle des questions halieutiques aux Antilles. Actes des VII journées de géographie tropicales sous la direction de G Mainet, Ouest Editions, Nantes, pp 133-139.

GOBERT B. 1998. Pratiques des pêcheurs dans les Petites Antilles : métiers, hommes et communautés. Actes des VII journées de géographie tropicales sous la direction de G Mainet, Ouest Editions, Nantes, pp149-156.

LABRECQUE G. 1998. Les frontières maritimes internationales. L'Harmattan. 443 pages.

NIPHON C. 2000. Le crabe en Guadeloupe : une ressource économique et culturelle. TER, Université de Paris VIII, Vincennes, 104 pages.

PIRIOU C. 2002. La pêche maritime à Haïti. TER, Université de Bretagne Occidentale, Brest, 200 pages.

RAMDINE G.2000. Les systèmes halieutiques en côte-sous-le-vent de la Martinique et de la Dominique. TER Université des Antilles Guyane, 140 pages.

REYNAL L, MAGUER C, TAQUET M. 1998. Problématique de suivi de la pêche insulaire. Proceeding of the fiftieth annual gulf and caribbean fisheries institute, Florida, pp 1065- 1073.

SAINT-CYR O. 1996. Etat des lieux et perspectives de la filière pêche à la Martinique. Conseil Régional, 196 p.

Approche historique

ABENON L .R.1996. L'activité du port de Saint-Pierre (Martinique) à la fin du XIX^e siècle. L'Harmattan, Paris, 155 pages.

HONYCHURCH L.1984. The dominica story. : a history of the island. The dominicana institute, Roseau, 225p.

JOYAU A . 1974. Panorama de la littérature à la Martinique (XVII^e et XVIII^e siècles). Editions des horizons caraïbe, Morne Rouge, 428 pages.

LABAT J-B. Edition 1993 par LE BRIS M. Voyage aux isles. Phébus, Paris. 463 pages.

MOREAU DE SAINT-MERY M.L.1984.(1787). Description topographique, physique, civile, politique et historique de la partie française de l'île de Saint-Domingue. Société Française d'Histoire d'Outre-Mer (sous la direction B.Maurel & E.Taillemite),vol 3, Paris,1559 pages.

MOREAU J.P. 1992. Les Petites Antilles de Christophe Colomb à Richelieu. Karthala, 319 pages.

YACOU A. 2001. Journaux de bord et de traite de Joseph Crassous de Médeuil. CERC, Karthala. 341 pages.

Approche théorique, espaces vécus et territoires

BRUNET R.1991. Mondes nouveaux, Géographie Universelle, Hachette, Reclus, 550 pages.

CLAVAL P. 2003. Géographie culturelle, une nouvelle approche des sociétés et des milieux, Armand Colin, 286 pages.

DI MEO G. 1996. Les territoires du quotidien. L'Harmattan. 203 pages.

DI MEO G. 2001. Géographie sociale et territoires. Nathan Université, Paris, 317 pages.

ELISSALDE B.2002. Une géographie des territoires. L'information géographique n°3, Sedes, pp193-205.

FREMONT A.1976, La région espace vécu. PUF, Paris, 223 pages.

GOULD P, BAILLY A. 2000. Mémoires de géographes. Anthropos. Economica, 290 pages.

LE BERRE M, 1992. Territoires, Encyclopédie de la géographie, sous la direction de Bailly A, Ferras R, Pumain D, Economica, pp 622-625.

MEYZENQ C. 2001. Territoires, identité et patrimoine, espaces images et représentations. Cahiers savoisiens de géographie. N°4, pp 9-24.

ANNEXE I

Ces annexes présentent les statistiques issues de l'enquête « pratiques et usages des littoraux en Guadeloupe, Martinique et Haïti ».

Les pratiques en fonction du sexe

Sexe de l'individu Type de pêche pratiquée	Non-réponse	M	F	TOTAL
Non- réponse	2,9%	52,9%	44,1%	100%
à la ligne	0,0%	77,4%	22,6%	100%
au gros	0,0%	100%	0,0%	100%
pêche traditionnelle	0,0%	88,9%	11,1%	100%
sous-marine	0,0%	87,0%	13,0%	100%
aucune	0,0%	43,0%	57,0%	100%
TOTAL	0,5%	54,1%	45,4%	100%

Sexe de l'individu Activités plage	Non-réponse	M	F	TOTAL
Non- réponse	2,9%	51,4%	45,7%	100%
Pique-nique	0,0%	53,7%	46,3%	100%
Beach-volley	0,0%	60,5%	39,5%	100%
Football	0,0%	80,9%	19,1%	100%
Bronzage	0,0%	45,0%	55,0%	100%
Cerf-volant	0,0%	62,5%	37,5%	100%
Gymnastique	0,0%	66,7%	33,3%	100%
Camping	0,0%	57,9%	42,1%	100%
Aucune	0,0%	40,0%	60,0%	100%
TOTAL	0,5%	54,1%	45,4%	100%

Sexe de l'individu Activités nautiques	Non- réponse	M	F	TOTAL
Non- réponse	25,0%	50,0%	25,0%	100%
Bateaux à moteur	0,0%	62,1%	37,9%	100%
Voilier de croisière	0,0%	61,5%	38,5%	100%
Dériveur	0,0%	100%	0,0%	100%
Gommier à voile	0,0%	100%	0,0%	100%
Yole à voile	0,0%	50,0%	50,0%	100%
Sainfoin	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Canot	0,0%	100%	0,0%	100%
Surf	0,0%	77,8%	22,2%	100%
Planche à voile	0,0%	66,7%	33,3%	100%
Body-board	0,0%	83,3%	16,7%	100%
Scoter de mer	0,0%	47,4%	52,6%	100%
Baignade	0,0%	51,0%	49,0%	100%
Natation	0,0%	56,6%	43,4%	100%
Plongée sous-marine	0,0%	93,3%	6,7%	100%
Aucune	0,0%	55,6%	44,4%	100%
TOTAL	0,5%	54,1%	45,4%	100%

Sexe de l'individu Type de randonnée	Non- réponse	M	F	TOTAL
Non- réponse	2,4%	61,0%	36,6%	100%
Pédestre	0,0%	55,8%	44,2%	100%
Automobile	0,0%	65,0%	35,0%	100%
à vélo	0,0%	81,0%	19,0%	100%
à moto	0,0%	50,0%	50,0%	100%
équestre	0,0%	12,5%	87,5%	100%
aucune	0,0%	50,9%	49,1%	100%
TOTAL	0,5%	54,1%	45,4%	100%

La pratique de la pêche de loisir

origine des résidents	Non- réponse	France	Guadeloupe	Martinique	Haïti	TOTAL
Type de pêche pratiquée						
Non- réponse	100%	0,0%	0,0%	0,0%	70,2%	14,8%
à la ligne	0,0%	14,3%	9,1%	14,6%	14,9%	13,5%
au gros	0,0%	20,0%	0,0%	1,9%	6,4%	5,2%
pêche traditionnelle	0,0%	0,0%	2,3%	5,8%	4,3%	3,9%
sous-marine	0,0%	17,1%	0,0%	14,6%	4,3%	10,0%
aucune	0,0%	48,6%	88,6%	63,1%	0,0%	52,6%
TOTAL	100%	100%	100%	100%	100%	100%

origine des résidents	Non- réponse	France	Guadeloupe	Martinique	Haïti	TOTAL
Fréquence de pêche						
Non- réponse	100%	3,7%	0,0%	0,0%	80,5%	16,9%
Deux fois par semaine	0,0%	0,0%	2,3%	1,1%	0,0%	1,0%
Deux fois par mois	0,0%	18,5%	4,5%	8,5%	17,1%	10,6%
Deux fois par an	0,0%	18,5%	4,5%	20,2%	2,4%	13,0%
aucune	0,0%	59,3%	88,6%	70,2%	0,0%	58,5%
TOTAL	100%	100%	100%	100%	100%	100%

origine des résidents	Non- réponse	France	Guadeloupe	Martinique	Haïti	TOTAL
Période de la pratique						
Non- réponse	100%	0,0%	0,0%	0,0%	63,5%	12,1%
Toussaint	0,0%	5,0%	3,5%	3,8%	5,8%	4,3%
Noël	0,0%	5,0%	3,5%	4,6%	3,8%	4,3%
Carnaval	0,0%	5,0%	3,5%	3,8%	1,9%	3,6%
Pâques	0,0%	5,0%	5,3%	7,7%	5,8%	6,4%
Pentecôte	0,0%	5,0%	3,5%	5,4%	1,9%	4,3%
Grandes vacances	0,0%	7,5%	5,3%	13,8%	11,5%	10,7%
Week-end	0,0%	25,0%	7,0%	10,0%	5,8%	10,7%
aucune	0,0%	42,5%	68,4%	50,8%	0,0%	43,6%
TOTAL	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Les pratiques de plage

origine des résidents	Non- réponse	France	Guadeloupe	Martinique	Haiti	TOTAL
Activités plage						
Non- réponse	100%	0,0%	0,0%	0,0%	75,6%	9,8%
Pique-nique	0,0%	34,5%	38,5%	32,6%	2,2%	30,3%
Beach-volley	0,0%	8,6%	10,3%	13,1%	4,4%	10,6%
Football	0,0%	5,2%	12,8%	17,1%	8,9%	13,2%
Bronzage	0,0%	36,2%	16,7%	14,3%	2,2%	16,8%
Cerf-volant	0,0%	0,0%	3,8%	1,7%	4,4%	2,2%
Gymnastique	0,0%	0,0%	1,3%	0,6%	2,2%	0,8%
Camping	0,0%	10,3%	10,3%	13,7%	0,0%	10,6%
Aucune	0,0%	5,2%	6,4%	6,9%	0,0%	5,6%
TOTAL	100%	100%	100%	100%	100%	100%

origine des résidents	Non- réponse	France	Guadeloupe	Martinique	Haiti	TOTAL
Fréquence des activités						
Non- réponse	100%	0,0%	0,0%	0,0%	39,0%	8,2%
Deux fois par semaine	0,0%	18,5%	4,5%	2,1%	14,6%	7,2%
Deux fois par mois	0,0%	59,3%	43,2%	43,6%	4,9%	37,7%
Deux fois par an	0,0%	11,1%	36,4%	40,4%	41,5%	35,7%
Aucune	0,0%	11,1%	15,9%	13,8%	0,0%	11,1%
TOTAL	100%	100%	100%	100%	100%	100%

origine des résidents	Non- réponse	France	Guadeloupe	Martinique	Haiti	TOTAL
Période ter						
Non- réponse	100%	0,0%	0,0%	0,0%	25,0%	3,1%
Toussaint	0,0%	13,2%	3,8%	4,1%	0,0%	5,6%
Noël	0,0%	13,2%	3,8%	6,8%	7,1%	7,6%
Carnaval	0,0%	12,3%	7,7%	7,8%	1,8%	8,0%
Pâques	0,0%	11,3%	23,1%	20,1%	8,9%	17,5%
Pentecôte	0,0%	13,2%	12,5%	11,9%	1,8%	11,1%
Grandes vacances	0,0%	13,2%	26,9%	31,1%	46,4%	28,0%
Week-end	0,0%	20,8%	16,3%	13,7%	8,9%	15,2%
Aucune	0,0%	2,8%	5,8%	4,6%	0,0%	3,9%
TOTAL	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Les activités nautiques

origine des résidents Activités nautiques	Non- réponse	France	Guadeloupe	Martinique	Haïti	TOTAL
Non- réponse	100%	0,0%	0,0%	0,0%	5,2%	1,0%
Bateaux à moteur	0,0%	13,6%	10,8%	5,2%	1,7%	7,5%
Voilier de croisière	0,0%	13,6%	1,4%	0,6%	0,0%	3,4%
Dériveur	0,0%	3,7%	0,0%	0,6%	0,0%	1,0%
Gommier à voile	0,0%	0,0%	0,0%	1,7%	0,0%	0,8%
Yole à voile	0,0%	0,0%	1,4%	0,6%	0,0%	0,5%
Saintoise	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Canot	0,0%	0,0%	2,7%	0,0%	0,0%	0,5%
Surf	0,0%	3,7%	0,0%	2,9%	1,7%	2,3%
Planche à voile	0,0%	3,7%	2,7%	2,3%	0,0%	2,3%
Body-board	0,0%	2,5%	1,4%	8,1%	1,7%	4,7%
Scoter de mer	0,0%	4,9%	9,5%	4,6%	0,0%	4,9%
Baignade	0,0%	21,0%	48,6%	40,5%	48,3%	39,0%
Natation	0,0%	16,0%	13,5%	17,9%	37,9%	19,6%
Plongée sous-marine	0,0%	16,0%	2,7%	7,5%	3,4%	7,8%
Aucune	0,0%	1,2%	5,4%	7,5%	0,0%	4,7%
TOTAL	100%	100%	100%	100%	100%	100%

origine des résidents Fréquence quatre	Non- réponse	France	Guadeloupe	Martinique	Haïti	TOTAL
Non- réponse	100%	0,0%	0,0%	0,0%	17,1%	3,9%
Deux fois par semaine	0,0%	37,0%	11,4%	9,6%	9,8%	13,5%
Deux fois par mois	0,0%	51,9%	47,7%	54,3%	22,0%	45,9%
Deux fois par an	0,0%	7,4%	29,5%	23,4%	51,2%	28,0%
Aucune	0,0%	3,7%	11,4%	12,8%	0,0%	8,7%
TOTAL	100%	100%	100%	100%	100%	100%

origine des résidents Période quatre	Non- réponse	France	Guadeloupe	Martinique	Haïti	TOTAL
Non- réponse	100%	0,0%	0,0%	0,0%	11,3%	1,4%
Toussaint	0,0%	13,3%	8,4%	8,0%	3,2%	8,5%
Noël	0,0%	13,3%	7,6%	10,5%	8,1%	10,1%
Carnaval	0,0%	11,4%	10,7%	10,5%	3,2%	9,9%
Pâques	0,0%	13,3%	16,0%	16,0%	9,7%	14,8%
Pentecôte	0,0%	12,4%	13,0%	12,2%	3,2%	11,4%
Grandes vacances	0,0%	11,4%	21,4%	20,9%	50,0%	22,4%
Week-end	0,0%	23,8%	19,8%	17,8%	11,3%	18,6%
Aucune	0,0%	1,0%	3,1%	4,2%	0,0%	2,9%
TOTAL	100%	100%	100%	100%	100%	100%

La pratique de la randonnée

origine des résidents	Non- réponse	France	Guadeloupe	Martinique	Haïti	TOTAL
Type de randonnée						
Non- réponse	100%	0,0%	1,9%	0,0%	95,1%	16,1%
Pédestre	0,0%	55,6%	38,9%	29,5%	0,0%	30,3%
Automobile	0,0%	13,9%	9,3%	23,0%	4,9%	15,7%
à vélo	0,0%	13,9%	5,6%	10,7%	0,0%	8,3%
à moto	0,0%	2,8%	3,7%	7,4%	0,0%	4,7%
équestre	0,0%	2,8%	7,4%	2,5%	0,0%	3,1%
aucune	0,0%	11,1%	33,3%	27,0%	0,0%	21,7%
TOTAL	100%	100%	100%	100%	100%	100%

origine des résidents	Non- réponse	France	Guadeloupe	Martinique	Haïti	TOTAL
Fréquence bis						
Non- réponse	100%	0,0%	0,0%	0,0%	95,1%	19,3%
Deux fois par semaine	0,0%	3,7%	6,8%	8,5%	0,0%	5,8%
Deux fois par mois	0,0%	59,3%	20,5%	26,6%	0,0%	24,2%
Deux fois par an	0,0%	22,2%	31,8%	30,9%	4,9%	24,6%
aucune	0,0%	14,8%	40,9%	34,0%	0,0%	26,1%
TOTAL	100%	100%	100%	100%	100%	100%

origine des résidents	Non- réponse	France	Guadeloupe	Martinique	Haïti	TOTAL
Fréquence bis						
Non- réponse	100%	0,0%	0,0%	0,0%	95,1%	19,3%
Deux fois par semaine	0,0%	3,7%	6,8%	8,5%	0,0%	5,8%
Deux fois par mois	0,0%	59,3%	20,5%	26,6%	0,0%	24,2%
Deux fois par an	0,0%	22,2%	31,8%	30,9%	4,9%	24,6%
aucune	0,0%	14,8%	40,9%	34,0%	0,0%	26,1%
TOTAL	100%	100%	100%	100%	100%	100%

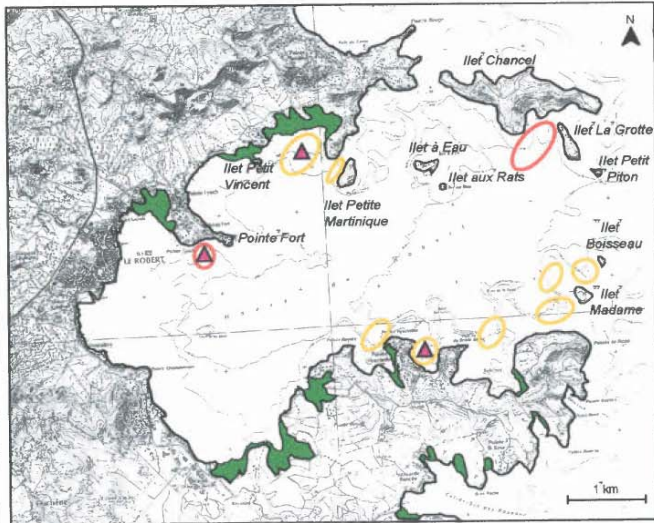
Quelles compétitions nautique vous intéresse ?

origine des résidents	Non- réponse	France	Guadeloupe	Martinique	Haïti	TOTAL
Compétition						
Non- réponse	100%	0,0%	0,0%	0,0%	90,2%	12,5%
De surf	0,0%	10,9%	12,2%	12,8%	2,4%	10,9%
D'optimiste	0,0%	0,0%	4,1%	2,1%	0,0%	2,0%
D'hobie cat	0,0%	4,3%	6,8%	2,8%	0,0%	3,6%
De dragon	0,0%	0,0%	1,4%	0,0%	0,0%	0,3%
De pêche au gros	0,0%	4,3%	0,0%	0,7%	0,0%	1,0%
De voiliers (route du rhum, transat des passionnés)	0,0%	23,9%	17,6%	11,3%	0,0%	13,2%
De voiliers traditionnels (yoles rondes gommiers, saintoises, canots)	0,0%	15,2%	8,1%	37,6%	0,0%	21,8%
De planche à voile	0,0%	6,5%	6,8%	5,0%	7,3%	5,9%
De scooter	0,0%	6,5%	17,6%	11,3%	0,0%	10,6%
Aucune	0,0%	28,3%	24,3%	15,6%	0,0%	17,5%
TOTAL	100%	100%	100%	100%	100%	100%

ANNEXE II

Les cartes sont issues d'une enquête auprès des pratiquants d'activités nautiques dans la baie du Robert en juin 2002 (Martinique).

Les voiliers dans la Baie du Robert

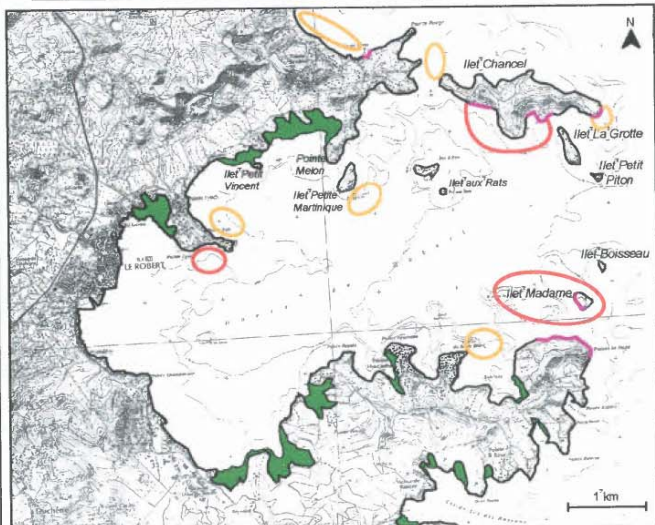


Légende :

- Zone moyennement fréquentée
- Zone fortement fréquentée
- ▲ Zone de mouillage

Source : Données de Desse M (Mai 2002) ; Carte de Le Corre N

D'autres activités de loisirs : la baignade et les pique-niques

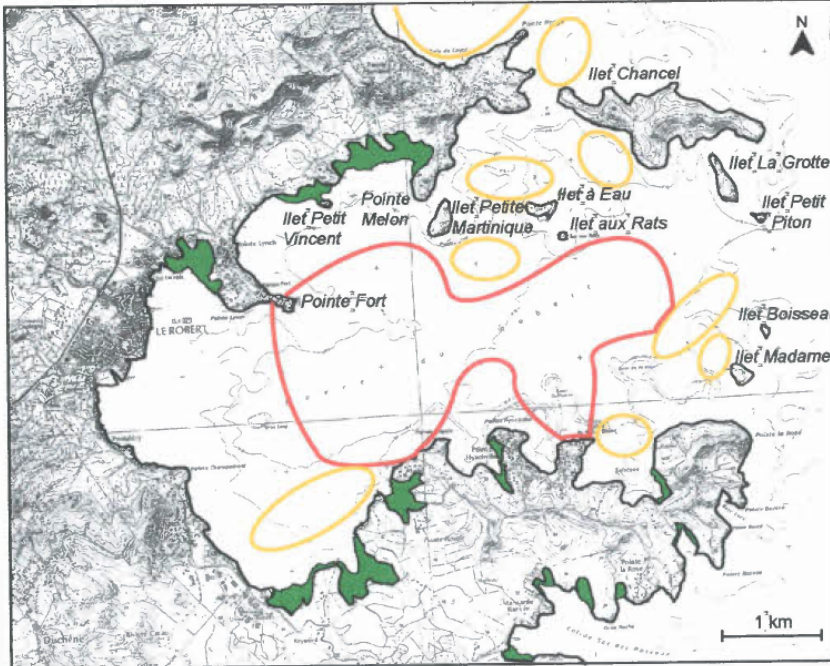


Légende :

- Zone de baignade moyennement fréquentée
- Zone de baignade fortement fréquentée
- Aire de pique-nique

Source : Données de Desse M (Mai 2002)
Carte de Le Corre N

La planche à voile dans la Baie du Robert

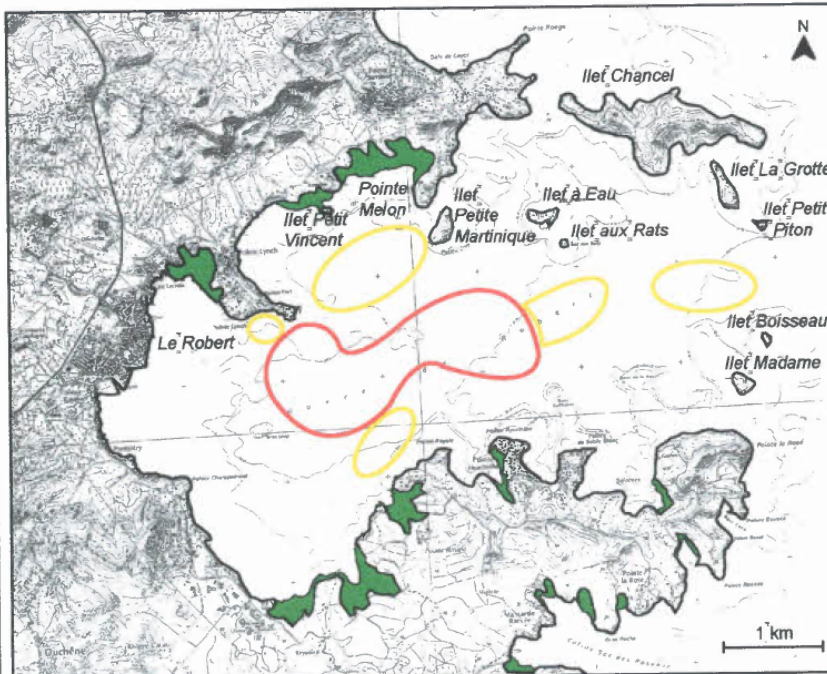


Légende :

- Zone moyennement fréquentée
- Zone fortement fréquentée

Source : Données de Desse M (Mai 2002) ; Carte de Le Corre N

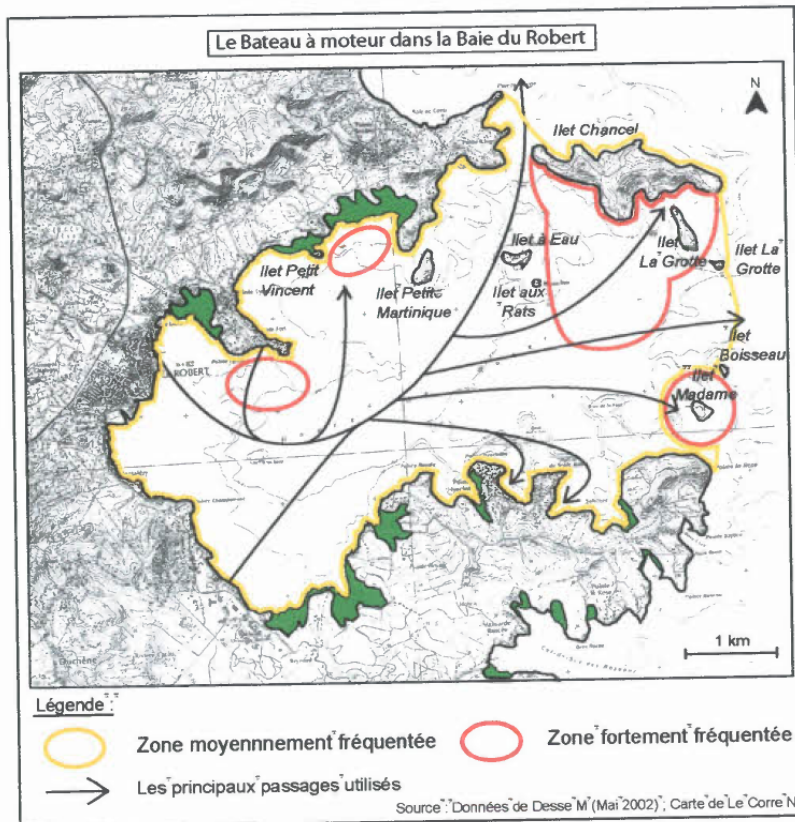
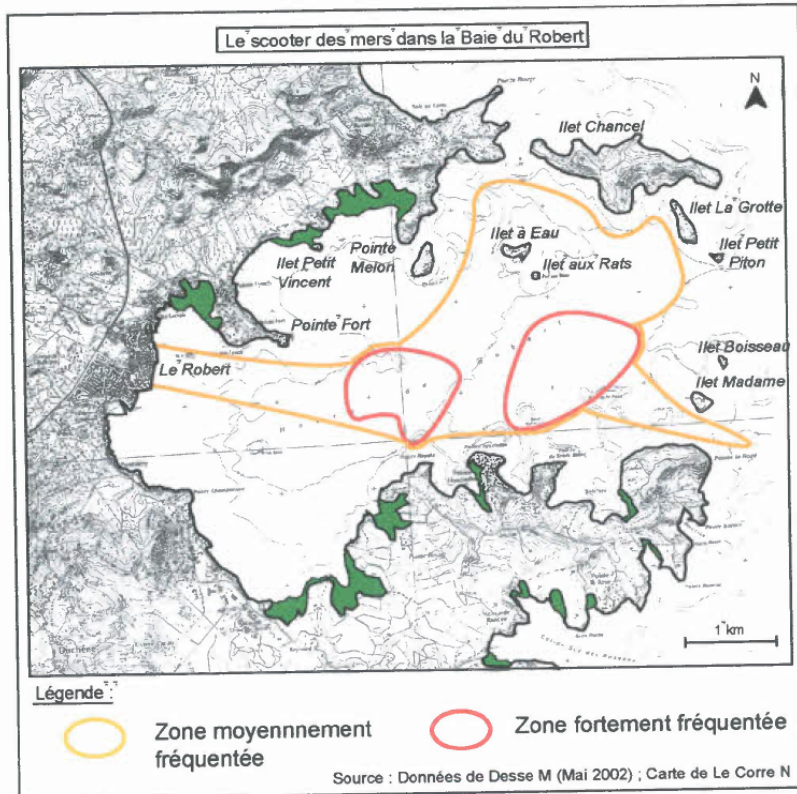
Le dériveur et le catamaran de sport dans la Baie du Robert



Légende :

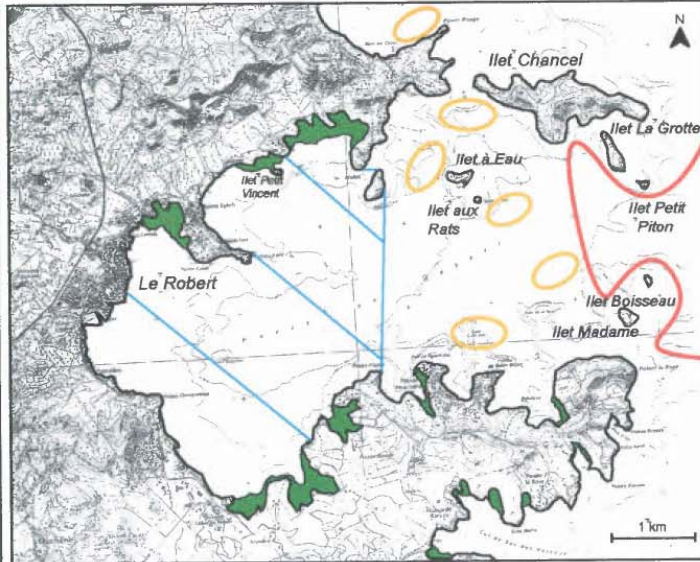
- Zone moyennement fréquentée
- Zone fortement fréquentée

Source : Données de Desse M (Mai 2002) ; Carte de Le Corre N






Les loisirs dans la Baie du Robert

La pêche de loisirs en bateau dans la Baie du Robert

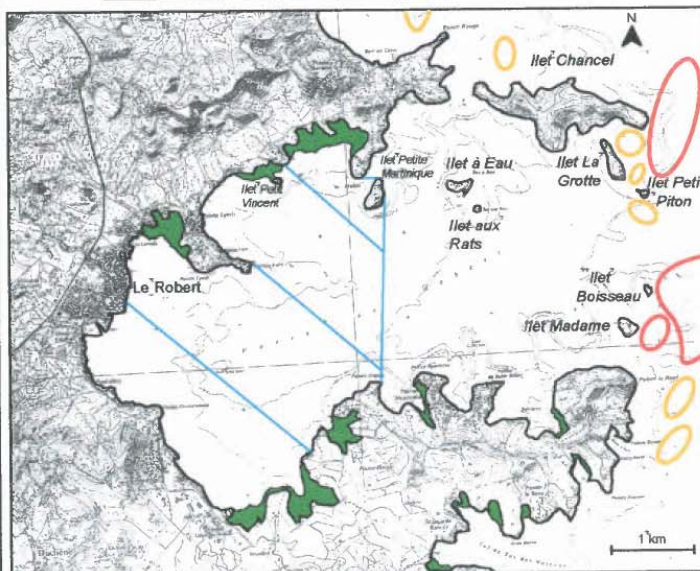


Légende :

-  Zone de pêche moyennement fréquentée
-  Zone de pêche fortement fréquentée
-  Cantonnement de pêche

Source : Données Desse Michel (Mai 2002) ; Carte de Le Corre N

La plongée sous-marine dans la Baie du Robert



Légende :

-  Zone de pêche moyennement fréquentée
-  Zone de pêche fortement fréquentée
-  Cantonnement de pêche

Source : Données Desse Michel (Mai 2002) ; Carte de Le Corre N

Liste des cartes et des planches cartographiques

1 Les littoraux fonctionnels du golfe de la Gonave (Haïti).....	13
2 La répartition des embarcations à la Dominique	19
3 La répartition des marins-pêcheurs à la Martinique.....	19
4 Les territoires de pêche des marins-pêcheurs guadeloupéens et martiniquais.	25
5 La diffusion touristique dans la Caraïbe	57
6 Les espaces touristiques en Guadeloupe et à la Martinique.....	59
7 L'évolution des touristes de séjour dans la Caraïbe entre 1986 et 2002.....	60
8 Les capacités des ports de plaisance et des mouillages à la Martinique et dans les Petites Antilles en 1999	65
9 Paysages et activités du nord de la Martinique	68
10 Le tourisme patrimonial dans le nord de la Martinique.....	68
11 Les petits commerces liés au tourisme à Saint-Pierre.....	72
12 L'occupation différenciée des littoraux martiniquais	103
13 Relevé cadastral du Carbet vers 1900	115
14 L'évolution du peuplement à Sainte-Anne entre 1825 et 1926	117
15 Le Prêcheur : évolution du bâti entre 1983 et 1994	123
16 Le Carbet : évolution du bâti entre 1983 et 1994.....	126
17 Le système portuaire de Pointe-à-Pitre	133
18 Le système portuaire de Roseau.....	137
19 Le système portuaire de Castries.....	143
20 L'anthropisation du littoral de Port-au-Prince	146
21 Le complexe touristique de la Marina du Bas-du-Fort (Pointe-à-Pitre)	162
22 La Marina de Rodney Bay à Sainte-Lucie	171
23 Les infrastructures portuaires à la Martinique et en Guadeloupe	176
24 Les formes coralliennes.....	183
25 Milieux et activités dans le Grand Cul-de-Sac Marin.....	195
26 Les écosystèmes menacés dans le golfe de la Gonave (Haïti).....	199
27 Parcs nationaux et réserves naturelles à la Dominique	229
28 Parcs nationaux et réserves naturelles à Sainte-Lucie	231
29 Les outils de protection de l'espace et du patrimoine martiniquais.....	236
30 Les espaces marins protégés	238
31 La pratique du voilier, de la baignade et des pique-niques.....	275
32 La pratique de la planche à voile et du dériveur	276
33 La pratique du scooter et du bateau à moteur	277
34 La pêche de loisir et la pêche sous-marine dans la baie du Robert.....	278

Liste des figures

1 La pêche à la senne.....	32
2 La pratique de la randonnée	86
3 Les périodes de pratiques nautiques.....	88
4 Les fréquences des pratiques nautiques	88
5 Les activités nautiques par sexe	89
6 Les pratiques de la plage	91
7 Les pratiques nautiques	92
8 Modèles des conflits d'usage du littoral dans les petites îles tropicales	207

Liste des tableaux

1 L'origine des touristes hors croisière en 2002	51
2 Les implantations des grands groupes hôteliers dans les îles de la Caraïbe	52
3 Les îles qui accueillent plus de 400 000 touristes.....	61
4 L'intérêt des résidents pour les courses et les compétitions nautiques.....	82
5 La pratique de la randonnée chez les 18/25 ans.....	85
6 Les plages les plus fréquentées	96
7 Densités de population et populations totales dans la Caraïbe	119
8 Les villes primatiales en 2002.....	130
9 Critères d'intervention du Conservatoire du Littoral à certains sites des 50 pas géométriques en Guadeloupe	214

Liste des photographies

1 Gommiers et radeaux (Scoot Head, Dominique).....	28
2 Saintoises à Sainte-Anne.....	28
3 Hôtel Fleur d'Épée à Gosier.....	46
4 Pierre et Vacances à Sainte-Luce.....	46
5 La baignoire de Joséphine.....	48
6 La baie de Saint-Pierre.....	48
7 La course de Yole.....	77
8 Le port de plaisance du Marin.....	77
9 Lundi de Pâques à la plage.....	79
10 Base ball à Béquia.....	79
11 Mîtage du littoral à Saint-François.....	106
12 Maisons secondaires sur l'îlet Métrente.....	106
13 Le quartier de pêcheurs (Souffrière, Sainte-Lucie).....	124
14 Village de pêcheur à Deshaies.....	124
15 Habitat urbain sur les bords de mer à Fort-de-France.....	140
16 Centre Saint-John Perse (Pointe-à-Pitre).....	140
17 Castries (Sainte-Lucie).....	144
18 Kingstown (Saint-Vincent).....	144
19 Les effets de la houle cyclonique.....	149
20 Front de mer à Deshaies.....	149
21 OPAH du quartier Carénage.....	152
22 Quartier « solidarité » au Prêcheur.....	152
23 Front de mer de Sainte-Anne.....	157
24 Plage des Petites Anses d'Arlets.....	157
25 Plage de Jacmel en Haïti.....	193
26 Bord de mer de Port-au-Prince.....	193
27 Baie de Marigot (Martinique).....	197
28 Les Tobago Cays.....	197
29 Béquia.....	205
30 Case-Pilote.....	205
31 Baie de Chatham (Union).....	234
32 Anse Trabaud.....	234

LES LITTORAUX DE LA CARAIBE INSULAIRE DES TERRITOIRES EN MUTATION.

INTRODUCTION	2
I DU TERRITOIRE DE SURVIE AU TERRITOIRE RECREATIF	6
1 DES TERRITOIRES DE SUBSISTANCE	10
1.1 Les marrons du littoral	10
1.2 Des littoraux de survie	12
2 LES LITTORAUX DE PRODUCTION	16
2.1 La petite pêche côtière en pleine évolution	16
2.1.1 Les marins-pêcheurs dans la société antillaise.....	17
2.1.2 Le pêcheur et ses territoires de pêche	20
1 <i>La plage et le lagon des territoires familiers</i>	20
2 <i>Les « seks » et la pêche à Miquelon des territoires discontinus</i>	21
3 <i>Les nouveaux territoires maritimes engendrés par les DCP</i>	22
4 <i>Les territoires halieutiques des navires hauturiers</i>	23
5 <i>Motorisation et élargissement des territoires halieutiques</i>	24
2.1.3 Des moyens de production adaptés aux territoires halieutiques	26
1 <i>Diversité et petite taille des embarcations</i>	26
2 <i>Des techniques de pêche adaptées aux milieux</i>	29
2.1.4 La difficile modernisation des flottilles	33
1 <i>La Caraïbe est une zone de petites productions halieutiques</i>	33
2 <i>La surpêche, un lourd handicap au développement</i>	34
3 <i>La nécessité de gagner la mer pour soulager les eaux côtières</i>	35
4 <i>Les freins à la maritimisation : les ZEE, la ciguatera et les mentalités</i> 39	39
5 <i>Le tourisme, une possibilité de reconversion partielle de la pêche</i>	40
2.2 Les littoraux touristiques	42
2.2.1 Les territoires temporaires du tourisme	43
2.2.2 Les mobilités touristiques	49
1 <i>La diffusion spatio-temporelle du tourisme de séjour</i>	49
2 <i>Du tourisme américain au tourisme de diaspora</i>	50
2.3 Les formes du tourisme	55
2.3.1 Les espaces du tourisme de séjour	55
1 <i>Les perles touristiques</i>	56

2 <i>La démocratisation et la diffusion du tourisme de séjour au sein de l'arc caraïbe</i>	58
2.3.2 Le tourisme de croisière et de plaisance	62
1 <i>A la périphérie du bassin de croisière</i>	62
2 <i>La Caraïbe à la voile, l'essor de la location de voiliers</i>	63
2.3.3 Ecotourisme, tourisme de nature ou tourisme durable ?	67
2.4 Les professionnels des territoires touristiques littoraux	70
2.4.1 Les petits métiers du tourisme sont nombreux	70
2.4.2 Les excursions en mer et la plongée	71
2.4.3 Le restaurant, l'hôtel et le club de vacances	73

3 LES NOUVELLES PRATIQUES LITTORALES DES POPULATIONS RESIDENTES..... 74

3.1 Des loisirs traditionnels en mutation sur le littoral	76
3.1.1 Le renouveau de la voile traditionnelle	76
3.1.2 Du repas sur la plage à la thérapie	78
3.2 Les facteurs du développement des loisirs littoraux	80
3.2.1 L'amélioration du niveau de vie ouvre à la société de loisirs	80
3.2.2 La multiplication des espaces de vie au sein des espaces vécus	81
3.2.3 Les acteurs et les lieux de la diffusion des nouveaux loisirs	82
3.3 Les nouvelles pratiques du littoral	84
3.3.1 Les différences en fonction de l'âge et du sexe	84
3.3.2 Des pratiques différenciées en fonction de l'origine des résidents	90
3.4 Les territoires du loisir	96
3.4.1 Les territoires des loisirs nautiques dans la baie du Robert	98

II LES FORMES DE LITTORALISATION DANS LES PETITES-ANTILLES..... 101

1 UNE ANTHROPISATION ACCELEREE DES PAYSAGES LITTORAUX 104

1.1 Des littoraux différemment aménagés	104
1.2 Des îles rurales qui s'ouvrent à la mer	107
1.2.1 Des Caraïbes aux premiers colons	108
1 <i>Le littoral; domaine du roi et de l'Etat</i>	111
2 <i>L'occupation ponctuelle des littoraux</i>	112
1.2.2 L'essor des bourgs et des villes littorales au XIXème siècle	116
1.3 L'attraction du littoral	119
1.3.1 Un relief qui aide la répartition périphérique des populations	120
1.3.2 « Vue sur mer », une tendance qui se démocratise	121

1.3.3 Le renouveau des agglomérations littorales	121
1 Les derniers quartiers et villages de pêcheurs.....	122
2 Les bourgs littoraux entre linéarité et intériorisation	124
2 LES VILLES CONCENTRENT LES AMENAGEMENTS LITTORAUX.....	127
2.1 Les macrocéphalies urbaines des Petites Antilles	127
2.2 Des villes portuaires et industrielles.....	131
2.2.1 Les zones industrialo-portuaires : nouveaux pôles du développement insulaires.....	134
2.2.2 Des ports éclatés, à terminaux spécialisés au service du commerce mondial.....	136
2.2.3 Les littoraux pétroliers : du stockage au raffinage.....	138
2.3 Des littoraux urbains suraménagés, des façades maritimes dégradées.....	139
2.3.1 Les capitales des Antilles françaises en attente de réalisation d'ensemble.....	139
2.3.2 Roseau et Castries, des aménagements pragmatiques	141
2.4 La nécessité d'embellir les fronts de mer des villes et des bourgs	145
2.4.1 Les raisons de l'aménagement du front de mer	145
2.4.2 Des lois à la disposition des aménageurs : l'exemple des îles françaises	150
1 Accompagner le dispositif législatif (<i>Les RHI, LES, OPAH et POS</i>) .	151
2.4.3 Le retard des autres îles de la Caraïbe.....	154
2.5 Vers une qualité et une intégration urbanistique des fronts de mer aux Antilles françaises.....	155
2.5.1 La rénovation des fronts de mer des bourgs	155
2.5.2 La rénovation des fronts de mer des villes-capitales	159
2.5.3 Les nouvelles formes de gentrification	161
 3 LES LITTORAUX TOURISTIQUES	165
3.1 Les politiques d'aménagement touristique des collectivités et des Etats	165
3.2 Les aménagements touristiques : de la plage à la région touristique	167
3.2.1 Les plages.....	167
3.2.2 Les coquilles hôtelières	169
3.2.3 Les stations touristiques	170
3.2.4 Les stations touristiques mixtes	173
 4 LA PECHE PARENT PAUVRE DES AMENAGEMENTS LITTORAUX.....	175
4.1 De la dispersion au regroupement	175
4.2 Les formes d'aménagements portuaires	177

III DE LA DEGRADATION A LA GESTION DURABLE	179
1 DES ECOSYSTEMES SENSIBLES POUR DE NOMBREUX CONFLITS.....	180
1.1 Des écosystèmes littoraux riches mais fragiles	181
1.1.1 Les récifs coralliens : des oasis de vie	181
1.1.2 Herbiers et mangroves : des écosystèmes associés.....	184
1.1.3 Les plages et les forêts de bord de mer : des espaces tampons surfréquentés	186
1.2 Les menaces de la nature	187
1.2.1 La part grandissante des changements globaux	188
1.2.2 Le pouvoir destructeur des cyclones	189
1.3 L'insularité renforce les pressions anthropiques	190
1.3.1 Les apports terrigènes : conséquence du suraménagement.....	190
1.3.2 L'insidieuse pollution des eaux.....	191
1.3.3 L'extraction du corail et du bois de mangrove : des marques de sous- développement.....	196
1.3.4 La pêche côtière facteur de dégradations	199
1.3.5 Les pressions du tourisme et des activités de loisirs.....	201
1.3.6 De la dégradation des paysages aux conflits d'usage du littoral	203
2 LES ACTEURS DE LA GESTION LITTORALE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE	208
2.1 Des utilisateurs qui participent aussi à la meilleure gestion du littoral	209
2.2 Les spécialistes de la gestion et de l'aménagement des littoraux	211
2.3 Les élus et les associations militantes	217
2.4 Les collectivités territoriales et le défi du développement durable.....	219
3 LES POLITIQUES DE GESTION ET LA PROTECTION DES LITTORAUX....	222
3.1 Les principes de la gestion intégrée des littoraux	224
3.2 Des politiques différenciées de protection des littoraux	225
3.2.1 Haïti ou « le sauve qui peut la vie » général	226
3.2.2 La protection des zones coralliennes dans les Antilles anglophones.....	227
3.2.3 La protection et la gestion des espaces littoraux à la française	233

CONCLUSION : TERRITORIALISATION ET ENCLAVES LITTORALES	243
Bibliographie	249
Annexe I	267
Annexe II	274
Liste des cartes et des planches cartographiques	279
Liste des figures.....	280
Liste des tableaux	280
Liste des photographies	281
Tables des matières	282